This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Librairie Ancienne et Moderne
H. DAUTHON
8, Rue des Beaux-Arts
PARIS (6e)
Achat & Vente de Livres
1925
Envoi du catalogue sur demande

294. b. 24.

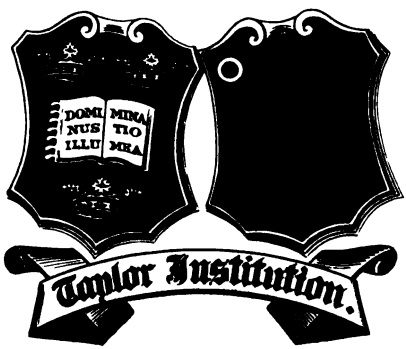

294 b. 24
(Fund 1899)

ECLAIRCISSEMENT

SUR LES

MOEURS.

PAR

L'AUTEUR DES MOEURS.

A AMSTERDAM,

Chez MARC MICHEL REY.

M D C C L X I I.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
21 JAN 1945
OF OXFORD

PREFACE.

Depuis 1748. que le Livre des *Mœurs* eſt fait, chacun l'a jugé ſuivant ſes principes: les gens du monde avec indulgence; les Théologiens avec ſévérité; quelques gens de lettres avec mauvaiſe foi. Je l'abandonnerois volontiers pour toujours à la merci du Qu'en-dira-t-on, ſi je ne m'étois pas apperçu que le mal qu'on diſoit du livre réjailliſſoit indirectement ſur l'auteur; qu'on s'accoûtumoit à me croire mécréant. J'ai beau être anonyme & caché derriere un rideau: le voile qui me couvre eſt pourtant aſſez clair pour laiſſer paſſer des ſoupçons. Parmi les conjectures haſardées ſur le vrai nom de l'auteur, quelques-unes ont été juſtes. Et quand je pourrois m'envelopper d'une ombre un peu plus épaiſſe, je ne puis pas me cacher à moi-même que j'éxiſte, ni

regarder comme indifférentes les conſéquences qu'on prétendroit tirer des *Mœurs* au déſavantage de mes vrais ſentimens.

Puiſqu'il faut enfin m'expliquer, je le ferai. Il y a trop longtemps qu'on me juge ſur la ſeule étiquette de mon livre: je veux une bonne fois être entendu.

Je ſuis vrai: je conviendrai tant que l'occaſion s'en préſentera, de mes torts, de mes inadvertances, de mes incorrections: mais avec la même véracité, je défendrai la droiture de mes intentions, même dans les cas où je déſavouerai mes expreſſions.

Je ſais bien que ce n'eſt pas là donner pleine ſatisfaction aux eſprits *haineux*, qui veulent qu'un homme ſoit coupable pour avoir droit d'en médire, & à qui c'eſt faire une ſorte d'offenſe, que de juſtifier au moins l'intention. Il faudroit leur dire humblement: „ Vous avez raiſon, Meſ„ ſieurs: vos imputations ſont toutes les „ plus juſtes du monde; j'ai eu tous les

„ mau-

„ mauvais ſentimens que vous m'avez ſup-
„ poſés; " puis ajouter, pour regagner leurs bonnes graces: „ Mais je ne les ai
„ plus;" ſauf à eux de ne croire encore ſur cet article, que ce qu'ils voudroient bien. Ce n'eſt pas là ce que j'ai à leur dire.

Mes ſentimens au fond ont toujours été ſages & orthodoxes: ſans quelques phraſes de mon livre, qui ont prêté à la cenſure, ou qu'on a jugées trop à la rigueur, on ne m'auroit jamais conteſté le titre de bon croyant: auſſi plus on me voit de près, & moins on me le conteſte. Les enfans que Dieu m'a donnés, dépoſent pour moi; je leur ai appris à le connoître & à le ſervir ſuivant les principes du Chriſtianiſme: j'en fais moi-même les actes, & les fais notoirement.

Je ſais que le Public ne jugera pas de mon livre, qu'il a dans les mains, par mes ſentimens, qu'il ignore: mais de mes ſentimens par mon livre; & c'eſt auſſi pour-

plaudir, je déclame contre avec force & chaleur (*).

Une troiſieme calomnie dont j'appelle au jugement du Public, eſt celle par laquelle on m'impute d'avoir voulu abroger tout culte extérieur: accuſation abſurde & démentie perpétuellement par mon texte. Je crois avoir porté là-deſſus ma juſtification juſqu'à l'évidence la plus complete, dans le chapitre troiſieme de l'*Eclairciſſement* qu'on va lire.

On peut bien iſoler des textes, & faire dire ainſi à un auteur tout ce qu'on voudra: mais le public, en dépit des cenſeurs infideles, lit l'ouvrage de ſuite, reconnoît le faux, & s'en indigne.

Il n'eſt pas plus permis de calomnier dans un arrêt que dans un libelle.

Quelques mauvais plaiſans ont prétendu que

(*) Voyez le préſent Eclairciſſement, chapitre V. article x.

que l'arrêt m'avoit plus ſervi que nui, en ce qu'il avoit ajouté de la célébrité à mon livre. Moi, je trouve qu'il m'a nui ſans me ſervir; en ce qu'il a, pour ainſi-dire, ameuté tous les ferrailleurs littéraires, qui ſous prétexte que l'ouvrage étoit proſcrit, ont imaginé qu'il étoit ſinon enjoint, au moins permis à chacun de courre ſus, de le mutiler, le mettre en pieces & le défigurer. Ayant les magiſtrats pour eux, ils ne ſe ſont cru aucune ſorte d'attaque interdite. Ils ont forcé la ſignification des termes; ils ont interprété ſiniſtrement des traits ingénus; ils ont porté au ſérieux des badinages innocens; ils ont falſifié des textes; ils en ont dégarni d'autres de leurs accompagnemens, pour y donner un tour révoltant; & le ſilence de l'auteur, qui les laiſſoit dire, enhardiſſoit encore leur audace.

Un autre tort que m'a fait l'arrêt, c'eſt qu'il m'a aliéné quantité de gens

ſimples & ſans lumieres, qui voyant mon livre chargé de qualifications injurieuſes par une cour ſouveraine, n'ont pas douté qu'il ne fût abominable en tout point: & non-ſeulement ils l'ont cru eux-mêmes, mais ils ſont allés le débiter partout de proche en proche, ſans ſavoir pourquoi, ſur la foi de l'arrêt; ont tenu pour juſtes, ſans examen, toutes les déclamations des critiques, & s'en ſont rendus les échos. Les bonnes gens s'imaginant que tout ſe fait comme il devroit ſe faire, croyoient ſans doute que, quand un tribunal condamne un livre, ſurtout avec des qualifications, c'eſt qu'il l'a lu: & es bonnes gens ſe trompoient. L'inſtruction pour les procès qu'on fait à des livres eſt pour l'ordinaire étrangement bruſquée. C'eſt l'homme du Roi qui fait l'arrêt: les juges s'en rapportent à ſon expoſé, ſans ſavoir un mot de l'ouvrage; & l'expoſé même vient encore ſouvent

d'une

d'une main obſcure; comme eſt venu préciſément celui de l'infidélité duquel je me plains.

C'eſt une alluſion bien gauche que celle de l'auteur des *Mœurs appréciées*, qui au moment d'entamer ſa petite critique contre mon livre, le compare, à cauſe de l'arrêt de ſuppreſſion, à *un arbre atteint de la foudre*, qui par-là devenoit ſacré aux bucherons: car le carreau qui a frappé mon malheureux livre a au contraire fait ſortir de deſſous terre des aggreſſeurs: il n'y a pas juſqu'à la Bonne des *Adoleſcentes Angloiſes* (*) qui n'y ait donné ſon coup de dent comme un autre.

Il y a deux choſes à diſtinguer à l'occaſion de mon livre: mes ſentimens, & mes expreſſions. Mes

(*) Madame le Prince de Beaumont, auteur du Magaſin des enfans, ou dialogues entre une Gouvernante & de jeunes adoleſcentes ſes éleves; qui a fait, je ne ſais en quelle année, une petite critique des *Mœurs* foible & fluette.

Mes ſentimens, je le répete, car je ne puis trop le répéter, étoient au fond purs & innocens: mais puiſqu'on s'y eſt méprís, je les expoſerai en termes ſi clairs qu'il ne reſtera plus aucun nuage qui les couvre.

Je n'ai point eu du tout le deſſein que m'ont ſuppoſé quelques cenſeurs téméraires, de faire un code de Déiſme: j'ai voulu ſimplement écrire ſur la morale en philoſophe. J'entendois adreſſer mon livre aux hommes de tous pays & de tous cultes. Je voulois leur dire en ſubſtance: „ Vous profeſſez des religions diverſes: vous êtes Idolâtres ici, là Muſulmans, ailleurs Chrétiens, peut-être Juifs; & dans chacun de ces cultes divers, vous êtes encore partagés en une infinité de ſectes. Vous alléguez chacun des raiſons pour défendre la croyance que vous avez adoptée. La mienne, ſi je venois vous la propoſer, révolteroit les trois quarts d'entre vous. Eh bien, qu'il n'en ſoit pas queſtion: je conſens

ſens de laiſſer cet article à l'écart: mais, dans vos divers cultes, vous êtes tous d'accord ſur les principes fondamentaux de la morale, que je vais vous expoſer; ſoyez y donc au moins fideles; ce ſera déjà un point de ralliement qui pourra vous rapprocher les uns des autres. Quoique partagés ſur la forme du culte, vous aurez bien moins d'éloignement reſpectif, quand vous ſerez au moins réunis de ſentimens ſur la nature de Dieu & la piété; ſur ce que vous devez à vous-mêmes, & ſur ce que vous vous devez à vos ſemblables." Or pour remplir ce rôle avec juſteſſe & préciſion, il me ſembloit que je devois faire une abſtraction bien ſoutenue de mes ſentimens en matiere de religion; autrement je manquois mon but.

Voilà pourquoi je n'ai jamais donné à mes raiſonnemens ſur la morale, la révélation pour baſe. Voilà pourquoi, lorſqu'il m'a fallu parler de Jéſus-Chriſt & de ſon Evangile,

des saints, des anges & des démons, j'ai poussé l'impartialité jusqu'à m'énoncer sur ces objets en des termes qui ne décelassent pas quel est le culte que je préfere. On a souvent dit qu'un historien ne doit avoir ni religion ni patrie: on vouloit dire au moins qu'il ne doit laisser paroître sa prédilection ni pour l'une ni pour l'autre. J'étois plus dans le cas qu'un historien d'observer cette réserve.

Mais la réticence sur ces objets n'en étoit pas une abjuration: ainsi que le travestissement d'un missionnaire qui va prêcher la foi catholique l'épée au côté, n'est pas une abdication du caractere sacerdotal. J'ai fait comme un citoyen qui sort dans la rue pour visiter les maisons voisines, mais qui pour cela n'a pas renoncé à la sienne. C'est pourtant cette réticence même qu'on a prise pour irreligion.

Est-ce que par hasard je n'aurois pas assez fait connoître mon dessein; ou que con-

connu on étoit en droit de le blâmer?

Je croyois l'avoir aſſez fait connoître en diſant dans mon *Avertiſſement*: „ Qu'on ſe „ rappelle le titre de cet ouvrage, on n'e„ xigera point de moi ce que je n'ai pas „ promis. Ce ſont les Mœurs qu'il a pour „ objet; la religion naturelle ſuffit pour cet „ effet, je ne vais pas plus avant; je veux „ qu'un Mahométan puiſſe me lire auſſi „ bien qu'un Chrétien; j'écris pour les qua„ tre parties du monde."

Quant à la ſeconde queſtion, Si je pouvois obſerver cette abſtraction ſans qu'on s'en formaliſât, je réponds que le motif qui m'avoit porté à m'y aſtraindre, me faiſoit croire auſſi que je le pouvois. Je voulois que perſonne n'eût à me dire: La morale que vous me préſentez porte ſur votre Evangile: or comme je ne crois point à votre Evangile, je ne crois point non plus à votre morale. Il me falloit partir de principes avoués de tous les

les hommes, & en déduire graduellement toutes les conſéquences qu'ils peuvent fournir: & comme mon ſyſtême total de morale s'accordoit pourtant très-bien avec celui de l'Evangile, puiſque c'eſt là que je l'ai puiſé d'origine, loin d'éloigner mes lecteurs du Chriſtianiſme, je les y amenois imperceptiblement. Car j'oſe dire que quiconque pratiqueroit bien religieuſement la doctrine des *Mœurs*, n'auroit pas beaucoup de chemin à faire pour parvenir à vivre en Chrétien; je conduiſois mes proſélytes juſqu'au parvis de nos égliſes, laiſſant à nos paſteurs le ſoin de les amener juſqu'au pié des autels.

Voilà dans quel eſprit il faut lire mon livre pour ne point prendre à gauche: car je ſais bien que ſi on le ſuppoſe écrit uniquement pour ceux qui vivent dans la connoiſſance, la perſuaſion & la pratique de l'Evangile, il eſt de trop pour eux, puiſque je n'y propoſe que la morale naturelle,

le, ſans dire un mot des devoirs du Chriſtianiſme. Mais n'y a-t-il donc dans le monde que des Chrétiens; & parmi les Chrétiens mêmes n'y a-t-il que des hommes fideles à leur religion, & perſuadés de ſa divinité? Eſt-ce qu'il n'y a pas une foule de mécréans cachés dans le ſein même de l'Egliſe? C'étoit préciſément à ces deux claſſes d'hommes que mon traité ſur les Mœurs étoit le plus néceſſaire. Or pouvois-je citer aux uns & aux autres la Bible, l'Evangile & les ſaints Peres? Je me ſuis donc placé en deçà ou à côté du Chriſtianiſme: & parlant de-là tant aux infideles qu'aux Chrétiens, j'ai poſé des maximes de morale, ſi exactes pour la plûpart, qu'étant adoptées & ſuivies, elles feroient trouver le joug de Jéſus-Chriſt léger à ceux qui en redoutent le poids; car le Chriſtianiſme n'a guere plus d'auſtérité que mes *Mœurs*.

Mais il n'y a pas eu moyen de faire entrer

trer cette abſtraction ménagée à deſſein, dans la tête des malveillans, qui de deux interprétations choiſiſſent toûjours la plus ſiniſtre, pour avoir droit de médire; qui ne conſentent pas qu'un homme ſoit innocent dès qu'il a été préſumé coupable, & qui lapideroient les Suſanne & les Lucrece, plutôt que de croire à la chaſteté. Ils n'ont pas voulu qu'un livre imprimé en France pût être lu à Conſtantinople; ou qu'en France même, ou dans tout autre pays chrétien, il pût tomber dans les mains de gens qui tenant pour ſuſpecte la religion où ils ſont nés, & conſéquemment les regles de conduite qu'elle leur propoſe, ont beſoin qu'un homme du monde leur apprenne que la morale eſt une loi divine, dont leur incrédulité actuelle en fait de religion ne les diſpenſe pas. Ils ont bien mieux aimé ſuppoſer que j'avois le deſſein pervers de gâter les cœurs des Chrétiens, & de réduire toutes les religions à la pratique de quel-

quelques devoirs de convenance.

Quelquefois à la vérité l'auſtérité de mes maximes les a déſorientés & confondus: mais ils ont appellé ces maximes-là des inconſéquences & des contradictions. Quand j'interdiſois le menſonge, ils en ont pris le parti; quand je blâmois l'adultere, ils m'ont traité de rigoriſte; & lorſqu'ils m'ont ſurpris dans quelque moment d'indulgence, quoique fondée en raiſon, ils ont crié au relâchement, à l'Epicuriſme, à la corruption.

D'après la ſuppoſition gratuite que j'écrivois en faveur du Déiſme, il a été facile d'envenimer tout ce que j'ai dit à l'avantage de la loi naturelle. Joignez à cela un parfait ſilence ſur les devoirs du Chriſtianiſme: il ne falloit plus, pour avoir le Déiſme tout pur, qu'une excluſion formelle de l'Evangile. Mon texte ne la fourniſſoit pas: mais les critiques ont aidé à la lettre. Comme ils ont entre autres empoiſonné

ſonné mon chapitre ſur l'hommage qui eſt dû à Dieu! où je ne voulois pourtant au fond qu'appuyer ſur l'excellence du culte intérieur, ſans lequel l'extérieur n'eſt rien. Ils ne m'ont pas fait moins d'injuſtice par rapport à l'amour-propre, aux paſſions, au concubinage, & à pluſieurs autres points ſur leſquels ils m'ont contredit.

Mais quand j'inſiſterois plus longtemps pour juſtifier mes ſentimens, ce ne ſeroit encore rien faire. C'eſt mon livre qu'il s'agit de purger plutôt que moi, dont la conduite & les idées particulieres intéreſſent peu le Public. On ne m'a pas jugé ſur ma penſée, mais ſur mes expreſſions: or je ne ſaurois diſconvenir avec bonne foi qu'il n'y en ait eu pluſieurs d'incorrectes, d'inconſidérées, de hardies, de haſardées & d'inexactes: mais pour quelques morceaux qui donnoient priſe, on s'eſt cru en droit de ne pas faire grace à une page; on m'a chicané, tracaſſé, moleſté ſur tout.

Sous

Sous prétexte que je devois cent louis à un créancier, on a mis tout mon bien au pillage.

Je devois, ſans doute, en écrivant ſur des matieres qui confinent de ſi près aux dogmes chrétiens, aux uſages & à la diſcipline de l'Egliſe, marcher avec circonſpection, comme ſur un lit de cendres qui couvre des charbons ardens; m'exprimer en termes précis & nets.

Je devois, ſur des ſujets graves, ne pas laiſſer échapper des ironies, des plaiſanteries & des bons mots, qu'on pût ſoupçonner d'alluſion à des matieres tenues à bon titre pour reſpectables: mais on ne devoit pas non plus juger comme des apophthegmes les endroits où il étoit viſible que je plaiſantois.

Par exemple, on a été prendre au ſérieux ce que je diſois à propos des tribunaux, qu'on y devroit rédiger les jugemens plutôt ſur le moindre nombre des ſuffra-

frages que ſur le plus petit; par la raiſon que dans une compagnie il y a plus ſouvent cinq hommes ſenſés que vingt. De bonne foi, y avoit-il apparence que je vouluſſe ſérieuſement propoſer cette réforme ridicule?

J'ai comparé les filles qui gardent le célibat, ſans autre objet que le mérite de la chaſteté, au figuier maudit par Jéſus-Chriſt. Cela ſignifioit ſimplement qu'une fille qui reſte célibataire dans le monde eſt auſſi inutile qu'un arbre ſtérile. Je conçois bien à quoi peut ſervir la continence d'un curé, lorſque dégagé du ſoin d'une famille, il employe la liberté que le célibat lui laiſſe, à s'en faire une adoptive de ſon troupeau: mais je ne conçois pas de même à quoi ſert qu'une fille nubile reſte célibataire au milieu du monde; & c'eſt tout ce que je voulois dire.

Je devois, à l'endroit de l'amour filial, moins appuyer ſur les torts des peres, &

plus

plus inculquer l'amour aux enfans.

Je devois peut-être dans un ouvrage ſur les mœurs entretenir moins ſouvent mon lecteur ſur l'amour, quoique d'ailleurs j'en aye toujours parlé honnêtement.

Je devois ſans doute éviter quelques images voluptueuſes que je me ſuis permiſes.

Je devois en un mot avoir beaucoup d'autres attentions qui échappent aiſément à un écrivain de trente ans, qui eſt répandu dans le monde, & qui en a l'eſprit & le ton.

Mais on devoit auſſi juger moins à la rigueur un ouvrage où le deſſein de plaire par les graces du ſtyle, les ornemens, la chaleur, & l'enthouſiaſme, a dû néceſſairement jetter quelques inexactitudes. Je défie un poëte agréable d'être correct ſur les matieres de religion, en conſervant ſes agrémens. Il en doit être à peu près de même d'un proſateur qui écrit avec préten-

tention. La préciſion théologique eſt abſolument incompatible avec l'eſſor de l'imagination, les tours, les expreſſions figurées & toutes les reſſources de l'éloquence qui nourriſſent, ſoutiennent & élevent le ſtyle ; mais il y a trop de ſévérité à prendre pour des erreurs de ſimples incorrections dans les termes.

Auſſi, dans mon particulier, au milieu de tous les écueils où l'on prétend que j'ai heurté, ne ſentant pas même les ſecouſſes, je navigeois dans une ſécurité parfaite. Je comptois bien, dans ma réſerve philoſophique, avoir ſuffiſamment reſpecté la foi. Et quand j'ai vu les inductions effrayantes que le zele théologique & la malignité de la ſatyre avoient tirées de mes textes, je me ſuis dit, avec étonnement, ſur chaque trait: „ Mais il me ſemble que je n'avois „ pas eu cela en vue. Eſt-ce que je me „ trouverois l'antagoniſte de ma religion, „ ſans l'avoir ſu "?

Par-

Parmi les textes qu'on a relevés dans les *Mœurs*, il y en a qui ſont corrects, quoiqu'on les ait épilogués: ceux-là je les défendrai ſans perdre un pouce de terrein.

D'autres, qui quoique dictés par une intention droite, ont pu fournir des prétextes à ſuſpecter mon orthodoxie: je les expliquerai de maniere à ne plus laiſſer d'équivoque.

D'autres qui n'étoient que des plaiſanteries innocentes: je les ramenerai au ſérieux, & j'en excuſerai le fond.

D'autres enfin, mais en plus petit nombre, qui étoient abſolument inexacts: je les réformerai par des correctifs, & j'en abandonnerai même pluſieurs.

Je tiens par exemple pour très-exactes la différence que j'ai marquée entre l'honnête-homme & l'homme vertueux (1); ma maxime ſur le danger de l'exemple (2); la

(1) Diſcours préliminaire des *Mœurs*.

(2) *Ibidem infrà.*

la diſtinction que j'ai établie entre les loix fondamentales de la morale, celles qui ſont indifférentes aux mœurs, & celles qui pourroient y donner atteinte (3): ce n'eſt qu'en me prêtant calomnieuſement des intentions qu'on a pu jetter des nuages ſur ces morceaux.

Je défendrai ma définition du philoſophe (4); ma maxime, que „ Dieu n'a fait „ les objets aimables qu'afin qu'ils ſoient „ aimés" (5); ma doctrine ſur les œuvres de ſurérogation érigées en devoirs formels (6), en y mettant quelques modifications: mon ſentiment ſur le beſoin d'aimer, & en général ſur les paſſions (7); & mes aſſertions préciſes & réitérées ſur la néceſſité d'un culte extérieur (8).

Je

(3) *Ibid. Infrà.*
(4) Préambule de la premiere partie.
(5) Chapitre premier de la premiere partie.
(6) *Ibidem infrà.*
(7) Chapitre II. de cette même partie, §. 4.
(8) Tout le chapitre ſuivant.

Je n'ai point à retoucher non plus à ce que j'ai dit ſur l'amour-propre (9); ſur les appetits corporels (10); ſur la médiſance (11); ſur la raillerie (12); ſur les diſcours libres (13); ſur les duels (14); ſur le menſonge (15), ſauf l'excurſion au ſujet d'Abraham, où je ferai une réforme; ſur les ſolemnités du mariage (16); ſur le concubinage (17); ſur l'inceſte (18).

Je ratifie mon panégyrique de l'amour

(9) Préambule de la ſeconde partie.

(10) Chapitre premier de cette ſeconde partie, article I. §. 2.

(11) *Ibidem infrà*, article II. §. I.

(12) *Ibid. infrà*, §. 2.

(13) *Ibid. infrà*, §. 4.

(14) Chapitre II. de la même partie, article ij. §. 2.

(15) Chapitre III. article I. §. I.

(16) Chapitre IV. article I.

(17) *Ibidem infrà*.

(18) *Ibid. infrà*.

mour (19); & ma déclamation contre le faux zele (20).

Mais j'expliquerai dans un ſens orthodoxe diverſes propoſitions qui, quoique correctes au fond, pouvoient néantmoins prêter aux interprétations vicieuſes des cenſeurs mal-intentionnés: telles que mon raiſonnement ſur l'aveuglement pénal des pécheurs (21), ſur la prédeſtination gratuite (22); ma comparaiſon de l'amour de Dieu avec celui qu'on appelle profane (23); ma doctrine ſur la Virginité (24); ſur les peres qui n'ont rien fait pour leurs enfans que leur procurer l'exiſtence (25); & enfin tout

(19) Troiſieme partie, chapitre premier, article 1.

(20) Chapitre troiſieme de la même partie, article 1.

(21) Diſcours préliminaire.

(22) Premiere partie, chapitre premier.

(23) *Ibidem infrà.*

(24) *Ibid. infrà.*

(25) Chapitre ſecond, §. 2.

tout ce que j'ai dit dans le chapitre troiſieme des *Mœurs* ſur la tolérance des cultes divers; & même ce que j'ai dit pour établir la prééminence du culte intérieur ſur l'extérieur, dont je ſais qu'on a abuſé (26).

J'écarterai les inductions hétérodoxes qu'on a voulu tirer de ma définition de la prudence (27); de ma remarque ſur l'abſtinence des choſes licites (28), ſur les alimens proſcrits par Moyſe (29); de ma doctrine ſur la patience dans les maux (30), ſur l'indulgence & la bonté de Dieu (31); de mes regles ſur le ſerment (32); de ma critique des ſuperſtitions monacales (33); de

(26) Chapitre troiſieme.

(27) Seconde partie, chapitre premier, au commencement.

(28) *Ibid. infrà*, article 1. §. 3.

(29) *Ibid. infrà.*

(30) Chapitre ſecond, article 1. §. 1.

(31) *Ibid. infrà.*

(32) Chapitre troiſieme, article 1. §. 1.

(33) *Ibidem infrà*, §. 2.

de mon idée sur la maniere de recueillir les suffrages en jugement (34); de mes principes sur la continence (35).

J'excuserai un mot sur les miracles, jetté dans l'article de l'amour conjugal, sans vue & sans intention (36); un autre sur la réciprocité de l'amour entre deux époux (37); mon morceau sur l'amour filial, dont quelques lecteurs ont pris du scandale (38); & j'expliquerai, je crois, d'une maniere satisfaisante, ma pensée sur les supplices (39).

Mettez au nombre des expressions badines pour lesquelles je demande grace, comme ne devant pas être prises à la ri-

(34) *Ibid. infrà*, article II.

(35) Chapitre quatrieme, article II.

(36) Troisieme partie, chapitre premier, article II.

(37) *Ibidem infrà.*

(38) *Ibid. infrà*, article IV.

(39) Chapitre troisieme, article I.

rigueur, l'alluſion au figuier maudit (40); la remarque ſur les canoniſations (41); la comparaiſon d'un mari jaloux du ſerin de ſa femme (42); Sylvie devenue femme au moyen de trois mots latins (43); mon apologie de l'amour-propre (44); la confeſſion faite par ſaint Auguſtin d'avoir battu ſa nourrice (45); les terreurs ridicules de Zozime mourant (46); les hiéroglyphes ſacrés de Diogenete (47); le mot de Trimalcion au précepteur de ſon fils, ſur les Evêques (48).

Mais

(40) Premiere partie, chapitre premier.
(41) *Ibidem infrà.*
(42) *Ibidem infrà.*
(43) Chapitre deuxieme, §. I.
(44) Seconde partie, chapitre premier, article I. §. I.
(45) Chapitre ſecond, article I. §. I.
(46) *Ibidem infrà.*
(47) Chapitre quatrieme, article ij.
(48) Troiſieme partie, chapitre premier, article iij.

Mais je paſſe condamnation ſans appel & ſans débat ſur ce que j'ai dit de relatif aux macérations (49). Je ſupprime entierement la fin du portrait d'Ariſte (50): c'étoit un hors-d'œuvre très-inutile qui ne faiſoit là que du ſcandale. Je retranche auſſi l'apoſtrophe au ſommeil (51) qui déparoit le reſte de l'ouvrage, où regnent partout la modeſtie & la décence. Je corrige par des notes bien catégoriques tout ce qui ſembloit dans le chapitre ſur l'hommage, favoriſer l'indifférence des cultes (52), qui n'eſt point du tout ma doctrine. J'abjure bien franchement (53) une phra-

(49) Premiere partie chapitre premier, & ſeconde partie, chap. quatrieme, article. ij.

(50) Chapitre premier de la premiere partie, ſur la fin.

(51) Chapitre Deuxieme, §. 1.

(52) Chapitre troiſieme.

(53) Seconde partie, chapitre premier, article ij.

phraſe ſur les privautés, qui m'a paru d'un mauvais ton. Je rétracte en termes exprès un doute que j'avois haſardé ſur la durée des châtimens d'après cette vie (54). Je fais une réparation ſolemnelle à Abraham ſur la hardieſſe que j'avois eue de l'accuſer de menſonge (55); & j'explique mon opinion ſur les eſpeces de menſonges que quelques-uns ont imputés aux patriarches, d'une maniere conforme à la ſaine théologie. J'expoſe le dogme & la diſcipline de l'Egliſe ſur l'indiſſolubilité; & j'abandonne formellement quelques phraſes (56) qui paroiſſoient favorables au divorce. Je jette du jour ſur ce qu'on avoit trouvé louche dans mon article ſur l'amour filial (57); & à cet endroit même j'ôte dix lignes ſur Moy-

(54) Chapitre ſecond, article I. §. 2.
(55) Chapitre troiſieme, article I. §. I.
(56) Chapitre quatrieme, article I.
(57) Troiſieme partie, chapitre I. article IV.

Moyſe, dont j'ai ſu que tous les hommes religieux avoient été ſcandaliſés, les Réformés autant que les Catholiques. Enfin, en juſtifiant mon opinion ſur les ſupplices (58), en tant qu'opinion privée, par des argumens & des autorités peremptoires je rejette toute application à la police générale des Etats; & je déſavoue les inductions qu'on en pourroit tirer, pour ſuppoſer que j'aye voulu conteſter aux Princes ce qu'on appelle l'autorité du glaive.

Tout eſt en regle à préſent. Moyennant une indulgence raiſonnable de la part des lecteurs; & de la mienne, des explications, des correctifs & des ſuppreſſions; qui voudra fondre mes réformes avec le texte, comme j'eſpere le faire, ou du moins les en rapprocher, en fera un tout exact & correct, qui ne pourra plus égarer, ni ſéduire, ni ſcandaliſer. C'eſt un compoſé ſem-

(58) Chapitre troiſieme, article 1.

ſemblable à la fameuſe thériaque d'Andromachus, dont les poiſons, s'il en reſte, ſont rendus ſalubres par les ingrédiens qui s'y mêlent.

Je ſuis, par ma franchiſe & ma ſincérité, auſſi digne de foi qu'aucun homme qui ſoit au monde. On m'en doit croire ſur ma parole par rapport aux ſens chrétiens & catholiques dans leſquels j'avois eſpéré que le gros de mon livre ſeroit entendu: mais s'il eſt néantmoins des gens opiniâtres & défians, qui aiment mieux me ſuppoſer gratuitement politique qu'orthodoxe: en les abandonnant à regret à leurs faux jugemens, j'eſpere encore qu'ils me ſauront gré du préſent *Eclairciſſement*; parce que s'il leur paroît inſuffiſant à titre d'apologie, ils doivent le trouver bon comme correctif. Qu'ils laiſſent à part mes intentions: c'eſt au ſcrutateur des cœurs à les juger. Quelles qu'elles ſoient, voilà toujours le mal que j'ai pu faire, réparé autant

tant qu'il eſt en moi. Mes ſentimens à part, la doctrine que j'expoſe dans mon Eclairciſſement eſt celle qu'il faut qu'un Chrétien profeſſe. Mon livre ne pourra donc plus nuire à l'avenir par mon fait. Ainſi éclairci, en même temps qu'il ſympathiſe avec la ſaine doctrine, il en exprime plus fidelement mes vrais ſentimens. Quelques nuances légeres par où il en différoit, ou paroiſſoit en différer, avoient plutôt pour ſource les écarts de mon imagination, que l'égarement de mon eſprit ou la dépravation de mon cœur. Je dis, ou *paroiſſoit en différer*; parce qu'en vérité, dès qu'on me fera grace des interprétations malignes & forcées, je redeviendrai, à très-peu de phraſes près, bien exactement orthodoxe.

Ce n'eſt pas que je n'en aye retranché ou improuvé un bien plus grand nombre: mais comme on verra dans le cours de mon Eclairciſſement, toutes celles que j'ai abju-

abjurées n'étoient pas hétérodoxes, plusieurs n'étoient qu'irrévérentieuſes, profanes ou mondaines. Mais, quelles qu'elles fuſſent, aucunes ne déceloient ce plan ſuivi de Déiſme que quelques-uns ont feint de voir dans mon livre, & qui n'y fut jamais.

A ce ſujet on m'a fait dans quelques cercles pieux une objection formidable: je la rendrai fidelement ſans rien diſſimuler de ce qu'elle paroît avoir de fort & de preſſant au premier abord.

„ Vous prétendez, m'a-t-on dit, qu'on a mal ſaiſi votre idée, qu'on vous a prêté des ſens que vous n'aviez point en vue; & qu'enfin toutes ou preſque toutes les propoſitions de votre livre entendues ſuivant votre idée, étoient au fond catégoriques & orthodoxes. Cependant vous avez eu le malheur d'être entendu de même, & par les croyans, que vous avez révoltés; & par les mécréans, qui vous ont applau-

di. Ceux-ci vous ont rangé dans leur claſſe; ceux là vous ont regardé comme un apoſtat de la leur. Et, qui plus eſt, ce dernier point n'a pas paru vous inquiéter; car il n'y a pas eu un mot de votre part aux critiques écrites ou verbales."

Ce n'eſt pas là, je crois, pallier l'objection. Cependant, en l'expoſant ſi fort à ſon avantage, je n'entends pas y ſouſcrire: mais avant que d'y répondre, diſtinguons y deux objets. Elle contient deux reproches, cette objection: celui d'avoir encouru généralement la ſuſpicion de Déiſme; & celui du ſilence gardé ſur cette imputation.

Voici ma réponſe au premier. Les peuples qui n'avoient point de commerce avec leurs voiſins, étoient ſujets à croire que le territoire qu'ils habitoient, en y joignant au plus une liſiere à l'entour, étoit la terre: ils n'alloient pas ſuppoſer que des nations dont ils n'avoient jamais en-

entendu parler, exiſtaſſent. Il a ſemblé de même à quelques ſaintes-ames, dont la ſphere de communication ne s'étend pas peut-être à trois cents perſonnes, que tout l'univers s'étoit réuni à me juger Déiſte; parce que c'étoit un point décidé dans leurs petites ſociétés; & que ces petites ſociétés étoient l'univers pour elles. Commençons donc par rabattre neuf cens quatre-vingts-dix-neuf ſur mille de cette univerſalité d'hommes qu'on ſuppoſe m'avoir imputé le Déiſme. Puis, entrant dans le détail de l'objection, voyons où mene cette ſuppoſition, que j'aye été entendu de même, c'eſt-à-dire dans un ſens contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme, par les croyans & par les mécréans. Il me ſemble à moi, que cette claſſe d'hommes qui m'a entendu de même, réduite à ſa juſte valeur, ſignifie qu'il y a eu un nombre de perſonnes délicates & ſenſibles ſur les matieres de la foi qui ont été alarmées

toit de blâmer le Chriſtianiſme & toutes les religions poſitives: mais on a cru, ou feint de croire, que c'étoit par timidité que je me l'avois pas fait; & que cela dévoit ſe ſuppléer de ſoi-même.

Il y avoit une autre maniere de me juger, qui étoit la ſeule vraie, la ſeule juſte, la ſeule conforme à l'eſprit de mon livre, & que tous les hommes ſans chaleur & ſans prévention ont adoptée: c'étoit d'y voir un moraliſte qui écrivant pour des hommes de différentes religions, croyoit devoir abſtraire la ſienne ou s'en taire, pour donner plus de poids aux principes généraux de ſa morale, en écartant par cette abſtraction, tout ſoupçon de partialité.

Pourquoi donc, pourroit on me dire, tant parmi les croyans que parmi les mécréans, quelques-uns au moins, puiſque vous ne voulez pas que ce ſoient tous, au lieu d'imiter ces gens *ſans chaleur & ſans*

pré-

prévention, vous ont-ils cru Déiſte?

C'a été d'abord préciſement parce qu'ils n'étoient pas *ſans chaleur & ſans prévention*: car ce n'a été pour aucune propoſition de mon livre qui énonçât diſtinctement la doctrine du Déiſme. C'a été, comme je viens de le dire, à cauſe de mon ſilence perpétuel ſur les vérités du Chriſtianiſme; c'a été parce qu'on a perdu de vue ma proteſtation du commencement, où j'avois averti des motifs de ce ſilence; ou qu'on l'a regardée comme un ſimple palliatif, quoique ce fût une déclaration bien ſincere, & la vraie baſe ſur laquelle étoit conſtruit tout l'ouvrage. C'eſt que d'une part, on n'a pas été fâché de ranger dans ſon parti un écrivain d'une morale ſaine & honnête; & que de l'autre, par un zele, peut-être indiſcret, pour le dogme, on a cru ne pouvoir trop décrier un livre qu'on ſoupçonnoit d'y donner atteinte. C'eſt qu'en général on eſt trop léger pour condamner.

La

La prévention a des conſéquences dont on n'eſt pas maître. On prend de mauvaiſes impreſſions ſur un ouvrage; & l'idée ainſi pervertie, on n'y voit rien que de pervers. Après s'être mis en tête, ce qui eſt abſolument faux, que mon livre étoit un plan de morale adapté au Déiſme, on y a vu le Déiſme par-tout; & les réticences ſur les dogmes ont été priſes pour des excluſions. Quand je n'ai pas parlé de l'Evangile, on a cru que je n'y croyois pas; on a même cru que j'invitois les autres à n'y pas croire.

Au ſecond objet de reproche, qui eſt mon long ſilence ſur l'imputation de Déiſme;

Je réponds qu'il y a une ſingularité bien étrange à vouloir que ce ſilence ſoit un aveu peremptoire de mon prétendu Déiſme. Une réponſe foible, timide, illuſoire, auroit pu équivaloir à un aveu: mais le ſilence, en inférer un aveu, c'eſt argumenter

plus

plus mal que Pilate, qui ſe contenta de dire à Jéſus-Chriſt, ſans lui montrer aucune prévention: „ Vous ne répondez rien à „ ce que ces gens-là diſent contre vous"? Mais il ne le tenoit pas pour convaincu par ſon ſilence. Il y a tant de raiſons qui peuvent empêcher un auteur de répondre, ſurtout un auteur anonyme, & à qui il importe de l'être toujours, que ſon ſilence ne ſauroit faire une conviction. Car enfin, lors même que je ne répondois pas, j'avois déjà pour ma défenſe les mêmes moyens que j'employe aujourd'hui: or aſſurément, on ne trouvera pas dans le préſent éclairciſſement, que je m'avoue Déiſte. Je confeſſe quelques écarts où m'ont entraîné la chaleur de la compoſition, le feu de la jeuneſſe & la fougue de l'imagination: mais je proteſte à la face du ciel & de la terre, contre l'imputation de Déiſme, comme contre la calomnie la plus affreuſe, la plus téméraire & la plus haſardée.

dée. Quelques doutes, quelques mépriſes ſur des points de théologie qui ne ſont pas fondâmentaux, comme le divorce, les châtimens d'après la vie, la pratique des macérations, le mérite de la virginité, n'étoient pas des erreurs à faire ſuppoſer que j'euſſe abjuré l'Evangile.

Mais pourquoi au moins, ajoute-t-on, n'avoir pas fait cette proteſtation plutôt?

Eh à propos de quoi aurois-je proteſté d'abord? Je n'entendois autour de moi que des éloges, des félicitations & des applaudiſſemens. On n'avoit pas imaginé, dans les *Mœurs* à leur naiſſance, tous les poiſons qu'on a eu l'art d'y découvrir depuis. On ne me regardoit point alors comme un Déiſte, mais comme un écrivain libre & hardi, qui, malgré la gêne de la preſſe, avoit oſé dire des vérités fortes, & écrire à Paris du ton dont on écrit à Londres. Mon livre me procura l'amitié d'une infinité de gens d'honneur, dans tous

tous les ordres; il m'eſt venu des complimens & des amis du fond des cloîtres. Ce n'étoit pas là le moment de ſonger à une apologie: c'étoit celui de ma gloire & de mon triomphe; il n'étoit pas naturel que je m'humiliaſſe dans la premiere ivreſſe du ſuccès. L'arrêt de ſuppreſſion, que fit rendre le défunt Chancelier *, qui étoit dévot, donna le ſignal aux critiques. L'arrêt même fut la premiere, & ne fut pas la moins partiale. Elle en engendra une foule d'autres; mais elles firent peu d'effet; car il n'en parut pas une ſeule qu'on pût dire être bonne & faite de main de maître. Je ne crains pas que le public me démente ſur ce fait; je ne pourrois être contredit que par les auteurs mêmes.

Cependant on ne haſarda pas d'abord l'accuſation de Déiſme. Le premier qui l'ait oſé faire, a été un Monſieur de Prémont-

* M. d'Agueſſeau.

montval: mais un accuſateur de cette eſpece, dont le témoignage n'auroit pas été admiſſible en juſtice, ne me paroiſſoit pas être d'un grand poids aux yeux du public. D'ailleurs ſa critique n'étoit que l'effet d'un *qui-pro-quo*. Il étoit venu en Hollande un abbé Panage, qui mettant à profit ſon nom, dont je m'étois enveloppé, ſans ſavoir que quelqu'un le portât, ne fut pas fâché de laiſſer croire qu'il étoit l'auteur des *Mœurs*. M. de Prémontval le crut; & à l'occaſion de quelque mécontentement qu'il eut de ce Panage, il fit ſon *Panagiana*, qui eſt un tiſſu de perſonalités odieuſes, où il met ſans ceſſe en contradiction la conduite de ſon antagoniſte avec ſa prétendue doctrine, c'eſt-à-dire celle des *Mœurs*. Ce fut par un effet de ſa haine contre ce Panage qu'il porta ſa rage aveugle juſqu'à taxer les *Mœurs* de Déiſme, après les avoir louées précédemment à l'excès. Le Panage répliqua; on s'écrivit de

part

part & d'autre, beaucoup d'injures, de propos de halles. Je fus informé de ce qui ſe paſſoit; & indigné que mon nom, même adoptif, jouât en Hollande un rôle indécent, au moyen d'une lettre que j'envoyai ſur les lieux & qu'un honnête miniſtre y fit imprimer & répandre dans tous les journaux, j'arrachai le maſque à l'impoſteur, & rendis ainſi caduque la ſatyre du *Prémontval*, dont les argumens étant tous *ad hominem* contre l'abbé, n'avoient plus d'effet ſur moi. Je jugeai donc le *Panagiana* terraſſé par ma miſſive.

Du reſte, s'il ſe publioit une critique, elle étoit ſuivie d'une apologie. Les Réflexions de Mr. D. S. qui parurent dans l'année même des *Mœurs* *, furent mariées par l'imprimeur, en une même brochure, avec une *contre-critique* anonyme, qui

* Imprimées aux Indes, 1748.

qui, en me laiſſant quelques torts, à peu près ceux dont je conviens, me juſtifioit ſur tout le reſte.

Tandis que l'auteur des *Mœurs appréciées*, autre critique, qui parut vers le même temps faiſoit le dédaigneux ſur les *Mœurs*, Monſieur *Formey*, miniſtre & prédicateur à Berlin, & Sécrétaire perpétuel de l'Académie, les mettoit *au rang de ces écrits du premier ordre, qui ne paroiſſent que de loin en loin dans la république des Lettres.* Ce ſont ſes termes, dont je n'ai garde de prendre à la lettre l'exagération obligeante: mais j'en tire parti pour prouver qu'on ne honniſſoit pas les *Mœurs* partout.

Un journaliſte de Hollande, qui ſur de faux extraits en avoit médit, ſe hâta de réparer *ſa mépriſe* par un long & pompeux éloge.

Voici le jugement qu'en porte l'auteur de cette *contre-critique*, dont j'ai parlé plus haut, qui de tous les Ecrivains qui ont lu

&

& jugé les *Mœurs* en théologiens, eſt celui qui les a lues & jugées le plus judicieuſement.

„ Rien n'eſt plus difficile à produire „ qu'un bon ouvrage; une critique judi- „ cieuſe & exacte entraîne de grandes dif- „ ficultés. Les ſentimens de l'auteur, „ hardis à la vérité, ont révolté ceux qui „ ne les ont pas approfondis, avec l'at- „ tention requiſe, avant de prononcer. „ Quelques-uns d'entre eux ont paru ſuſ- „ ceptibles d'une interprétation contraire „ au bon ordre: on a craint pour les eſ- „ prits ſuperficiels, foibles, & pour les „ gens peu inſtruits; on a cru devoir proſ- „ crire cet ouvrage. Je vais développer „ ici une réflexion que je n'ai touchée „ qu'en paſſant.

„ Il faut établir pour principe, en liſant „ M. Panage, qu'il a été animé par les „ vues les plus nobles & par un déſir ſin- „ cere d'épurer les Mœurs, non ſeulement

„ de ſes compatriotes, mais même de „ tous les peuples de l'univers: il a fait „ briller à leurs yeux le flambeau de la rai- „ ſon, qui doit répandre également ſur „ eux tous ſa lumiere; il a voulu les enga- „ ger à ſuivre la route qu'elle s'efforce de „ leur tracer pour devenir plus vertueux, „ & conſéquemment plus heureux: car il „ n'y a nul bonheur à eſpérer où la Vertu „ ne ſe trouve point. Il a détaillé enſuite „ les reſſources que fournit contre le vi- „ ce, la ſaine raiſon, quand on la con- „ ſulte; c'eſt un philoſophe qui inſtruit „ l'univers.

„ Ces motifs ſont dignes des plus gran- „ des louanges: l'exécution a répondu à „ l'entrepriſe, exécutée avec autant de „ ſagacité que de force & de délicateſſe."

A cet expoſé ſi net & ſi bien entendu de l'Eſprit de mon livre, le contre-critique ajoute: „ Mais Monſieur Panage a „ paru oublier qu'il étoit Chrétien. Il de-

„ voit

„ voit *ſeulement* appuyer *davantage* ſur le „ chriſtianiſme. Il eſt trop éclairé pour „ qu'on le ſouille d'un pareil ſoupçon. Ce„ pendant qu'il me permette de lui obſer„ ver qu'il n'a pas *aſſez* profité des ſe„ cours que la Religion lui offroit. La „ raiſon ſainement entendue, & la reli„ gion ſont inſéparables; & il me paroît „ qu'en les ſéparant, on ſe prive volontai„ rement des reſſources les plus utiles & „ les plus efficaces."

Voilà un écrivain ſage, & zelé pour la religion qui blâme dans les *Mœurs*, ma réticence ſur la morale chrétienne, que peut-être même ne blâmeroit-il pas s'il avoit lu les raiſons que j'en donne ici. Mais enfin il n'y blâme que cela. Il voit, ce qui eſt vrai, que je n'ai pas parlé de l'Evangile: mais il n'ajoute pas d'office, comme ont fait quelques autres, contre la foi des textes, que j'aye contredit ou mis en doute aucun dogme évangélique.

Son apologie, ou *contre-critique*, comme il l'appelle, honnête & obligeante d'un bout à l'autre, finit par cet épigraphe flateur, tiré de l'art poëtique d'Horace; *Ubi plura nitent, non paucis offendar maculis.*

Je paſſe une infinité d'autres témoignages honorables répandus dans les différens journaux de l'Europe, au ſujet des *Mœurs;* parce que ce n'eſt pas mon panégyrique que j'entreprends. Je laiſſe auſſi dans leur obſcurité quantité de petites critiques fugitives, dont on ne ſe ſouvient plus; ſoit parce que poſtérieures aux premieres, & ſpécialement à celle de Mr. D. S. elles ne contenoient que des redites, ſoit parce qu'elles ne ſont pas venues à ma connoiſſance.

Quoi qu'il en ſoit, tout bien compenſé, il me ſembloit que les loüanges paſſoient les critiques. Je me voyois auſſi dans le public plus de partiſans que de détracteurs; ſans compter beaucoup de gens impartiaux,

tiaux, qui à l'exception de huit ou dix traits qu'ils auroient mieux aimé que je n'euſſe pas mis, m'applaudiſſoient ſur tout le reſte. Je crus par conſéquent, que ce qui me reſtoit à gagner étoit le petit nombre; & je m'attendois qu'il ne faudroit que du temps pour me les amener. Je me tranquilliſai donc; & je fis mal. Je n'avois pas fait entrer dans mon calcul, les cabaleurs, les rivaux, les politiques, qui m'ont fait une guerre ſourde & cachée. L'accuſation de Déiſme ſe reproduiſit de temps à autres, dans des brochures, dans des journaux, dans des feuilles; cela devint une mode; tous les frelons du Parnaſſe s'en mêlerent.

J'ai bien reconnu avec le temps la vérité de cette maxime, Qu'il n'y a pas d'ennemi mépriſable: car tandis que je me diſois de celui-ci, de celui-là: „ Ce n'eſt pas là „ un accuſateur formidable"; tandis que je me raſſurois ſur l'évidence de mes bonnes

intentions, ſur la pureté de mes principes, ſur la ſageſſe de ma morale; tandis que je m'endormois dans un calme perfide & trompeur, l'orage ſe formoit lentement, les accuſateurs ſe multiplioient & s'enhardiſſoient par mon ſilence. Ils ont fait nombre à la fin, & l'accuſation a pris conſiſtance: mais il a fallu du temps pour cela. Je n'ai commencé à ſortir de ma letargie que quand mes détracteurs avoient déjà pris de l'aſcendant ſur une infinité d'eſprits. De petites intrigues de cour avoient ajouté à mon diſcrédit. Les gens en place n'oſoient m'avouer pour ami; & mes amis molliſſoient par timidité, pour ne ſe pas commettre ſans fruit.

C'étoit déjà s'y prendre un peu tard pour réclamer; & préciſement parce qu'il étoit déjà tard, je tardois encore. L'indolence, le découragement me gagnoient; un peu de fierté auſſi me retenoit. „ Ils croi-
„ ront peut être, me diſois-je, que c'eſt
„ pour

„ pour regagner leurs bonnes graces, pour „ avoir part à leurs faveurs, que je deſ- „ cends à des explications; moi qui ne „ parlerois pas contre mes principes pour „ gagner une couronne ou pour racheter „ ma vie. Je le ferois ſi j'étois à cent „ lieues d'eux. Je ne ſuis pas inſenſible „ aux nuages qu'on a répandus ſur ma re- „ ligion. Je ne ſuis point apoſtat, ni ne „ l'ai été. Je voudrois que ma réputa- „ tion fût nette ſur ce point".

A préſent les circonſtances ſont telles que je les ſouhaitois; je n'eſpere ni ne crains plus rien. C'eſt ma conſcience ſeule qui me fait agir. Il eſt tard, j'en conviens: mais peut-être mon apologie n'en ſera-t-elle que meilleure. Pendant treize ans ma tête s'eſt refroidie & mûrie. Quelques années plutôt je riſquois de mettre encore dans ma réponſe, de la verdeur. Me voici dans cet age mitoyen, où ſans avoir perdu ſa force ou ſa vigueur, on a ſeule-

ment de moins cette intempérance d'imagination qui occaſionne les fauſſes démarches & les témérités. J'ai regardé dans le paſſé de ma vie; j'y ai vu des fautes & des imprudences; je les veux réparer tout de bon. J'ai regardé auſſi dans l'avenir: j'y ai vu trente années poſſibles, qu'il faut paſſer en paix avec Dieu & avec les hommes. Je veux, comme on dit communément, mettre un intervalle entre la vie & la mort. C'eſt dans ces diſpoſitions que j'ai fait le préſent *Eclairciſſement*.

Pour y jetter quelque ordre & éviter autant qu'il ſe pourra, la ſéchereſſe qui accompagne d'ordinaire les diſcuſſions dogmatiques; au lieu de ſuivre pas à pas, comme un lourd commentateur, le texte que je dois expliquer, je réduirai à certains chefs doctrinaux les propoſitions des *Mœurs*, qui ont fait ou qui pourroient faire l'objet de la critique.

D'abord pour écarter les chicanes qui ne m'ont

m'ont été faites que parce qu'on n'a pas compris mon plan, j'employerai un premier chapitre à le remettre ſous les yeux du lecteur. Je veux qu'on ſache par cœur que je n'entendois traiter la morale, qu'en ſimple philoſophe, abſtraction faite des Religions poſitives.

Ce plan d'ouvrage étant ſuivi fidelement, mon livre ne devoit être autre choſe qu'un expoſé de la religion naturelle. Pour donner du poids à mes préceptes, j'en devois exalter la ſource: & c'eſt ce que j'ai fait dans les propoſitions dont l'examen occupera le ſecond chapitre.

Je n'ai pas dû pourtant préconiſer la religion naturelle, au préjudice des deux religions poſitives, qui émanent auſſi-bien que celle-là de l'autorité divine; j'établirai dans le troiſieme chapitre que je ne l'ai pas fait non plus, ou n'ai pas eu intention de le faire.

Si des Religions poſitives il y en a une que j'aye dû ſingulierement reſpecter, c'a été ſans doute la Religion Chrétienne, dont je

fais

fais profeſſion. Toutes les propoſitions des *Mœurs* qui y ſont relatives ou qu'on a cru l'être, occuperont avec leurs éclairciſſemens le quatrieme chapitre.

J'en ferai un cinquieme pour les propoſitions purement morales qu'on a relevées comme inexactes ou défectueuſes.

Le ſixieme aura pour objet trois ou quatre paſſages dont on a malicieuſement abuſé pour intéreſſer le gouvernement dans la cenſure de mon livre.

Mon objet dans cet Eclairciſſement étant de ne laiſſer aucun nuage ſur mon orthodoxie; ſi cependant contre mon intention il m'étoit encore échapé quelque propoſition inexacte, je ſuis prêt à m'en déſiſter de bonne foi. Après les corrections & les retranchemens que j'ai faits de mon propre mouvement; & ſans y être contraint par aucune autorité; un ſacrifice de plus ne me coûtera pas, lorſqu'on m'aura fait appercevoir que je le dois à la ſaine doctrine & à l'honneur du Chriſtianiſme.

TA-

TABLE
DES CHAPITRES.

PREFACE.
CHAPITRE I. *Plan de l'ouvrage.* Page. 1.
CHAPITRE II. *Propoſitions rélatives à la Religion Naturelle.* 35.
§. 1. *Univerſalité de la Religion Naturelle.* 36.
§. 2. *Ancienneté de la Religion Naturelle.* 38.
§. 3. *Invariabilité de la Religion Naturelle.* 45.
§. 4. *Sainteté de la Religion Naturelle.* 52.
CHAPITRE III. *Propoſitions taxées de contrariété avec les Religions poſitives & notamment avec la Loi Judaïque.* 67.
§. 1. *Religions poſitives quelconques.* 68.
§. 2. *Loi Moſaïque.* 81.
§. 3. *Culte extérieur.* 90.

CHAPITRE IV. *Propoſitions réputées contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme.* Page 137.

Article I. *Divinité du Chriſtianiſme.* 139.

Article II. *Dogmes du Chriſtianiſme.* 147.

§. 1. *Inſuffiſance des vertus humaines.* . . . . . 149.

§. 2. *Beſoin de la grace de Dieu pour opérer le bien.* . . . . 150.

§. 3. *Prédeſtination gratuite.* 154.

§. 4. *Aveuglement pénal des pécheurs.* . . . . 158.

§. 5. *Néceſſité de la foi pour l'amour divin.* . . . 161.

§. 6. *Subſtantialité divine.* 162.

§. 7. *Chûte de l'homme.* . . 164.

§. 8. *Chûte des Anges rebelles.* 166.

§. 9. *Crédibilité de la Religion Chrétienne, ou foi due à ſes dogmes.* 167.

§. 10. *Gratuité des récompenſes divines.* . . . . 170.

§. 11. *Juſtice divine.* . 173.

§. 12. *Divorce.* . . . 179.

Ar-

Article III. *Morale Chrétienne.* Page 184.
§. 1. *Distinction de l'amour divin d'avec tout amour de la créature.* 185.
§. 2. *Renoncement au monde.* 195.
§. 3. *Perfection Chrétienne.* 198.
§. 4. *Principes de paix de la morale évangélique.* . . 224.
§. 5. *Insuffisance de la raison pour réduire les passions & en triompher.* . . . . 227.
Article IV. *Discipline de l'Eglise Chrétienne.* . . . . 230.
§. 1. *Excommunications.* *ibid.*
§. 2. *Mariages chrétiens.* 232.
§. 3. *Empêchemens pour raison de parenté.* . . . . 238.
Article V. *Culte public de l'Eglise Chrétienne.* . . . 241.
Article. VI. *Ministres de l'Eglise.* 250.
CHAPITRE V. *Propositions purement morales.* . . . . 266.
Article. I. *Du licite & du prohibé.* 267.
§. 1. *Des passions en général.* *ibid.*

§. 2. *De*

§. 2. *De l'Amour.* . 288.
§. 3. *De la Haine.* . 291.
§. 4. *De la Colere.* . 294.
§. 5. *De la Médiſance.* . 296.
§. 6. *Sur le Menſonge.* . 301.
Article. II. *Des Devoirs.* . 306.
§. 1. *Des Devoirs en général.* *ibid.*
§. 2. *Amour conjugal.* . 309.
§. 3. *Amour filial.* . 310.
Article III. *Vertus.* . . 330.
Article IV. *De l'Exemple.* . 333.
Article V. *Propoſitions des* Mœurs *taxées mal-à-propos d'Epicuriſme ou de relâchement.* . . . 343.
CHAPITRE VI. *Propoſitions rélatives au Gouvernement.* . . 381.
§ 1. *Rois.* . . 383.
§. 2. *Sermens.* . . 388.
§. 3. *Jugemens.* . . 397.
§. 4. *Supplices.* . . 405.

ERRATA.

Pages	*lignes*	*fautes*	*corrections*
5	5	Excepiton	exception
13	13	nous	pour
14	5	feroit	feroit
22	17	contraint	contrarie
28	17	fureur	ferveur
38	12	inférieux	inférieur
39	16	ou	on
40	9	tous	toutes
41	derniere	ou	on
56	1	éclairer	éclaircir
67	10	l'en	s'en
87	10	adoptée	adaptée
88	10	permeſſe	promeſſe
89	11	ſans	ſous
95	21	ſtrict	ſtricte
112	18	s'étoit	l'étoit
114	6	que	qui
115	4	concluance	concluante
116	4	extérieux	extérieur
ibid	11	en	on
119	9	traire	traite
ibid	21	à révélation	à la révélation
121	3	comme	connu
123	21	avons	aurons
124	19	que	qui
126	16	t'ai	l'ai

ERRATA.

Pages	*lignes*	*fautes*	*corrections.*
128	6	ſût	ſache
131	15	on	en
132	5	ordre du public	ordre public
138	21	poſticle	poſtiche
139	19	ma	me
141	dern.	ſa mienne	la mienne
142	9	un	en
146	16	*paint*	*point*
155	4	prouve	prouver
157	14	cenſéquente	conſéquente
160	3	c'eſt	s'eſt
161	14	puiſ-	puiſſe
167	4	pat	pas
170	21	d'entrer	d'errer
267	19	j'aurois	j'aurai

ECLAIRCISSEMENT

SUR LES

MOEURS.

CHAPITRE PREMIER.

Plan de l'ouvrage.

JE me ſuis renfermé dans le titre que j'avois choiſi: „ j'ai peint les „ mœurs qu'on a, & celles qu'on „ devroit avoir (*a*). " Je n'avois pas d'autre objet. Pour ne pas trop m'engager, j'avois à deſſein préféré ce titre ſimple à celui d'*Eſſais de Morale* qu'avoit pris avant moi un théologien du ſiecle dernier. „ Je ne vou„ lois pas, diſois-je (*b*), aller ſur les briſées „ de

(*a*) Avertiſſement du livre des mœurs. (*b*) *Ibidem.*

„ de ces Meſſieurs-là:" Expreſſion que par parentheſe on ne m'a pas paſſée, quoiqu'elle ne fit que dire en ſtyle badin, que je ne m'ingérerois pas de pénétrer dans le ſanctuaire de la Théologie.

Je m'étois bien gardé auſſi d'intituler mon livre, *Réflexions Morales*: „ c'étoit, diſois-„ je (*c*), un titre trop décrié depuis trente „ cinq ans; je n'avois pas deſſein de me fai-„ re mettre à l'*Index:*" autre plaiſanterie qu'on a mal priſe. Il ſemble qu'on ait oublié en France la perſécution qu'on y a exercée contre le Pere Queſnel & contre ſon livre, pour ne plus voir dans cette phraſe qu'une alluſion profane. On a cru auſſi que ma crainte d'être mis à l'Index étoit une ironie ſacrilege; comme ſi l'Index Romain étoit une des dix tables de la loi.

Quoi qu'il en ſoit, je m'étois ſuffiſamment expliqué ſur mon projet de ne traiter la morale que philoſophiquement: & ce projet

(c) *Ibid.*

jet n'étoit point abſurde: c'eſt ainſi qu'on la traite dans les Ecoles de Philoſophie. A la queſtion, Qu'eſt-ce que la vertu, „ c'eſt, „ diſois-je (*d*), la fidélité conſtante à rem- „ plir les obligations que *la raiſon* nous dic- „ te." C'étoit aſſez avertir que je n'allois traiter dans cet ouvrage que des vertus humaines. Dans toutes mes éditions le mot *raiſon* a été exprimé en caractere diſtinct du courant.

Ailleurs (*e*), je fondois „ l'exactitude de „ l'homme à remplir ce qu'il ſe doit perſon- „ nellement, ſur l'amour que *le droit natu-* „ *rel* exige qu'il ait pour lui-même." On devoit voir par ces mots *le droit naturel*, mon attention à marquer continuellement, que je me plaçois en deçà de la révélation. On devoit moins me chicaner ſi mes principes ſe trouvoient quelquefois n'avoir pas toute la ſublimité des dogmes évangéliques: car avertir que je reſtois en deçà, c'étoit, bien loin

(*d*) Diſcours préliminaire.
(*e*) Préambule de la ſeconde partie.

loin de les contredire, annoncer qu'il en faut faire un ſupplément à la ſimple morale naturelle, qui ne ſuffit pas pour mener juſqu'à la perfection.

Je débutois par définir non pas ce que c'eſt que le bon chrétien ou l'homme religieux; mais ce que c'eſt que l'honnête-homme ou l'honnête-femme. „ Laiſſons, diſois-je (*f*), „ la qualité d'honnête-homme à qui voudra „ s'en contenter: on l'acquiert à trop vil „ prix pour que les ames bien nées en doi- „ vent être jalouſes. Beaucoup de ſuffiſan- „ ce, une fortune aiſée, des vices applau- „ dis, voilà ce qui fait l'honnête-homme; „ la vertu n'y entre pour rien." Mr. D. S. qui pourtant de toutes les critiques des *Mœurs* a, je crois, fait la moins mauvaiſe, s'eſt aviſé de ſuppoſer, je ne ſai pourquoi, (car le contraire eſt palpable) que c'étoit-là une définition de l'honnête-homme d'après l'idée que je m'en faiſois moi-même; & dans cet-

(*f*) Diſc. préliminaire, au commencement.

cette ſuppoſition il a trouvé que je le définiſſois mal. Oui, ſans doute, c'eût été mal le définir. Mais auſſi pourquoi Mr. D. S. n'a-t-il pas voulu voir ce que tout le monde ſans exception a vu, que penſant comme lui ſur ce qui conſtitue l'honnête-homme, c'étoit l'abus qu'on fait communément de ce terme que je frondois ici? Il eſt d'autant moins excuſable que je m'en expliquois clairement cinq ou ſix lignes plus bas, où je diſois (*g*), que „ quoiqu'il paroiſſe aiſé de mériter „ les titres d'honnête-homme ou d'honnête-„ femme, *bornés au ſens que l'uſage leur a* „ *déterminés*, il pourroit ſe trouver encore „ beaucoup d'uſurpateurs parmi ceux qui ſe „ les arrogent."

Pour lire un ouvrage écrit avec quelque légéreté, il faudroit entendre à demi-mot; & Mr. D. S. ne veut pas même entendre ce qu'on lui dit en termes exprès. J'ai honte pour lui d'avoir à lui juſtifier cet endroit.

Con-

(*g*) *Ibidem.*

Continuant d'appuyer ſur l'abus de la dénomination d'honnête-homme, „ Un mal-„ heureux, diſois-je (*b*), preſſé par l'indi-„ gence, arrête un paſſant, dans un care-„ four, lui prend ſa bourſe, ou la lui de-„ mande: voilà le malhonnête-homme; & ſi „ vous en doutez, l'échafaut en décidera." Mr. D. S. continuant de ne pas m'entendre, ne veut point que la qualification de malhonnête-homme ſoit bornée aux gens qu'on mene au ſupplice. Il trouve mauvais que j'aye ajouté tout de ſuite: „Mais logez dans „ un magnifique hôtel un heureux concuſ-„ ſionnaire que les beſoins de l'Etat ont en-„ richi; donnez lui un Suiſſe, des livrées „ un nom de terre; il jouit de la miſere publi-„ que; ſa maiſon eſt élevée ſur les ruines de „ cinq cens familles: n'importe il eſt hon-„ nête-homme, puiſqu'il eſt riche & qu'il „ reſpire:" il veut que mon *concuſſionnaire* quoiqu'*heureux*, ſoit réputé un malhonnête-

(*b*), *Ibidem*.

te-homme; & il ſe démene de toutes ſes forces pour prouver contre moi ce que je ſai comme lui, & ce que je n'ai point contredit, que l'impunité ne rend pas la qualité d'honnête-homme à qui l'a perdue par des crimes notoires.

Je m'énonçois à peu près de même ſur *l'honnête-femme*. „ Elle n'eſt guere, di-„ ſois-je (*i*), plus reſpectable que l'honnête-„ homme. Tout ce qu'a fait *Eglé* pour „ l'être, c'eſt de n'avoir point affiché qu'el-„ le fait métier de galanterie." Même *qui-pro-quo* de la part de Mr. D. S. Il n'a pas manqué de me dire que mon Eglé n'étoit rien moins qu'une honnête-femme.

Mais ce qui eſt plus ſingulier dans un homme qui fait le rigide, c'eſt ſa remarque ſur les deux portraits ſuivans.

„ Une femme jeune & belle étale juſques „ à l'indécence les charmes qu'elle a reçus „ de la nature; & les releve encore par tout „ l'at-

(*i*) *Ibid.*

„ l'attirail d'une parure élégante, les pom-
„ pons, le rouge & les mouches: mais elle
„ eſt à pié & n'a point de laquais qui la ſui-
„ ve: c'eſt une femme ſans honneur, on la
„ montre au doigt."

„ A deux pas d'elle paſſe une autre fem-
„ me dans le même appareil, mais traînée
„ par ſix courſiers orgueilleux dans un ca-
„ roſſe drappé: c'eſt une femme reſpecta-
„ ble, une femme de la premiere conſidé-
„ ration."

Je ne m'attendois pas à être contredit à propos de ces deux portraits par Mr. D. S. qui paroît être dans de bons principes en matiere de religion: mais il faut croire qu'il n'eſt pas auſſi caſuiſte que théologien. Il veut bien que je contrôle les airs coquets des bourgeoiſes: mais pour les femmes de condition il n'y a pas moyen de lui faire entendre raiſon. Il ſoutient tout rondement qu'une Ducheſſe a le droit de ſe mettre comme il lui plaît. Je n'ai pas prétendu conteſter le droit des Ducheſſes; mais il devoit prendre

dre garde que je parle ici de la parure *portée jusques à l'indécence*; & elles le desavoueroient sans doute du soin obligeant qu'il prend de porter jusques-là leurs prérogatives.

Tirant ensuite un corollaire de ce que je venois de dire contre *l'honnête-homme*, entendu dans ce sens abusif qu'on n'y donne que trop souvent, „ Tous les honnêtes-„ gens ensemble, disois-je (*k*), ne valent pas „ un homme vertueux. Ceux-là ne tiennent „ leurs titres que de leur bonheur, de leur „ opulence & de leurs protections. Otez-„ leur ces appuis fragiles qui les soutiennent: „ leur honneur, qui en dépend, éprouvera „ les mêmes révolutions que leur fortune". Ce Mr. D. S. n'a pas manqué de remarquer encore pesamment, que c'étoit là une distinction fausse; que l'honnête-homme & l'homme vertueux ne sont qu'un. Bel effort de pénétration! Sans doute, ils ne sont qu'un

(*k*) *Ibidem infra.*

qu'un, quand on prendra le terme d'honnête-homme dans ſon acception rigoureuſe; mais il s'agit ici d'une acception abuſive, ſuivant laquelle l'homme vertueux & l'honnête-homme ſont deux hommes très-différens.

Voilà pourtant mon plus formidable adverſaire: un homme qui en cinq remarques fait cinq bévues.

Mais en laiſſant de côté le polémique, pour revenir à l'objet des *Mœurs*, toujours eſt-il vrai que je n'entendois y parler de l'homme vertueux que ſur le pié d'obſervateur exact du droit naturel. „ Pour l'homme vertueux, diſois-je tout de ſuite, „ (bien différent de l'honnête-homme pris „ dans l'acception abuſive) ce ſont les bonnes mœurs qui ſont ſes titres, titres ſolides, auxquels l'adverſité, loin de l'en dépouiller, ajoute un nouvel éclat". Puis, pour fixer l'acception que j'entendois donner aux mœurs: „ C'eſt, diſois-je, une conduite „ réglée ſur la connoiſſance & l'amour de la „ vertu: ſur la connoiſſance, car faute de

„ connoître la vertu, on n'a que les mœurs „ du peuple: & ſur l'amour, car faute de „ l'aimer, on n'a que les mœurs des grands, „ c'eſt-à-dire qu'on n'en a point.

Sans prendre la peine d'excuſer ce léger trait de ſatyre ſur les grands, dont aucun ne ſe ſont plaints, arrêtons-nous ſeulement à obſerver combien il eſt viſible par tous les les textes précédens, que je n'avois pas en vue de tracer l'idée d'un chrétien, mais ſeulement celle d'un homme d'honneur; que ce n'étoient pas les vertus des ſaints que je voulois enſeigner, mais les devoirs de l'homme de bien. Je crois que j'étois fort le maître de choiſir moi-même mon ſujet: & qu'on n'a pas dû exiger que je prêchaſſe, lorſque je n'avois entrepris que de moraliſer.

Cependant, pour ne pas inſpirer à mes lecteurs des vertus d'athées; je veux dire des vertus de ſimple convention, des vertus contraintes ou intéreſſées, j'avois donné l'amour pour baſe à toute ma morale. „ Aimer Dieu, s'aimer ſoi-même, aimer ſes

» ſemblables, voilà, diſois-je (*l*) toutes les
» obligations de l'homme. Du premier de
» ces trois amours naît la piété; du ſecond,
» la ſageſſe; le troiſieme engendre toutes les
» vertus ſociales ».

Puis appliquant l'amour à ces trois ſortes d'objets différens, j'inſiſtois dans la premiere partie ſur l'obligation d'aimer Dieu d'un amour de reconnoiſſance, fondé ſur la création, la conſervation & les bienfaits continuels dont Dieu nous comble en cette vie; (ſans excluſion de l'amour de charité qui eſt celui du chrétien, le ſeul méritoire, le ſeul qui conduiſe au ſalut éternel, mais dont je ne parlois pas; parce que je n'écrivois que ſur les mœurs & non ſur les vertus chrétiennes.) C'étoit de cet amour de reconnoiſſance que je diſois (*m*) qu'un infidele peut l'avoir auſſi bien qu'un chrétien; propoſition ſur laquelle on m'a épilogué, mais que j'expliquerai pertinemment dans le quatrieme chapitre du

(*l*) Diſcours préliminaire, vers la fin.
(*m*) Premiere partie, chapitre premier, vers la fin.

du préſent Eclairciſſement, (art. des dogmes §. 5.)

C'étoit encore pour inculquer cet amour de reconnoiſſance que je diſois au commencement de la premiere partie (*n*) : „ L'amour „ ne naît que du rapport entre deux objets „ dont l'un contribue au bonheur de l'autre. „ Laiſſons le Quiétiſte aimer ſon Dieu, à „ l'inſtant même que ſa juſtice inexorable le „ livre pour toujours à la fureur des flam- „ mes : c'eſt pouſſer trop loin le rafinement „ de l'amour divin. Toutes les perfections „ de Dieu dont il ne réſulte rien pour notre „ avantage, peuvent bien nous cauſer de „ l'admiration, & nous imprimer du reſ- „ pect : mais elles ne peuvent pas nous in- „ ſpirer de l'amour. Ce n'eſt pas préciſé- „ ment parce qu'il eſt tout-puiſſant, par- „ ce qu'il eſt grand, parce qu'il eſt ſage, „ que je l'aime : c'eſt parce qu'il eſt bon „ parce qu'il m'aime lui-même, & m'en „ don-

(*n*) *Ibidem*, au commencement du chapitre.

„ donne des témoignages à chaque inſtant.
„ S'il ne m'aimoit pas, que me ſerviroient
„ ſa toute-puiſſance, ſa grandeur, & ſa ſa-
„ geſſe. Tout lui ſeroit poſſible, mais il
„ ne ſeroit rien pour moi ; ſa ſouveraine
„ majeſté ne ſerviroit qu'à me rendre vil à
„ ſes yeux ; il ſauroit les moyens de me ren-
„ dre heureux, mais il les négligeroit.
„ Qu'il m'aime au contraire, tous ſes attri-
„ buts me deviennent précieux : ſa ſageſſe
„ prend des meſures juſtes pour mon bon-
„ heur ; ſa toute-puiſſance les exécute ſans
„ obſtacles ; ſa majeſté ſuprême me rend
„ ſon amour d'un prix infini.

C'eſt dans la même vûe qu'un peu plus bas (*o*) j'ai comparé Dieu à une mere, à un pere, à un maître, à un bienfaiteur, à un ami. „ Vous ſavez gré, diſois-je, à votre
„ mere, de vous avoir donné le jour ; à vo-
„ tre pere, d'avoir pourvu à vos beſoins ; à
„ vos maîtres, d'avoir orné votre ame de
„ con-

(*o*) *Ibidem.*

„ connoiſſances utiles ; à vos bienfaiteurs,
„ de leurs ſecours généreux ; à vos amis,
„ de leur attachement. Or Dieu eſt vérita-
„ blement votre mere, votre pere, votre
„ maître, votre bienfaiteur & votre ami ;
„ & ceux que vous honorez de ces noms ne
„ ſont à proprement parler que les inſtru-
„ mens de ſes bontés ſur vous". Et tout de ſuite, dans cinq paragraphes diſtincts, je préſentois effectivement Dieu ſous ces cinq différens rapports. En vain l'auteur des Mœurs appréciées (la plus mince brochure que j'aye lue contre les Mœurs, dans quelque ſens qu'on veuille prendre *mince*) ſuppoſe-t-il que j'ai puiſé dans Palafox, Rodriguez ou Grenade, cette maniere qui lui paroît biſarre de conſidérer Dieu comme pere, comme mere comme maître, comme bienfaiteur & comme ami : quelque part que je l'aye puiſée, on l'a aſſez généralement goûtée. Et Mr. d'Alby vient encore de dire dans ſon mandement pour la publication du dernier Jubilé, que *Dieu eſt* tout à la fois *le plus fidele des amis*

&

& le plus tendre des peres.

Je commençois de même ma ſeconde partie par fonder l'accompliſſement de ce que l'homme ſe doit perſonnellement, ſur l'amour que le droit naturel exige qu'il ait pour lui-même ; & j'appuyois ſur cet amour d'une maniere qui ne devoit pas donner priſe aux critiques, ſi l'on ne critiquoit qu'avec bonne foi. Mais avec de la bonne foi auroit-on même pris avantage d'une ſortie que je faiſois contre les dévots, pour ſuppoſer que j'attaquois la morale chrétienne ? „ Lorſ-„ qu'un dévot, diſois-je (*p*), ſe met à moraliſ-„ ſer, ce qui lui arrive ſouvent, s'il a pris „ pour texte l'amour-propre, ſa harangue „ n'eſt pas prête de finir". Mais un dévot n'eſt pas toujours un oracle ni un ſaint. Un *dévot*, dans l'acception deſavantageuſe que l'uſage lui a aſſignée, eſt un homme qui outre les principes de la piété, & la tourne en miſantropie. Le mot *dévot* eſt tellement con-

(*p*) Préambule de la ſeconde partie.

consacré à cette acception, que des gens mêmes religieux le prennent pour injure & s'en défendent. Il a plus dégénéré que *dévotion*, qui se prend encore pour piété tendre. Mais afin qu'on ne doutât pas que je ne le prisse dans son acception la moins favorable, j'ajoutois: „ Sous ombre que la „ religion défend aux hommes ce que la rai„ son leur interdit aussi, d'être vains & pré„ somptueux, sensuels & efféminés, si l'on „ en croit ce rigoriste impitoyable, l'hom„ me sage & reglé doit se cacher à lui-mê„ me qu'il est homme de bien; le philoso„ phe éclairé doit se mettre de niveau avec „ avec le peuple ignorant & stupide; on se „ doit mépriser soi-même, se haïr d'une „ haine irréconciliable; & en conséquence „ gêner ses inclinations, contraindre son penchant & mortifier son goût, quelque „ innocens que soient ce goût, ce penchant „ & ces inclinations". Il est donc visible que ce n'étoit pas à la morale chrétienne que j'en voulois; mais à ces censeurs éternels, qui

qui moraliſent plutôt pas humeur que par principes. Car quant au fond de la morale, je ſuis d'accord ſur l'amour-propre avec la religion; & ce que je blâme ici n'eſt qu'un rigoriſme mal-entendu, qui en éloigne bien plus qu'il n'en approche.

On a pris pour un blaſphême ce que j'ai dit immédiatement après, „ que depuis „ que ces zelés clabaudent, l'amour-propre „ eſt ſi décrié, qu'on auroit honte de pren„ dre tout haut ſa défenſe; qu'il eſt rare „ qu'on ſoit aſſez courageux pour ſe ranger „ du côté de l'opprimé; que je vais pour„ tant faire un effort de magnanimité pour „ réparer ſon honneur, flétri peut-être trop „ légérement". Mais *ces zelés* ſont les dévots de l'eſpece que je viens de définir: c'eſt contre ceux-là que je vais prendre le parti de l'amour-propre, qu'ils décrient. Or par l'amour-propre dont j'embraſſe la défenſe, j'entends l'amour légitime de nous-mêmes, & je le dis en termes bien nets, dans l'*a-linea* qui ſuit. C'eſt donc par un effet de la

plus

plus insigne mauvaise foi, qu'on m'a accusé de débiter sur l'amour-propre une morale anti-chrétienne. Qu'on lise (je ne dis pas avec application, je ne dis pas sans prévention) qu'on lise seulement cet *a-linea*; on va voir combien ce que j'y dis sur l'amour de nous-mêmes est exact & inattaquable. Le voici transcrit fidélement.

„ Expliquons nous d'abord sur la signifi-„ cation du terme. Si par amour-propre on „ entend la présomption, l'orgueil ou la va-„ nité: je l'abandonne à la rigueur de ceux „ qui le poursuivent; je suis son premier en-„ nemi. Mais si l'on entend avec moi, par „ amour-propre, cette sorte affection que la „ pure nature nous inspire pour nous-mê-„ mes: je le soutiens innocent, légitime & „ même indispensable." Reste-t-il là quelque équivoque par rapport au sens dans lequel je prends l'amour-propre. Comme ce terme alloit se présenter plusieurs fois, je l'ai trouvé plus commode à répéter que celui d'amour de nous-mêmes, qui est long & trai-

traînant, & qui au fond ne dit pas davantage. Mais quand à cet égard je me ſerois éloigné de l'uſage, dès que j'ai une fois fait précéder ma définition, il ne peut plus y avoir d'ambiguité. C'eſt un chiffre ſi l'on veut; mais j'en ai donné la clé.

Cependant, pour jetter encore plus de jour ſur l'acception de ce même terme, comme ſi j'avois prévu qu'on en abuſeroit, j'ajoutois : „ Nous ſommes compoſés d'un „ corps & d'une ame. Le corps eſt ſujet à „ à des accidens qui l'endomagent ou le détruiſent; l'ame eſt ſuſceptible d'idées qui „ l'affligent & la mortifient, de ſentimens „ qui la dégradent, qui la deshonorent & „ la ſouillent. Pour la conſervation de nos „ corps Dieu nous a fait préſent de l'inſtinct „ qui veille à leur ſureté, les garantit de ce „ qui leur eſt préjudiciable, & les avertit de „ leurs beſoins. Pour préſerver nos ames de „ ce qui peut leur ravir leur bonheur ou leur „ innocence, il fait marcher devant elles le „ flambeau de la raiſon, qui les mene à la

„ vé-

„ vérité, qui leur indique les vrais biens & „ les moyens de ſe les procurer. Rien n'eſt „ donc plus conforme de notre part à l'inſti- „ tution divine, que de veiller au bonheur & „ de nos ames & de nos corps: or veiller à „ leur bonheur, c'eſt aſſurément les aimer.“ Je demande à préſent ſi l'amour de nous-mêmes ainſi entendu a de quoi alarmer la conſcience de l'homme, je ne dis pas le plus *dévot*, mais le plus pieux & le plus religieux.

Malgré cela j'ai fait plus encore. J'ai eu l'attention d'avertir que cet amour même, quoique légitime en ſoi, n'eſt pas ſans danger, ſi on le laiſſe ſans regle & ſans frein. „ Je ne diſconviens point, ai-je dit, que l'a- „ mour-propre n'ait ſes inconvéniens.“ Nouvelle confirmation du ſens dans lequel je le prenois; car ſi je l'euſſe pris dans ſon acception défavorable, puiſque je viens de paſſer condamnation contre lui un peu plus haut, je ne me ſerois pas contenté de dire ici *qu'il a ſes inconvéniens.* Mais continuons le texte pour faire voir de plus en plus combien

eſt pur & irrépréhenſible cet amour de nous-mêmes dont je me ſuis déclaré le champion.

„ Je ne diſconviens point qu'il ne nous aveugle ſur nos imperfections; qu'il ne nous rende quelquefois trop indulgens pour nos défauts; mais l'amour conjugal & l'amour paternel lui-même ne ſont pas exempts de foibleſſes; faut-il pour cela les proſcrire? Aimez-vous, vous-même avec prudence & meſure; rangez dans l'ordre qui leur convient l'amour du corps & celui de l'ame, l'inſtinct & la raiſon... Que la raiſon commande, l'inſtinct eſt fait pour obéir. Que l'amour de l'ame ait le pas: l'ame eſt plus noble que le corps; il n'eſt paitri que de limon, l'ame eſt un être céleſte. Réprimez la révolte du corps, s'il gêne ou contrarie l'ame. Domptez l'ame elle-même & la forcez de rentrer dans ſon devoir, s'il arrive qu'elle oublie ce qu'elle doit à l'être divin d'où elle tire ſon origine. Le corps doit obéir à l'ame, l'ame doit obéir à Dieu. Le bonheur de ces deux ſubſtances dépend de cette ſubordi-

„ dination... L'amour de nous-mêmes ou l'amour-propre dirigé d'après ces principes eſt-il un vice ſcandaleux qu'il faille s'empreſſer d'extirper?

Enfin, comme j'avois fondé dans les deux premieres parties, les devoirs de l'homme envers ſon créateur & envers lui-même, ſur l'amour divin & ſur l'amour propre: en commençant la troiſieme je fondois ſes devoirs envers ſes ſemblables ſur l'amour ſocial. „ Aimez vos ſemblables, diſois-je (*q*), vous „ ne manquerez point à ce que vous leur „ devez. *Aimez, vous avez accompli la* „ *loi*, diſoit l'apôtre Paul * aux proſélytes „ qu'il formoit. L'amour ſeul peut „ nous rendre fideles à nos devoirs: il eſt „ le fondement de toutes nos liaiſons, &

(*q*) Préambule de la troiſieme partie.

* On a épilogué ſur ce que j'ai dit ici *l'Apôtre Paul*, & non pas *l'Apôtre ſaint Paul*: mais cela fait pitié. Tous les jours on s'exprime en chaire de la maniere que j'ai fait. Il devoit ſuffire que je citaſſe Saint Paul à bonne fin. C'eſt une marque non équivoque de reſpect à l'égard d'un Ecrivain, ſoit ſacré ou profane, que de le citer pour s'en faire une autorité.

„ & le ſeul nœud qui les entretienne. Sans
„ lui le commerce des hommes n'eſt que
„ feinte & diſſimulation; il n'y a plus dans
„ la ſociété que des ſpectres de vertus, des
„ apparences trompeuſes d'amitié, de dou-
„ ceur & de généroſité; plus dangereuſes
„ mille fois que des haines déclarées & des
„ procédés outrageans...

Le pivot unique ſur lequel rouloit tout mon plan étoit donc l'amour diſtingué en trois claſſes majeures; entre leſquelles l'amour ſocial étoit encore diviſé & ſubdiviſé ſuivant les degrés de rélation ou de proximité qui peuvent attacher un homme à un autre homme.

Pluſieurs ont loué ce plan comme le ſeul que j'euſſe à ſuivre en traitant des *Mœurs*: d'autres l'ont blâmé, par une ſuite de la maxime, *Quot capita tot ſenſus.* „ On pour-
„ roit dire de M. Panage, a dit l'auteur des
„ *Mœurs appréciées*, qu'il ne prêche qu'a-
„ mour & ſimpleſſe." Pour *apprécier* à mon tour avec impartialité la juſteſſe de cet-

te raillerie, j'ai mis de côté, autant qu'on le peut, l'amour-propre d'auteur: & cela fait, il m'a encore ſemblé que la plaiſanterie du prétendu appréciateur ne valoit rien; car il n'y a rien du tout de ridicule à fonder les devoirs de l'homme ſur l'amour; & il eſt bien ſûr qu'il n'en remplira aucun comme il faut, tant qu'il ſe conduira par un autre motif que celui-là.

C'étoit tout de bon, pour être utile aux hommes du côté des mœurs, & non par pure envie de briller que j'avois entrepris cet ouvrage. C'étoit très ſincérement que je diſois dans mon *avertiſſement*: „ Si quel-„ qu'un de mes lecteurs venoit me dire „ vous avez fait un bon livre, j'en ſe-„ rois flatté ſans doute: mais je le ſe-„ rois encore davantage s'il ajoutoit: Vous „ m'avez inſpiré des Mœurs." Je ne ſuis pas vain: mais je ne puis pourtant réſiſter à la tentation de dire que j'ai dans mon portefeuille vingt lettres différentes où ſe trouve ce compliment flatteur que je deſirois qu'on

me fit ; ſans compter un bien plus grand nombre de pareilles déclarations, qui m'ont été faites de vive voix. Je ne me glorifie au reſte de ces témoignages obligeans, que pour faire entendre à mes détracteurs, que mon livre, ſi défectueux qu'ils le ſuppoſent, étoit pourtant capable de produire quelque fruit.

Les portraits même que j'ai répandus avec profuſion dans l'ouvrage, pour y jetter des graces & de l'aménité, étoient aſſortis à mon plan. C'étoit des préceptes mis en action, que je préſentois pour donner du corps & de la force à mes invitations. „ En „ pluſieurs endroits je me ſuis contenté de „ crayonner les vices, ſans diſcourir ſur leur „ difformité : le tableau parle de lui-même. „ Si j'avois peint d'après Virgile l'énorme „ chef des Cyclopes, aurois-je eu beſoin „ d'avertir que Polyphême eſt un monſtre „ hideux ? J'ai fait de même des vertus : „ j'ai ſouvent peint leurs graces & leurs „ beautés. Sans ajouter aux traits par où

„ je

„ je les caractériſe, d'ennuyeux panégyri-
„ ques (r).

Je n'ai préſenté pour modeles de conduite que des ſages, pour exemples de vices que des vicieux. Je n'ai jamais fait l'éloge d'un impie ni d'un mécréant. J'ai pu ſeulement exalter quelquefois un homme de bien, ſans parler de ſa religion, par la raiſon toute ſimple qu'il ne s'agiſſoit que de ſes mœurs; mais ſi j'ai dit qu'il fût religieux, je l'en ai loué. J'ai même écarté les couleurs que les moudains pouvoient donner à ſa piété, pour ne lui en pas tenir compte.

„ Valerie, ai-je dit (s) par exemple, avoit
„ un amant diſtingué; le rang de ſa conquê-
„ te flattoit ſon ambition. Le volage a
„ a porté ſes vœux ailleurs. Pourra-t-elle,
„ ſans déroger redeſcendre juſqu'à un adora-
„ teur moins qualifié? Non, ſon orgueil au-
„ roit trop à ſouffrir. Son parti eſt pris: elle
„ renonce à tout commerce galant. Ce
„ chan-

(r) *Avertiſſement.*
(s) Premiere partie, chap. I. vers ſa fin.

„ changement n'eſt d'abord qu'un dépit:
„ mais qu'importe. Il la tire du *deſordre*.
„ Sortie de l'abîme, elle en connoîtra
„ mieux la profondeur, & revenue aux bon-
„ nes mœurs par contrainte, elle y perſéve-
„ rera par goût.

J'avois dit d'Ariſte, deux pages en deçà;
„ qu'à trente ans il étoit répandu dans le
„ monde, que c'étoit l'homme à la mode,
„ qu'on le chériſſoit, qu'on le couroit; qu'il
„ étoit de toutes les fêtes & qu'il en faiſoit
„ le principal agrément. Aujourd'hui ajou-
„ tois-je qu'il eſt ſexagenaire, ſon goût eſt
„ changé: il a renoncé aux compagnies; il
„ ne fréquente plus que les Egliſes, les plus
„ longs offices ſont pour lui les meilleurs;
„ il prie ſans ceſſe & prie avec ~~fureur~~ ferveur; il re-
„ grette le temps, où diſſipé par les plaiſirs,
„ il ne s'eſt pas occupé à honorer Dieu & à
„ le louer. C'eſt, dit-on, que ſa tête baiſſe:
„ on ne manque gueres par cette raiſon de
„ devenir dévot à ſon âge. J'en conviendrai
„ ſi Ariſte dans le temps même de ſon chan-

„ ge-

„ gement a donné d'ailleurs des marques
„ d'imbécillité. Mais ſi ſon bon ſens n'eſt
„ point altéré; je dirai que dans ſa vieilleſſe
„ ſes paſſions étant plus calmes, ſon amour
„ pour la vertu en eſt devenu plus fort: or
„ *l'amour de la vertu ne ſauroit marcher*
„ *ſans piété*.

Sont-ce là les termes d'un profane, d'un ennemi de la dévotion? Car, comme je me ſuis condamné ſans miſéricorde, quand j'ai reconnu m'être égaré, il doit m'être permis de faire remarquer que je ne m'égare pas toujours. On devroit bien, à propos de ces deux portraits, me ſavoir gré de ce que je prends le parti de deux perſonnages pieux contre les mondains qui en médiſent & qui les raillent: & cela, de la meilleure foi du monde: car il eſt viſible que les portraits d'Ariſte & de Valerie ne ſont pas montés ſur le ton de plaiſanterie. C'eſt très-ſérieuſement & par goût que je loue & préconiſe quiconque perſévere ou rentre dans les voies de la vertu & de la piété.

J'ai toujours été agréablement flatté du compliment d'une dame pieuſe; parce qu'il étoit à mon avantage, & prouvoit de ſa part un profond diſcernement. „ Je n'ai point é- „ té, me dit-elle, entraînée par le torrent. „ Nos Meſſieurs, (ces meſſieurs étoient les „ gens d'Egliſe qu'elle voyoit) vous ont re- „ gardé comme un homme qui a fait nau- „ frage dans la foi; c'eſt leur expreſſion. „ Moi qui connois votre cœur & vos prin- „ cipes, je jurerois que vous avez de la reli- „ gion." Elle diſoit vrai.

Il eſt vrai que je terminois ce portrait ſi édifiant d'Ariſte, par ces mots: „ Ce n'eſt „ pas préciſément à fréquenter nos Egliſes „ que je fais conſiſter la piété d'Ariſte: (S'il „ étoit Muzulman, il fréquenteroit les moſ- „ quées; S'il étoit Proteſtant, les prêches; „ S'il étoit de la religion de Job ou d'Enoch, „ il prieroit indifféremment en tous lieux): „ mais je la fais conſiſter dans l'élévation du „ cœur vers Dieu, & dans tous les actes qui „ en ſont des témoignages. Or Ariſte fait

„ de

„ de ces actes-là." Je pourrois dire, pour juſtifier ce morceau que je ne voulois qu'abſtraire de l'idée de la piété conſidérée en général, tout ce qui eſt du reſſort des réligions poſitives pour me renfermer ſcrupuleuſement dans la ſphere de la ſeule raiſon, comme je me l'étois propoſé dans le commencement de l'ouvrage, & je dirois vrai. Mais, puiſque ce morceau, qui au fond eſt un hors d'œuvre, a donné du ſcandale: le plus court, pour donner une ſatisfaction complette, eſt de l'abjurer; & je le fais.

Au moins eſt-il ſûr que je n'ai nulle part fait de l'indévotion un mérite, mais un grief. „ Raillez l'indévot Alcandre ſur ſon ir„ réligion, ai-je dit quelque part (*t*); vous „ le flattez, il s'en fait gloire. Ce n'eſt pas le langage de quelqu'un qui applaudit à l'irréligion.

En un mot tous mes portraits ont été des monumens dreſſés à la Vertu, & des flétriſſures pour les vices. Com-

(*t*) Deuxieme partie, chapitre premier, § de la Raillerie.

Comme on eſt preſque toujours extrême dans ſes jugemens, parmi les juges littéraires, les uns ont eu la bonté de les exalter ſans meſure: d'autres les ont déprimés avec un dedain qui ſentoit la rivalité. Mais d'autres qui ne les enviſageoient pas du côté de la forme, mais par le fond, ſe ſont plaints qu'il y en avoit de Satyriques. Cela pouvoit être: mais Deſpréaux & la Bruyere en ont fait de pareils, & on les a laiſſé faire. On devoit encore me tenir compte de l'attention que j'ai eue de ne déſigner deſtinctement aucun de mes originaux, & de ma fidélité à ne jamais donner de clé quelqu'inſtance qu'on m'en ait faite.

Je ne nie pas qu'il n'y en ait eu quelques uns qu'on pouvoit à peu près deviner: mais de ce petit nombre une moitié étoit des éloges: l'autre tomboit ſur des têtes que le mépris public m'avoit abandonnées.

Pour en citer un entre autres de la premiere ſorte: le tableau d'*Irene* eſt ſi beau, la conſtance dans la vertu y eſt peinte avec

tant

tant de complaiſance, que je n'ai pu réſiſter à la tentation d'en nommer l'original, que parce que j'etois ſûr qu'on le reconnoîtroit bien ſans nom (*u*).

Pour celui qui ſuit, il y auroit de la malignité à en faire une application. Irene eſt un perſonnage réel, très-reconnoiſſable & très reſpectable. J'avois beſoin d'un contraſte; je l'ai baptiſé *Chloé*: mais Chloé n'eſt rien.

Hippias (*x*), ſi l'on veut, étoit quelque choſe, mais ſi peu de choſe qu'on en pouvoit parler avec mépris ſans heurter l'opinion publique. D'ailleurs ſur Hippias, comme ſur tout autre, j'ai gardé mon ſecret inviolablement.

C'eſt apparemment ma réſerve conſtante ſur les applications que j'avois en vûe qui a piqué l'appréciateur des Mœurs. Il faut que ce ſoit pour me punir de n'avoir pû me deviner qu'il ſuppoſe mal-adroitement que j'ai prétendu me peindre dans tous les portraits qui

(*u*) Diſcours préliminaire, vers la fin.
(*x*) Troiſieme partie, chap. III. art. II. §. 3.

qui lui ſemblent propres à donner de moi une idée deſavantageuſe: celui-ci entre autres (y). „ Euſebe craint Dieu, l'honore „ & le ſert: cependant il paſſe pour impie. „ Eh pourquoi? C'eſt qu'il fronde impru„ demment le culte que l'uſage a établi chez „ ſes concitoyens. Il n'encenſe point le Dieu „ de ſon pays: on en conclut qu'il eſt athée." „ Sans doute, dit-il, c'étoit lui-mê„ me que M. Panage peignoit *encore*; (car c'eſt le troiſieme portrait qu'il m'attribue). Mais pourquoi donc étoit-ce mon portrait? C'étoit plutôt celui de Socrate, ou de quelqu'autre qui lui reſſemble. Moi, je n'ai du portrait que le premier trait: je crains Dieu, l'honore & le ſers: mais je ne paſſe ou ne dois paſſer ni pour impie ni pour athée. Et quiconque aura lu ſans prévention, non ſeulement mon apologie mais mon texte ſeul, ſera convaincu que je n'ai point ſongé à fronder le culte établi chez mes concitoyens, mais

(y) Deuxieme Partie, Chap. I. nn. xx.

mais que je le révere moi-même & m'y ſoumets.

Voilà que j'ai expoſé quel étoit mon plan : examinons à préſent dans les chapitres ſuivans ſi je l'ai rempli.

CHAPITRE SECOND.

Propoſitions relatives à la Religion naturelle.

DOnner une morale puiſée dans les ſeules lumieres de la raiſon, c'étoit préciſément expoſer la Religion naturelle. Je ne devois donc en ſuivant mon plan, traiter expreſſément que de celle-là. Entendant adreſſer mes leçons à des hommes de toutes religions, il n'y avoit que la religion naturelle qui pût être entre eux & moi un centre de ralliement. Il étoit donc important & indiſpenſable que j'appuyaſſe ſur ſon univerſalité, ſon ancienneté, ſon invariabilité, ſa ſainteté.

§. 1. *Universalité de la religion naturelle.*

C'étoit pour établir cette universalité que je disois (a): „ Tant que vous supposerez „ les hommes obligés à pratiquer la loi na„ turelle, il faut aussi que vous supposiez „ qu'ils la connoissent. Que diriez-vous „ d'un Prince féroce qui voudroit qu'on suivît ses intentions sans se donner la peine „ de les rendre publiques, &c." On a voulu qu'il y eût des finesses & du dessous dans ces deux phrases: mais pour en trouver le vrai sens irrepréhensible, il ne falloit que s'en tenir à mon texte, & ne me pas prêter d'intentions. Je parle ici nommément de la loi naturelle; & c'est de cette loi que je dis qu'il faut supposer que les hommes la connoissent dès qu'on les suppose obligés à la pratiquer. A-t-on rien à opposer à une proposition aussi exacte? Je voulois appuyer ma morale sur les préceptes de la loi naturelle: n'eus-

(a) Discours préliminaire, vers le milieu.

n'eut-ce pas été bâtir ſur le ſable que de ſuppoſer que les notions de cette loi puiſſent s'obſcurcir au point de n'être plus connues des hommes?

Mais des lecteurs ombrageux ont penſé qu'on pouvoit abuſer de ce raiſonnement en l'appliquant à la religion chrétienne.

Je réponds que l'abus qu'on en pourroit faire par rapport à la religion chrétienne n'empêche pas qu'il ne ſoit concluant par rapport à la religion naturelle: or je n'avois à parler & n'ai parlé effectivement que de celle-ci. Mais j'oſe même dire que ma maxime n'eſt pas abſolument inapplicable à la religion même chrétienne. Les Théologiens les plus exacts l'ont ſi bien ſenti, que pour ne pas obliger ſous peine de damnation à la loi évangelique, les hommes qui n'en auroient pas de connoiſſance, ils ont dit affirmativement que ſi quelqu'un fidele aux préceptes de la loi naturelle, étoit ſans reproche du côté des mœurs, Dieu lui enverroit plutôt un ange pour l'inſtruire des vérités ré-

vélées, que de le laiſſer périr pour les avoir ignorées. Mais je ſuis dans une poſition plus commode: je n'ai parlé, je le repete, & n'ai dû parler que de la loi naturelle; & je ne riſquois pas de tomber dans l'hétéroclioxie en ſoutenant qu'on ne peut avec bonne foi s'excuſer par l'ignorance invincible ſur l'inobſervation de cette loi.

§. 2. *Ancienneté de la religion naturelle.*

C'étoit pour établir l'ancienneté de la loi naturelle & même ſa prééminence ſur celles d'un ordre inférieur, que je diſois plus loin (*b*): „ La religion naturelle eſt la loi aînée „ devant qui toutes les religions plus moder„ nes doivent plier comme ſes cadettes". Mais Dieu ſait quelles rumeurs a excitées cette propoſition. Elle a fait à elle ſeule autant de bruit que tout le reſte du livre; & je ſuis encore à ſavoir pourquoi. Si j'avois dit que la loi naturelle eſt plus ancienne qu'au-

(*b*) Diſc. prélimin. vers la fin.

qu'aucune autre, je ne crois pas qu'on eût pu y trouver à redire. Et qu'ai-je dit autre chose en la qualifiant d'aînée ?

Mais j'ai ajouté que „ les autres doivent „ plier devant elles comme ſes cadettes "; & voilà ce qui a donné prétexte aux interprétations arbitraires. On a ſuppoſé contre mon texte formel, que par là j'aviliſſois la dignité des deux loix écrites, la judaïque & la chrétienne.

Je réponds que ſi l'on conſidere ces deux loix par leurs diſpoſitions morales, elles ne ſauroient être miſes en oppoſition avec la loi naturelle ; puiſque loin de la contredire, l'une la conſtate & l'autre la confirme. Que ſi au contraire on les conſidere par celles de leurs diſpoſitions qui reglent les rites, il eſt certain qu'elles ſont à cet égard, plus ſuſceptibles de diſpenſes, que la loi naturelle, qui ne l'eſt jamais.

Si l'on veut ſaiſir ma penſée il faut prendre mon raiſonnement tout entier. Je viens de diſtinguer différentes claſſes de loix ſubor-

don-

données les unes aux autres, en raiſon de leur objet. „ Les loix, ai-je dit (c), peu„ vent être de pluſieurs ſortes: ou elles con„ tribuent à établir le regne de la vertu; ou „ elles lui ſont étrangeres, ou elles lui ſont „ contraires. Dans la premiere claſſe ſont „ celles dont je parle (les loix morales) loix „ innées, lois connues de tous les hommes, „ & adoptées dans toutes les religions (tant „ dans la judaïque & la chrétienne que dans „ la réligion naturelle). Je mettois enſuite „ dans la ſeconde claſſe" les diſpoſitions des religions poſitives qui reglent la forme extérieure du culte divin. „ Je diſois de cette „ ſeconde claſſe de loix, que ſi elles ne con„ tribuent pas directement au regne de la „ vertu, elles n'y nuiſent pas non plus; „ mais qu'on peut en abuſer, &c." & plus loin je faiſois ma troiſieme claſſe de celles qui ſeroient „ contraires à la pureté de la „ loi naturelle", telles qu'il y en a eu & qu'il

(c) *Ibidem ſupra.*

qu'il peut y en avoir. Pour faire une eſtimation juſte de ces trois ſortes de loix, il faut que toutes celles de leurs diſpoſitions qui ont le même objet entrent dans un des baſſins de la balance, & contre-peſent toutes enſemble avec celles dont l'objet eſt différent. Il n'eſt donc pas naturel de ſuppoſer, que j'aie voulu attribuer quelque prépondérance à la *morale* de la loi naturelle ſur celle des deux loix écrites; c'eut été oppoſer reſpectivement des choſes d'un même ordre. Il falloit, pour ne pas faire de paralogiſme, mettre en contraſte les diſpoſitions morales qui ſont communes aux trois loix avec les ordonnances qui ne touchent qu'aux rites; & en cas de concurrence aſſurer la préférence à celles-là. C'eſt ce que j'ai fait en diſant, immédiatement avant la phraſe dont il s'agit, „ qu'on abuſe de ces loix de la ſe„ conde claſſe, (qui ſont les loix cérémo„ nielles) ſi dans le cas de concurrence avec „ celles de la premiere, (les loix morales) „ on leur donne la préférence". C'étoit a-

près

près avoir ainſi préparé les voies que j'en venois à dire que „ la Réligion naturelle eſt la „ loi aînée devant qui toutes les autres reli„ gions (c'eſt à dire toutes les autres ordon„ nances religieuſes) doivent plier". J'entendois que la Religion naturelle ayant été adoptée par les deux religions écrites, elle n'avoit pas ceſſé d'être l'unique code de morale; & que ce que les deux religions écrites y avoient ajouté pour la partie des rites, étoit d'un ordre ſubordonné aux devoirs moraux. „ C'eſt, ajoutois-je, l'ignorance „ de cette maxime qui fait parmi nous des „ faux dévots & des ſuperſtitieux". Deux portraits venoient à l'appui de mes principes & portoient juſqu'à l'évidence, l'inconvénient qu'il y auroit à préferer les pratiques religieuſes aux obligations morales.

„ Orgon, diſois-je, avoit pour compa„ gnie unique ſa fille Philothée. Il tomba „ en ſyncope: ſa fille lui fit reſpirer de l'eau „ des Carmes, qui ne le ſoulagea point. „ Cependant l'heure de l'office preſſoit. Phi-

„ lo-

„ lothée recommande ſon pere à Dieu & à
„ ſa ſervante, prend ſa coeffe & ſes heures,
„ & court aux Grands Auguſtins. L'office
„ fut long: c'étoit un ſalut de confrairie.
„ Orgon meurt ſans ſecours, ſans qu'on ſe
„ ſoit même apperçu de ſon dernier mo-
„ ment. Qu'on l'eût étendu dans ſon lit,
„ & réchauffé, ſon accident n'étoit rien;
„ Orgon vivroit encore ſi ſa fille eût man-
„ qué le ſalut, &c." Y a-t-il quelqu'un aſ-
ſez mal inſtruit ſur les vrais devoirs de la re-
ligion pour ne pas convenir avec moi que
Philothée devoit, plutôt que d'abandonner
ſon pere mourant, laiſſer chanter le ſalut ſans
elle? Quelqu'un ignore-t-il que l'amour filial
doit avoir le pas ſur une ſimple pratique de
dévotion? Il faudroit même le lui donner de
l'aveu des meilleurs caſuiſtes ſur une pratique
expreſſément ordonnée, ſi la circonſtance
exigeoit qu'on ſacrifiât l'un des deux à l'autre.

„ Pour choſe au monde, dit l'auteur de
„ l'Imitation de Jéſus-Chriſt, ni pour l'a-
„ mour de qui que ce ſoit, il ne faut faire
„ une

„ que c'eſt dans cette conformité que conſiſ-
„ te la vertu;" j'ajoutois: „ Toute loi qui
„ a commencé dans le temps, & qui peut
„ ceſſer d'être en vigueur, n'eſt point celle
„ qui conſtitue la vertu; le créateur n'avoit
„ point aſtraint les hommes au nouveau
„ joug qu'elle impoſe: mais il les avoit cer-
„ tainement créés pour être vertueux." Mais des cenſeurs ombrageux ont cru voir dans ce texte la loi naturelle préconiſée excluſivement aux loix Judaïque & évangélique. Il faut bien pourtant que ces cenſeurs n'y ayent pas regardé d'aſſez près: autrement ils y auroient vu que puiſque je donne pour regle de nos devoirs *la volonté immuable de Dieu*; les loix judaïque & chrétienne qui en ſont l'expreſſion ſont compriſes dans ce que je dis à l'avantage de la loi naturelle. C'eſt faire à deſſein violence à ce texte que d'y ſuppoſer détournées à la claſſe des loix paſſageres, les loix divines, qui ſont immuables, au moins en ce qui eſt rélatif aux mœurs. Il eſt viſible pour tout homme qui ſait la valeur des termes

mes que je n'ai ni déſigné ni pû déſigner autre choſe, par ces loix paſſageres, étrangeres à nos devoirs moraux, que les loix purement arbitraires. Mais de peur qu'on ne s'y méprît, j'ai donné nommément pour exemples de loix de cette claſſe des ordonnances ou prohibitions que feroient des ſouverains en matiere de police. „ Les ſouverains, diſois-je tout „ de ſuite, peuvent publier & abroger des „ loix : mais ils ne ſauroient créer ni anéantir „ des vertus..... les loix du Prince enjoignent à ſes ſujets de payer certains droits, „ certains ſubſides; elles lui défendent de porter certaines marchandiſes hors du Royaume, & d'y en introduire d'étrangeres. La „ fidélité à obſerver ces loix fait des ſujets obéiſſans: mais fait-elle des hommes vertueux? Et ſe vanteroit-on bien ſérieuſement d'avoir une vertu de plus pour n'avoir jamais fait trafic de toiles peintes? „ Ou, s'il plaiſoit au Prince d'abroger ces „ loix, qu'il eſt le maître de ſupprimer, diroit-on qu'il auroit abrogé des vertus?"

L'ap-

L'application que je faiſois de cette maxime, que „ toute loi qui a commencé & qui peut „ ceſſer, n'eſt pas celle qui conſtitue la ver„ tu," étoit donc bien évidemment innocente; & c'eſt furieuſement abuſer de l'avantage qu'on a ſur un auteur anonyme, que de m'avoir fait une querelle à ce ſujet. J'avoue pourtant d'une autre part, que je ne ſuis pas fâché que les imputations ſoient bien calomnieuſes & bien révoltantes; parce que j'en ſerai d'autant plus ſûr de mettre le public de mon côté.

En vain voudroit-on s'autoriſer pour me prêter des alluſions plus étendues, de ce que j'ai dit immédiatement après; „ Qu'il en eſt „ de même de toutes les loix poſitives; que „ toutes ſont ſuſceptibles d'exceptions, de diſ„ penſes & même d'abolition, que la ſeule „ loi gravée dans nos cœurs par la main du „ créateur eſt indiſpenſable pour tous les „ hommes & dans tous les temps." Car ces autres loix poſitives, que je ſuppoſe variables, ſeront toujours des loix arbitraires. Je n'a-

n'avois garde de préſenter comme plus réformable que la loi naturelle celle de Moyſe, qui en eſt le tableau écrit; ou celle de Jéſus-Chriſt, qui en eſt la perfection, comme feroit un plaideur imbécille, qui en acquieſçant à une ſentence qui regle ſes droits, réclameroit contre un arrêt qui l'a confirmée.

C'étoit avec les mêmes reſtrictions qu'il falloit entendre cette autre propoſition (*e*): „ C'eſt à la ſeule religion naturelle qu'il „ appartient d'être uniforme & invariable: „ toute autre eſt infailliblement ſujette à „ des partages, des diviſions & des viciſ„ ſitudes." Car quand j'oppoſe ici à l'invariabilité de la religion naturelle, les variations des loix poſitives, c'eſt toujours des loix humaines que j'entends parler, les religions juive & chrétienne ne pouvant pas entrer dans le parallele dont il eſt queſtion: & voici pourquoi. Ce qu'elles ont d'invariable l'une & l'autre c'eſt le dog-

(*e*) Premiere partie, chapitre III. art. II.

dogme & la morale: le dogme, il n'en eſt pas queſtion ici; & la morale eſt commune aux trois religions. Le parallele ne pourroit donc rouler que ſur le culte: or à cet égard même elles ne peuvent pas former avec la religion naturelle un objet de comparaiſon; puiſque „ celle-ci, comme je le diſois deux „ lignes plus haut dans les mœurs, *ne diſoit* „ *rien de précis* ſur la maniere d'honorer „ Dieu extérieurement, " & n'avoit que des ſignes arbitraires.

Et la preuve tirée, comme on dit dans les Ecoles, *ex viſceribus rei*, que c'étoient les religions humaines que j'entendois faire entrer ici dans ma comparaiſon, & non la juive ni la chrétienne, c'eſt que ces variations (dans le culte) dont je parlois, ſont d'une époque bien antérieure à ces deux religions, puiſqu'après avoir parlé du culte ſimple pratiqué *par les premiers hommes* & par les Patriarches, j'ajoutois, „ Qu'on ne fut „ pas longtemps d'accord ſur cette matiere." C'étoit après ces mots qui font remonter les varia-

variations ſur le culte preſque à la naiſſance du monde, que je diſois: „ C'eſt à la ſeule „ religion naturelle qu'il appartient (j'aurois peut-être dû dire, *C'étoit à la ſeule religion naturelle qu'il appartenoit*) „ d'être uniforme „ & invariable"; puiſque c'étoit la ſeule religion divine qui exiſtât pour lors; mais c'étoit mon idée. Or j'ai remarqué que cette religion *ne diſoit rien de précis* ſur la maniere d'honorer Dieu extérieurement; qu'elle en indiquoit ſeulement l'obligation, ſans prononcer ſur la forme; il a donc dû arriver infailliblement ſur ce point, par la naiſſance des diverſes religions nationales, *des partages, des diviſions & des viciſſitudes*, qui ne pouvoient ceſſer que par la promulgation d'une religion divine poſitive. Mon parallele, quel qu'il ſoit, étoit donc plutôt favorable qu'injurieux aux deux religions révélées.

Mais quand, à toute rigueur, on voudroit contre mon intention étendre le contraſte d'entre la religion naturelle & les autres juſqu'à la religion chrétienne: qu'y au-

roit-il même alors, qui fût au désavantage de celle-ci ? Est-ce que quelqu'un prétend que dans notre religion même, les rites & les cérémonies soient asservis à des formes invariables ? Jésus-Christ a révélé des dogmes & institué des sacremens : mais pour les rites & les cérémonies, il a laissé le pouvoir d'en ordonner aux Pontifes qui régiroient son église. Or tout ce qui est remis au pouvoir des hommes est sujet à des variations.

§. 4. *Sainteté de la religion naturelle.*

C'étoit pour établir la Sainteté de la religion naturelle, que je rapportois (*f*) ces deux beaux fragmens de Ciceron : „ La loi „ n'est point une invention de l'esprit hu„ main, ni un établissement arbitraire que les „ peuples ayent fait, mais l'expression de la „ raison éternelle qui gouverne l'univers. „ L'outrage que Tarquin fit à Lucrece n'en „ étoit pas moins un crime parce qu'il n'y avoit

(*f*) Disc. prélimin. vers le milieu.

„ voit point encore à Rome de loi écrite „ contre ces ſortes de violences. Tarquin „ pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi „ dans tous les temps, & non pas ſeulement „ depuis l'inſtant qu'elle a été écrite. Son ori- „ gine eſt auſſi ancienne que l'eſprit divin: „ car la véritable, la primitive & la princi- „ pale loi n'eſt que la ſouveraine raiſon du „ grand Jupiter. 2. *livre des loix.*

Et ailleurs: „ cette loi eſt univerſelle, é- „ ternelle, immuable; elle ne varie point „ ſelon les lieux & les temps; elle n'eſt pas „ différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit „ autrefois. La même loi immortelle regle „ toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un „ ſeul Dieu, qui a enfanté & publié cette „ loi." *Fragm. de la Républ. de Ciceron, parmi les Oeuvres de Lactance, Liv. VI. Ch. VIII.*

Ciceron, quoiqu'élevé parmi les ténebres du paganiſme, avoit deviné la ſainteté de la religion naturelle; & des chrétiens inſtruits par les livres ſaints de la ſource divine d'où

elle émane: instruits qu'elle a servi de regle unique à l'univers pendant trois mille ans, la méconnoissent & la comptent pour rien; ils la croyent abrogée comme l'a été la loi judaïque; ils se font une habitude de la confondre avec ce qu'on appelle déisme. La religion naturelle n'est point un déisme, mais un théisme: c'est-à-dire qu'elle admet pour premier dogme l'existence d'un Dieu Tout-puissant, bon, sage & juste, mais sans exclusion d'aucune des vérités que la révélation est venue apporter sur cette base: au lieu que le déisme n'admet que ce premier dogme, & rejette expressément tous les autres. La religion naturelle étoit une pierre d'attente, à quoi devoient se joindre un jour de nouveaux matériaux. Lorsque Dieu est venu compléter l'édifice, il n'a pas rejetté la pierre d'attente: il y en a joint de nouvelles, en la laissant subsister. Il a enseigné aux hommes le culte de prédilection par lequel il vouloit être honoré; mais ses préceptes à ce sujet n'ont point dérogé à ce que la loi naturelle en-

enſeignoit déjà rélativement au culte intérieur. J'ai donc pu croire & dire qu'il n'étoit pas interdit à la raiſon de donner des leçons ſur la piété. Cependant on a mal pris mes aſſertions ſur ce point: & je l'avois un peu preſſenti, ſachant quelle eſt la confuſion des idées dans ceux qui ne joignent pas les lumieres philoſophiques à la connoiſſance de leur religion.

„ Peut-être, diſois-je (g), s'imaginera-t-on „ qu'il n'eſt pas du reſſort de la philoſophie „ de donner des leçons ſur la piété." On auroit effectivement raiſon de ſe l'imaginer s'il s'agiſſoit de la piété chrétienne: mais j'avertiſſois tout de ſuite que j'allois parler de celle qu'on peut avoir par les principes de la religion naturelle bien entendue & bien ſentie; laquelle eſt ſans doute inſuffiſante pour le ſalut; mais qu'il vaut pourtant mieux avoir que de ne l'avoir pas, par ce qu'elle peut mener plus loin. „ Si l'on convient, (diſois-

„ je

(g) Préambule de la premiere partie, tout au commencement.

„ je donc tout de ſuite, pour éclaircir mon
„ idée) de la conſidérer, avec moi, comme
„ un ſentiment naturel d'amour, de reſpect
„ & de reconnoiſſance envers Dieu: pour-
„ quoi le philoſophe n'auroit-il pas droit
„ d'en diſcourir? Tout ce qui n'excede pas
„ la ſphere de la raiſon & des lumieres natu-
„ relles eſt aſſurément de ſon domaine." Il n'y avoit rien à dire à une définition de nom. J'avertiſſois que je n'allois traiter de la piété que comme d'un ſentiment naturel d'amour, de reſpect & de reconnoiſſance envers Dieu: or en ce ſens il étoit certain qu'un philoſophe en pouvoit traiter, ſans s'aider de la théologie: mais dès-qu'on fera entrer dans l'idée de la piété la croyance des dogmes révélés & la ſoumiſſion au culte établi, je ſais qu'elle tombera dans le reſſort du théologien; la ſimple raiſon ne doit pas s'étendre juſques-là; il faut que ſur ces articles elle ſe ſoumette & ſe taiſe.

Ayant attribué au philoſophe, le droit d'expliquer ſa penſée ſur la piété: on a tant

abuſé

abuſé du terme de *philoſophe*, en l'uſitant dans des ſens détournés, qu'il étoit juſte que je fixaſſe dans quelle acception j'entendois le prendre; & je le faiſois de cette maniere.

„ Il y a, diſois-je tout de ſuite, bien des „ gens dans le monde à qui le mot de phi- „ loſophe fait peur; parce qu'il y en a bien „ peu qui entendent ce terme dans ſa vérita- „ ble ſignification. Chez les Grecs & les La- „ tins, mais ſur-tout chez les premiers, les „ philoſophes étoient en aſſez bonne odeur: „ on les regardoit comme des hommes reſ- „ pectables par la pénétration de leur eſprit „ & l'étendue de leurs connoiſſances. Ce „ terme parmi nous ne préſente plus la mê- „ me idée. Dans le langage des colleges, „ les philoſophes ſont des hommes vêtus „ d'une robbe à larges manches & coeffés „ d'un bonnet huppé, qui forment la jeu- „ neſſe dans l'art d'obſcurcir la raiſon par le „ raiſonnement; de donner aux ſimples hypo- „ theſes la teinture de l'évidence, & de con- „ vertir l'évidence en problême. Ce ne ſont

„ pas ces philoſophes-là qui font peur : on les „ regarde comme des gens ſans conſéquen- „ ce ; & on ne prend pas la peine de médi- „ re d'eux." Quelques grimauds frais émoulus des bancs & pénétrés encore d'autant de reſpect pour leurs maîtres, que ces maîtres l'étoient il y a cent ans pour Ariſtote, ont regardé ce portrait comme une ſatyre impardonnable : mais le préſent éclairciſſement n'ayant pour objet que de concilier ou reconcilier mon livre avec la religion ; je ne crois pas que ce badinage ſur les Profeſſeurs en philoſophie, ait beſoin d'excuſe ou d'apologie. Ils me l'ont pardonné eux-mêmes ; & en tout cas je voudrois n'avoir mécontenté qu'eux, j'aurois bientôt fait ma paix.

J'ajoutois : „ Mais il y en a (des philoſo- „ phes) d'une autre ſorte, qui ne portent ni „ robbe ni bonnet, qui croyent de très- „ bonne foi les vérités conſtantes, & dou- „ tent d'auſſi bonne foi de celles qui ne le „ ſont pas." Ont-ils grand tort, quoi qu'on en ait pu dire ? Et le plus acharné ou le plus

om-

ombrageux de mes critiques peut-il exiger qu'on croye autre choſe que des *vérités conſtantes*; ou trouver à redire qu'on ſuſpende ſon jugement ſur celles qui ne le ſont pas?

Je ſavois bien que le peuple, pour qui penſer, réfléchir & combiner eſt un crime, ne prendroit pas confiance dans ces gens-là. „ Demandez au peuple, diſois-je, ce que „ c'eſt qu'un philoſophe de cette eſpece; „ c'eſt, vous répondra-t-il, un fantaſque, „ qui contrôle toutes nos actions, qui trai- „ te de préjugés les trois quarts de nos opi- „ nions, qui ne croit ni aux eſprits ni aux „ ſorciers, & qui peut-être ne croit pas mê- „ me en Dieu." Il faut que ce ſoit dans cette claſſe ignoble qu'ait été formé l'auteur de la piece moderne intitulée *les Philoſophes*: car, ſoit antipathie ou ignorance, il les peint à peu près des mêmes couleurs. Il n'a pas tenu à lui que ce mot ne fût gâté pour toujours, & que *philoſophe* ne ſignifiât plus à l'avenir qu'un fourbe adroit, ennemi de la patrie & de la ſociété, qui en veut tout à la

fois aux mœurs, à la religion & au ſiróne. C'eſt du moins l'idée qu'il donne dans ſa piece, de trois ou quatre caracteres hideux dont il lui a plu de faire des philoſophes. Pour lui il ne paroît pas qu'il ſe pique de l'être: il ſe contente d'être connu pour un intrépide qui brave le mépris public ſans rougir ni ſourciller.

„ Mais faites, continuois-je, la même „ queſtion à un homme de bon ſens: Un „ philoſophe, vous répondra-t-il, eſt un „ homme qui examine avant que de croire, „ & réfléchit avant que d'agir; & qui con„ ſéquemment, quand il eſt une fois décidé, „ ne peut manquer d'être ferme dans ſa cro„ yance & conſtant dans ſes démarches."

Je ne finirois pas ſi je rapportois les interprétations empoiſonnées, qu'on a données à cette définition du philoſophe; ce qu'on n'a pu faire qu'en la traveſtiſſant, l'altérant ou la préſentant à contre-ſens. Car priſe littéralement, que peut-elle avoir de répréhenſible? Sous quel prétexte peut-on trouver à re-

dire

dire qu'un homme *examine avant que de croire*, ſurtout en fait de préceptes moraux fondés ſur la loi naturelle, la ſeule dont il s'agiſſe ici. Mais s'agît-il même de vérités révélées, pourquoi ne pourroit-on pas, ſi non diſcuter les vérités mêmes, au moins examiner qu'elles ſont les preuves de leur révélation? Eſt-ce que le *Rationabile ſit obſequium veſtrum* de ſaint Paul, eſt abrogé? Depuis quand ne faut-il plus réfléchir avant que d'agir? Eſt-ce qu'on eſt revenu de cette ſage maxime: *in omnibus reſpice finem?* Cependant M. D. S. a employé trois mortelles pages à donner à cette définition des ſens ſiniſtres & irréligieux; & il finit par aſſûrer que le philoſophe, tel que je le définis ici, „ eſt „ un homme qui ne croit de la religion que „ l'exiſtence de Dieu, mais qui ne croit rien „ autre choſe; que c'eſt à adorer les perfec- „ tions divines que ſe borne ſon culte; qu'il „ ne connoît que la création & la conſerva- „ tion; mais qu'il ne peut pas connoître „ d'autres bienfaits auſſi néceſſaires & dignes

 „ d'une

pas, qu'un homme éclairé, qui n'eſt pas fait, *comme le charbonnier*, pour s'en rapporter les yeux fermés à ſon curé, ne ſauroit croire & avoir des mœurs qu'en connoiſſance de cauſe; & que quand on n'eſt pas chrétien & vertueux par principes, on ne ſera jamais *ni ferme dans ſa croyance, ni conſtant dans ſes démarches.*

C'étoit dans cette perſuaſion qu'après avoir défini ce que j'entendois par *philoſophe*, j'ajoutois: „ C'eſt ſans doute dans des hommes de ce caractere que ſe rencontre la „ vraie & ſolide piété. Or qui la peut „ mieux définir que celui qui l'a dans le „ cœur? Auſſi eſt-ce dans des cerveaux philoſophes que ſont écloſes les notions ſur la „ piété que je vais mettre ſous les yeux de „ mon lecteur." Propoſition vraie, de quelque maniere qu'on veuille prendre le mot *piété*. Si on veut l'entendre ſuivant mon ſens dans les principes de la ſimple loi naturelle: point de difficulté qu'un homme éclairé ne puiſſe en diſcourir par les lumieres de

de la droite raiſon. Si on veut l'entendre dans les principes de la religion chrétienne, il ne ſuffira pas d'être philoſophe: mais il faudra l'être. Or je n'ai pas dit qu'il ne fallût être que philoſophe, j'ai dit ſeulement qu'il falloit l'être; & c'eſt en effet parce que les Nicole, les Le Tourneur & les Port-royaliſtes l'étoient, qu'ils ont donné ſur la piété des traités ſi ſolides & ſi excellens.

Je ne crois donc pas encore, même après y avoir regardé avec attention, m'être rendu coupable d'héréſie en avançant que les lumieres naturelles peuvent nous faire faire les premiers pas dans la piété. Le centenier Corneille les avoit faits avant que d'être inſtruit ni baptiſé. Job étoit pieux, & n'étoit ni Juif ni chrétien. Qu'on me paſſe cette aſſertion, que je juſtifie par des exemples; il faudra bien me paſſer auſſi que les lumieres naturelles peuvent nous donner au moins quelques notions ébauchées du culte intérieur qui eſt dû à Dieu, ſauf à la révélation de venir les perfectionner, l'un eſt une ſuite

de

de l'autre. La piété eſt préciſément la vertu qui honore Dieu. On n'eſt point pieux ſans lui rendre un culte qu'il agrée ; on ne lui rend point de culte digne de lui ſans être pieux. Pour le culte extérieur, je ſuis convenu (*b*) que la loi naturelle eſt abſolument muette ſur ce point. Je ne ſais pas juſqu'où on auroit porté la perfection du culte intérieur ſans la révélation : mais je ſais qu'il la falloit indiſpenſablement pour nous enſeigner les pratiques dont Dieu vouloit que ſon culte ſolemnel fût compoſé ; ç'a été le fond de ma doctrine ; & ſi en quelques endroits par enthouſiaſme pour la religion naturelle, j'ai paru aller au delà, ce ſont des traits échappés à la chaleur de la compoſition, que je deſavoue, & ſur leſquels je m'expliquerai dans le Chapitre ſuivant.

(*b*) Premiere partie, chap. III. art. II.

CHA-

CHAPITRE TROISIEME.

Propoſitions taxées de contrariété avec les religions poſitives; & notamment avec la loi judaïque.

JE ſais bien qu'en rigueur le terme ſacré de religion ne devroit s'appliquer qu'aux cultes autoriſés de Dieu, ceux qui ne tirent leur ſource que des légiſlations humaines étant de pures ſuperſtitions: mais l'uſage a donné à ce mot plus d'étendue; & l'on s'en ſert pour déſigner tous les cultes quelconques, même les plus abſurdes. J'ai donc pu m'en ſervir auſſi; & c'eſt en uſitant ce terme dans ſon acception générale que j'ai ſouvent mis la religion naturelle en oppoſition avec les religions poſitives: mais par ces religions poſitives que j'ai fait contraſter avec la religion naturelle, je n'ai jamais prétendu déſigner que les religions humaines ou arbitraires, ou tout au plus dans les deux religions divines

po-

postérieures à la naturelle, ce qu'elles ont d'étranger aux mœurs & aux dogmes, qui peut souffrir des révolutions, comme dans la religion judaïque la partie cérémonielle, qui quoique d'institution divine a pourtant été abrogée par la loi évangélique; & dans celle-ci les pratiques & les usages d'institution purement ecclésiastique, lesquels peuvent être révoqués par la même autorité qui les avoit établis.

§. 1. *Religions positives quelconques.*

Par exemple (*a*) j'ai mis au nombre des „ obstacles qui peuvent nous empêcher de „ discerner les caracteres de la loi naturelle „ écrits au fond de nos ames.... une foule „ de *loix* d'un ordre inférieur dont on a suc„ cé la connoissance avec le lait. On les é„ gale, ai-je dit, dans son cœur (j'aurois pu „ dire, on les préfere souvent) à cette loi „ primitive qui détermine nos obligations „ essentielles." On a été supposer que ce texte

(*a*) Discours préliminaire.

texte pouvoit avoir trait aux religions positives divines. Mais premiérement je ne parlois pas dans cette phraſe de religions, mais de *loix*. Et pourquoi ne voudroit-on pas qu'il y eût des loix *d'un ordre inférieur* à la loi naturelle, qui, en mettant à part les religion révélées, eſt ſans contredit la plus reſpectable de toutes les loix? Mais de plus quand ce paſſage feroit quelque alluſion aux religions révélées, l'alluſion ne regarderoit pas leurs diſpoſitions morales, qui ſont les mêmes au fond que celles de la religion naturelle: elle ne pourroit concerner que celles de leurs diſpoſitions qui ont pour objet des pratiques, des rites & des cérémonies: or ces dernieres, dans chacune des deux loix révélées, ſont effectivement d'un ordre inférieur à celles qui ont les mœurs pour objet; elles le ſont donc auſſi aux préceptes moraux de la loi naturelle, qui ſont les mêmes dans les trois religions.

Mais les critiques ont pouſſé plus loin l'horreur de leurs calomnies. On vient de voir (§. 2. du chapitre précédent) que dans la

la diviſion que je faiſois des loix, relativement aux Mœurs, je mettois pour troiſieme claſſe, celles qui pourroient y être contraires. Et plus loin, venant à l'application, je diſois (*b*) que „ rien n'obſcurcit tant les „ idées de vertu que la nature avoit gravées „ dans nos ames en nous formant, que les „ faux dogmes ou les loix d'état qui ſont „ contraires à la pureté de la loi naturelle. „ On a trouvé en naiſſant, ajoutois-je, ces „ loix tout établies; elles ſont munies du „ ſceau reſpectable de la religion ou de l'autorité ſouveraine: le moyen de ſoupçonner que ce qu'elles ordonnent ſoit un crime, ou ce qu'elles défendent une vertu?" On a eu la méchanceté d'inſinuer que par cette ſuppoſition de dogmes *contraires à la pureté de la loi naturelle*, j'en voulois à la religion chrétienne. Mais cette horreur retombe à plomb ſur ceux qui ont eu la noirceur de me l'imputer. Car pourquoi donc ſuppoſer que ces dogmes dangereux doivent

ſe con-

(*b*) *Ibidem*, vers la fin.

s'entendre des dogmes chrétiens? Eſt-ce que le mot *dogme* n'eſt applicable qu'à la doctrine chrétienne, pour que tout ce qui ſe dit au deſavantage de dogmes quelconques, ſoit cenſé dirigé contre l'évangile? Loin d'avoir fourni volontairement un prétexte plauſible à ce ſoupçon, je n'y ai pas même donné lieu, par la réticence de l'application; puiſque j'ai cité expreſſément pour exemple d'un de ces dogmes pervers, la morale pratique des Spartiates ſur le vol & ſur l'adultere. „ Un jeune Spartiate, diſois-je tout de ſui-„ te, qui étoit venu à bout d'un larcin, ſans „ avoir été pris ſur le fait, loin de ſe juger „ coupable, s'en eſtimoit davantage. Qu'il „ eût dérobé les faveurs d'une femme ma-„ riée, c'étoit une galanterie permiſe, que „ les Mœurs du pays & l'exemple de Jupiter „ autoriſoient."

Il eſt vrai que dans l'*a-linea* ſuivant, je parle en termes couverts des horreurs de la ligue. „ Que de peuples, ai-je dit, même „ policés ont pouſſé la barbarie, par princi-

„ pe

„ pe de religion, juſqu'à immoler des hom-
„ mes à la Divinité! Et qu'on ne tienne pas
„ la bride au fanatiſme, Dieu, le Dieu mê-
„ me des chrétiens verra tous les jours ſes
„ autels fumer du ſang de pareilles victi-
„ mes". Mais on voit bien par ces mots, *le Dieu même des chrétiens*, que loin de mettre cette barbarie ſur le compte du chriſtianiſme, je le regarde comme contenant des principes qui devoient en préſerver. Auſſi ai-je appellé ailleurs (*c*) la religion chrétienne *la plus pacifique de toutes les religions.*

J'ajoutois, toujours en parlant du Dieu que nous adorons: „ Puiſſe-t-il avoir oublié
„ les horribles ſacrifices en ce genre que nos
„ peres lui ont offerts." Or puiſque je ſouhaitois que *le Dieu des chrétiens oubliât ces horribles ſacrifices*, je ne cherchois donc pas à faire entendre qu'il les commande ni qu'il les autoriſe.

Eh, pourquoi donc, ſous prétexte d'un mot

(*c*) Première partie, chapitre III. vers le milieu.

mot dit en paſſant contre ce malheureux maſſacre de la Saint-Barthelemy, me ſuppoſer une intention odieuſe, en forçant des textes qui la démentent ? A moins que d'être des *Buzembaum*, des *la Croix*, ou des *Zacheria*, doit-on croire que médire de la ligue ſoit blaſphémer contre la foi ?

Ce n'avoit été au reſte qu'accidentellement, qu'à propos de loix contraires aux mœurs, que je ſuppoſois poſſibles, j'étois venu à parler de barbaries commiſes par des chrétiens, en conſéquence de préjugés ou d'inſtigations qu'ils prenoient pour loix, & auxquels ils ſe livroient en fermant les yeux ſur la ſainte loi naturelle, qui les auroit bien mieux dirigés. J'allois un peu plus bas chercher au loin des exemples dans des légiſlations civiles ou des uſages abuſifs réputés pour loix. On ne m'en a pas fait plus de grace.

„ Tant que le crime, diſois-je (*d*) paſſe „ pour

(*d*) *Ibidem infrà.*

„ pour un attentat contre la police établie „ il ne tire pas à conſéquence; & rarement „ le criminel ſe croit-il innocent: mais eſt-il „ accrédité par une loi ou par un uſage uni- „ verſellement reçu; c'eſt alors qu'il entame „ les cœurs par l'endroit le plus important; „ ne ſe contentant pas de leur enlever leur „ innocence, mais ce qui eſt mille fois pis „ encore, les rendant incapables de repen- „ tir. Entraîner quelques ſectateurs dans „ ſon parti, c'eſt un léger avantage pour le „ vice: mais ſupplanter la vertu & en uſur- „ per juſqu'au nom, c'eſt ſon triomphe le „ plus complet." Le Mr. D. S. que j'ai déjà cité, demande à propos de ce morceau, „ dans quel état, ſous quel culte raiſonna- „ ble le crime peut paſſer pour légitime & „ autoriſé par les loix. Il n'entend rien, dit- „ il, à ce que je veux dire en cet endroit." Mais d'abord je ne lui ai pas dit que cela pût arriver ſous un culte *raiſonnable :* or il faut qu'il convienne qu'il y en a ſur terre qui ne le ſont pas. Quant au temps & au lieu, je

m'é-

m'étonne qu'il faſſe cette demande, lui qui admet l'exemple de Sparte que j'avois allégué, & qui m'en adminiſtre encore deux autres, lorſqu'après avoir dit comme moi, „ qu'à Sparte le larcin ſubtilement fait étoit „ permis, " il ajoute, „ qu'à Rome les pe- „ res eurent quelque temps le droit de vie & „ de mort ſur leurs enfans; qu'on leur avoit „ même permis de ſe défaire de ceux qui „ naîtroient difformes ou infirmes." Il eſt vrai qu'il obſerve, „ que ces temps d'i- „ gnorance ont ceſſé, & que les loix ſont „ plus équitables." Mais quelle frivole & inſipide remarque! Je ne lui ai pas dit que ces loix-là ſubſiſtent. Je ne lui ai pas même dit qu'ici & dans ce ſiecle il en exiſte d'équivalentes. Mais je le défie de me cautionner qu'ici même, dans d'autres temps, ou dès à-préſent dans d'autres lieux, il ne puiſſe pas y en avoir d'auſſi mauvaiſes. Il ne lui vient pas dans la tête que j'aye pu étendre mes vues au delà du ſol de la France, & d'une période de cinquante années. Les loix,

dit-il, ſont plus équitables. Oui à Paris, où il vit, ou dans ſa province peut-être. Mais eſt-ce qu'on n'expoſe pas encore à préſent les enfans difformes qui naiſſent à la Chine? Pourquoi Mr. D. S. veut-il m'ôter la liberté de critiquer, ſi j'en ai envie, un uſage auſſi dénaturé? Eſt-ce que les Chrétiens Grecs ne ſont pas toujours obligés de fournir aux Turcs des enfans de tribut pour être élevés dans la loi mahométane: Mr. D. S. eſt-il bien édifié de voir ainſi le droit naturel des peres ſur leurs fils, outragé par une loi barbare, & les enfans de J. C. livrés aux enfans de Bélial? Les Japonois ne veulent pas qu'un hollandois entre à Méaco qu'après avoir foulé la croix de J. C. Eſt-ce encore là une loi qui ſoit du goût de Mr. D. S.? En un mot j'ai voulu dire qu'il étoit dangereux pour la vertu qu'il y eût des loix qui autoriſaſſent le vice. Mr. D. S. voudroit bien trouver dans mon texte directement ou indirectement, que le Chriſtianiſme eſt une de ces loix. C'eſt une abomination dont je ſuis à

cent

cent lieues; auſſi ne l'y a-t-il pu trouver: mais il chicane toujours à bon compte; & ne rencontrant pas d'ennemi réel avec qui ferailler, il eſpadonne contre des moulins à vent.

Autre ſuppoſition auſſi haſardée d'une alluſion prétendue injurieuſe au Chriſtianiſme. On a vu dans le Chapitre précédent comment & avec quelle candeur j'ai raconté que les peuples ſe partageant ſur la maniere d'honorer Dieu extérieurement, que la loi naturelle n'avoit pas pu leur apprendre, » s'étoient fait chacun un culte à ſa guiſe, » qui dégénéra bientôt en ſuperſtitions. J'ajoutois (e) que » de ce partage étoit né un » autre déſordre également contraire à la » ſainteté de la loi primitive, & au bon» heur de la ſociété; *que* les différentes ſec» tes que forma la diverſité du culte, con» çurent les unes pour les autres, du mépris » & de l'animoſité; *que* celles ſurtout qui ſe » pi-

(e) Premiere Partie, chap. III. art. 11. vers le commencement.

„ piquerent du plus ſcrupuleux rigoriſme, „ eurent grand ſoin d'établir, que quicon- „ que rendoit à Dieu des honneurs qu'elles „ proſcrivoient, ou ne lui rendoit pas ceux „ qu'elles avoient mis en vogue, étoit l'ob- „ jet de ſon courroux, & le ſeroit un jour „ de ſes vengeances; *que* de-là vinrent ces „ haines irréconciliables qui firent tant de „ fois couler le ſang des ſectaires, ſans ja- „ mais aſſouvir leur barbare acharnement." Je comptois que le terme odieux de *ſectes* par lequel j'avois déſigné les religions dont je blâme l'intolérance, empêcheroit qu'on ne me ſoupçonnât d'avoir eu en vue le Chriſtianiſme: mais depuis que j'ai reconnu qu'on n'eſt pas auſſi réſervé ſur les ſoupçons qu'il me ſembloit qu'on devroit l'être, j'avoue qu'il auroit fallu ici une exception bien diſertement énoncée en faveur du Chriſtianiſme, qui eſt fondé en droit & en raiſon, à proſcrire comme inſuffiſant & défectueux tout autre culte que le ſien. Je n'étends pas l'exception juſqu'au Judaïſme; parce qu'il eſt de

de foi qu'on pouvoit faire ſon ſalut même au milieu de la gentilité, ſans circonciſion ni pratiques légales. Mais on ne le ſauroit faire ſans la foi en Jéſus-Chriſt: *Quia non eſt aliud datum nomen hominibus in quo oporteat nos ſalvos fieri.* Mais auſſi l'intolérance du Chriſtianiſme une fois adoptée, il faut qu'on me laiſſe me récrier, même rélativement aux Chrétiens, contre les fureurs de partis, que l'intolérance religieuſe n'excuſe point, & que l'évangile proſcrit à chaque page.

Il faut que ces haines engendrées par l'intolérance ſoient un abus bien criant, puiſque Mr. D. S. qui fait métier de me contredire en tout, applaudit preſque à ce que je remarque ailleurs (*f*) ſur ce que „ l'attachement mal entendu au culte extérieur „ dans lequel on eſt élevé, eſt le plus ſouvent une ſource de haine entre ceux qui „ en profeſſent de différens." Et ſur ce qui ſuit,

(*f*) Troiſieme partie, chap. III, article. I.

ſuit, „ Que cet abus vient de ce que les di-
„ verſes religions qui partagent les hommes
„ ne ſont pas toutes entées ſur la religion
„ naturelle, ou que la plûpart des religion-
„ naires ferment les oreilles à ſa voix; *Que*
„ faute d'avoir puiſé dans cette religion pri-
„ mitive les ſentimens d'humanité qui fe-
„ roient de tout l'univers une ſociété d'amis:
„ ils ſe font tout à la fois un plaiſir & un
„ mérite de ſe perſécuter cruellement; &
„ couvrent du nom de zele, ce qui n'eſt pour
„ l'ordinaire, qu'attachement à leur propre
„ ſens, aveugle opiniâtreté, fanatiſme &
„ barbarie;" il applaudit encore: „ C'eſt
„ un abus, dit-il lui-même, contre lequel
„ l'auteur a raiſon de s'élever." De crainte pourtant que je ne m'enorgueilliſſe trop s'il m'applaudiſſoit ſans réſerve, il a ſoin d'ajouter: „ Mais heureuſement cet abus eſt moins
„ dangereux qu'il n'eſt repréſenté par l'auteur
„ des mœurs; & s'il ſubſiſte encore ce n'eſt
„ que dans les idées d'une vile populace."

Mais cette vile populace fait nombre & un

très-

très-grand nombre : outre que, comme je l'ai dit quelque part; (*g*) la plûpart des grands ſont peuple. Ce n'eſt donc pas une mauvaiſe leçon à donner à cette populace, (ſoit roturiere ou noble) que de lui apprendre qu'elle ne doit haïr perſonne pour cauſe de religion; parce qu'aucune religion, du moins ſenſée & conforme à la droite raiſon, n'autoriſe ni ne permet la haine d'un homme pour un autre homme, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

§. 2. *Loi Moſaïque.*

Je n'en voulois pas plus à la religion Judaique en particulier qu'à aucune autre religion poſitive. Mais tout a été crime pour moi; même ce que j'ai pu dire de plus innocent; même ce que tout l'univers avoit dit avant moi. A propos de la ſobriété, je diſois (*h*) que „ quant au choix de la boiſ„ ſon ou des viandes, la premiere attention „ qu'on

(*g*) Deuxieme partie, chap. II. art. 1. §. 4.
(*h*) Deuxieme partie, chapitre I. art. 1. §. 2.

„ qu'on y doit apporter, c'eſt de s'interdire „ celles qui ſont nuiſibles à la ſanté; que les „ chairs prétendues impures que Moyſe proſ- „ crivit, étoient toutes en effet de mauvaiſe „ digeſtion." On a fait grand bruit de cette phraſe: on s'eſt imaginé qu'elle donnoit atteinte à la divinité de la loi Moſaïque; comme s'il étoit indigne de la majeſté de Dieu de pourvoir à la conſervation de nos corps, par des réglemens, lui qui y a pourvu d'une maniere ſi admirable par leur organiſation. Si les livres ſaints avoient donné une raiſon de la prohibition des viandes défendues aux Juifs, il faudroit s'en tenir à celle-là, & n'en pas chercher d'autre: mais puiſqu'ils gardent là-deſſus le ſilence, les conjectures reprennent leurs droits; & la plus raiſonnable de toutes eſt ſans doute la meilleure. J'ai cru montrer plus de reſpect pour la loi Moſaïque, en devinant la raiſon de la prohibition des viandes impures, qu'en la ſuppoſant faite ſans motif. Et quand je n'aurois pas deviné juſte, ce n'eſt pas une im-

impiété; ce n'eſt qu'un manque d'intelligence. C'eſt à ceux qui critiquent ma conjecture de me démontrer que Moyſe avoit quelque autre raiſon pour motif en défendant ces alimens, que leur qualité mal-ſaine.

Mais pourquoi, m'a-t-on dit appeller *prétendues impures* des chairs que la loi appelle expreſſément impures?

C'eſt qu'elles ne l'étoient que par la prohibition; prohibition vraiſſemblablement fondée ſur la cauſe que j'en donnois. Le porc notamment eſt un manger mal-ſain dans les pays chauds. Les eſtomacs y ont trop peu de reſſort & d'activité pour macérer cette viande lourde & matte. Il eſt ſi vrai au moins que cette prohibition n'étoit que paſſagere & locale, que les Chrétiens, qui obéiſſent au même Dieu que les Juifs, mangent ſans ſcrupule du porc & de toutes les ſortes de gibier, dont la loi de Moyſe avoit interdit l'uſage. La nappe préſentée à Saint Pierre, pendant qu'il étoit à Joppé, à levé toutes ces diſtinctions d'animaux

purs & impurs. *Act. des Ap. ch. X.*

On a encore crié, mais du moins avec un peu plus d'apparence de raiſon ſur une citation de l'Exode à propos de l'amour filial. J'avois peint des peres durs, barbares, tyrans de leurs propres enfans. „ Ce n'eſt pas, „ diſois-je (*i*), aux parens de tels peres que je „ recommande l'amour; je m'en tiens par „ rapport à eux aux termes de la loi, que „ Moyſe impoſa autrefois aux deſcendans de „ Jacob: *honorez*, porte cette loi, vos peres „ & meres; elle ne dit pas, *aimez*-les." Je crois bien, comme l'a remarqué Mr. D. S. que le terme *honorez* n'exclut pas l'amour qu'on doit à ſes pere & mere: mais comme il ne l'énonce point, & ne détermine pas non plus quel eſt le dégré d'amour indiſpenſable, j'ai pu juſqu'à certain point, m'autoriſer du choix de cette expreſſion, pour ne pas exiger des enfans un amour auſſi affectueux envers des peres dénaturés, qu'à l'é-

(*i*) Troiſieme partie, chap. I. art. IV.

égard de ceux qui ont des entrailles : car, je m'en ſuis expliqué, en diſpenſant les fils des peres féroces de l'amour filial, je n'entendois pas les diſpenſer de tout amour. (*Voyez plus bas l'Eclairciſſement ſur l'art.* de l'amour filial, *Chap. V. art.* II. §. 3.), mais ſeulement de ce tendre épanchement du cœur que la nature inſpire aux enfans pour les peres, quand elle eſt écoutée des deux parts. Je conviens avec mes cenſeurs que je pouvois m'exempter de le dire : mais dans le fait, ſoit que je le diſe, ou que je m'en taiſe, il faut bien compter qu'un méchant pere ne ſera pas tant aimé qu'un bon.

J'ajoutois en parlant toujours de Moyſe (& c'eſt là ce qu'on a trouvé injurieux à la loi Moſaique) : „ Il parloit à des hommes „ durs, peu ſuſceptibles de ſentimens tendres „ & incapables d'en inſpirer. Il n'oſa mê„ me, dans ſes fameuſes tables, leur faire „ un précepte d'aimer Dieu. Et comment „ l'auroit-il pu ? Il l'avoit peint ſi terrible, „ ſi cruel & ſi ombrageux qu'un peuple im-

„ bu de ſa doctrine ne le devoit révérer que „ comme à Rome on honoroit la fievre, „ divinité malfaiſante qu'il étoit dangereux „ de mettre en mauvaiſe humeur." Les trois quarts de mes critiques ont traité ce morceau d'impoſture: ils m'ont cité tous les endroits du Pentateuque que je ſavois auſſi bien qu'eux, où l'amour de Dieu eſt recommandé. Mais pour avérer l'impoſture, il falloit me trouver un précepte formel de l'amour de Dieu dans les *tables* mêmes *de la loi*; car c'étoient ſans doute ces *tables* qui devoient ſervir de regle aux mœurs de toute la nation: c'étoient ces *tables* que le peuple avoit dans les mains, & non pas tous les textes que m'ont cités mes érudits cenſeurs. Or c'eſt préciſément ce qu'ils n'ont pas pu y trouver parce qu'il n'y eſt pas. Il y a par maniere de récit & hors des termes ſanctionaux, que Dieu fait miſéricorde à l'infini à ceux qui l'aiment: mais ce n'eſt pas là un précepte formel ſur l'amour de Dieu.

Veut-on que je diſe franchement mon ſentiment

ment ſur ce point? Il eſt trop conforme à la doctrine de Saint Paul pour que je n'oſe le haſarder avec confiance: c'eſt qu'en général, malgré tous ces textes, où l'amour eſt plutôt recommandé que commandé, (car encore un coup ils ne font point partie du Décalogue) la loi judaïque inſpiroit en général plus d'effroi que d'amour; qu'elle contenoit plus de menaces que d'invitations, & paroiſſoit effectivement adaptée à la roideur d'hommes durs, *peu ſuſceptibles de ſentimens tendres.* Je ne vois pas que la foi nous empêche de mépriſer la nation Juive. Dieu les avoit diſtingués des autres nations par des faveurs ſignalées: mais leur ingratitude après les avoir reçues les a ravalés au deſſous de ces nations mêmes à qui Dieu les avoit préférés. Auſſi J. C. dit-il lui-même qu'ils ſeront traités plus rigoureuſement que Tyr & Sidon. Ils avoient des cœurs d'eſclaves, & Dieu les conduiſoit en eſclaves. C'eſt cet eſprit de ſervitude qui a fait le caractere de l'ancienne loi, comme l'amour caractériſe

la

la nouvelle. „ Vous n'êtes plus, dit St. Paul „ aux Galates convertis (chap. IV.), eſclaves, „ mais enfans;" (c'eſt-à-dire, vous ne ſervez plus Dieu par crainte, mais par amour.) Et dans le même Chapitre: „ Abraham a „ eu deux enfans; l'un de la ſervante & l'autre de la femme libre. Celui qui naquit „ de la ſervante naquit ſelon la chair; & celui qui naquit de la femme libre, naquit „ en vertu de la permeſſe de Dieu. Tout „ ceci eſt une allégorie. Ces deux femmes „ ſont les deux alliances, dont la premiere „ n'engendre que des eſclaves. Nous ne „ ſommes point, (nous autres chrétiens) les „ enfans de la ſervante, mais de la femme „ libre; & c'eſt Jéſus-Chriſt qui nous a acquis cette liberté." Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu parmi les Juifs des juſtes qui ſe conduiſoient par amour: mais ces juſtes, par là même, appartenoient déjà d'avance à la nouvelle alliance, dont l'amour eſt le caractere ſpécial.

Malgré cette eſpece d'apologie rélative à la doctri-

doctrine, j'abjure pourtant ce morceau & le retranche; non pas pour ce que j'y ai dit, que les *tables de la loi* ne contenoient pas un commandement exprès d'aimer Dieu, puisqu'effectivement elles n'en contenoient pas, mais parce que j'y ai représenté Moyſe comme ayant donné de Dieu une fauſſe idée, comme l'ayant peint ſous les traits d'un être dur & farouche, comparable à la fievre, que les Romains adoroient à titre de divinité malfaiſante. Moyſe le peignoit ſous les traits d'un juſte vengeur, tel qu'il falloit le peindre à un peuple dur & mutin qu'il s'agiſſoit d'intimider.

Mais à propos de cette *fievre*, je dois pourtant une petite leçon ſur la juſteſſe à Mr. D. S. „ Quelle injuſtice, dit-il, de compa-„ rer le Dieu des Hébreux avec la fievre „ qu'honoroient les Romains? " Mais il y en a bien autant à m'imputer cette comparaiſon. Je blâmois Moyſe (ſans doute à tort) d'avoir repréſenté Dieu aux Hébreux de maniere à le leur faire mettre au niveau de cet-

te biſarre divinité; & Mr. D. S. va ſuppoſer que c'eſt moi qui compare Dieu à la fievre. Que diroit Mr. D. S. ſi on alloit lui imputer tout ce qu'il a trouvé de répréhenſible dans mon livre? Si j'avois mis Dieu au niveau de la fievre, j'aurois proféré un blaſphême; en imputant à Moyſe de l'avoir fait, j'ai haſardé un propos téméraire: mais j'aime pourtant mieux être coupable d'une témérité que d'un blaſphême.

On ſuppoſe encore que j'ai abuſé d'un texte de Moyſe (*k*) à propos de la maniere de recueillir les ſuffrages en jugement: mais c'eſt un mal-entendu puérile, dont j'aurai occaſion de parler dans le chapitre VI. du préſent Eclairciſſement. Paſſons à des chefs plus ſérieux.

§. 3. *Culte extérieur.*

A meſure que nous avançons, les ſuſpicions & les imputations s'aggravent. On m'a taxé plus haut de contrariété avec quelques

(*k*) Deuxieme partie, chap. III. art. II.

ques diſpoſitions particulieres des religions poſitives. On prétend ici que j'en veux au culte même, quel qu'il ſoit; & que je ne réſerve à Dieu que l'hommage du cœur.

Si ce que j'ai dit ſur le culte n'avoit été que mal entendu, je ne me plaindrois pas: c'étoit à moi de m'expliquer aſſez clairement pour ne pas donner lieu aux mépriſes: mais on m'a ſuppoſé des ſentimens qui ſont notoirement démentis par mon texte.

Les diverſes critiques ſur ce chapitre, bien analyſées, ſe réduiſent à deux reproches principaux: l'un d'avoir voulu établir l'indifférence des cultes; l'autre d'avoir affirmé l'inutilité de tout culte extérieur. Le premier eſt une demi-calomnie; le ſecond en eſt une complete.

Quant au premier chef, j'aſſure dans toute la ſincérité de mon ame, que je n'ai point eu intention d'établir l'indifférence des cultes: je n'ai voulu que me renfermer ſur cet article comme ſur tous les autres dans cette réſerve philoſophique, d'où j'avois promis

dans

dans mon avertiſſement de ne pas ſortir; & ne m'avancer ſur le culte que juſqu'où la raiſon ſeule pouvoit me mener. Le chapitre ſur l'hommage qu'on doit à Dieu, lu dans ce point de vue, n'auroit pas ſemblé ſi révoltant. On n'y a vu nulle part qu'il ſoit libre & indifférent de s'attacher à telle religion qu'on veut: je m'y ſuis reſtraint à ne pas prononcer ſur le choix; parce qu'en le faiſant je ſerois ſorti de mon objet, qui étoit les mœurs priſes ſeulement dans l'acception philoſophique, où les religions poſitives, pas même les révélées, n'entrent pour rien. Ai-je bien ou mal fait de me tenir ſi rigidement à cette réſerve; c'eſt une queſtion que j'ai traitée dans ma préface. Ce n'eſt plus là ce qu'il s'agit d'examiner pour le moment. Ce qui reſte à éclaircir, c'eſt d'abord, ſi je pouvois ſans m'écarter de mon plan, qui étoit de prêcher les mœurs aux payens aux Turcs & aux Juifs, auſſi-bien qu'aux chrétiens, prononcer ſur le choix d'un culte; puis, ſi de ce que je n'ai pas prononcé ſur le

choix,

choix, on eſt en droit de conclurre qu'ils me ſoient tous indifférens, & c'eſt auſſi ce que je vais diſcuter en détail dans ce paragraphe.

Quant au ſecond chef de reproche, je pourrois y appliquer le mot de Daniel aux deux vieillards impudiques qu'il confondit: *Mentita eſt iniquitas ſibi.* On m'impute une tolérance décidée pour tous les cultes; & les mêmes qui me l'imputent m'accuſent auſſi de rejetter tout culte extérieur. Comment veulent-ils perſuader au public que je les admets tous & les rejette tous. En venir à la queſtion du choix d'un culte extérieur, c'eſt ſans doute ſuppoſer préalablement qu'il en faut un, quel qu'il ſoit. Si j'étois ſi décidé contre le culte extérieur, j'aurois commencé par le blâmer en général, comme dérogeant à la majeſté de Dieu & à ſa nature toute ſpirituelle; puis venant à parler des divers cultes établis ſur la terre, je les aurois tous préſentés comme autant d'abus qui ne méritent pas plus d'indulgence les uns que les autres. Mais les lecteurs, qui ont été préve-

prévenus par les clameurs & les critiques calomnieuſes, ſans m'avoir lu moi-même, ſeront bien étonnés de trouver dans mon texte pluſieurs aſſertions poſitives ſur la néceſſité d'un culte extérieur. J'ai déjà procuré moi-même cet étonnement à plus d'une perſonne, en leur indiquant les endroits. Chacun m'a dit: „ Voilà qui eſt formel, je ne le ſavois pas".

Mon plus grand tort par rapport aux *Mœurs*, c'eſt de m'être tu douze ou treize ans. On en a cru ſur leur parole tous les écrivains qui m'ont aſſailli; & en fait de calomnies ils ne ſe ſont pas épargnés. Mon ſilence ſur les imputations des premiers en a enhardi d'autres, & cette engeance s'eſt multipliée de jour en jour. Qui croiroit qu'une foule de ces inſectes impudens a oſé accuſer de rejetter tout culte extérieur, un écrivain chez qui on lit en termes exprès les textes qu'on va voir?

Je commençois le Chapitre ſur l'hommage (*l*) par dire „ qu'on diſtingue pour l'ordinaire

„

(*l*) Premiere partie, Chap. III. au commencement.

„ re deux cultes; l'un intérieur & l'autre ex-
„ térieur". On s'eſt aviſé d'incidenter ſur ces deux mots *pour l'ordinaire*, comme s'ils annonçoient que je ne m'en tiens pas à cette diſtinction. Mais pourquoi tâtonner pour me chercher des intentions quand mon texte eſt clair & précis. Il eſt démontré par tout ce qui va ſuivre que j'adopte moi-même cette diſtinction. Je l'adopte ſi bien, que dans la phraſe qui ſuit immédiatement je marque la différence entre l'un & l'autre, ſans rejetter aucun des deux. „ L'intérieur, diſois-je, eſt
„ d'obligation, l'extérieur eſt de *bienſéance*; celui-là eſt invariable; celui-ci dépend
„ des mœurs & des temps." Dans ce dernier texte le terme de *bienſéance* eſt un de ceux qui me ſemblent avoir beſoin de réforme: il rend mal ma penſée, ſurtout étant mis en contraſte avec celui d'*obligation*. Je ſens qu'on en peut abuſer pour inſinuer que je ne fais pas un devoir ſtrict de la prátique du culte extérieur; car c'eſt ainſi qu'en iſolant quelques mots, on fait dire à un auteur

tout

tout le contraire de ce qu'il a voulu dire. Mais qu'on acheve la phraſe ; & l'on verra que c'eſt que je conſidere le culte du côté de ſa forme. Voilà pourquoi je dis tout de ſuite, que l'*intérieur eſt invariable*, parce qu'il n'a point de forme ; au lieu que l'*extérieur dépend des mœurs & des temps*, parce qu'il a une forme qui conſiſte dans les cérémonies, dans la liturgie reçue, laquelle eſt ſuſceptible de changemens : mais être variable pour la forme, n'eſt pas être aboli, ni pouvoir l'être ; c'eſt au contraire ſubſiſter conſtamment, quant à ſon caractere d'extérieur, avec ſa variabilité ; car on ne dit point de ce qui n'eſt pas, qu'il eſt variable, ſuivant l'axiome des écoles, *Nihili nullæ ſunt proprietates.* Or que le culte même d'une religion divine ſoit variable en quelque choſe, ou puiſſe l'être, je ne crois pas qu'on me le conteſte. Le rituel des Juifs & celui des Chrétiens ſont fort différens, quoique la religion des uns & des autres ſoit divine. Celui même du temps des Apôtres, & celui d'à préſent ſe reſſemblent

blent à peine; & c'eſt tout ce que j'ai voulu dire.

On s'eſt imaginé que je regardois le culte extérieur comme de trop, parce que j'ai dit (*m*); „ le culte intérieur réſide dans l'ame „ & c'eſt le *ſeul* qui honore Dieu:" mais cela veut dire, en n'abuſant pas des termes, que c'eſt le ſeul qui l'honore convenablement. Car tout ce que j'ai prétendu mettre en theſe, c'eſt que ſi le culte extérieur honore Dieu, ce n'eſt qu'autant qu'il eſt accompagné de l'intérieur; que les faux adorateurs qui ne joignent pas les deux, ſont des hypocrites qui ſe jouent de la religion; que c'eſt d'eux qu'a parlé Iſaïe lorſqu'il a dit au nom de Dieu: „ ce peuple m'honore des le„ vres, mais ſon cœur eſt loïn de moi;" que c'eſt d'eux encore que Dieu même dit à chaque page, dans ſes Ecritures, „ qu'il a leurs „ ſacrifices en horreur, & leurs offrandes en „ abomination."

Peut-

(*m*) *Ibidem* article 1.

Peut-être ne falloit-il pas décider ſi hardiment, qu'il n'y a que le culte intérieur qui honore Dieu: mais encore ne ſais-je. Il ne faut pas dire que le culte extérieur ſoit inutile, ou doive être abrogé : auſſi ne l'ai-je ni dit ni penſé: on va lire en termes exprès, dans l'article ſuivant, que je le juge d'une obligation indiſpenſable: mais s'enſuit-il de-là qu'il honore Dieu, même lorſqu'il eſt deſtitué du ſentiment d'amour & de vénération en quoi conſiſte le culte intérieur. Il eſt néceſſaire, ſans doute, je l'ai dit & redit: mais ne ſeroit-ce pas par les raiſons qu'on va lire plus bas?

Quoi qu'il en ſoit, ce ne peut-être là qu'une diſpute de mots; & je ſerois bien étonné, ſi dès qu'on voudra m'entendre je ne me trouvois pas d'accord avec les plus exacts théologiens. Je conviens que le culte extérieur eſt d'obligation dans toute ſociété théiſte ou religieuſe ; je conviens qu'il honore Dieu, uni au culte intérieur; je conviens même qu'il contribue indirectement à la gloire de Dieu, en excitant les hommes,

par

par l'exemple, à le glorifier: mais mettons les intérêts de la ſociété, l'édification réciproque, à part, quel honneur en reviendroit-il à Dieu? Que lui importent nos poſtures; nos attitudes, nos geſtes, nos formules de prieres, en un mot tout ce qui n'eſt que forme dans le culte divin? Il voit avec bien plus de complaiſance „ l'admira-„ tion qu'excite en nous l'idée de ſa gran-„ deur infinie, le reſſentiment de ſes bien-„ faits, l'aveu de ſa ſouveraineté." Il aime que „ notre cœur pénétré de ces ſenti-„ mens, les lui exprime par des extaſes „ d'admiration, des ſaillies d'amour & des „ proteſtations de reconnoiſſance & de ſou-„ miſſion. Voilà le langage du cœur, voi-„ là ſes hymnes, ſes prieres & ſes ſacrifices; „ voilà le culte dont il eſt capable, & le „ ſeul digne de la divine majeſté. J'entends „ *le ſeul digne de la divine majeſté*, com-„ me j'ai entendu *le ſeul qui honore Dieu.*

„ C'eſt auſſi, ajoutois-je tout de ſuite, „ celui que vouloit rétablir dans le monde

„ le deſtructeur des cérémonies judaïques, „ comme il paroît par cette belle réponſe „ qu'il fit à une femme ſamaritaine, lorſ- „ qu'elle lui demanda ſi c'étoit ſur la monta- „ gne de Sion, ou ſur celle de Semeron, „ qu'il falloit adorer. *Le temps vient, lui* „ *dit-il, que les vrais adorateurs adoreront* „ *en eſprit & en vérité.*" Mr. D. S. ſe ré- crie à ce propos: „ c'eſt en vain qu'on veut „ prouver l'inutilité du culte extérieur par „ ces paroles de notre divin légiſlateur à la „ ſamaritaine." Eh pourquoi cette exclama- tion? Je le ſais bien que ce ſeroit en vain; mais ce n'étoit pas là non plus mon objet. Je parlois du rétabliſſement du culte intérieur par Jéſus-Chriſt: mais le rétabliſſement de ce culte n'emporte pas avec ſoi la deſtruction du culte extérieur. L'ame infuſe dans un corps loin de l'anéantir, y donne la vie; & l'abroga- tion des cérémonies judaïques n'a pas éteint tout culte extérieur, mais en a ſeulement ſubſtitué un plus ſimple & en cela meilleur; car, c'eſt mon avis, la multitude des prati-

ques

ques en introduit la biſarrerie & le mauvais goût; & le tout enſemble noye l'eſprit de la religion. Tous les hommes mal inſtruits ſe raſſurent la conſcience par l'obſervance des pratiques, tandis qu'ils négligent les devoirs moraux. L'évangile eſt plein de reproches aux Juifs, qui juſtifient cette obſervation.

Il eſt vrai que pour expliquer ce que pouvoit ſignifier *adorer en eſprit & en vérité*, je diſois dans le même *a-liena*: „ C'eſt „ ainſi qu'adoroient les premiers peres du „ genre humain & ces hommes renommés dans les archives du peuple Juif, „ qu'on appelle Patriarches. Ils n'avoient „ ni temples ni oratoires, point d'heures fixées pour la priere, point de formules „ d'oraiſon dreſſées, point de rites ni de cérémonies, point de proſternemens ni de „ génuflexions. Le cœur peut adorer en „ tout temps & en tous lieux, en toutes „ poſtures & en toutes ſituations. Toute la „ face de la terre étoit leur temple, la voute céleſte en étoit le lambris. Quelque

„ merveille opérée par le Tout-puiſſant frap-
„ poit leur vue: c'étoit-là pour eux le mo-
„ ment d'admirer ſa grandeur. Un bienfait,
„ un ſecours, une conſolation que la Provi-
„ dence leur envoyoit, leur marquoit l'in-
„ ſtant de ſe répandre en actions de graces.
„ Lorſque le ſoin de leurs affaires & les be-
„ ſoins du corps ſatisfaits leur laiſſoient goû-
„ ter les charmes de la ſolitude, ils étoient
„ avec Dieu, ils s'entretenoient confidem-
„ ment avec lui, le louoient, le béniſ-
„ ſoient, lui proteſtoient leur attachement
„ & leur fidélité; & ne l'ayant point enfer-
„ mé dans des murailles, ils le voyoient par-
„ tout. Debout, aſſis, couchés, la tête
„ découverte ou voilée, ils étoient ſûrs d'ê-
„ tre entendus, & il les entendoit en effet."
Or de cet expoſé du culte ſimple pratiqué par les Patriarches, on a inféré que j'abro-geois les pratiques ſenſibles: mais on a eu tort de l'inférer: 1. parce qu'un culte, pour être ſimple, ne ceſſe pas d'être extérieur & à la portée des ſens; 2. parce qu'en parlant

de

de ces mêmes Patriarches je disois expressément deux pages plus loin, „ qu'ils pratiquoient *en public* des actes extérieurs de „ religion; qu'il faisoient *des sacrifices, des* „ *libations, des offrandes.*" Donc il est clair comme le jour, que par ce culte simple, je n'entends pas un culte destitué de signes sensibles, mais seulement un culte qui n'en soit pas surchargé à l'excès, comme l'étoit spécialement la religion judaïque, telle que la pratiquoient surtout les Pharisiens, & les superstitieux d'entre les Juifs.

On s'entendroit si l'on vouloit: mais on aime mieux condamner un homme sur quelques mots qui paroissent donner prise, que d'expliquer un endroit de son texte par l'autre.

J'ai cru faire merveilles que d'exalter de tout mon pouvoir le culte intérieur au dessus de l'extérieur, tout l'avantage du contraste a été pour le premier: mais je n'entendois pas anéantir le second; & l'on va trouver des traits qui en sont des preuves évidentes.

„ Ce culte saint & dégagé des sens, di-

„ ſois-je tout de ſuite, ne ſubſiſta pas long-
„ tems dans toute ſa pureté: on y joignit
„ des pratiques extérieures & des cérémo-
„ nies." Avant d'aller plus loin, je voudrois ici pour mieux rendre ma penſée un mot de réforme. Au lieu de „ *On y joignit* „ des pratiques extérieures & des cérémo-„ nies", je mettrois, „ *On multiplia ſans* „ *meſure & ſans choix* les pratiques extérieures & les cérémonies;" afin qu'on entendît préciſément, ſuivant mon idée, qu'à l'ancien culte établi on ajouta de nouvelles cérémonies; & non pas ce qu'on a voulu faire ſignifier au paſſage que je réforme, que depuis les Patriarches, on gâta leur culte purement intérieur, en y en ajoutant un extérieur: interprétation viſiblement fauſſe, puiſque dans l'article qui ſuit, je diſois textuellement que du temps des Patriarches même, il y avoit eu déjà *des pratiques extérieures & des cérémonies*; que ſeulement elles étoient plus ſimples & moins nombreuſes. Les nouveaux termes que je propoſe de ſubſti-

ſtituer, ôteroient tout prétexte d'équivoquer. Or voici tout de ſuite le texte où je parlois des démonſtrations extérieures & des cérémonies pratiquées par les Patriarches (*n*).

„ *Dans les premiers ſiecles du monde*, les „ hommes juſtement convaincus que tout „ ce qu'ils poſſédoient appartenoit à Dieu, „ comme créateur & maître de l'univers, „ lui en conſacrerent une partie, pour lui „ faire hommage du tout : de-là les ſacrifices, „ les libations & les offrandes. D'abord ces „ *actes de religion* ſe faiſoient en pleine „ campagne, par la raiſon qu'il n'y avoit „ encore ni villes ni maiſons. Dans la ſui„ te l'inconſtance de l'air & l'intempérie des „ ſaiſons obligérent à les faire dans des ca„ vernes, ou dans des huttes conſtruites ex„ près. De-là l'origine des temples." A propos de ce texte, admirez la juſteſſe ou la ſincérité des critiques. L'auteur des *mœurs appréciées*, commençant par ſuppoſer, je ne ſais

(*n*) *Ibidem*, article II. au commencement.

ſais pourquoi, qu'il ne m'eſt jamais venu en idée, qu'on ait fait des actes publics de religion *dans les premiers ſiecles du monde*, me dit dogmatiquement „ que le culte extérieur eſt auſſi ancien que le monde; que „ ſi on ne voit *chez les Patriarches ni temples ni oratoires ni heures fixées pour la priere, ni formules d'oraiſon ni rites*; on „ voit des autels & des ſacrifices dès le tems „ même des premiers hommes; qu'Abel & „ Caïn offroient au Seigneur les prémices de „ leurs troupeaux; que Noé ſacrifia au ſortir de l'arche." Puis, prenant un ton de pédagogue, „ Je ne pardonne pas, dit-il, „ à l'auteur d'ignorer des faits qu'il ne peut „ révoquer en doute, en admettant l'hiſtoire des Patriarches."

Croiroit-on bien, que cette apoſtrophe s'adreſſe à quelqu'un qui vient de dire en propres termes que „ *dans les premiers ſiecles du monde*, les hommes juſtement „ convaincus que tout ce qu'ils poſſédoient „ appartenoit à Dieu, comme créateur & „ maî-

„ maître de l'univers, lui en conſacrerent
„ une partie pour lui faire hommage du
„ tout: que de-là vinrent *les ſacrifices*,
„ *les libations* & *les offrandes.*" Et quelques lignes plus loin, „ Que *les premiers*
„ *hommes* ont fait *en public des actes ex-*
„ *térieurs* de religion, *en pleine campag-*
„ *ne*; & dans la ſuite, *dans des temples*;
„ que chacun, dans les commencemens
„ faiſoit lui-même à Dieu *ſon ſacrifice &*
„ *ſon oblation.*

„ Le ſieur Panage, ajoute cet intelli-
„ gent *appréciateur*, entend-il bien ce que
„ c'eſt que culte extérieur?

Mais plutôt cet anonyme, qui gloſe d'une maniere ſi peu pertinente, entend-il lui-même ce qu'il lit? Je ſuis bien trompé par l'intérêt que j'ai dans cette diſcuſſion, ſi ce n'eſt pas là le comble de la bêtiſe ou de la mauvaiſe foi.

Il y avoit peut-être plus de prétexte à ſe formaliſer de ce que j'ajoutois, qu'à la ſuite de ces premiers temps, où chacun

faiſoit lui-même à Dieu ſon ſacrifice & ſon oblation, „ on avoit choiſi des hom-
„ mes ſinguliérement deſtinés à cette fonc-
„ tion; que de-là vint l'origine des prêtres;
„ & que les prêtres une fois inſtitués, la re-
„ ligion, ou pour mieux dire, l'appareil du
„ culte extérieur avoit groſſi de jour en jour
„ à vue d'œil; qu'ils crurent le perfection-
„ ner en l'ornant; & le rendre plus agréable
„ à Dieu, en le ſurchargeant de cérémo-
„ nies; qu'ils imaginerent donc des jeux,
„ des proceſſions, des impuretés légales &
„ des expiations ſuperflues." Mais encore l'alarme étoit-elle ſans fondement; car il eſt bien clair que ce n'étoit pas les miniſtres de notre religion que j'avois en vue, puiſque parmi les cérémonies inventées par des prêtres, je parlois de jeux, de danſes, d'impuretés légales & d'expiations ſuperflues; & que nous n'avons rien de tout cela dans notre religion.

Mais mettons les choſes au pis: quand l'application pourroit s'étendre juſqu'à nos prê-

prêtres, ſeroit-il impoſſible de trouver des exemples chez nous-mêmes, de pratiques non-ſeulement frivoles, mais ſuperſtitieuſes & condamnables, introduites de temps à autre par l'avidité ou le défaut de lumieres de quelques prêtres ou moines? Et faudra-t-il, dès que quelque cerveau mal organiſé aura imaginé une dévotion abſurde ou deshonorante pour la religion, la reſpecter comme y étant dès-lors incorporée? Et où en ſeroit le pur eſprit du chriſtianiſme, ſi l'on n'oſoit mettre quelque différence entre les rites qu'il a conſacrés, & les dévotions arbitraires que des particuliers, ou des corps même inventent & accréditent?

En mon particulier, s'il m'eſt permis de parler de moi-même (& il le faut bien, puiſque j'ai à me juſtifier), j'admets volontiers toutes les pratiques établies par l'Egliſe entiere: mais je me crois en droit de juger ſuivant mes lumieres des petites dévotions de cloîtres, de cotteries & de confraternités, que ſouvent elle ne tolere que

comme une ivraie mêlée au bon grain, qu'il seroit dangereux d'extirper trop brusquement.

J'ai fait plus que de ne pas rejetter le culte extérieur: je l'ai expressément recommandé. „ L'origine du culte extérieur, disois-je „ quelques lignes plus loin, *paroît* pure & „ innocente: on se plaît à communiquer ses „ sentimens; & plus on les croit justes, plus „ on aime à les inspirer aux autres. Ce fut „ sans doute par ce motif que les premiers „ hommes firent en public quelques actes „ extérieurs de religion. Ils comptoient par „ des cérémonies significatives, faire naître „ dans les cœurs les sentimens qu'elles ex- „ primoient. Il en arriva tout autrement; „ on prit les symboles pour la chose même; „ on ne fit plus consister la religion que „ dans les sacrifices, les offrandes & les en- „ censemens; & ce qui avoit été imaginé „ pour exciter ou affermir la piété, servit à „ l'affoiblir & à l'éteindre." Je voudrois seulement réformer un mot au commence-

mens

ment de ce texte, & mettre au lieu de „ „ *Paroît* pure & innocente," Eſt pure & innocente," qui rend mieux ma penſée. Car puiſque je loue l'intention des *premiers hommes* qui firent *en public des actes extérieurs de religion*; & que je ne blâme que ceux qui dans la ſuite *abuſerent* de ces actes extérieurs là en prenant le ſymbole pour la choſe même, & ne faiſant plus conſiſter la religion que dans les ſacrifices, les offrandes & les encenſemens; c'eſt très-affirmativement que j'approuve l'inſtitution du culte extérieur. Et ſi j'ai dit qu'elle *paroît* pure & innocente, ce n'eſt point par doute, mais par l'habitude d'uſer d'expreſſions modeſtes quand j'écris, & d'éviter les termes tranchans. Mais après y avoir regardé de plus près, j'aime mieux être exact que modeſte.

Cependant, de peur qu'on ne crût qu'en remarquant les abus qui avoient ſuivi la multiplication exceſſive des pratiques, j'en voulûſſe au culte extérieur même; „ Ne ju„ geons point des choſes (diſois-je deux pages

„ ges plus loin) par le mauvais uſage qu'on
„ en peut faire (car de quoi n'abuſe-t-on pas ?)
„ *ſans égard aux inconvéniens* dont la prati-
„ que d'un culte extérieur peut être ſuivie,
„ examinons d'abord ſi un culte de cette eſ-
„ pece eſt de quelque utilité; ſecondement
„ ſi le choix de tel ou tel culte en particulier
„ eſt indifférent." On a du voir par ces mots, *ſans égard aux inconvéniens*, que ce n'étoit pas à deſſein de décréditer le culte extérieur, que je venois d'expoſer l'abus qu'on en avoit fait ou pu faire.

Quant à la premiere queſtion, *Si un culte extérieur eſt de quelque utilité*, outre que la queſtion ſuivante, ſi le choix de tel ou tel culte eſt *indifférent*, fait ſuppoſer d'avance qu'apparemment le culte extérieur eſt utile & néceſſaire (car s'il ne l'étoit pas, à propos de quoi s'embarraſſer ſérieuſement du choix), je faiſois ſi peu la premiere queſtion dans la vue de mettre l'affirmative en doute, que tout de ſuite je la décidois conformément au ſentiment général, non pas légére-

ment

ment & par maniere d'acquit, mais en ſoutenant mon aſſertion de bons moyens & de fortes preuves. „ Si la piété, diſois-je, eſt une „ vertu, il eſt utile qu'elle regne dans tous „ les cœurs. Qu'on me paſſe la premiere „ de ces deux propoſitions comme indubitable, l'autre en eſt une ſuite néceſſaire. Or „ il n'eſt rien qui contribue plus efficacement au regne de la vertu que l'exemple: „ les leçons y feroient beaucoup moins; c'eſt „ donc un bien pour chacun de nous d'avoir „ ſous les yeux des modeles attrayans de piété. Or ces modeles ne peuvent être tracés „ *que par des actes extérieures de religion.* „ Inutilement par rapport à moi un de mes „ concitoyens eſt-il pénétré d'amour, de reſpect & de ſoumiſſion pour Dieu, s'il ne le „ le fait pas connoître par quelques démonſtrations ſenſibles qui m'en avertiſſent.

Quatre pages plus loin, je diſois expreſſément que „ ne point rendre à Dieu le culte „ public qu'on lui doit, eſt une omiſſion „ d'un très-dangereux exemple".

Et

Et après des énonciations auſſi claires, on ſe croira en droit, ſous prétexte de quelques autres paſſages qu'on violente & qu'on eſtropie, de ſuppoſer que j'en veux à tout culte extérieur? Sur cet article, j'en appelle à Dieu qui ſait mes ſentimens, & à l'évidence qui combat pour moi contre mes calomniateurs.

Une propoſition jettée vingt-cinq lignes plus loin, ajoutoit encore un nouveau degré d'évidence à ce que je ſoutiens, que non-ſeulement je n'ai pas mis en doute la néceſſité d'un culte extérieur, mais que je l'ai à chaque page expreſſément & diſertement affirmée. „ Un homme, diſois-je, qui vi-„ vroit ſeul ſur la terre, ſeroit diſpenſé du „ culte extérieur. Ce n'eſt point par rap-„ port à Dieu qu'il a été inſtitué: il l'a été „ pour unir les membres de la ſociété par la „ profeſſion ouverte d'une ſeule & même „ religion". La conſéquence naturelle de cette propoſition eſt qu'un homme qui vit en ſociété n'en eſt pas exempt.

Quant

Quant à cette conſéquence, il n'eſt pas queſtion d'examiner ſi la propoſition eſt indubitable: vraie ou fauſſe, elle eſt également concluante pour l'induction que j'en tire. Cependant, puiſque nous y ſommes, examinons-là. Mr. D. S. dit à ce ſujet, avec aſſez de modération: „ L'auteur avance „ comme un principe ce qui au moins eſt „ très-douteux". Et il ajoute quelques lignes plus bas: „ Peut-être que je raiſonne „ ici conformément aux idées dont je ſuis „ frappé: je ſuis dans la bonne foi, & je „ n'imagine pas qu'un homme, quelque ſeul „ qu'on le ſuppoſe ſur la terre, puiſſe ſe diſpenſer de rendre ſes hommages à ſon créateur par des actes extérieurs".

D'autres ont pris plus réſolument la contradictoire de ma propoſition: mais ceux-ci même n'ont eu à m'oppoſer comme Mr. D. S. que des peut-être, des conjectures, des vraiſſemblances: Que mon homme ſeul s'il étoit religieux, pour exprimer ſes ſentimens d'adoration, de reſpect, de reconnoiſſance, le-

leveroit ſans doute ſes yeux au ciel, joindroit les mains, fléchiroit les genoux, ſe proſterneroit; & que ces geſtes & ces attitudes formeroient un culte extérieur.

Je leur paſſe là-deſſus tout ce qu'ils voudront: mais de bonne foi eſt-ce là de quoi il s'agit? Car ſi l'obligation d'un culte extérieur ne s'étend pas plus loin qu'à ces geſtes & ces attitudes, c'eſt une mocquerie que d'avoir fait tant de bruit ſur ce que je croyois qu'entre des ſignes de cette nature on pouvoit choiſir à ſon gré ceux qu'on vouloit pour rendre à Dieu un hommage ſenſible: mais ſi par culte extérieur on veut entendre, ce qui s'entend communément, un corps de rites & de cérémonies reglées par une autorité pertinente; c'eſt ſe mocquer encore d'avantage que d'imaginer ſeulement qu'il en doive être queſtion vis à vis d'une homme iſolé ſur la terre.

Quant à la fin pour laquelle j'ai dit que vraiſſemblablement le culte extérieur avoit été inſtitué, l'auteur des *mœurs appréciées*, qui

qui n'eſt pas poli, & qui ne paroît pas être plus théologien que poli, commence une remarque ſur cette phraſe-ci par: „ Il eſt „ faux que le culte extérieur n'ait été inſtitué „ que pour unir les membres de la ſociété „ par la profeſſion ouverte d'une ſeule & „ même religion.

Cela ſera faux ſi l'on veut, & ſurtout ſi l'on en donne de meilleures raiſons que les ſiennes, qui ſont pitoyables; je ne tiens pas opiniâtrément à cette idée. J'ai moi-même donné une autre raiſon de la néceſſité du culte extérieur, qui eſt l'avantage du bon exemple: mais il n'importe que médiocrement que j'aye rencontré juſte dans les raiſons qui décident de la néceſſité d'un culte ſenſible; pourvu que j'aye appuyé ſuffiſamment ſur cette néceſſité: & c'eſt ce que je crois avoir fait d'une maniere à couvrir de honte ceux qui m'ont calomnié ſur ce point.

Sur la ſeconde queſtion, Si le choix de tel culte eſt indifférent ou non: „ Si, diſois-je, „ parmi les ſignes deſtinés à répandre l'eſprit

„ de

„ de piété dans les cœurs, il en eſt quel-
„ qu'un que Dieu affectionne ſinguliére-
„ ment"..... Là Mr. D. S. m'arrêtant au milieu de ma période, m'a dit: „ Pourquoi
„ faire une queſtion ſemblable? Il eſt hors
„ de doute que Dieu affectionne le culte le
„ plus pur & le plus ſage; enfin celui que
„ preſcrit la plus juſte & la plus ſainte des
„ religions. Or *ſelon l'auteur même aucune*
„ *religion n'égale l'équité & la ſageſſe de*
„ *la religion chrétienne*; par conſéquent
„ le culte qu'elle preſcrit eſt celui auquel il
„ faut s'attacher. Il ne faut pas être grand
„ théologien pour faire un tel raiſonnement,
„ & pour en perſuader, *dès qu'on eſt convenu*
„ *de la néceſſité d'un culte extérieur.*

D'abord je prends acte des deux aveux de Mr. D. S. qui loin de me ménager, quand il a cru avoir priſe ſur moi a chicané ſur vingt endroits où il étoit de mon avis; & j'en infere qu'il eſt donc de la derniere évidence, que j'ai préſenté la religion chrétienne comme préférable à toute autre; qu'il eſt donc

plus

plus clair que le jour, que je me ſuis ſuffiſamment expliqué ſur la néceſſité d'un culte extérieur. Si j'avois bronché là-deſſus, Mr. D. S. ne m'auroit pas fait grace.

Enſuite à ſa demande, „ Pourquoi faire „ une queſtion ſemblable", je réponds qu'il n'a donc jamais lu de cahiers ou de poſitions de théologie: il y auroit vu que tout s'y traite par forme de queſtions; & qu'on ne ſe ſcandaliſe pas de voir une theſe de ſorbonne commencer par *An deus ſit*, pourvu qu'elle finiſſe par *Ergo deus eſt*.

Puis, achevant la phraſe que je viens d'interrompre, pour répondre à l'interpellation de M. D. S. „ S'il eſt, diſois-je, un cul„ te que Dieu préfere, que le Théologien „ ſe préſente & me convainque". Je ſais bien que les mal-intentionnés ont pris ce tour de phraſe pour un défi. Ce n'en étoit point un, du moins dans mon idée: c'étoit un appel porté de la raiſon à la révélation. Qu'on ſe rappelle l'engagement que j'avois ſuivi en commençant l'ouvrage, de ne mar-

cher

cher qu'avec le flambeau de la ſeule raiſon, & cette phraſe deviendra innocente & catégorique. Je voulois dire tout ſimplement: la réponſe à cette queſtion eſt du reſſort de la Théologie: c'eſt au miniſtre de la religion qu'il appartient de me décider ſur le choix d'un culte; „ en attendant ſa déciſion, „ je me renferme dans la ſphere de la ſaine „ raiſon", qui ne ſauroit me déterminer ſur le choix. Tout ce qui ſera un ſigne d'adoration, elle le trouvera bon & l'adoptera indifféremment. Mais cela ne dit pas qu'il faudra qu'elle s'en tienne à ces ſignes arbitraires, quand la révélation lui aura preſcrit des pratiques formelles à joindre ou à ſubſtituer à ces ſignes. Cela ne dit pas même qu'elle fera bien de s'en rapporter à ſes ſeules lumieres, ſans s'aider de celles de la révélation. Cela ſignifie ſeulement que tant qu'elle ne l'aura pas fait, elle n'en ſaura pas plus que je ne dis ici.

Or voici ce que je diſois: „ Le culte in„ térieur eſt unique: il fut d'obligation dans

„ tous

„ tous les temps, il l'eſt dans tous les lieux:
„ & par une conſéquence néceſſaire, il eſt
„ ~~comme~~ connu de tous les hommes. Point de
„ choix par conſéquent à faire par rapport
„ au culte intérieur. Il n'eſt point deux ma-
„ nieres d'aimer Dieu, d'être ſenſible à ſes
„ bienfaits, ſoumis à ſon autorité, pénétré
„ de reſpect à la vue de ſa grandeur: mais il
„ eſt une infinité de ſignes arbitraires par
„ leſquels on peut marquer ſes ſentimens.
„ Tous ceux qui ſont inſtitués à cette fin ſont
„ innocens: s'il eſt un choix à faire, c'eſt
„ de préférer les plus clairs & les plus intel-
„ ligibles; encore ce choix n'eſt-il pas d'une
„ néceſſité indiſpenſable, attendu que la ſeu-
„ le convention ſuffit pour donner de l'éner-
„ gie à des ſignes, & les rendre expreſſifs.
„ Un Serpent tourné en cercle, la queue
„ rentrant dans la tête, étoit chez les Egyp-
„ tiens un ſymbole clair de l'Eternité, parce
„ qu'ils étoient convenus de la déſigner par
„ cette figure. Le cercle ailleurs repréſentoit
„ la Divinité: chez les Hébreux elle étoit ſi-

„ gurée par un triangle. Les Chananéens
„ ſe purifioient par les flammes; les Juifs par
„ des ablutions. Qu'importe en effet qu'on
„ peigne Dieu rond ou triangulaire, pourvu
„ qu'on entende exprimer, ſoit par le cercle
„ ou pas le triangle, qu'il eſt le plus parfait
„ de tous les êtres? Qu'importe qu'on ex-
„ prime la pureté par l'eau ou par le feu, ſi
„ l'on eſt perſuadé également que ſans la
„ ſainteté des Mœurs on ne peut jamais plai-
„ re à Dieu? Qu'importe qu'on immole à
„ l'être ſuprême un bœuf ou un éléphant,
„ une brebis ou un bouc, un merle ou un
„ cigne? Qu'importe même qu'on lui ſacri-
„ fie des animaux, ou qu'on ne lui offre que
„ des légumes; pourvu qu'on reconnoiſſe ne
„ rien tenir que de ſa main? Qu'importe en-
„ fin qu'on le prie la tête tournée vers le
„ ciel, ou les yeux baiſſés vers la terre, de-
„ bout ou proſterné, aſſis ou à genoux;
„ pourvu que le cœur ſoit devant lui dans un
„ parfait anéantiſſement"? Quelques uns ont
cru ou feint de croire, que ce morceau étoit

fait

fait tout exprès pour favoriſer l'indifférence des cultes: ce n'étoit pas mon idée en l'écrivant. J'aurois voulu qu'on me lût dans la même vue que j'ai écrit. J'ai conſidéré la religion en général, ſans entrer dans le détail d'aucune: j'y ai diſtingué les pratiques d'avec les ſentimens. J'ai fait de ceux-ci le culte intérieur, & de celles-là l'extérieur. J'ai voulu qu'il y eût toujours la choſe & ſon ſigne. J'ai dit que tous les ſignes qui exprimeroient des ſentimens religieux ſeroient innocens. Or qu'y a-t-il-à cela qui bleſſe notre religion? Et de peur qu'on ne prît du ſcandale de cette liberté que je laiſſois ſur le choix de divers ſignes, j'avois eu ſoin, comme on peut voir par le texte que je viens de tranſcrire, de n'en donner aucun pour exemple, qui répugnât à la foi & à l'évangile. Que le Théologien donc, comme j'ai dit plus haut, ſe préſente, & il ſe trouvera qu'à nous deux nous avons mis l'homme ſur la bonne voie: Je lui aurai appris moi, quels ſont les ſignes de ſentimens religieux qui ne lui ſont pas interdits;

interdits ; & le Théologien lui apprendra quels ſont ceux que Dieu lui preſcrit expreſſément.

„ La néceſſité de rendre à Dieu un culte „ extérieur, ne prouve rien, diſois-je enſui„ te, en faveur de tel ou tel culte en parti„ culier". On a encore pris ceci, mais bien mal-à-propos, pour un argument en faveur de l'indifférence des cultes, c'étoit d'abord une nouvelle preuve, que je mettois en principe, & non pas en problême, la néceſſité d'un culte public: en ſecond lieu tout ce que cette phraſe diſoit de relatif au choix du culte public, c'eſt que la néceſſité d'en pratiquer un, bien ſentie & bien reconnue, n'eſt pas ce qui détermine ſur le choix. Mais de ce que tel argument n'eſt pas concluant à cet égard, il ne s'enſuit pas qu'il n'y en ait aucun qui le ſoit. Auſſi, loin de le prétendre, j'en ai moi-même adminiſtré pluſieurs de très-convaincans, comme entre autres l'obligation de nous exciter les uns les autres par la publicité du culte à rendre à Dieu les hom-

ma-

mages que nous lui devons. Taxeroit-on quelqu'un de nier l'exiſtence de Dieu, parce qu'il diroit que la variété dans les phyſionomies humaines, ou telle autre raiſon frivole n'en eſt pas une preuve démonſtrative, ſurtout quand il en auroit fourni lui-même de plus perſuaſives? Cette phraſe diſoit ſimplement que la raiſon nous conduit juſqu'à découvrir la néceſſité d'un culte extérieur; mais qu'elle en reſte-là; que c'eſt à la révélation de nous ſpécifier celui auquel nous devons la préférence.

Il eſt vrai que j'ajoutois une derniere phraſe, qui pouvoit donner prétexte à tirer des inductions trop vaſtes en faveur de la liberté indéterminée ſur les formes de l'hommage. „ Peut-être, diſois-je, Dieu n'eſt-il pas plus „ mécontent de la diverſité des hommages „ qu'on lui rend dans les différentes reli„ gions qu'il ne l'eſt de ce que, dans l'Egliſe „ Romaine, quelques religieux récitent les „ matines à minuit, & d'autres le matin; „ de ce que quelques uns les chantent & d'au-

„ d'autres les pſalmodient". Mais mon intention n'étoit d'étendre cette liberté ſur le choix des pratiques extérieures qu'avec reſtriction & conformément à ce que je viens de dire deux pages plus haut; c'eſt à dire, de ne la faire tomber que ſur les ſignes de la ſeconde claſſe, qui n'ont été ni ordonnés ni proſcrits par aucune loi divine. Par exemple offrir à Dieu des animaux, comme faiſoit Abel, ou des fruits & des légumes, comme faiſoit Caïn, eſt égal. Faire ou ne pas faire des proceſſions eſt indifférent; allumer des cierges ou n'en pas allumer, l'eſt auſſi. Louer Dieu, comme je le dis ici, en muſique ou ſans chant; prier debout ou à genoux, comme je l'ai dit plus haut, ſont toutes pratiques indifférentes qui peuvent entrer également dans le culte extérieur. Bien entendu que dès que l'autorité divine ſera intervenue pour fixer cette indétermination, il faudra s'y ſoumettre; car remarquez que dans ce Chapitre ſur l'hommage, ainſi que dans les autres, je me place toujours en deçà ou à

côté

côté de la révélation. J'avois cru m'être expliqué assez nettement là-dessus: si je ne l'ai pas fait, le présent correctif servira à fixer l'indétermination de mon texte.

Je n'avois pas plus mauvaise intention dans un autre texte (o) où je disois que „ toutes les religions ont pour objet d'honorer „ Dieu; & que toutes par conséquent l'honorent." Si pourtant on croyoit qu'il porte trop loin, je vais le restraindre au sens que j'entendois y donner. Je parlois en cet endroit des haines qu'ont les divers religionistes les uns pour les autres, précisément à raison de cette diversité; „ S'il y avoit, „ disois-je, des hommes qu'on pût raisonnablement haïr pour cause de religion, „ ce seroit tout au plus ceux qui feroient une profession ouverte de haïr Dieu: les „ ennemis déclarés d'un monarque sont ennemis de ses sujets. Mais où trouvera-t-on dans aucune religion, cet affreux „ senti-

(o) Troisieme partie, chap. III. art. 1.

„ ſentiment en vogue ? Toutes ont pour objet „ d'honorer Dieu, & toutes par conſéquent „ l'honorent ;" J'aurois dû ajouter & j'ajoute ici, pour corriger ce qu'a de cru cette propoſition iſolée : „ d'une maniere plus ou „ moins parfaite ;" afin qu'on ſache que je ne confonds pas le chriſtianiſme avec les autres religions. Cependant en lui donnant ſur les autres cultes non-ſeulement la ſupériorité, mais même une préférence excluſive, il faut auſſi convenir que la plûpart des religioniſtes, même hors de l'Egliſe chrétienne, rendent des hommages ſérieux à Dieu, & le révérent ſincérement. C'eſt en ce ſens que j'ai dit que toutes les religions honorent Dieu : mais je n'ai garde de dire qu'elles l'honorent toutes *ſuffiſamment* ou *congruement*, car je crois le contraire.

Et il ne s'en eſt fallu preſque de rien, que je ne le prononçaſſe expreſſément. „ C'eſt „ par ſucceſſion de temps, diſois-je (p), que „ la

(p) Retournez à la premiere Partie, chap. III. art. IV. vers la fin.

» la multiplicité des cultes s'eſt formée.
» L'uſage & l'éducation l'ont perpétuée.
» Qu'on me donne des hommes ſortant
» des mains de la nature, exempts par con-
» ſéquent de l'impreſſion de l'exemple & des
» leçons : qu'on les aſſemble de tous les
» coins de la terre, pour conférer en com-
» mun ſur l'hommage qu'on doit à Dieu ;
» cette unité de religion ſi déſirable renaîtra
» bien-tôt. Leur jugement n'étant point
» encore dépravé par l'aveugle prévention,
» mais éclairé par les pures lumieres de la
» raiſon, ou ils rejetteront tous les cultes
» établis ; ou s'il en eſt un qui mérite
» d'être affermi ſur les ruines des autres, ce
» ſera celui-là qu'ils choiſiront unanimement.
» S'il eſt une ſorte d'hommage que Dieu
» exige des hommes par préférence à tout
» autre, il faut bien qu'il ait pris ſoin de les
» en informer." On voit qu'au moins je conviens de la néceſſité d'une révélation, & que je l'inſinue : mais c'étoit tout ce que je pouvois faire en ſuivant mon plan.

J'avois averti que j'écrivois pour tous les hommes, pour les Mahométans comme pour les Chrétiens: or je ne pouvois pas dire à un Turc; avant que d'avoir ma démonstration théologique toute prête, „ Eh „ bien ce culte *qu'il faut affermir ſur la ruine* „ *de tous les autres*, c'eſt préciſément le Chriſtianiſ„ me." Je dis ſimplement que s'il y a un culte révélé, ce ſera de quoi fixer notre indétermination. *Que le Théologien vienne* encore un coup, ſon rôle commence où finit le mien: qu'il acheve la leçon que j'ai entamée, en diſant: Oui il y a un culte révélé, & c'eſt le Chriſtianiſme; qu'il en perſuade mon Turc que j'ai laiſſé à moitié chemin; & il faudra encore qu'il me ſache gré de ce que je le lui aurai livré déjà inſtruit ſur la morale: c'eſt une bonne avance de gagnée.

Pour la phraſe qui ſuit, je conviens qu'elle a pu donner lieu à des interprétations défavorables: „ Croira-t-on, diſois-je, que „ Dieu attende après nos prêtres & nos „ docteurs pour nous donner des idées juſ-

» juſtes en matiere de religion ?" On a conclu de-là que j'abandonnois les particuliers à leur propre ſens pour le choix d'un culte. Ce n'étoit pas-là mon idée. Je parlois dans la ſuppoſition que Dieu ait révélé aux hommes le culte qu'il exige d'eux ; & je voulois qu'ils ſe ſoumiſſent à cette autorité irréfragable : ce n'étoit pas-là les livrer à leur propre ſens. Je n'entendois pas même conteſter à nos prêtres leur qualité inconteſtable d'organes de la Divinité. On en ſera perſuadé ſi l'on ſe ſouvient qu'un peu plus haut j'en appellois aux Théologiens pour décider les hommes flottans ſur le choix d'un culte : mais je voulois qu'on ne les en crût que ſur des preuves bonnes & ſuffiſantes. Je leur accordois le droit de nous notifier les ordonnances divines, mais non pas celui d'impoſer de leur autorité un joug ſur nos conſciences ; ſauf cependant le pouvoir qu'a l'Egliſe en corps pour interpréter les dogmes & régler la diſcipline ; auquel je défere de tout mon cœur.

Je voulois auſſi qu'en attendant que leur proſélyte fût convaincu par leurs argumens, de la ſainteté de nos dogmes, il eût au moins l'attention de ne point troubler l'ordre du public; » que ſi le culte dans lequel » il ſeroit né étoit compatible avec les prin» cipes de la religion naturelle, il ſe fît une » loi ne n'y jamais donner atteinte, ni en le » troublant ni en l'abjurant." Il me paroît que le conſeil étoit ſage: cependant mes critiques, mettant toujours les choſes au pis, ont ſuppoſé charitablement que mon intention étoit d'inſinuer à mes compatriotes nés chrétiens, qu'ils pouvoient s'en tenir à la ſimple loi naturelle par rapport à l'hommage intérieur qu'ils voudroient bien rendre à Dieu; mais que pour le culte extérieur ils étoient bien les maîtres d'en porter tel jugement qu'il leur plairoit, pourvu qu'ils n'en troublaſſent pas l'exercice, & ne déclaraſſent pas en public le peu de cas qu'ils en feroient.

Ces jugemens abſurdes autant que téméraires viennent de la petiteſſe des vues de ceux

ceux qui jugent. Ils ne voyent qu'à vingt pas d'eux; & ne croyent pas qu'on puiſſe voir au de-là. Les gens ne veulent pas ſe mettre en tête, que j'aye pu adreſſer mes conſeils à d'autres qu'à des hommes chrétiens de naiſſance. Vraiment le conſeil que je donne ici ſeroit fort déplacé par rapport à de tels hommes. Car pourquoi élevés & nourris dans la plus ſainte des religions, iroient-ils la couper par la moitié, & n'en retenir que le culte intérieur, ſans avoir rien à ſubſtituer aux pratiques ſaintes qu'ils négligeroient? Mais ſuppoſez un bon Chinois, un Tartare, un Iroquois qui réduit aux lumieres naturelles, veuille ſe ſervir de ſon bon ſens pour ſe faire des principes religieux: qu'aura-t-il de mieux à ſuivre que ce que je lui conſeille, juſqu'à ce qu'il plaiſe à la Providence de faire parvenir juſqu'à lui les lumieres du Saint Evangile? Or c'étoit préciſément à tous hommes placés dans ce point de vue, que j'adreſſois ce conſeil; dans mon hypotheſe on n'a-

voit pour ſe conduire que les ſimples lumieres naturelles; & je n'en avois moi-même pas d'autres à préſenter, ayant promis de reſpecter le reſſort de la théologie. Mais puiſqu'on a pris en mauvaiſe part cette abſtraction & cette réſerve, je quitte l'hypotheſe, pour ajouter que, depuis que l'Evangile à été prêché à toute la terre, il n'eſt plus queſtion de retenir & de reſpecter le culte dans lequel on eſt né, ſi ce culte eſt autre que le Chriſtianiſme, parce qu'il n'y a que celui-là qui ſoit agréable à Dieu, & qui conduiſe au ciel.

La phraſe ſuivante qu'on a critiquée aigrement n'en ſera que plus correcte. „ Je „ pardonne à un Turc, diſois-je, d'être „ muſulman: mais je ne pardonne pas à „ un chrétien de le devenir." Tous les raiſonneurs gauches ont relevé cette propoſition comme une inconſéquence. Ils ont tous dit avec l'*appréciateur*: „ Pour„ quoi donc cet auteur ſi attentif à ne „ rien prononcer ſur les matieres révélées „ ſont-

„ ſort-il tout à coup de ſa réſerve? Pourquoi
„ dit-il qu'il *pardonne à un Turc d'être*
„ *Muzulman*; *mais qu'il ne pardonne pas*
„ *à un chrétien de le devenir*? Il trouve
„ donc le culte chrétien plus parfait ou plus
„ raiſonnable; & voilà un jugement formel
„ qu'il prononce entre ces deux cultes." Ce ſeroit donc un grand malheur, quand mon attachement pour le Chriſtianiſme auroit percé par un coin. Ils auroient bien voulu, ſans doute, que prenant la propoſition inverſe, j'euſſe dit: „ Je pardonne à un
„ homme né chrétien de l'être: mais je ne
„ pardonne pas à un Turc de le devenir."
Comme ils auroient eu barre ſur moi! Mais ne trouvant point priſe du côté du dogme, ils ont cherché à me prendre du côté de la logique; & cependant ma logique même, qui au fond me touche bien moins que ma religion, n'étoit pas là en défaut. Je pardonnois à un Turc ſa religion, parce qu'humainement parlant, y étant né, il peut y être avec bonne foi. Mais eſt-ce avec bonne foi qu'on abjure

dans

dans un âge mûr son baptême pour le turban? Parlons nous-mêmes avec bonne foi : pensons-nous qu'il soit besoin d'être chrétien pour croire que tous les renegats sont ou des fripons ou des hommes foibles? Les Turcs eux-mêmes en portent tous ce jugement, & ne méprisent pas assez la religion chrétienne pour imaginer qu'on lui puisse préférer la leur par conviction.

Or dans cette supposition, qu'un Chrétien qui abjure sa religion pour en prendre une autre, est un homme qui au fond du cœur n'en a aucune, il n'y avoit pas grand mal à médire de ceux qui scandalisent leurs freres en passant de leur religion dans une autre. Cependant on a crié sur ce que j'ajoutois tout de suite après la phrase que je viens d'expliquer, „ Qu'il y a plus que du fanatisme à a„ larmer les consciences pour des matieres „ qu'on ne juge pas intéresser la gloire de „ Dieu." Comment n'a-t-on pas compris que j'en voulois particuliérement à ceux qui étant au fond indifférens sur les pratiques de reli-

religion, donneroient cependant de gaieté de cœur, du ſcandale, en ſe roidiſſant contre ces pratiques? Peut-être même un chrétien devroit-il avoir la même prudence par rapport aux autres religions, s'il ſe trouve parmi ceux qui les profeſſent, tant qu'il ne s'agira que de pratiques indifférentes. Ce n'eſt pas une hypocriſie que je conſeille aux indévots, mais une juſte condeſcendance pour le culte public, que leur mécréance ne les diſpenſe pas de reſpecter; ce n'eſt pas une complicité criminelle que je conſeille aux vrais chrétiens; mais une tolérance raiſonnable pour les religions humaines, qu'ils n'ont pas droit de renverſer.

CHAPITRE QUATRIEME.

Propoſitions reputées contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme.

PAr les propoſitions diſcutées dans le Chapitre précédent, on a prétendu que j'at-

ja-

lui (a) où parlant du danger des modeles, qui ne portent au grand qu'à demi, je remarque que „ *le Légiſlateur des Chrétiens* n'a pas „ dit : Imitez tel apôtre, tel anachorete, „ tel roi, tel pere de famille; mais; ſoyez „ parfaits comme votre pere celeſte eſt par„ fait", & la raiſon que j'en donne, c'eſt „ qu'on ne va jamais au grand par l'imita„ tion, à moins que le modele qu'on ſe pro„ poſe ne ſoit inimitable". Cette réflexion eſt, ſi j'oſe le dire, ſi juſte & ſi lumineuſe, que c'eſt une honte aux critiques de s'être amuſés à en épiloguer un mot, qui même au fond n'a rien de répréhenſible. J'ai déjà dit dans ma préface pourquoi j'avois gardé un profond ſilence ſur mon adhéſion au Chriſtianiſme: or c'eût été me déclarer chrétien, que d'employer dans mon ouvrage le nom de Jéſus-Chriſt: mais j'avois ici de plus une raiſon particuliere. Je l'appellois le *Légiſlateur des Chrétiens*, parce que c'étoit ſous ce rapport que j'avois à le préſenter: mais je n'ai pas en-

(a) Diſc. prélimin. à peu près au commencement.

entendu par cette dénomination mettre en doute ſa qualité de Chriſt ou de Meſſie, comme ce n'eſt pas conteſter au roi George, la couronne d'Angleterre, ou à Auguſte, celle de Pologne, que d'appeller l'un électeur d'Hanovre, & l'autre électeur de Saxe. S'il ne falloit pourtant que cela pour faire ma paix avec les lecteurs délicats: je conſens de bon cœur, qu'on ſubſtitue *Jéſus-Chriſt* à *Légiſlateur des Chrétiens*.

L'autre paſſage eſt celui (*b*) où blâmant ceux qui font paſſer par deſſus les devoirs indiſpenſables de la religion, des pratiques ſurérogatoires, je remarquois que „ *le fondateur du Chriſtianiſme* avoit dit *à ſes diſciples*, que celui-là aime Dieu, qui fait ce que „ Dieu ordonne; qu'ils ont penſé eux que „ ce ſeroit donc l'aimer encore davantage „ que de faire plus que ce qu'il commande". Il s'agiſſoit bien là de conteſter à Jéſus-Chriſt ſa qualité de Meſſie! Quoi! à l'inſtant où je citois ſa morale en confirmation de la mienne,

(*b*) Premiere partie, chap. I.

ne, j'aurois joint à un trait d'irreligion, la maladreſſe de dégrader l'autorité que j'alléguois? Je n'ai point entendu de fineſſe à ce ſynonyme. J'ai employé dans cet endroit le terme de *Fondateur du chriſtianiſme*, parce que mon oreille y trouvoit plus de rondeur & de nombre qu'à celui de *Jéſus-Chriſt*. Voilà toute ma raiſon; & pour un cas auſſi licite il n'eſt pas néceſſaire d'en avoir une meilleure à donner. Joignez y en pourtant, ſi vous voulez, une ſeconde, qui n'eſt pas au reſte d'une plus grande conſidération; c'eſt que ce terme eſt un correlatif convenable à celui de *diſciples*. La mot *Jeſus-Chriſt* eût été bon pour correſpondre à *Chrétiens*: mais ayant employé celui de *diſciples*, *Fondateur du chriſtianiſme* m'y paroiſſoit plus analogue. Voilà de ces délicateſſes de ſtyle que n'imaginent pas les ſcholaſtiques, de même que les gens du monde n'ont pas d'idée des préciſions théologiques.

Ajoutons que les poëtes chrétiens, les Peres de l'Egliſe, les Livres Saints mêmes ont dé-

désigné mille fois Dieu & J. C. par des périphraſes, ſans qu'on ait ſongé à s'en ſcandaliſer. Pourquoi donc ne le pourrois-je pas moi, qui avois une raiſon de plus? Celle de me tenir toujours dans mon abſtraction de toute révélation. Il ſemble que le nom de *Jéſus-Chriſt* ne doive entrer que dans un ouvrage chrétien; & je n'en voulois faire qu'un philoſophique.

On a auſſi voulu faire paſſer comme une atteinte à la divinité du Chriſtianiſme, un morceau édifiant par ſon objet & ſon but, où pour prouver avec quelle ſoumiſſion, quelle obéiſſance, quelle réſignation on devroit recevoir de la main de Dieu, les fléaux qu'il lui plaît de nous envoyer, je donnois ce tour à ma preuve (*c*). „ Un Chrétien „ zelé donneroit plutôt ſa tête que de ſe laiſ„ ſer circoncire, un bon Juif ſe feroit brûler „ à Rome plutôt que de ſe laiſſer baptiſer: „ c'eſt que le Chrétien & le Juif ſont perſua„ dés chacun, que leur conſcience exige d'eux „ cet-

(*c*) Deuxième partie, chap. II, art. 1. §. 1.

„ cette fermeté. Cependant l'un des deux au
„ moins eſt dans l'erreur; & ni l'un ni l'autre
„ aſſurément n'a pour lui l'évidence. Mais
„ vous qu'il frappe d'une maladie mortelle,
„ vous êtes certain de ſa volonté; c'eſt une
„ vérité démontrée, qu'il veut que vous ſoyez
„ malade, puiſque vous l'êtes & qu'il eſt
„ tout-puiſſant. Vous damneriez quiconque
„ adopteroit les dogmes de Confucius ou de
„ Mahomet; & vous faites pis en murmurant
„ de la fievre qui vous dévore". Voilà pourtant, je crois, comme j'ai du m'exprimer pour me tenir dans la réſerve philoſophique ou j'avois promis de me cantonner; & je l'ai dû plus ſpécialement encore ici, où cette eſpece de ſuſpenſion ou de doute méthodique ajoute de la force à mon raiſonnement.

Je ne nie pas la certitude que doit avoir un Chrétien inſtruit ſur la prééminence de ſa religion: mais outre que tous les Chrétiens ne ſont pas aſſez inſtruits pour avoir cette certitude, ceux-même qui le ſont n'ont du moins que la certitude, & non pas l'*évidence*. Il

n'y

n'y a point à disputer là-dessus. On n'a jamais dit dans les Ecoles que les objets de la foi soient évidens. Cela posé voilà mon argument contre celui qui est rébelle aux ordres de la providence. „ Vous êtes si ferme „ dans votre religion, à laquelle vous ne te„ nez souvent que par les préjugés de l'en„ fance, sans que l'évidence, peut-être mê„ me sans que la certitude vous y attache; „ & vous lâchez pié sur un point de morale „ évident, qui est que la créature doit être „ soumise à son créateur! Vous voyez bien „ que voilà une inconséquence". La conclusion de mon raisonnement est si louable & si pure, qu'on auroit bien dû ne me pas chicaner sur les prémisses.

J'ai honte de répondre à une quatrieme imputation du même genre que les trois précédentes; tant elle est petite & minucieuse. A propos de l'amour conjugal, entre autres portraits d'époux désunis, je faisois celui de Dorimene jalouse de son époux, qu'elle a pris sans l'aimer; & à cette occasion m'éton-

mant de ſa jalouſie: „ Quoi, diſois-je (*d*) „ Dorimene ſeroit-elle donc devenue amou- „ reuſe de ſon époux depuis qu'elle en eſt la „ femme? Ce ſeroit un vrai miracle: or je „ doute qu'il s'en faſſe, *du moins de cette* „ *eſpece.*" Ce prompt correctif, qui ne ſe fait pas attendre, écarte toute ſuſpicion de mécréance par rapport aux faits miraculeux. C'eſt ici un propos badin, qui n'a point trait à la religion, dont il ne s'agit nullement. *Miracle* n'y eſt pris que ſelon le ſens vague qu'on lui donne dans les converſations familieres, où l'on dit de toute choſe à quoi l'on ne s'attendoit pas, que „ c'eſt un miracle." *Il me ſemble que ce ſeroit un miracle que qui n'a point aimé avant le mariage s'aviſât d'aimer après*, ſignifie que ce ſeroit une choſe fort extraordinaire, que par conſéquent je ne dois croire qu'à bonne enſeigne. Et quoique le fait à propos de quoi j'avois dit que je doutois qu'il ſe fît des miracles, déterminât

af-

(*d*) Troiſieme partie, chap. I. art. II.

assez en quel sens je le disois, j'ajoutois pourtant pour obvier à toute interprétation maligne, *du moins de cette espece.* C'en devoit être assez pour des gens qui auroient su lire. Je sais à présent que ce correctif a manqué son effet sur plusieurs lecteurs; & que quelques uns, soit par causticité ou par défaut d'intelligence, ont pris au sérieux ce doute sur les miracles. Je déclare donc que loin de douter des miracles en général, il y en a que j'attesterois aux dépens de ma vie, parce que je les ai vus & bien vus; sans parler de ceux qui sont consignés dans les Livres Saints, qui n'en sont pas moins dignes de foi pour n'avoir pas été vus par les générations présentes.

ARTICLE II.

Dogmes du Christianisme.

Les dogmes du Christianisme qu'on a supposés attaqués dans les *Mœurs*, sont l'insuffisance des vertus humaines, le besoin de la grace de Dieu pour opérer le bien, la prédesti-

nation gratuite, l'aveuglement pénal des pécheurs; la néceſſité de la foi pour l'amour divin; la ſubſtantialité divine; la chûte de l'homme, celle des anges; la crédibilité de la religion chrétienne; la gratuité des récompenſes; la juſtice divine, le divorce.

On ſera étonné, en entrant dans le détail des propoſitions que mes adverſaires ont voulu rendre ſuſpectes relativement à ces divers chefs, de la frivolité des prétextes qui ont donné lieu à leurs remarques.

J'ai à m'applaudir en général d'un point bien important ſur les dogmes: c'eſt que jamais aucun de mes critiques n'a pu me reprocher aucune propoſition expreſſe qui les contredît. Ils n'ont argumenté que ſur des conſéquences ou des inductions; or de ces inductions ou de ces conſéquences les unes étoient forcées & viſiblement contraires à mon intention, d'autres ne portoient que ſur un mot échappé ſans deſſein, & qu'il me ſera facile de juſtifier: ou ſi tout au plus j'ai paru m'écarter de la croyance commune ſur quel-

ques

ques points dogmatiques, ces points n'étoient pas fondamentaux. Tel est par exemple l'article du divorce pour lequel j'ai plaidé indirectement, excusant les communions chrétiennes qui le pratiquent.

§. I. *Insuffisance de vertus humaines.*

On a cité une phrase unique par où l'on prétendoit que je donnois atteinte à ce dogme: je la vais rapporter; on jugera. C'est celle où avertissant à la tête de l'ouvrage, (e) du sujet du livre, qui est les Mœurs, j'ajoutois que „ la Religion n'y entrera qu'en„ tant qu'elle concourt à donner des Mœurs; „ mais que la religion naturelle *suffisant* pour „ cet effet, je n'irai pas plus avant." Non m'a-t-on dit, elle ne suffit pas: il faut que toutes nos actions soient sanctifiées par la charité qu'on ne sauroit avoir sans la foi. Mais veut-on bien prendre garde qu'en disant qu'elle suffit, j'ai ajouté, *pour cet effet*. Or cet

(e) Avertissement à la tête des Mœurs.

cet effet pour quoi elle ſuffit c'eſt le réglement des Mœurs. Je ſais bien qu'elle ne ſuffit pas, (du moins à préſent que le chriſtianiſme eſt promulgué & fait loi) pour le ſalut éternel: mais auſſi n'ai-je pas dit qu'elle y ſuffit. Jamais perſonne n'a entendu par avoir des Mœurs être chrétien ou être ſaint. Avoir des Mœurs, c'eſt ſe conduire en tout ſuivant les principes de l'équité naturelle & de la droite raiſon: or c'eſt ſe mocquer, en prenant les Mœurs en ce ſens, qui en eſt la véritable acception, de prétendre que la ſeule religion naturelle ne ſuffiſe pas pour les enſeigner. Il n'y a pas d'auteur aſſez exact pour ſe mettre à l'abri des cenſures, quand on forcera ainſi la valeur des termes pour lui prêter des intentions.

§. 2. *Beſoin de la grace de Dieu pour opérer le bien.*

Sur ce dogme, je nie préciſément avoir rien dit ou inſinué de contraire à la foi. Non ſeulement je le crois comme chrétien; mais je

je ſuis dans la perſuaſion que la droite raiſon toute ſeule ſuffiſoit pour l'établir. Je crois qu'Horace s'écartoit des principes de la Religion naturelle même, lorſqu'il dit de Dieu :

Fortunam det, opes : bonum mi animum ipſe parabo.

Et l'on va voir effectivement que celles des propoſitions de mon livre qu'on a relevées comme erronées ſur ce point, ſont parfaitement exactes & irréprochables.

La premiere eſt celle où après avoir dit „ qu'il faut connoître la vertu pour l'aimer," j'ajoute (*f*) que „ quand on l'aime, on la „ pratique infailliblement." Infailliblement m'a-t-on dit ? Eſt-ce qu'on la pratiquera ſans la grace ? „ Mais plutôt, pouvois-je répondre „ ſi une pareille queſtion méritoit qu'on y répondît, où eſt donc dans cette phraſe ce qui fait ſuppoſer que je doute du beſoin où nous ſommes de la grace de Dieu ? Car celui qui aime

(*f*) Diſcours préliminaire.

aime la vertu, s'il l'aime d'un amour actuellement dominant, a déjà la grace qu'il lui faut pour la pratiquer: ou s'il ne l'aime que d'un amour foible & subordonné à des affections vicieuſes, ſans doute il ne la pratiquera pas. Mais eſt-il naturel de ſuppoſer, quand je parle abſolument & ſans reſtriction d'un homme qui aime la vertu, que j'entende un homme qui ne l'aime pas aſſez?

Une ſeconde dans le même genre eſt celle où après avoir dit de la mort, que c'eſt la porte qui mene de cette vie-ci dans l'autre, j'ajoute (g), „ Or c'eſt de vous qu'il a dépendu de vous aſſurer pour cette ſeconde „ vie, d'un ſort heureux ou malheureux." On a encore voulu trouver ici la même erreur qu'on ſuppoſoit enveloppée dans la propoſition précédente: mais la néceſſité de la grace n'a rien à demêler avec la phraſe dont il s'agit. Quoi qu'en puiſſent dire les Thomiſtes ou les Auguſtiniens, dont je ne m'éloigne pas pour le fond de la doctrine, je crois

(g) Premiere partie, chap. II. § 4.

crois qu'il faut tenir cette propoſition pour correcte en morale; & que le beſoin indiſpenſable qu'on a de la grace de Dieu, pour pratiquer le bien, n'autoriſeroit pas à ſoutenir la propoſition contradictoire; à ſavoir que quelquefois il ne dépend pas de l'homme de pratiquer le bien. J'aime ſur ce point de Théologie une maxime qu'on attribue à St. Bernard, que je n'ai point lu; Qu'il faut travailler à notre ſalut, comme s'il ne tenoit qu'à nous de le faire; & pourtant recourir à Dieu comme ſi tout dépendoit de lui. En un mot toutes les armes de la morale & ſurtout de la morale chrétienne ſont émouſſées, ſi celui même qui exhorte un pécheur à s'amender, finit ſes exhortations par lui dire: Je ſais bien que votre amendement ne dépend pas de vous. Il faut au contraire qu'il y ait un ſens orthodoxe dans lequel on puiſſe dire qu'il n'a qu'à vouloir.

Une troiſieme eſt celle où après avoir dit que „ L'orgueil naît en nous de l'idée trop „ avantageuſe que nous nous ſommes for-

„ mée de notre prétendu mérite," j'ajoutois (*b*) „ qu'il ne faut donc pour remé-„ dier à l'orgueil que s'apprécier soi-même a-„ vec juſteſſe & préciſion." Encore à ce ſujet, ce reproche faſtidieux & rebutant, de n'avoir pas mentionné la néceſſité de la grace. Mais quand j'ai dit qu'il *ne* faut *que* ce remede, je n'ai point entendu exclurre la néceſſité du ſecours divin: je n'ai entendu que me tenir dans la ſphere de la ſimple morale: or en m'y tenant je n'avois à propoſer que les argumens tirés de la ſaine raiſon. Et en vérité s'il y a quelque paſſion que le bon ſens tout ſeul pût extirper ou affoiblir, ce devroit être ſur-tout l'orgueil; car il me ſemble qu'en ſe donnant la peine d'y réfléchir, on ſe convaincra facilement qu'il y a autant de ſottiſe que d'injuſtice à être orgueilleux.

§. 3. *Prédeſtination gratuite.*

On a relevé avec plus de fondement, une page

(*b*) Deuxieme partie Chapitre I. article I. §. I.

page du commencement de l'ouvrage où je je me suis un peu trop livré à mon propre sens : c'est l'endroit où après avoir dit (*i*) pour prouver que Dieu nous aime, „ qu'un bon „ prince aime ses sujets ; qu'un bon pere aime „ ses enfans ; qu'on aime l'arbre même que „ l'on a planté : la maison que l'on a construi- „ re ; qu'à plus forte raison, Dieu ne sauroit „ ne pas aimer les hommes ; " j'ajoutois : „ dans quels esprits pourroit-il entrer que „ Dieu ne les aime pas, si ce n'est dans ceux „ qui font de Dieu un être capricieux & bar- „ bare, qui se joue impitoyablement du sort „ des humains : qui avant qu'ils soient nés „ les destine à l'enfer ; s'en réservant un tout „ au plus sur chaque million, qui n'a pas „ plus mérité sa prédilection, que les autres „ n'ont mérité leur perte ? Blasphémateurs „ impies, qui ne cherchent qu'à me faire „ haïr Dieu, en me persuadant qu'il me „ haït." Ce morceau pouvoit donner prise :

(*i*) Premiere partie, chap. I, tout au commencement.

ſe: auſſi fuis-je édifié de la maniere douce & polie dont Mr. D. S. a relevé cet endroit; il n'avoit pas d'humeur en ce moment. „ Quand l'auteur, dit-il, s'éleve avec tant „ de vivacité contre l'opinion reçue du petit „ nombre des élus, ſon indignation le porte „ plus loin qu'il ne devroit aller." Je ſens auſſi de mon côté que la dureté de mes expreſſions pouvoit rendre mon critique plus vif qu'il ne s'eſt montré. Voilà un de ces endroits où je me condamne ſans biaiſer, d'autant plus volontiers que j'ai été nourri dans la croyance du dogme contre lequel il ſemble que je me recrie ici. Auſſi eſt-il bien vrai que je n'en voulois pas au dogme même, mais à l'abus qu'on en peut faire & & qu'on en fait; je voulois inſinuer qu'on le devroit expoſer avec un grand ménagement, & que ſous prétexte de la vérité de la prédeſtination, il eſt au moins très-inconſidéré de dire crument que Dieu ſans cauſe & ſans motif, haïſſe une portion nombreuſe du genre humain, & la deſtine à des ſupplices éter-

éternels. Je voudrois qu'on ne présentât jamais Dieu sous des aspects qui nous fassent perdre de vue sa bonté.

Malgré tout cela je sens qu'on a pu me soupçonner d'après cette phrase aigre & véhémente de ne pas croire la prédestination gratuite.

Je pourrois dire pour ma justification, que les Ecoles Catholiques sont partagées sur ce dogme; qu'on a pleine liberté d'opter pour la prédestination *ante præviſa*, ou *poſt præviſa merita*: mais je confesse que quand je ne tiendrois que pour celle qu'on suppose conséquente à la prévision des mérites humains, il ne falloit pas traiter d'impies ni de blasphémateurs ceux qui la croyent, avec l'ange de l'Ecole, gratuite & antérieure à toute prévision de mérites ou de démérites.

Ce que j'ai dit pour excuser cette tirade alarmante sur la prédestination, doit s'étendre à ce que j'ajoutois pour répondre à ceux que j'ai supposé la défendre.

„ Mais, (leur faisois-je dire tout de sui-

„ te, pour justifier la gratuité de la grace, „ & le refus que Dieu en fait quand il lui „ plaît) Dieu ne doit rien aux hommes." Je répondois: „ soit: mais il se doit à lui-même. Il faut indispensablement qu'il soit juste & bienfaisant: ses perfections ne sont point de son choix: il est nécessairement tout ce qu'il est; il est le plus parfait de tous les êtres, ou il n'est rien." Tout cela sent encore la déclamation & a besoin de correctif: mais après la maniere dont je viens d'expliquer le texte précédent, le lecteur doit être averti, que je n'entends pas que le dogme de la prédestination en lui-même donne aucune atteinte à la justice & à la bienfaisance divines; mais seulement qu'il y a telle maniere de le présenter qui pourroit affoiblir en nous l'idée de cette bonté infinie de Dieu que je me proposois ici de développer & d'aggrandir.

§. 4. *Aveuglement pénal des pécheurs.*

Je n'ai point combattu ce dogme; & quand

quand j'aurois été assez irreligieux pour le combattre, il n'entroit pas dans mon objet de le faire. J'avois seulement à prouver, pour exciter les hommes à écouter la voix de leur conscience, que le péché ne jette pas l'homme dans une ignorance totale de ses devoirs; & une de mes preuves étoit, que si l'ignorance causée par le péché étoit totale, toute moralité cesseroit; parce que Dieu, qui est juste ne pourroit plus alors exiger des hommes l'accomplissement de leurs devoirs. „ Qu'ils aient mérité, (disois-je (*k*) à ceux „ que je supposois affirmer que cette igno„ rance est totale) tant qu'il vous plaira, ce „ prétendu aveuglement: au moins depuis „ qu'ils l'ont encouru, la pratique de leurs „ devoirs leur est devenue impossible: ce„ pendant l'obligation ne cesse pas; & c'est „ un être infiniment bon & juste qui conti„ nue d'exiger d'eux des devoirs auxquels „ ils ne savent pas être obligés! J'ai chargé „ mon

(*k*) Dise. préliminaire vers le milieu.

» mon valet d'un meſſage : il s'eſt amuſé au » lieu de m'obéir à ſe balancer ſur une eſ» carpolette, & s'eſt rompu la jambe. Il a » fait une faute : je puis avec juſtice la lui » faire reſſentir : mais ſi j'exige de lui qu'il » faſſe d'autres meſſages avant que ſa jambe » ait été remiſe, de quelle épithete me qua» lifierez-vous ? » Qu'on prenne garde que je ne prétends pas examiner la conduite de Dieu, ni encore moins la critiquer, mais faire voir qu'elle n'eſt ni ne peut être telle qu'on la ſuppoſe dans l'objection, à quoi je réponds. Loin de l'attaquer, je le venge, en ſoutenant qu'il n'eſt pas vrai que, pour punir le genre humain de ſes déſordres, il ait effacé de leur cœur toute notion morale. L'habitude du péché affoiblit dans les hommes le goût & la pratique du bien : elle les diſtrait même ſur leurs obligations : je l'ai dit moi-même : mais elle ne fait pas qu'ils les ignorent. Cartouche ſavoit auſſi bien que le plus integre de tous les hommes, qu'on ne peut pas licitement s'emparer du

bien

bien d'autrui. On s'aveugle ſur ſes devoirs, mais on ne les ignore pas.

§. 5. *Neceſſité de la foi pour l'amour divin.*

Je n'ai point non plus touché à ce dogme ni de près ni de loin: n'écrivant que d'après les lumieres naturelles; ne traitant que des vertus humaines, je n'avois à parler, & n'ai parlé effectivement que de l'amour naturel qu'on doit à Dieu comme créateur & conſervateur: or en parlant de cet amour (*l*) j'ai pu trouver étrange qu'on s'imaginât, „ qu'il „ n'y ait que des hommes extraordinaires, „ qui en ſoient capables; qu'on ne croye pas „ qu'un homme d'une vertu commune puiſſe „ atteindre juſques-là, & qu'on regarde com„ me un blaſphême de ſuppoſer qu'un Turc „ puiſſe aimer Dieu." Auſſi mes critiques ſe ſont-ils partagés ſur cet endroit. Mr. D. S. avoue tout rondement que parmi les Chrétiens raiſonnables on ne regarde point comme un blaſphême de dire qu'un Turc puiſſe aimer

(*l*) Premiere partie, chapitre premier vers la fin.

aimer Dieu. Mais d'autres m'ont dit qu'on n'aimoit pas Dieu ſans la foi. Moi je m'en vais les concilier. Sans la foi on n'aime point Dieu d'un amour ſurnaturel & méritoire pour le ſalut; mais ſans la foi on peut l'aimer d'un amour naturel à titre de pere & de bienfaiteur; & en ce ſens-là un Turc aime Dieu comme un autre. Or dans mon plan de morale purement philoſophique, je n'ai rien à dire ſur l'amour ſurnaturel.

§. 6. *Subſtantialité divine.*

On ne m'a point dit par écrit que j'aye erré ſur ce chef: mais un théologien dont je fais cas d'ailleurs me l'a dit en converſation, à propos de ce qu'entre autres motifs pour exciter à l'amour de Dieu, j'avois dit (*m*) que „ c'eſt en ſe montrant ſans voile que la „ vertu nous engage. Mieux, diſois-je, on „ la connoît plus on l'aime: on ſe proſterneroit devant elle, on l'adoreroit, ſi elle „ étoit

(*m*) *Ibidem infrà.*

„ étoit personnifiée ; & elle le seroit aux „ yeux d'un mortel à qui Dieu se rendroit „ visible ; car il est le seul être en qui elle „ réside dans toute sa pureté ; & je dou- „ te qu'on puisse assigner une différence „ réelle entre Dieu & la vertu. Nouvelle „ preuve qu'aimer la vertu c'est aimer Dieu." Je sens bien que si on pressoit cette proposition, sans ses entours, dans toute la rigueur théologique, elle pourroit n'être pas de la correction la plus exacte : mais qui est-ce qui ne voit pas que c'est une expression figurée, & à quoi il est aussi aisé de donner un sens exact qu'à l'expression de Jésus-Christ : *Je suis la voie, la vérité & la vie* ? Il faut être bien gâté par les bancs pour aller trouver dans les mots, *Dieu est la vertu même*, une énonciation contraire à la substantialité de Dieu. J'ai lu partout dans des auteurs, qui ne prenoient pas Dieu pour un simple mode ou un abstrait, que Dieu & les attributs divins sont une même chose. Ce principe admis, pourquoi Dieu ne sera-t-il pas

pourquoi la vertu ne ſera-t-elle pas

§. 7. *Chûte de l'homme.*

querelle auſſi déplacée que la préc-
our juſtifier la ſageſſe de la Provi-
x ingrats qui méconnoiſſent ſes
&c. ne portent leur attention que
ux dont ils croient avoir à ſe plain-
e jugez jamais, diſois-je (*), de Dieu
événemens : jugez plutôt des évé-
par l'idée que vous avez de Dieu.
s affaires régies par les hommes il
des déſordres que parce que ceux
mêlent ſont foibles, injuſtes, ou
Aucune de ces imperfections ne
n Dieu : c'eſt lui ſans doute qui
ers : comment donc pourroit-il
e véritables déſordres ? Je vois
à cet égard dont l'une eſt évi-
autre obſcure. Il eſt évident

que

„ que Dieu eſt juſte, ſage & tout-puiſſant:
„ il n'eſt pas évident que ce qui paroît un
„ déſordre le ſoit en effet, Dieu pouvant
„ avoir des lumieres ſupérieures aux nôtres;
„ je décide de l'incertain par le certain; & je
„ conclus que tout eſt dans l'ordre." Les Théologiens m'ont dit que l'optimiſme pour l'état actuel eſt une erreur; parce qu'en ſuppoſant qu'avant le péché le monde ait été le mieux ordonné qu'il fût poſſible, il n'eſt pas également vrai qu'il le ſoit encore, depuis que le péché en a dérangé l'harmonie. Mais ce n'eſt pas ſans doute une erreur que de trouver la Providence toujours ſage & juſte auſſi-bien depuis la chûte de l'homme qu'auparavant. Comme donc depuis le péché même, il y a encore du côté de Dieu un ordre de providence relatif à cet état de détérioration, on peut encore en ce ſens dire ſans hétérodoxie que *tout eſt dans l'ordre*. Tout ce que j'ai à prouver ici, c'eſt que dans la conduite de ce monde rien n'eſt abandonné au haſard; or pour établir cette vérité, je n'ai

pas

pas besoin d'entrer dans la question de l'optimisme; il me suffit de prouver qu'il y a une Providence.

§. 8. *Chûte des anges rébelles.*

Je n'ai pas dit qu'il y eût ni qu'il n'y eût pas des anges rébelles; & je n'avois effectivement rien à dire là dessus: mais apostrophant encore les ingrats qui font un reproche au ciel de ne les avoir pas rendus plus parfaits qu'ils ne sont. „ Dieu pouvoit, „ leur disois-je(o), nous créer plus parfaits „ que nous ne sommes, & nous égaler à ces „ intelligences célestes, dont on nous peint „ son thrône environné: mais en nous „ créant, il n'a prétendu créer que des hom„ mes. S'il eût fait de vous des anges, „ vous ingrats & dénaturés, qui ne le payez „ de ses bienfaits que par des murmures; „ semblables aux démons qu'il a, *dit-on*, „ précipités dans l'abîme, vous vous plain„ driez

(o) Premiere partie, chapitre second, tout à la fin.

„ driez de n'être pas des Dieux." On a supposé que ce *dit-on* étoit une espece de protestation contre le dogme de la chûte des anges. On m'a fait tort. Ce n'étoit pas une protestation, mais une réserve jettée à dessein dans mon récit pour l'assujettir à l'abstraction générale où j'avois promis de me renfermer constamment, aussi-bien par rapport aux faits révélés que par rapport aux dogmes. Au reste je ne tiens pas à ce mot & je prie qu'on le regarde comme supprimé.

§. 9. *Crédibilité de la religion Chrétienne ou foi due à ses dogmes.*

Ici l'accusation est plus grave: mais le texte qui y donne lieu est au moins aussi innocent que les deux ou trois précédens. Je commençois (*p*) mon chapitre de la prudence par dire que „ C'est l'art de choisir; „ qu'on est prudent lorsqu'entre plusieurs „ ob-

(*p*) Seconde partie, chapitre premier, tout au commencement.

„ objets on sait discerner celui qui mérite la
„ préférence; que la prudence a deux em-
„ plois; qu'elle éclaire l'intelligence & regle
„ la volonté; qu'elle nous décide sur les ma-
„ ximes de spéculation & sur celles de prati-
„ que." J'ajoutois: „ Elle tient l'esprit en
„ garde contre les préjugés & la précipita-
„ tion. Guidé (*dans les sciences*) par cette
„ sage Minerve, il ne donne aux dogmes
„ qu'on lui propose qu'un degré d'adhésion
„ proportionné à leur degré de certitude. Il
„ croit fermement ceux qui sont évidens; il
„ range ceux qui ne le sont pas parmi les
„ probabilités; il en est sur lesquels il tient
„ sa croyance en équilibre: mais si le mer-
„ veilleux s'y joint, il en devient moins cré-
„ dule, il se méfie des charmes de l'illusion."
J'ai inséré ici, comme on voit, ces deux mots
en parenthèse *dans les sciences*, qui devoient
se suppléer d'eux-mêmes, si l'on n'avoit pas
été bien aise d'abuser de ce texte pour en fai-
re une application maligne aux vérités révé-
lées. J'avoue au reste qu'il y pouvoit don-
ner

ner lieu dans l'eſprit des critiques qui ſe ſont mis en tête que les *Mœurs* avoient pour objet d'établir le déiſme. Prévenus de cette idée, ils ont vu partout des batteries dreſſées contre le Chriſtianiſme. *Ces dogmes inévidens qu'on range parmi les probabilités*, voilà, ont-ils dit, les myſteres ; *ce merveilleux ſuſpect d'illuſion*, voilà les miracles. Mais qu'ils quittent ce verre impoſteur qui leur fait voir jaune ce qui eſt blanc, qui leur fait trouver dans mes textes des inductions qui n'y ſont pas, qu'ils ſe dépouillent de la prévention qui les trompe, voilà tout d'un coup ma phraſe redevenue ſimple & innocente. Les *dogmes évidens* ſeront les axiômes de mathématiques; les *probables* qui ne ſont *pas évidens*, ſeront les faits phyſiques conſtatés par l'expérience; ceux ſur leſquels un homme prudent *tient ſa croyance en équilibre*, ſeront les différens ſyſtêmes, ſur l'aiman, le flux & reflux, les couleurs, la gravité; ce *merveilleux ſuſpect d'illuſion*, ce ſeront les fanfaronades de l'aſtrologie, de la

magie & de la philoſophie hermétique. Mais par la fureur de m'imputer des intentions, ils outragent eux-mêmes la religion qu'ils diſent que j'attaque. Car pourquoi leur plaît-il à propos de *merveilles ſuſpectes*, de ſuppoſer qu'il s'agit des miracles? Pourquoi à propos de *dogmes inévidens*, vont-ils mettre en cauſe les vérités révélées?

En tout cas, cet endroit fût-il ſuſpect par lui-même, il ceſſe de l'être dès que je détermine en quel ſens il faut le prendre. En matiere d'intentions, la déclaration poſitive d'un auteur ne laiſſe plus lieu aux interprétations arbitraires. C'eſt comme une définition de nom ſur laquelle il n'y a point à conteſter. J'ai bien abandonné une douzaine de paſſages; j'abandonnerois celui-ci encore s'il le falloit.

§. 10. *Gratuité des récompenſes divines.*

Remarquez que partout, les points ſur leſquels on m'accuſe d'~~entrer~~ errer ſont des matieres dont je ne traite pas. Ici par exemple

ple (q), à propos de l'orgueil, que je réprouve, on ſuppoſe que je fais honneur à l'homme de ce qu'il a de bon, au lieu de le rapporter à Dieu, qui en eſt la cauſe premiere: & je fais préciſément tout le contraire; car adreſſant la parole aux orgueilleux, dont la préſomption naît de leurs talens, je les rappelle à ce premier principe de toutes nos perfections, en diſant que „ je pourrois „ leur repréſenter qu'ayant reçu du ciel les „ talens par où ils brillent, c'eſt à tort qu'ils „ s'en glorifient." Je ſuppoſe à la vérité enſuite qu'ils m'objectent que „ puiſque Dieu „ couronne nos mérites, il faut qu'ils ſoient „ à nous; & que par la même raiſon nos ta„ lens nous appartiennent auſſi, du moins „ pour les avoir cultivés." Et je réponds: „ A la bonne heure, n'inſiſtons point ſur „ ce moyen, &c." Mais je faiſois cette conceſſion ſans acquieſcer; par la raiſon ſeulement que j'ajoutois; „ qu'il eſt encore „ d'au-

(q) *Ibid.* §. 1. *de l'Orgueil.*

„ d'autres moyens qu'on peut employer avec ſuccès contre l'orgueil & la préſomption. Mais Mr. D. S. n'en a pas moins trouvé que j'étois trop indulgent ſur ce point. „ Dieu „ ne couronne pas nos mérites, dit-il, par„ ce qu'ils ſont à nous; il eſt décidé qu'il „ couronne en nous ſes propres dons; & il „ ne nous récompenſe que parce que nous „ en avons uſé ſagement. (Notez que c'eſt à peu près ce que j'ai dit.) Voilà, ajoute„ t-il, notre mérite, qui prend ſa ſource dans „ la liberté dont nous jouiſſons, de faire ou „ de ne pas faire.

Il ne m'en faut pas davantage pour mon apologie. Il y a donc au moins de l'aveu de Mr. D. S. un ſens dans lequel on peut dire que nos mérites ſont à nous; & c'eſt à cauſe de ce ſens, que je n'ai pas voulu nier la maxime que je me faiſois objecter: mais je ne l'admettois pas non plus ſans reſtriction; puiſque, ſans abandonner mon moyen contre les orgueilleux, qui eſt que c'eſt de Dieu qu'ils tiennent tout ce qui enfle leur vanité,

je

je paſſois ſeulement à des preuves tirées plus immédiatement de la raiſon humaine; ſans préjudice pourtant à mon principe, que je ſais bien, comme Mr. D. S. être vrai; mais ſur lequel je n'inſiſtois pas, parce que je ne pouvois le prouver que par des argumens théologiques, dont je m'étois interdit l'uſage.

§. 11. *Juſtice divine.*

Il y a deux morceaux dans les *Mœurs* qui peuvent avoir trait à ce dogme. Dans tous les deux je me ſuis laiſſé aller à mon goût particulier d'appuyer toujours plus ſur la bonté de Dieu, que ſur la rigueur de ſes vengeances, afin de le préſenter dans tous mes tableaux, comme un être que nous devons aimer par-deſſus tous les autres. Cependant le premier morceau eſt tout au moins très-excuſable: mais l'autre a beſoin de réforme.

Dans le premier où je reprochois à Zozime mourant & craignant la mort, ſa puſilla-

mitié, (r) après lui avoir fait dire pour défense, „ Ce n'eſt pas tant la perte de la vie „ qui m'alarme, que mon incertitude ſur „ l'état qui la doit ſuivre: Qui ſait s'il eſt „ digne d'amour ou de haine? On dit des „ choſes ſi effrayantes de l'autre monde, „ qu'il y a de quoi trembler pour les plus „ hardis." Je lui répondois pour l'exciter à la confiance: „ Eh! repoſez-vous de vo- „ tre ſort ſur Dieu. On vous l'a préſenté „ peut-être comme un maître dur & injuſte, „ *qui redemande ce qu'il n'a point prêté,* „ *qui veut recueillir où il n'a point ſemé.* „ On ne le peint en effet que trop ſouvent „ ſous ces couleurs odieuſes. En croirez- „ vous ces portraits blaſphématoires, que „ des cerveaux noirs & mélancoliques ont „ pris plaiſir à tracer, plutôt que les témoi- „ gnages aſſidus qu'il vous donne de ſa bon- „ té? Dieu eſt un pere tendre, bon à tous „ ſes enfans; prodigue de ſes faveurs pour „ ceux qui lui ſont ſoumis, indulgent & flexi-

(r) Deuxieme partie, chapitre ſecond article. 1. §. 1.

» flexible pour ceux qui l'ont offenſé." On a voulu ſuppoſer que ce morceau avoit pour but d'atténuer dans les eſprits, l'idée de la juſtice divine: mais quoi qu'on en puiſſe dire, placé où il eſt, il ſe juſtifie de lui-même: il n'y a pas moyen d'y rien trouver à reprendre, à moins qu'on ne me prête des vues détournées que je n'ai point eues; car les expreſſions toutes ſeules ne donnent pas la moindre priſe; bien moins encore dans la circonſtance où elles ſont placées, que dans toute autre. C'eſt à un mourant troublé par la crainte des jugemens de Dieu, que j'adreſſe la parole; il s'agit de le raſſurer. C'eſt donc là le moment de lui préſenter Dieu plus comme flexible & miſéricordieux, que comme ſévere & rigoureux. Mon agoniſant n'eſt déja que trop frappé de la terreur de ſes vengeances.

Pour le morceau ſuivant, je n'entends pas le défendre comme celui-là: je ne l'excuſerai même pas. Il s'y agit des châtimens; je les ſuppoſois correctionnels: mais tous ne le

ſont pas; moins encore ceux d'après la vie que tous autres. „ Dieu ſans doute, diſois-„ je (s), châtie en pere; & ſes châtimens ne „ ſont vraiſſemblablement que des moyens „ de nous améliorer: j'oſe le dire de ceux „ mêmes d'après cette vie s'ils ne ſont point „ éternels; or la raiſon loin de m'apprendre „ qu'ils le ſoient, m'inſinue tout le contrai-„ re. Je ne crois pas que ſemblable à un „ mortel vindicatif, il afflige ſes créatures „ même coupables, pour le plaiſir barbare „ de les voir ſouffrir. S'il les punit, c'eſt „ pour les détourner du vice par l'expérien-„ ce des maux qu'il entraîne à ſa ſuite: mais „ j'ai peine à concevoir qu'un Dieu juſte & „ bon, puiſſe punir par eſprit de vengeance, „ & bien moins encore qu'il ſe venge éter-„ nellement." Sur ces dernieres paroles, il n'y a pas à tergiverſer, il faut reculer. En m'en tenant à ma réſerve philoſophique, je devois ſans doute m'abſtenir de prononcer déciſivement que les peines d'après la vie ſoient

(s) *Ibidem*, §. 2.

ſoient éternelles, puiſque la raiſon toute ſeule ne le démontre pas: mais je n'aurois pas dû me mettre en frais d'établir la négative, que la raiſon ne démontre pas davantage. Je me ſuis trop livré à l'impreſſion du moment. Je doutois alors effectivement ſur ce point; & j'ai été immortaliſer un doute paſſager, en le conſignant à la preſſe. Je m'en rapporte à ce ſujet à l'Egliſe Univerſelle, qui fait un dogme précis & abſolu de l'éternité des peines de l'enfer.

Je n'excuſerai pas davantage, la phraſe qui ſuivoit immédiatement: „ Que la ven-„ geance ne ſeroit pas interdite à l'homme, „ ſi Dieu ſe la permettoit, puiſque l'homme „ eſt ſon image." Il eſt bien vrai que ſi par vengeance on entend ce que ce mot ſignifie dans l'uſage ordinaire; le plaiſir malin de faire ſouffrir un ennemi de qui on a eu à ſouffrir ſoi-même, ſans doute que la vengeance n'eſt pas *imputable* à Dieu; elle ſeroit même un vice dans l'homme qui eſt créé à ſon image. En ce ſens ma propo-

ſition eſt non-ſeulement vraie, elle eſt même inconteſtable.

Mais ce n'eſt qu'improprement & pour ainſi dire poëtiquement que les châtimens divins ſont appellés des vengeances. C'eſt un terme employé dans l'Ecriture, comme bien d'autres, pour s'accommoder au langage des hommes. La Vengeance dans la main de Dieu eſt une correction paternelle, lorſqu'il l'exerce ſur des hommes vivans: mais lorſqu'il l'exerce après leur mort, c'eſt une punition. C'eſt là ce qui fait le côté faux de la propoſition: car ſoit qu'on prenne la vengeance pour correction ou punition, la ſainteté de Dieu n'empêche pas qu'il ne l'exerce; & la création de l'homme à l'image de Dieu ne fait pas que Dieu l'exerçant l'homme puiſſe conſéquemment l'exercer auſſi. Car quand l'Ecriture ſainte dit que Dieu a créé l'homme à ſon image, cela veut dire qu'il a imprimé dans l'ame de l'homme cet amour du juſte & du vrai qui fait ſon eſſence à lui-même; mais ce n'eſt pas à dire que Dieu ait

partagé avec lui ſes droits & ſon autorité. Donc en prenant même la vengeance pour correction ou punition, on ne doit pas conclure de ce que Dieu a le droit de l'exercer, que l'homme l'ait auſſi. On le doit d'autant moins qu'il ſe l'eſt expreſſément réſervée à lui-même: *mihi vindicta, & ego retribuam.*

Voilà, je crois, ma propre phraſe auſſi ſolidement réfutée qu'elle auroit pu l'être par le plus rigide de mes critiques. Je finis par l'abjurer expreſſément dans le ſens où elle eſt fauſſe, & par l'improuver en totalité, à cauſe de ſon ambiguité.

§. 12. *Divorce.*

Ce que j'ai dit (t) ſur le divorce ſeroit plus excuſable; parce que comme on le verra par le texte que je rapporte ici, je ne réclamois point pour l'Egliſe catholique la pratique du divorce, mais je l'excuſois dans les religions Réformées qui en uſent. Après avoir plaidé bien

(t) Deuxieme partie, chapitre. IV. art. 8

bien ſérieuſement & bien vivement pour l'indiſſolubilité du mariage, „ Je n'entends „ point, diſois-je tout de ſuite, blâmer par-là „ les nations chez qui le divorce eſt permis, „ ni les accuſer d'enfraindre la loi naturelle „ en le permettant:" mais ce que j'ajoutois étoit un plaidoyé pour l'exception preſque auſſi fort que celui que j'avois fait pour la regle. „ Ce n'eſt point, diſois-je, violer une „ loi que d'y mettre des modifications raiſonnables: une équité trop rigide devient „ ſouvent injuſte par ſa rigueur même. Les „ diſpenſes & les exceptions, lorſqu'elles ne „ ſont pas fréquentes, loin de détruire la „ loi, ſervent plutôt à l'affermir; ce ſeroit „ vouloir l'abroger que de l'étendre à des „ cas où elle eſt impraticable, &c." Mr. D. S. à l'occaſion de ce morceau ſur le divorce, me rendant juſtice ſur ce que je viens de dire en preuve de l'indiſſolubilité du mariage, ajoute: „ *L'auteur eſt convenu de ſon utilité* „ *& de ſa néceſſité*, il devoit s'en tenir-là: „ parce qu'il n'y a aucune loi utile & néceſ-

„ ſaire

„ faire, qui dans certains cas ne ſoit onéreu-
„ ſe à quelques particuliers : mais s'enſuit-
„ il de-là qu'elle doive être abrogée ?

Auſſi n'ai-je point parlé d'abroger la loi ſur l'indiſſolubilité du mariage. Je la crois fondée ſur le droit naturel même, & je l'ai prouvé. Si c'eût été mon deſſein d'en propoſer l'abrogation, aurois-je commencé par appuyer ſi fortement ſur les raiſons qui l'ont fait établir ?

Ces imputations contraires à mes intentions viennent toutes de ce qu'on ne veut pas ſe placer en me liſant dans la perſpective où j'ai écrit, dans cette réſerve philoſophique, d'où adreſſant la parole à tous les hommes, ſans acception de perſonnes, ſans ſavoir s'ils ſont Indiens ou Turcs, infideles ou chrétiens, Catholiques ou Proteſtans, & leur parlant pour ainſi dire de dehors, relativement à leurs diverſes religions, je leur dis ce que les ſimples lumieres naturelles m'apprennent ſur les matieres de morale. Or, comme en matiere de mœurs, la religion naturelle s'accorde

toujours avec le Christianisme, il se trouve que j'ai dit sur l'indissolubilité du mariage précisément ce que croyent tous les Chrétiens sur ce point. Car tous, sans distinction de sectes, croyent le mariage indissoluble : les uns dans toute la rigueur du terme; les autres avec quelques restrictions, comme les anciens Romains, qui définissant le mariage, *Viri & mulieris conjunctio, individuam vitæ consuetudinem continens*, ont pourtant toléré quelques divorces en petit nombre. Les Chrétiens Catholiques n'admettent le divorce en aucun cas: je le sais bien, & ne l'improuve point. Graces à Dieu, quoique marié & remarié, je n'ai eu ni n'ai par rapport à moi aucune raison de m'intéresser au divorce. Mais les Protestans, sans croire toucher à l'indissolubilité du mariage en général, ne laissent pas d'admettre le divorce pour des cas extrêmes, comme une exception qui selon eux, *loin de détruire la loi, sert* plutôt à l'affermir. Ce sont leurs moyens en faveur du divorce que

j'ai

j'ai rapportés ici, ſans prétendre donner ma vraie profeſſion de foi. Il eſt vrai qu'il ſemble que je les rapporte avec quelque complaiſance, il en faut convenir de bonne foi: c'eſt que s'il étoit permis de ſe décider en fait de loix par ſon goût & ſon inclination particuliere, j'aurois aimé que les Epoux mal-aſſortis euſſent cette planche pour reſſource. Mais dès qu'il s'agira de parler dogme, j'abandonne toutes les raiſons tirées de mon idée particuliere, & me décide non-ſeulement pour l'indiſſolubilité du mariage que croyent également tous les Chrétiens & que la raiſon même enſeigne, mais auſſi pour la proſcription totale du divorce à quoi ſe ſoumettent tous les Catholiques Romains. Elle a ſes inconvéniens, ſans doute pour quelques particuliers qui en ſouffrent: mais outre que le bien général eſt préférable au ſoulagement de quelques particuliers, toute raiſon miſe à part, elle eſt expreſſément conforme à l'Evangile.

ARTICLE III.

Morale chrétienne.

Par rapport à ce chef, il s'en faut bien que j'acquieſce à toutes les critiques qui ont été faites : ma morale ſans doute n'eſt pas d'une auſſi haute ſublimité que celle de l'Evangile, parce qu'elle n'eſt qu'humaine: jamais non plus je n'ai eu l'audace impie de la mettre en comparaiſon avec celle-là; & moins encore de la lui préférer. Mais auſſi la plûpart de ceux qui l'ont traitée d'anti-chrétienne n'entendoient rien au Chriſtianiſme même; & ſembloient le traveſtir exprès pour me convaincre d'en être l'adverſaire. On a ſouvent cru faire merveille d'outrer l'auſtérité de la morale évangélique bien au delà des inductions que fourniſſent les textes ſacrés. L'Evangile eſt bien tel qu'il eſt; tel qu'il eſt il n'eſt pas capable d'effaroucher quiconque ſera inſtruit à fond des vrais devoirs de la loi naturelle. Il ne fait que la perfectionner, ſans l'appeſantir; il en rend même

le

le fardeau léger par les ſecours céleſtes qu'il procure. Ce n'eſt qu'aux cœurs endurcis par l'habitude du vice que le joug de Jéſus-Chriſt eſt peſant.

Quoi qu'il en ſoit, les articles de la morale chrétienne dont on a prétendu que je m'écartois ſont, la diſtinction de l'amour de Dieu d'avec tout amour de la créature, les maximes du Chriſtianiſme ſur le renoncement au monde, ſur la perfection chrétienne; ſes principes de paix; l'inſuffiſance de la raiſon pour réduire les paſſions & en triompher.

§. 1. *Diſtinction de l'amour divin d'avec tout amour de la créature.*

Je ne ſongeois pas à contredire ce dogme. J'ai ſeulement comparé l'amour avec l'amour divin pour faire ſentir par ce parallele le degré de vivacité que je voudrois qu'on pût donner à ſon amour pour Dieu: voilà ce qui a occaſionné les clameurs; comme ſi comparer étoit la même choſe qu'aſſimiler.

» Je

„ Je choiſis, diſois-je (*u*), l'amour pour „ modele de l'amour divin, *parce que c'eſt „ de toutes les affections celle qui remue l'a- „ me avec le plus d'empire & de vivacité.*" On voit d'abord ſous quel rapport & dans quelle vue je comparois l'amour divin à celui qu'on appelle profane. Je n'ai pas prétendu qu'ils ſe reſſemblent par les côtés en quoi il eſt viſible qu'ils different; car une différence ſenſible pour tout le monde l'eſt auſſi pour moi. J'ai cru ſeulement qu'il pouvoit y avoir un point de comparaiſon commun à tous deux, ſavoir l'intenſité d'affection, d'adhéſion, de dévouement à l'objet aimé. Qu'on liſe, & l'on verra que ce n'eſt qu'à cet égard que je les ai comparés. Jéſus-Chriſt, en parlant de ſon dernier avénement dit qu'il viendra comme un voleur. En quoi Jéſus-Chriſt reſſemble-t-il à un voleur? En ce qu'il viendra

(*u*) Premiere partie, chapitre premier, preſqu'au commencement.

dra à l'improviſte. Mais d'ailleurs quel rapport entre le fils de Dieu & un voleur? Dira-t-on cependant que cette comparaiſon ſoit blaſphématoire? On le diroit ſans doute ſi c'étoit moi qui l'euſſe faite.

La ſuite du texte développe encore mieux mon intention. „ Que ſe paſſe-t-il, ajoutois-„ je, dans un cœur bien épris? Il s'élance „ avec impétuoſité vers l'objet qui l'a „ charmé, tous ſes mouvemens tendent à „ l'en approcher, tout ce qui l'en éloigne „ fait ſon ſupplice; il tremble de lui dé-„ plaire; il s'informe ſoigneuſement de ſon „ goût & de ſes volontés, pour s'y confor-„ mer & s'y ſoumettre; il aime à l'entendre „ louer; il en parle avec complaiſance; tout „ ce qui lui en préſente l'idée lui eſt cher." Eſt-ce que tous ces caracteres d'un amour vif & empreſſé ne ſont pas applicables à l'amour de Dieu comme à celui de la créature? Je ne vois pas de raiſon pour en douter. Auſſi paſſant au ſecond membre du parallele: „ Ainſi, diſois-je, l'homme pieux pénétré pour

„ pour ſon Dieu de ſentimens ſemblables à „ ceux d'un amant paſſionné, voudroit le „ voir, le poſſéder, lui être uni; il s'en oc„ cupe avec joie, en parle avec reſpect; il „ étudie ſa loi, la médite & l'obſerve; c'eſt„ là la preuve, auſſi-bien que l'effet de ſon „ amour. Aimez-vous Dieu, vous prati„ querez ce qu'il vous commande; le pra„ tiquez-vous, vous l'aimez." Cette ſeconde partie du parallele achevoit de développer mon idée, & préparoit l'eſprit du lecteur, à la propoſition qui a paru ſi révoltante, mais qui au fond n'étoit que ſinguliere & paradoxale: „ Qu'on ne s'i„ magine point que l'amour de Dieu ſoit „ fort différent de l'amour, *on aime de mê„ me ſon Dieu & ſa maîtreſſe*; & ces „ diverſes affections ne different l'une de „ l'autre, que par la diverſité de leurs ob„ jets & de leurs fins". Cependant, puiſque cette phraſe a excité une rumeur univerſelle, il faut bien que je la condamne, au moins quant à l'expreſſion; car

quant

quant au fond, il eſt viſible par les correctifs qui la ſuivent, que ce que j'ai voulu dire doit être avoué de tout homme ſenſé & raiſonnable. A ce que je viens de dire déja pour excuſer ma comparaiſon, j'ajoute encore ce qu'il ſemble que je ne devrois pas avoir beſoin d'ajouter, que quand je dis qu'on aime de même ſon Dieu & ſa maîtreſſe, je ne compare pas Dieu à une créature, mais l'amour de l'un à l'amour de l'autre; ce que j'ai pu faire ſans qu'on s'en ſcandaliſe, parce qu'aimer, quel que ſoit l'objet qu'on aime, c'eſt toujours ſe faire une joie de plaire à cet objet & de le poſſéder. Je n'ai conſidéré ici l'amour que dans ſon acte ſimple, qui eſt toujours le même, quelle que ſoit la choſe aimée; Pour l'objet & la fin, qui ne ſont pas l'amour même, ils ſont viſiblement différens; & j'ai même eu l'attention de le dire quoique j'euſſe pu m'en diſpenſer.

Mais pour achever de rendre gratiable ce parallele de l'amour de Dieu avec l'amour

mour de la créature, qu'on trouve ſi révoltant, qu'auroit-on à dire à un Orateur chrétien qui pour amener ſes auditeurs à une pieuſe converſion, leur diroit: Tournez vers Dieu tout le zele, tout l'empreſſement, toute l'ardeur, toute l'avidité avec quoi vous recherchiez le monde & ſes applaudiſſemens. Mettez votre joie, votre plaiſir, votre ſatisfaction, vos délices à plaire à Dieu & à lui obéir, comme vous les mettiez à complaire & à condeſcendre aux créatures. Dieu eſt un Dieu jaloux: vous lui avez ſouſtrait votre cœur, rendez le lui. Au lieu de ſoupirer pour une maîtreſſe, pour un amant, pour un époux, pour une épouſe, ſoupirez pour Dieu. Ce prédicateur là n'auroit pas dit textuellement: Aimez votre Dieu comme votre maîtreſſe: mais il auroit dit l'équivalent, & on lui applaudiroit.

En un mot on aura beau crier, je ne puis pas convenir que j'aye eu intention de dire une impertinence; je ne conviens pas même d'en avoir dit une; & j'en appelle à tous

ceux

ceux qui voudront bien lire, de ſang froid, les trente ou quarante lignes qui précédent la phraſe dont il s'agit, & les dix qui la ſuivent.

Mais pourquoi au moins, m'a-t-on dit, aller chercher pour objet de comparaiſon à l'amour de Dieu, celui d'un ſexe pour l'autre. Pourquoi? Je l'ai déja dit: c'étoit par un motif très-bon & très-louable; parce que voulant inſpirer pour Dieu un amour vif & ardent, je n'ai pas cru en pouvoir propoſer un qui le fût plus que l'amour d'un amant pour ſa maîtreſſe. Il faut auſſi qu'on ait la bonté de remarquer, que comme par-tout où je parle d'amour dans les *Mœurs*, c'eſt toujours d'un amour honnête qu'il eſt queſtion, ainſi quand le mot de maîtreſſe s'y rencontre, il ſignifie auſſi conſtamment une future épouſe. Et ceci ſert encore à rendre la comparaiſon qu'on me reproche, moins révoltante.

Auſſi pour anoblir celui des deux termes de la comparaiſon qui paroiſſoit ſi fort inférieur à l'autre, j'avois d'abord préſenté l'amour par

par ſon beau côté, épuré de toutes les taches qu'il peut avoir, mais qu'il n'a qu'accidentellement. „ Qu'il me ſoit permis, diſois-„ je (*x*), pour donner une idée de l'amour „ de Dieu, de peindre l'amour *que les dé-„ vots appellent profane.*" Par ces derniers mots je paroiſſois n'adopter qu'à regret, la qualification de profane qu'on donne à l'amour d'un ſexe pour l'autre: mais c'étoit dans la crainte qu'au mot de *profane* on ne joigne l'idée acceſſoire de foibleſſe plutôt tolérée qu'approuvée par la religion, qui eſt le point de vue dans lequel certains dévots mal inſtruits conſiderent l'amour même le plus pur & le plus chaſte, au lieu qu'il faut, je crois, conſidérer l'amour honnête comme le principe, la baſe & la matiere d'une union reſpectable entre deux époux; union que l'Egliſe, loin de la regarder comme une foibleſſe, préſente aux fideles comme le ſymbole de ſa propre union avec ſon chef; union qui

(*x*) *Ibidem ſuprà.*

qui repeuple journellement le bercail de J. C. auſſi-bien que les Etats des Princes; union qu'on ne ſauroit trop mettre en honneur pour la bonne police & les bonnes mœurs.

Enſuite continuant de juſtifier mon parallele, „ l'amour, ajoutois-je, n'eſt un vice „ que dans les cœurs vicieux. Le feu, cet- „ te ſubſtance ſi pure, envoye des fumées „ infectes & même dangereuſes, s'il s'eſt „ pris à des matieres corrompues: de mê- „ me, ſi l'amour eſt nourri parmi les vices, „ il ne forme que des deſſeins criminels, & „ n'eſt ſuivi que de troubles, de ſoucis & de „ malheurs: mais qu'il ſoit né dans un cœur „ droit, & allumé par un objet auſſi bien „ pourvu de vertus que d'attraits; il eſt à „ l'abri de toute cenſure; Dieu, loin de s'en „ irriter, l'approuve.

Après tant de modifications & de tempéramens, ſi l'on inſiſte encore ſur l'indécence du parallele, on doit être au moins rendu ſur la pureté viſible de mon intention.

J'ai beſoin de plus d'indulgence pour une

phraſe voiſine de la précédente. „ L'amour, „ diſois-je, a donné naiſſance à la peinture: „ c'eſt lui ſans doute auſſi qui a introduit le „ culte des reliques: un cheveu de ce qu'on „ aime eſt un bijou précieux." Ce n'eſt pas que la propoſition ſoit fauſſe; car, en faiſant abſtraction de la ſingularité du parallele, que pourtant j'abandonne volontiers, ſi on le croit indécent: n'eſt-ce pas au fond à peu près le même principe qui fait garder précieuſement ce qui a appartenu à une perſonne chérie, & ce qui a appartenu à un homme révéré pour ſa ſainteté. C'eſt dans l'un & l'autre cas l'amour & l'attachement. Cette perſonne fut chere à celui qui l'aimoit; celui-ci fut cher à l'Egliſe. Au reſte c'eſt ici un de ces endroits dont j'ai parlé dans ma préface, où avec la meilleure intention du monde, & une façon de penſer catégorique, j'ai pu donner priſe à la critique par des expreſſions mondaines dont la ſévérité théologique ne s'accommode pas: mais

c'eſt

c'eſt tout le tort dont je convienne & ſur quoi je demande grace.

§. 2. *Renoncement au monde.*

Le renoncement au monde qui eſt d'obligation pour tout chrétien n'eſt pas ſans doute une retraite totale de la ſociété des hommes; car l'Egliſe Chrétienne même eſt une ſociété: or on ne ſauroit former une ſociété d'hommes reclus. Le renoncement au monde eſt l'abjuration des maximes, des vices, de la conduite irreligieuſe du monde. Le renoncement au monde ainſi entendu, il va ſe trouver que le portrait de *Cléon* qu'on m'a reproché, & la cenſure que je fais de ſa conduite ne dérogeront pas en ce point aux maximes du Chriſtianiſme. „ Cléon, diſois-je (*y*), vit dans la retraite, „ il a rompu tout commerce avec les hom- „ mes, il prie à des heures réglées, il eſt „ vêtu d'un drap commun; il ne ſe nour- „ rit

(*y*) Toujours premiere partie, chap. premier, mais un peu plus avant.

„ rit que de légumes, mange peu, ſe diſ-
„ cipline beaucoup & ne voit point de fem-
„ mes. Cléon aime-t-il Dieu? J'en dou-
„ te". „ Ne dites pas, m'a répondu Mr.
„ D. S. que Cléon n'aime pas Dieu. Dites
„ plutôt que s'étant formé une fauſſe idée
„ de ce que Dieu exige de lui, il donne
„ dans des excès blâmables; & qu'une
„ crainte mal fondée de tomber dans la
„ prévarication le rend inutile à la ſociété.

Nous ſommes d'accord mon critique & moi; car je n'ai pas dit que Cléon n'aimât pas Dieu, mais ſeulement que j'en doutois; ſa maniere de vivre n'en étant pas une démonſtration.

„ Je ne lui vois, ajoutois-je, que des
„ vertus de caprice. Il fait bien des cho-
„ ſes que la loi divine ne lui commande
„ pas: mais il en omet beaucoup qu'elle
„ preſcrit. Que Cléon revienne parmi les
„ hommes, qu'il les aime & leur ſoit ſecou-
„ rable autant qu'il pourra l'être; qu'il tra-
„ vaille à former ſon ame, au lieu de s'ap-

„ pli-

„ pliquer à détruire ſon corps; qu'il prie a-
„ vec ferveur plutôt qu'avec méthode; qu'il
„ ſe croye permis tout ce que ſon Dieu ne
„ lui défend pas; qu'il prêche la vertu par
„ les exemples, qu'il oſe la pratiquer au
„ grand jour: alors je me perſuaderai plus
„ aiſément qu'il aime Dieu." Au reſte je permets à d'autres de penſer que le genre de vie que je propoſe à Cléon ne ſeroit pas plus excellent que celui qu'il a adopté: mais au moins je ne crois pas qu'on puiſſe démontrer qu'il ait choiſi le meilleur de tous, dans les principes du Chriſtianiſme. J'ai entendu tout l'univers blâmer nommément un grand ſeigneur qui vivoit à la maniere de Cléon. Et je ſerois le ſeul qui n'aurois pas la permiſſion de dire mon avis ſur un perſonnage anonyme que j'ai en vue! Je conſens qu'on me condamne quand les principes reçus ſeront en contrariété avec les miens: mais quand les opinions ſont libres, je veux avoir la mienne à moi. J'aime mieux les dévots ſociables que les inſociables:

bles: c'eſt-là mon goût, & ce goût-là n'eſt pas ſi biſarre, que ce ne ſoit auſſi celui de bien d'autres.

§. 3. *Perfection chrétienne.*

J'ai déja dit, en commençant cet article, & j'ai eu occaſion de le dire vingt autres fois ailleurs, que je n'avois entendu donner qu'une morale humaine, à l'uſage de tous les hommes, de quelques religions qu'ils fuſſent. Il ne falloit donc pas s'attendre à y trouver les regles de la perfection chrétienne; auſſi ne prendrois-je pas même la peine de juſtifier les propoſitions attaquées à ce ſujet, ſi on n'y avoit repris que des omiſſions: mais on a prétendu que j'attaquois de front les conſeils évangeliques. Moi, je crois n'avoir combattu que les fauſſes interprétations qu'on y donne. Où cependant j'aurois dit quelque choſe dont les inductions portaſſent plus loin, je le réformerai de bonne foi.

Par exemple, après avoir rapporté que Jéſus-Chriſt dit à ſes diſciples que „ celui-là ai-

„ me

„ me Dieu qui fait ce que Dieu ordonne, j'ajoutois (z), „ *Ils ont penſé* que ce „ ſeroit donc l'aimer encore davantage que „ de faire *plus que ce qu'il commande.*" Je commence par réformer *ils ont penſé*, pour y ſubſtituer *Quelques-uns ont penſé*, qui eſt plus exact, & que j'ai mis plus bas; ce raffinement de perfection dont je parle ne devant pas être imputé à l'univerſalité des chrétiens. Puis diſcutant la phraſe quant au fond, j'obſerve combien il eſt viſible par les trois mots qui la terminent (plus que ce qu'il commande) que je ne touchois point aux préceptes évangéliques. On va voir que je ne touchois pas même aux conſeils, mais ſeulement à l'abus que quelques uns en font, en ſe forgeant des vertus factices au préjudice de leurs véritables devoirs. Il n'y a que les parfaits (& Dieu ſait combien le nombre en eſt petit) qui faſſent des œuvres ſurérogatoires, ſans que celles d'obligation ſtricte en ſouf-

(z) *Ibidem infrà.*

ſouffrent, & c'eſt même en cela qu'ils ſont parfaits. Les autres dont le nombre eſt infini, négligent les mœurs pour les pratiques, & les vertus de précepte pour celles de conſeil. Il ſemble que le commun des hommes ſoit borné & comme circonſcrit à une certaine meſure d'actions religieuſes; & que quand il employe ſa ferveur à des œuvres non commandées, elle lui manque pour ſes vraies obligations. Voilà pourquoi les directeurs ſenſés ont ſoin de modérer les fougues de dévotion des jeunes gens, & le zele outré des caracteres vifs. Les accès ſi chauds ſe ſoutiennent rarement; le feu qui flambe ne dure pas.

Mais à propos de cette même phraſe, qu'on me permette de rapporter ici la maniere étrange dont l'a critiquée Mr. D. S. Pour le plaiſir de me donner un démenti, il commence par dire, „ Que *perſonne n'a ja-* „ *mais imaginé* que la perfection chrétienne „ conſiſtât à faire plus que ce que Dieu com- „ mande." Puis tout de ſuite, comme ſi c'é-

c'étoit ma theſe qu'il eût à prouver au lieu de la ſienne, il indique des gens qui l'ont pourtant imaginé : & allant plus loin que moi, qui n'ai déſigné perſonne, il comprend dans ſon application tous les ordres religieux. „ Une telle idée, dit-il, ne „ peut convenir qu'à quelque dévot ou„ tré, qui ne connoiſſant pas la nature de „ ſes devoirs, ſe les repréſente ſi aiſés, „ qu'il ne croiroit avoir aucun mérite à „ les remplir, s'il ne ſe chargeoit de nou„ velles obligations, d'une pratique plus „ difficile, & par conſéquent plus méri„ toire." Voilà donc déja quelqu'un qui *a pu s'imaginer* que „ la perfection chré„ tienne conſiſtoit à faire *plus que Dieu ne* „ *commande*". Il va y en avoir bien d'autres. „ Ces ſortes d'idées ſont pernicieu„ ſes, continue Mr. D. S. Des eſprits foi„ bles peuvent s'y laiſſer entraîner ſous le „ ſpécieux prétexte de ne vivre que pour „ Dieu: mais on en connoît l'abus, *on n'y* „ *donne que médiocrement* ; & ſouvent la

„ plûpart de ceux qui s'y engagent, le „ font dans un âge où ils ne peuvent en„ core diſcerner le vrai du faux.“ Comment donc Mr. D. S. veut-il nous faire croire *qu'on n'y donne que médiocrement*, lorſqu'il en charge tous les religieux qui ſont en ſi grand nombre? Et de peur que vous ne doutiez que ce ne ſoit aux religieux en général qu'il en veut, écoutez-le juſqu'au bout. „ Des idées *populaires* les „ ont ſéduits, ils ſe ſont accoutumés „ à reſpecter un genre de vie qui n'avoit „ rien pour lui que les apparences. D'ail„ leurs une oiſive tranquillité, une reſ„ ſource aſſurée contre tous les beſoins de „ la vie; que de motifs pour ſoutenir des „ ſociétés qui préſentent ces objets à ceux „ qui veulent y entrer! Et quand même „ il s'en trouveroit qui en reconnoîtroient „ les abus après en avoir eſſayé, ou il „ faut qu'ils ouvrent les yeux de bonne heu„ re, ou toutes leurs connoiſſances ne leur „ ſont d'aucune utilité. *Des vœux* que l'on

„ re-

„ regarde comme indiſſolubles, les loix du
„ Prince, un certain ordre de la ſociété; &
„ plus encore que tout cela, l'intérêt parti-
„ culier, interdiſent tout retour à un homme
„ qui voudroit ſecouer un joug qu'il ſe ſeroit
„ impoſé ſans en connoître la peſanteur &
„ l'inutilité. Heureux encore ſi dans ſa con-
„ ſtance & dans la force de ſon eſprit, il
„ trouve les moyens de vaincre l'ennui &
„ les dégoûts attachés à un tel état; & ſi
„ par la plus noire méchanceté il ne cher-
„ che pas à engager dans des liens qu'il dé-
„ teſte, de jeunes victimes trop peu clair-
„ voyantes pour s'appercevoir du poids énor-
„ me qui l'accable. Ce n'eſt pas que
„ dans ce même genre de vie on ne trou-
„ ve des gens reſpectables pourvus de ta-
„ lens très-utiles à la ſociété: il ne faut
„ pas les confondre avec les autres: il
„ faut les reſpecter & les plaindre d'être
„ obligés à tant de pratiques inutiles".....
Et cet homme-là croit m'avoir réfuté? Je n'avois qu'à faire une pareille déclamation

contre la vie aſcétique: comme on auroit crié haro ſur moi! Mais j'en étois bien éloigné: je ne prétendois point critiquer la vie monaſtique, je n'en voulois tout au plus qu'au déſœuvrement d'une partie des moines.

Je paſſois enſuite en revue pluſieurs autres préceptes évangéliques dont on s'eſt prévalu pour ſuivre des voies particulieres que ces préceptes n'autoriſoient pas. „ Il veut, diſois-je en parlant toujours de J. C. qu'on „ prie Dieu, qu'on l'honore & qu'on lui „ rende des actions de graces: *quelques-uns* „ ont cru que la haute perfection conſiſtoit „ donc à s'abſtenir de toute autre occupation. „ De-là tous ces pieux fainéans qui ſe prétendent uniquement conſacrés au ſervice „ divin, & qui en effet ne font rien de plus „ dans la ſociété, que des inutilités ou des „ crimes". On veut que par *ces pieux fainéans*, ce ſoit les moines que j'aye eu en vue. Je ne m'en défendrai pas: mais j'obſerverai que puiſque c'eſt à titre de *fainéans* que j'en médis, il eſt clair que je n'en veux

pas

pas à ceux d'entre eux qui s'appliquent à des travaux utiles; & nous en avons des ordres entiers. Pour les *fainéans* de fait & d'inſtitution, s'il y en a, il faut bien qu'on me les abandonne. J'avoue que je fais plus de cas des freres cordonniers ou tailleurs qui couſent toute la journée, pour vivre, que de toutes les ſortes de moines rentés qui n'ont pour occupation unique, que le chœur & le refectoire.

Puis continuant, „ Il reprouve, diſois-je, „ l'attachement aux richeſſes: ils ſe ſont i„ maginé en conſéquence, que c'étoit une „ vertu que de ne rien avoir. De-là cette „ fourmilliere de mendians incommodes; „ vrais frelons qui ſe nourriſſent de la ſub„ ſtance des laborieuſes abeilles." Autre ſcandale. Mais voici, je crois, à quoi doit ſe réduire toute l'apologie de cette phraſe. Les moines mendians, en tant que mendians, ſont-ils honneur à l'Egliſe? Lui ſont-ils utiles? Vaut-il mieux tendre la main que de travailler? Car ce ſont toutes queſtions qu'il eſt ſans doute permis de propoſer, &

ſur leſquelles on peut même, ſi l'on veut, adopter la négative ſans que la foi s'en alarme. J. C. a inſtitué des prêtres: mais il n'a pas inſtitué des religieux mendians, puiſqu'il n'a inſtitué aucuns religieux. St. Paul en particulier travailloit de ſes mains pour n'être point à charge aux Egliſes. Mr. de Fleury, en parlant de l'établiſſement des Franciſcains, remarque que l'intention de ſaint François étoit que ſes enfans travaillaſſent de leurs mains, & n'euſſent recours aux charités des fideles que dans les cas où leur travail ne ſuffiroit pas à les nourrir. Ce ſont les propres termes de ſa regle. Une phraſe contre la mendication d'une partie des moines n'eſt donc pas un blaſphême. Outre que je fais volontiers grace même ſur cet article à ceux qui gagnent le pain qu'ils quêtent en ſervant les ames charitables qui le leur donnent.

„ Il défend, ajoutois-je, l'adultere, le viol „ & la ſubornation: cette défenſe leur a fait „ croire qu'une continence perpétuelle ſe- „ roit fort de ſon goût. Ils n'ont oſé faire

„ du

„ du mariage un crime: mais ce qui y re-
„ vient à peu près, ils ont fait de la virgini-
„ té une vertu; oubliant ſans doute que leur
„ maître a maudit un figuier préciſément
„ parce qu'il reſſembloit à une vierge." Il ſemble, m'a-t-on dit, que vous en veuilliez à quelques ſortes de gens, qui s'ils oſoient feroient du mariage un crime: eſt-ce que vous connoiſſez de ces gens-là? Oui, je connois, ai-je dit & dis-je à préſent, des ſpirituels très-exiſtans qui regardent le mariage en pitié, & ne le conſiderent que comme une profanation de la ſainteté de nos corps, tolérée ſeulement pour empêcher un plus grand déſordre. Quiconque ne connoît pas de gens qui penſent ainſi eſt apparemment un homme du monde, qui n'a pas vu de près des dévots enthouſiaſtes. J'en ai vu moi. Ceux d'entre eux qui vivent célibataires croiroient déroger à la pureté évangélique en ſe mariant; & les mariés, pour s'en rapprocher, s'abſtiennent d'uſer du mariage. Qu'on vienne à moi, je donnerai leurs noms & leurs demeures.

Eh

Eh bien, m'a-t-on dit, déclamez donc contre ces gens-là tant qu'il vous plaira, on vous les abandonne: mais pourquoi donc trouver à redire qu'on faſſe *de la virginité une vertu?* Eſt-ce que ce n'en eſt pas une?

Voici à ce ſujet mes vrais ſentimens, que j'oſe croire catégoriques. Je diſtingue les vertus dans la morale, comme les couleurs en phyſique, en primitives & ſecondaires. J'appelle vertus primitives celles qui le ſont eſſentiellement & invariablement, comme la juſtice, la ſageſſe, la véracité, dont on ne peut être diſpenſé par aucune autorité, ni par aucunes circonſtances... Et c'eſt dans cette claſſe de vertus, les ſeules qui méritent ce nom ſtrictement parlant, que je ne voulois pas qu'on mît la virginité. Mais ſi l'on veut étendre le nom de vertus à ces perfections ſecondaires, qui ne ſont telles qu'en conſéquence ou d'une poſition particuliere qui en exige la pratique, ou d'un ordre exprès de la Providence qui les preſcrit: je ne demande pas mieux que d'appeller en ce ſens

la virginité une vertu. Mais il faut qu'en même temps on m'accorde que la différence eſt très-grande & très-réelle entre ces deux acceptions; & qu'on ne peut pas dire abſolument & ſans reſtriction: Il faut être vierge ou continent; comme on peut dire: Il faut être juſte, il faut être ſage, il faut être vrai. Je ſais bien la vertu qui manque à un juge inique; c'eſt la juſtice: mais quelle eſt celle qui manque à une perſonne mariée, en tant que mariée? Aucune s'il uſe honnêtement du mariage. La virginité n'eſt donc pas ſtrictement parlant une vertu: ce n'eſt tout au plus qu'une perfection; encore cela dépend-il des circonſtances.

Mais comment vouliez-vous, m'ont dit quelques-uns, qu'on vous devinât?

Je le voulois en ſuppoſant que mes lecteurs & ſurtout mes critiques ſentiroient la valeur des termes; & que dans ces mots, *ils ont fait de la virginité une vertu*, ils trouveroient l'équivalent de ceux-ci: ils ont fait de la virginité un devoir. Or comme ce ſeroit

une

une propoſition inexacte que de dire ſans reſtriction, *La virginité eſt un devoir*; c'en eſt une auſſi que de dire, *La virginité eſt une vertu*; ſi ce n'eſt dans le ſecond ſens que j'ai indiqué, lequel n'eſt pas la vraie ſignification du mot *vertu*.

Il y a plus: je n'ai pas même laiſſé à deviner dans quel ſens je niois que la virginité fût une vertu. Outre qu'en lui refuſant le nom de vertu, je n'ai pas nié qu'elle ne fût louable, ni ne l'ai penſé. J'ai dit, au contraire expreſſément (partie II. chap. IV. art. 1.) qu'elle l'étoit *lorſqu'elle importoit accidentellement à la pratique de quelque vertu, ou de quelque deſſein généreux*.

Celui qui épouſe eſt dans la voie ordinaire, il n'a pas beſoin de s'en juſtifier: mais celui qui ſe voue au célibat doit avoir une bonne raiſon à en donner. Or voyez quelle étrange ſorte de vertu qu'une vertu qu'il faut juſtifier. Celui qui eſt ſage, juſte ou vrai, a toujours raiſon de l'être. Celui qui eſt continent ou célibataire peut avoir tort. C'eſt

que

que la ſageſſe, la juſtice & la véracité ſont des vertus dans la vraie ſignification du terme, & que la virginité & la continence ne le ſont que dans une acception impropre & ſecondaire.

Pour l'alluſion au figuier maudit, j'ai plus vu de gens en ſoûrire que je n'en ai vu s'en formaliſer ſérieuſement. Cependant ſans tenir à cette plaiſanterie, bonne ou mauvaiſe, que j'abandonne quelle qu'elle ſoit, très-volontiers, je réponds en faveur de ceux qui n'entendent pas raillerie, que tout ce que je voulois au fond inſinuer, c'eſt que le *creſcite & multiplicamini* de la *Geneſe*, eſt un commandement intimé à toute l'eſpece humaine; que généralement parlant ceux qui y obéiſſent ſont plus dans la regle que ceux qui s'y ſouſtrayent, à moins que la Providence qui a fait la loi, ne leur en ait permis l'inobſervation, par un ordre exprès ou un ſigne de ſa volonté bien marqué; vérité confirmée par la bouche de Jéſus-Chriſt même, qui parlant des célibataires ſous le nom d'Eu-

nu-

nuques volontaires, dit qu'il n'appartient de vivre dans une continence perpétuelle qu'à ceux à qui il a été donné d'en haut.

Ainſi, je ne diſois rien que de conforme à la doctrine de J. C. même, lorſque parlant de la continence dans un article ſur la chaſteté (*aa*), je diſois que „ tous les hommes, „ ſans exception de tems, d'âge, de ſexe „ & de qualité ſont obligés d'être chaſtes; „ mais qu'aucuns ne ſont obligés d'être con„ tinens." Je voulois dire que Dieu, en créant & formant les hommes n'en a pas aſtraint une certaine partie à obſerver la continence; & cela eſt vrai: mais je ne voulois pas dire que ceux qui s'y ſont engagés ne doivent pas s'y aſtraindre. Autre choſe eſt de dire qu'on peut ne ſe pas lier à la continence pour la vie; & de dire qu'on peut violer ſes engagemens: or ce ſeroit dire le dernier que de diſpenſer du célibat ceux qui s'y ſont voués.

Je

(*aa*) Deuxieme partie, chapitre IV. art. 7.

Je ne disois rien encore de contraire à l'Evangile, lorsque j'ajoutois tout de suite après : „ La continence consiste à s'abstenir „ des plaisirs de l'amour ; la chasteté à ne „ jouir de ces plaisirs qu'autant que la loi „ naturelle le permet, & de la maniere „ qu'elle le permet. La continence quoi- „ que volontaire n'est point estimable par „ elle-même, & ne le devient qu'autant „ qu'elle importe accidentellement à la pra- „ tique de quelque vertu, où à l'exécution „ de quelque dessein généreux. Hors de „ ces cas elle mérite souvent plus de blâme „ que d'éloges." Car après ce que je viens de dire un peu plus haut pour amener cette proposition, on doit voir que je n'ai à ce sujet d'autre sentiment sur la continence que celui de tous les moralistes religieux & chrétiens. Je tiens ici sur la continence, la même doctrine que j'ai tenue sur la virginité. Or le fond de celle-ci est exact.

Il n'y a pas même de quoi s'effaroucher dans la phrase qui suit, que „ Quiconque est

„ con-

„ conformé de maniere à pouvoir procréer „ ſon ſemblable, a droit de le faire, & le „ doit," parce que cela doit s'entendre, ſauf les cas où l'on s'eſt interdit ſoi-même le droit d'uſer de cette faculté générale.

C'eſt en ce ſens qu'il faut prendre ce que j'ajoute: „ Voilà la voix de la nature; & „ cette voix mérite plus d'égard que les in- „ ſtitutions *humaines* qui *ſemblent* la contra- „ rier." Car qui peut nier que ce ne ſoit-là effectivement la voix de la nature? Ceux qui la contrarient ſur ce point ne ſavent que trop combien cette voix eſt impérieuſe, & ce qu'il leur en coûte pour n'y pas obéir. Mais faut-il écouter cette voix au préjudice des inſtitutions qui pourroient y être contraires?

Je répons qu'il n'y en a pas qui le ſoient, parce que les inſtitutions même qu'on pourroit croire contrarier la nature ſur ce point, ne la contrarient pas, puiſqu'elles ne ſont coactives qu'enſuite & en conſéquence de l'engagement qu'on a pris volontairement. Auſſi ai-je dit dans mon texte, „ Qui *ſem-* „ *blent* la contrarier." Ainſi

Ainſi, pour parler net, & venir à l'application, l'inſtitution des monaſteres & du célibat des prêtres n'oblige perſonne à la continence, puiſque perſonne n'eſt forcé à ſe faire prêtre ou religieux, & que quiconque eſt devenu l'un ou l'autre n'eſt obligé à la continence que parce que c'eſt une condition attachée à l'état qu'il a embraſſé.

C'eſt même une complaiſance à moi que de deſcendre dans ces petits détails; car dans le point de vue où j'écris, qui ne m'oblige qu'à expoſer les préceptes de la loi naturelle, je n'ai que faire de ſavoir s'il y a des monaſteres ou des prêtres. Ma propoſition eſt vraie en général: c'eſt à un lecteur intelligent de voir comment il peut la faire quadrer avec les inſtitutions humaines qui *ſemblent* la contrarier. C'eſt à lui de deviner que cette permiſſion, cette invitation même de la nature, n'empêche pas qu'un homme qui a quelque bonne œuvre à faire, qui emporte avec ſoi l'obſervation du célibat, ou qui s'y eſt engagé par des vœux, ne ceſſe d'être dans

le cas d'écouter cette *voix de la nature* qui ne s'adreſſe qu'aux hommes libres. Mais ſi la voix de Dieu ſe manifeſtoit clairement à quelqu'un pour lui enjoindre la continence, la raiſon même toute ſeule, répond encore qu'il faudroit s'y aſtraindre; car la raiſon ordonne d'obéir à Dieu. Tout cela doit ſe ſuppoſer de ſoi-même.

Et ſi on l'eût ſuppoſé on ne m'auroit pas fait un crime de cette autre phraſe-ci: „ Je „ ne ſais point de raiſon qui oblige à une „ continence perpétuelle; il en eſt tout au „ plus qui la rendent néceſſaire pour un „ temps"; parce qu'effectivement la propoſition eſt vraie à tous égards dans l'état de la loi naturelle, & l'eſt même ſous la loi évangélique avec les reſtrictions que j'ai indiquées ci-deſſus.

Ce n'étoit pas non plus dans l'idée de contredire les maximes évangéliques ſur la perfection chrétienne qu'après avoir dit (*bb*) des be-

(*bb*) Deuxieme Partie, Chap. I. art. 2. §. 2.

beſoins du corps qu'il eſt juſte de les ſatisfaire, j'ajoutois: „ Il y a de la *vertu* à s'abſte-„ nir de ce que la droite raiſon nous défend: „ mais je n'en vois point à s'abſtenir d'une „ choſe licite." Il eſt viſible qu'il faut entendre cette phraſe comme celle ſur quoi je viens de m'expliquer dans ce paragraphe même, où je mettois en queſtion ſi la virginité eſt une vertu. Ce qui a donné lieu à mal interpréter celle-ci comme celle-là, c'eſt que dans l'une & l'autre, j'ai employé le mot de vertu pour devoir, les regardant comme ſynonimes; & ils le ſont effectivement à quelques égards, s'ils ne le ſont pas en tout. Mettez ici comme dans l'autre endroit devoir au lieu de vertu, la phraſe redevient inattaquable. Je pouvois dire: Le devoir oblige à s'abſtenir de ce que la droite raiſon défend: mais il n'oblige pas à s'abſtenir d'une choſe licite. Or c'étoit là préciſément mon idée.

J'ai entendu ici comme dans le morceau ſur la virginité, que les privations ſur les choſes néceſſaires ne ſont bonnes à rien quand

elles n'ont pas d'objet : mais ſi quelqu'un s'abſtient volontairement de boire, de manger, de dormir, pour le ſervice de ſa Patrie, de ſes amis, de ſes ſemblables, ou pour attirer ſur lui l'indulgence & la miſéricorde divine, je n'ai garde de lui conteſter à cet égard le titre de vertueux, & n'ai rien dit dans tout mon livre qui doive m'en faire ſoupçonner.

C'étoit auſſi innocemment que je diſois (*cc*), que „ de quelque maniere qu'on „ ruine ſa ſanté, lorſqu'on le fait volontaire„ ment, c'eſt toujours enfraindre la loi na„ turelle, qui veut que nous la conſervions. „ Que la ſobriété, ainſi que toute autre ver„ tu eſt un milieu entre deux extrémités op„ poſées. Que détruire ſon tempérament „ par des abſtinences outrées ne ſeroit pas „ un excès moins blâmable que d'abréger „ ſes jours par la bonne chere." Car je n'ai point entendu comprendre dans l'application de ma cenſure de ſaints pénitens, qui ſoit qu'ils

(*cc*) Même partie, chap. IV. art. 11.

qu'ils fussent coupables de désordres antérieurs, ou que par une humilité profonde ils crussent avoir des fautes énormes à expier, ont pratiqué des abstinences & des jeûnes austeres pour désarmer la vengeance céleste. A Dieu ne plaise. Je crois qu'il est au moins aussi permis de sacrifier sa vie à Dieu qu'à son Prince.

Ceci me ramene naturellement à ma longue tirade sur l'abus que quelques-uns ont fait des préceptes de J. C. „ Il blâme, disois-„ je, (*dd*) la mollesse & la sensualité. Quel „ effet cette morale produit-elle sur eux? Ils „ entrent en fureur; ils s'arment de fouets, „ d'escourgées & de pointes de fer; & cruels „ contre eux-mêmes ils se déchirent impi-„ toyablement, comme faisoient les prêtres „ de Baal en présence d'Elie. Que feriez-vous „ de pis, malheureux phrénétiques, si vous „ aviez choisi pour Dieu cet esprit malfai-„ teur que vous appellez diable?" Je con-viens,

(*dd*) Retournez à la fin du chap. I. de la premiere Partie.

viens, ſans me faire preſſer, que cette cenſure des macérations eſt portée trop loin. Il eſt bien vrai que Jéſus-Chriſt ne les a ni ordonnées ni conſeillées: il eſt bien vrai que dans la conduite des ames on doit être très-réſervé à les permettre; il eſt bien vrai que ce n'eſt pas là ce que Dieu exige communément de nous: mais de ſaints perſonnages les ont pratiquées, ſoit, comme dit Saint Paul, pour réduire leur corps en ſervitude, ou pour ſatisfaire la juſtice divine & déſarmer ſa main vengereſſe. Il ne falloit donc pas au moins les proſcrire ſans réſerve & ſans reſtriction, & ſurtout en termes ſi durs.

Je paſſe auſſi condamnation contre la phraſe ſuivante: „ Un ſoldat a reçu l'ordre de „ ſon commandant; il ne lui eſt pas plus „ permis de l'outre-paſſer que d'en rien o„ mettre, & ſoit qu'il péche d'une ou d'au„ tre façon, ſa faute peut être également „ puniſſable." Je me ſuis apperçu en reliſant cet endroit, que la comparaiſon entre le ſoldat & le pénitent cloche. Le ſoldat qui

excéde l'ordre péche, parce que l'ordre eſt limité: mais ſi J. C. n'a pas ordonné les macérations, il ne les a pas défendues; &, ce qui peut les autoriſer, il a recommandé en général la mortification.

La phraſe qui ſuit a auſſi beſoin de quelque modification: „ Non-ſeulement, y di-„ ſois-je, on peut aimer Dieu ſans ſe haïr: „ mais il n'eſt pas vrai qu'on l'aime quand „ on ſe hait. Devons-nous avoir des ſenti-„ mens contraires aux ſiens? Il nous aime: „ n'eſpérons donc pas lui plaire en nous „ haïſſant. Il exige que nous aimions nos „ ſemblables comme nous-mêmes: cette „ loi ſuppoſe-t-elle que nous devions nous „ haïr?" Ce n'eſt pas qu'en ſoi ces réflexions ſur la haine de ſoi-même ne puiſſent être vraies dans un ſens général; & je les ratifierois encore aujourd'hui ſi elles n'étoient pas préſentées comme des argumens contre les macérations, ſi elles ne portoient pas ſur la ſuppoſition que qui ſe macere ſe hait; au lieu que les macérations dans les principes de

la perfection chrétienne, ne ſont point des opérations deſtructives, mais médicales, au moins pour l'ame; or ce n'eſt point ſe haïr que d'améliorer ſon ame & l'épurer.

Il n'y a que de bonnes maximes dans celle-ci: „ Soumettez la chair à l'eſprit: *mais „ ne l'anéantiſſez pas.* Soyez chaſte: mais „ ne vous abſtenez pas d'un commerce licite: Gardez-vous de l'amour des richeſſes: mais ne négligez pas de pourvoir à „ vos beſoins. Elevez fréquemment votre „ cœur vers Dieu: mais tendez auſſi la main „ au malheureux qui vous implore." Mais des premiers mots pourroient encore paroître dirigés contre les macérations; & j'en déſavoue l'induction.

J'ai promis que je ne me ménagerois pas dans l'occaſion: je tiens parole, comme on voit; & notamment ſur cette phraſe-ci: „ La „ prévention qu'on ne ſauroit aimer Dieu, „ ſans contrarier tous les inſtincts de la nature, même les plus innocens, eſt ſi généralement répandue, qu'on ne s'aviſe

„ pas,

„ pas de vanter la ſainteté d'un homme qui
„ fait tous les jours ſes quatre repas ; qui
„ mange indifféremment chair ou poiſſon,
„ qui porte des habits propres, & couche
„ ſur le duvet, qui aime tendrement *ſon é-*
„ *pouſe*, & prend plaiſir à l'en aſſurer, quel-
„ ques vertus qu'il ait d'ailleurs, quelques
„ bonnes actions qu'il ait faites :" je conviens de bonne foi qu'on a raiſon de ne pas vanter la ſainteté de cet homme-là. La vie commode que j'ai ſuppoſé qu'il mene n'empêche pas aſſurément qu'il ne puiſſe être un très-honnête homme, peut-être même un très-grand homme dans l'ordre civil : mais il n'y a rien là qui caractériſe un ſaint.

La phraſe ſuivante n'a, je crois, rien dont la religion doive s'alarmer. „ Il eſt *certains*
„ *dévots*, diſois-je, qui s'imaginent que
„ pour bien aimer Dieu, il ne faut aimer
„ que Dieu ; qu'il eſt jaloux, & ne veut
„ pas qu'un époux ſoit amoureux de ſa fem-
„ me, ou un amant de ſa maîtreſſe. Ils le
„ peignent comme un mari fantaſque & ja-

„ ſarre, qui feroit un crime à ſon épouſe „ d'être attachée à ſon ſerin." Car ce n'eſt pas l'Egliſe chrétienne en général qui propoſe de ces moralités ridicules: le trait ne tombe que ſur les rigoriſtes, faux zelés qui nuiſent plus aux mœurs qu'ils n'y ſervent, parce qu'ils découragent au lieu d'attirer.

§. 4. *Principes de paix de la morale Evangélique.*

Il étoit difficile de faire dire à quelque paſſage de mon livre, que l'Evangile ſoit contraire à la paix & à la concorde. Je ne ſerois pas étonné que pour en trouver un, ſans qu'il y ſoit, on eût un peu forcé le texte; on l'a tant fait de fois ſur d'autres points: mais je le ſuis de ce qu'on a été chercher entre autres pour me prêter cette abſurdité impie un paſſage où je dis préciſément le contraire. A propos des haines de ſectes, je diſois: (*ee*) „ Quoi qu'ordonne la religion chré-

(*ee*) Premiere Partie, chapitre III. article. II.

„ chrétienne elle-même, la plus pacifique „ de toutes dans la théorie, on ne ſe fait „ point à aimer des damnés." On a voulu que dans cette expreſſion „ la plus pacifi- „ que de toutes *dans la théorie*," ces deux derniers mots fuſſent une ſubtilité maligne pour inſinuer que la pratique du Chriſtianiſme n'étoit pas conforme à ſes dogmes. Mais que prétendoit-on que j'euſſe voulu dire par là? Car la religion priſe abſtractivement ne ſauroit être pratique, elle n'eſt que théorie. Ce n'eſt pas la pratique du Chriſtianiſme, c'eſt celle des Chrétiens, qui n'eſt pas conforme à ſa théorie; c'eſt-à-dire tout ſimplement & ſans fineſſe, que l'Evangile recommande la douceur & la paix; & qu'il ne laiſſe pas d'y avoir dans l'Egliſe des Chrétiens ennemis de l'une & de l'autre. Cependant je conſens encore, ſi l'on veut, de ſupprimer *dans la théorie*.

Un autre texte qu'on a imaginé pour le même objet, ne dit pas plus que le précédent, ce qu'on a voulu lui faire dire. J'y

parlois (ff) de la conſtance avec laquelle l'homme d'honneur, j'ai même dit *le juſte*, mépriſe la mort & les tourmens quand il s'agit des intérêts de ſa vertu & de ſa conſcience : c'eſt-à-dire en bon françois, que j'y fais l'éloge du martyre. „ Garotté ſur un bucher, „ diſois-je, par ces zelés qui font mourir les „ gens ſous prétexte de religion : ſa vie eſt „ dans ſes mains ; les barbares conſentent à „ le délier s'il conſent à mentir, à trahir „ ſes ſentimens." Ces zelés qui font mourir les gens ſous prétexte de religion, ont paru à quelques cenſeurs propres à couvrir des alluſions ſatyriques..... Eh ne vous fatiguez point, meſſieurs, à chercher des zélés, l'homme du bucher eſt vraiſemblablement un de nos miſſionnaires porté ſur l'échafaut par la fureur intéreſſée des Bonzes. Je ne voudrois pas jurer que ce ne pût être auſſi la victime innocente d'un tribunal d'inquiſition. Ce ſera enfin tout ce qu'on voudra.

(ff) Seconde partie, chap. II. art. II. §. I. n. 7.

dra: mais ce n'eſt rien dont un homme de bien puiſſe s'offenſer, parce qu'un homme de bien n'eſt ni fanatique ni cruel.

§. 5. *Inſuffiſance de la raiſon pour réduire les paſſions & en triompher.*

Sur ce point la querelle qu'on m'a faite eſt encore pitoyable. Je propoſois, pour tirer parti de l'amour d'inſtinct que nous avons pour nous-mêmes, de lui donner pour guide la raiſon. „Rangez, diſois-je (*gg*), dans l'or-„dre qui leur convient l'amour du corps & „celui de l'ame, l'inſtinct & la raiſon; & ne „craignez plus que l'un ou l'autre puiſſe vous „rien ſuggérer dont Dieu s'irrite & vous „puniſſe. Que la raiſon commande, l'inſtinct „eſt fait pour obéir; que l'amour de l'ame „ait le pas, l'ame eſt plus noble que le corps, „il n'eſt paîtri que de limon, l'ame eſt un „être céleſte. Réprimez la révolte du corps „s'il gêne ou contrarie l'ame. Domptez l'ame „elle-même, & la forcez de rentrer dans ſon

(*gg*) Préambule de la ſeconde partie, tout à la fin.

„ ſon devoir, s'il arrive qu'elle oublie ce
„ qu'elle doit à l'être divin d'où elle tire ſon
„ origine. Le corps doit obéir à Dieu. Le
„ bonheur de ces deux ſubſtances dépend de
„ cette ſubordination." Comme tous ces conſeils ſont ſages & hors de priſe! Cependant Mr. D. S. & tous les critiques qui n'ont pas voulu m'entendre, diſent que cette ſubordination de l'inſtinct à la raiſon ne menera pas loin „ parce que la raiſon, qui eſt fai-
„ ble, aura des condeſcendances pour l'in-
„ ſtinct, qui eſt impérieux."

Mais ſi la raiſon plie ſous l'inſtinct, ce n'eſt plus mon hypotheſe: je ſuppoſe qu'*elle le domine*, & qu'elle eſt elle-même ſoumiſe à Dieu: or c'eſt dans ce cas que j'entends que l'inſtinct ne fera plus rien faire à l'homme dont Dieu s'irrite & le puniſſe. Il plaît au contraire à mes critiques de ſe placer dans une autre hypotheſe, & de ſuppoſer que la raiſon mollira contre l'inſtinct; puis ils concluent de cette ſuppoſition qu'il faut autre choſe pour conduire l'homme à la perfection

que

que ſa raiſon foible & incertaine.

Mais alors il eſt inutile de batailler; car ſi je paſſe dans l'hypotheſe de mes adverſaires, je ſuis de leur avis pour les conſéquences. Je n'ai dit nulle-part que la raiſon ſuffiſoit pour faire des actes méritoires. Exiger *que l'inſtinct ſoit ſoumis* à l'ame, & l'ame à Dieu, c'eſt moins exclurre la néceſſité de la religion, que l'inſinuer, puiſque c'eſt préciſément la Religion qui ſoumet notre ame à Dieu.

Mais pourquoi, ſous prétexte du beſoin qu'a l'homme des lumieres céleſtes & des ſecours divins, ne voudra-t-on pas que je lui diſe par *interim* le bon uſage qu'il peut toujours faire de ſa raiſon, juſqu'à ce que *ces lumieres* ſoient venues éclairer ſes principes, & *ces ſecours* étayer ſa foibleſſe? Cette raiſon enfin pourra produire ce qu'on appelle des vertus humaines; & c'eſt le point où j'ai voulu amener mes proſélytes: mon plan ne me permettoit pas d'aller plus loin. La religion viendra enſuite ſanctifier ces vertus; & alors elles ſeront méritoires pour le ſalut.

ARTICLE IV.

Discipline de l'Eglise Chrétienne.

Il y a trois endroits dans les *Mœurs* qu'on a cru avoir trait à divers points de la discipline de l'Eglise: à l'usage des excommunications, aux mariages & aux empêchemens pour raison de parenté. Par rapport à ces points, je suis déja plus à mon aise que sur les autres, parce qu'il ne s'y agit ni de dogmes ni de morale, mais de simples loix positives, qui n'étant pas divines sont plus susceptibles que d'autres, d'examen & de discussion: mais je n'ai pas même usé de la liberté que j'avois à cet égard. Je vais rapporter ces trois passages: & l'on sera j'espere convaincu de leur exactitude par la simple lecture.

§. 1. *Excommunications.*

Quoique j'intitule ce paragraphe *excommunications*, ce n'est pas que je convienne qu'il

qu'il s'en agiſſe dans le paſſage que je vais juſtifier: c'eſt que je ſais que quelques lecteurs l'ont cru. Je parlois (*bb*) de ces haines de ſectes qui ont tant fait couler de ſang, & je diſois à propos de ces haines dont l'acharnement inhumain eſt fondé ſur ce qu'on ſe réputé damnés de part & d'autre: „ On „ a beau faire des efforts généreux pour la „ paix, quoi qu'ordonne la religion chré„ tienne elle-même, la plus pacifique de „ toutes..... on ne ſe fait point à aimer des „ damnés. Cette méthode fanatique de „ dévouer des hommes vivans à l'enfer, „ n'eſt propre qu'à les faire maſſacrer." Il étoit naturel de n'appliquer cette réflexion qu'à la témérité des particuliers, qui dans leur petit tribunal, & de leur autorité privée damnent leurs freres, & conſéquemment les haïſſent; & non pas à l'uſage que feroit de l'excommunication l'Egliſe elle-même, en connoiſſance de cauſe, contre ceux qui attaquent ſes

(*bb*) Premiere partie, chap. III, article 12.

ſes dogmes ou ſes alterent. Cependant pour obvier entiérement à l'abus qu'on pourroit faire de toute cette phraſe, ſi j'avois un texte à refaire, j'y ſubſtituerois celle-ci: „ Mais ces fureurs doivent-elles trouver place dans des cœurs imbus de la religion „ chrétienne la plus pacifique de toutes; & „ la perſuaſion où l'on eſt ſur la damnation „ future d'un hétérodoxe autoriſe-t-elle à le „ maſſacrer ?

§. 2. *Mariages chrétiens.*

Ayant à parler (*ii*) des ſolemnités du mariage, j'en établiſſois la ſageſſe & l'utilité. „ Il „ eſt juſte, diſois-je, qu'un enfant qui n'eſt „ point encore capable de diſcernement ne „ ſoit pas libre de ſe lier ſans l'autorité de ſes „ parens, par des nœuds indiſſolubles. Ce „ ſeroit au contraire une inhumanité criante „ que de l'abandonner à l'inconſidération & „ à la témérité trop ordinaires à ſon âge, „ lorſ-

(*ii*) Deuxieme partie, Chap. IV. article I.

» lorſqu'il s'agit de décider par un mariage,
» du bonheur ou du malheur de ſa vie. Ses
» tuteurs naturels peuvent, ſans empiéter
» ſur ſes droits, empêcher qu'il ne s'y enga-
» ge', ou reculer ſon engagement, s'ils le
» jugent indigne de lui, ou du moins préci-
» pité." Et après quelques détails à ce ſu-
jet, je me faiſois faire cette objection:
» Mais cette *loi de nature*, dont vous van-
» tez l'excellence, exige-t-elle donc pour
» l'union de deux amans, tout ce vain appa-
» reil de cérémonies rebutantes à quoi on
» les aſſujettit? Non, répondois-je, elle
» exige uniquement le libre conſentement
» des parties; leur union dès-lors eſt autori-
» ſée par le ciel, *ſi rien d'ailleurs ne s'y op-*
» *poſe.*" Qu'on y prenne garde, le ſens de
la réponſe étoit borné par la demande. Il ne
s'agiſſoit pas en cet endroit de ce qu'il faut
pour rendre un mariage légitime à Paris, à
Londres ou à Vienne, où les loix de l'Egliſe
ou celles du Prince exigent, à peine de nul-
lité, certaines conditions & certaines formes.

Il

il s'agiſſoit ſimplement de ce qu'il faudroit pour en contracter un ſous les auſpices de la ſimple *loi naturelle*: or il eſt inconteſtable qu'il ne faudroit que le libre conſentement des parties. De peur néanmoins qu'on ne s'imaginât que je vouluſſe tirer à conſéquence cette indulgence de la loi naturelle pour l'état préſent, j'ajoutois tout de ſuite, *Si rien d'ailleurs ne s'y oppoſe*, pour préparer à ce que j'allois dire, que „ La ſimplicité de „ cette bonne loi naturelle n'a pas interdit „ aux légiſlateurs la faculté de régler par des „ loix poſitives, la ſolemnité des mariages; „ que les poſitives même ſont reſpectables „ & obligatoires, lorſqu'elles ne contredi„ ſent pas la ſage loi de nature, & qu'elles „ ne ſont que lui ſervir de gloſe & d'inter„ prétation; qu'elles n'obligent, à la vérité, „ que *comme loix de police*; mais que les „ loix de police même ne laiſſent pas d'obli„ ger tous les membres d'un Etat." C'eſt là-deſſus qu'on m'a dit: " Eſt-ce que le maria„ ge des Chrétiens eſt un ſimple objet de po„ lice?"

Mais

Mais à propos de quoi cette question? Je ne parlois pas du mariage des Chrétiens: je parlois du mariage en général. Je sais très-bien que parmi nous, le mariage considéré comme sacrement est un acte de religion très-auguste: mais il n'étoit pas de mon objet de le considérer sous ce point de vue, premiérement parce que je ne traitois pas de la religion, mais des Mœurs: secondement parce qu'ici spécialement j'avois à parler des loix qui ont imposé, outre le consentement des parties qu'exige la loi naturelle même, d'autres formalités préalables à la célébration du mariage. Or Jésus-Christ n'a pas fait de ces loix-là. Le consentement des parties est aussi le seul préalable essentiel qu'exige la religion chrétienne pour la validité du mariage; & c'est ce consentement qui fait la matiere du sacrement. Les parties s'épousent, & le ministre bénit leur union. Je ne considere donc ici le mariage que comme contrat civil. Or les loix qui en prescrivent la forme sous ce rapport, sont de simples loix de police. L'in-

térêt

térêt public a exigé pour aſſurer l'état des citoyens, & pour régler les partages des biens, qu'on ajoutât au mariage quelque choſe de plus ſolemnel que le ſimple conſentement des parties, qui n'a aucune notoriété: & ç'a été l'affaire des Princes de ſpécifier qu'elles ſeroient ces ſolemnités. Si l'Egliſe a fait des loix de diſcipline ſur le même objet, premierement ç'a été auſſi des loix de police, car ce qu'on appelle diſcipline en matieres eccléſiaſtiques eſt préciſément la police de l'Egliſe. Secondement ce n'a pas été des loix *irritantes*, c'eſt-à-dire dont l'inobſervation rendît le mariage nul, à moins que les Princes ne les ayent ratifiées & ſcellées du ſceau de l'autorité temporelle. S'il y avoit chez les Chrétiens un précepte eccléſiaſtique ſur le mariage dont l'inobſervation pût opérer la nullité, ce ſeroit ſans doute celui qui oblige les futurs conjoints de ſe préſenter au pié des autels pour y recevoir la bénédiction ſacramentelle. Comme enfans de l'Egliſe ils le doivent. Cependant

les

les ſouverains, même Catholiques, ont tenu pour bons des millions de mariages contractés ſans ſacrement; parce que reſpectivement à l'ordre civil c'eſt le contrat qui fait le mariage, & non pas le ſacrement. A préſent il n'y a plus de pays catholique que je ſache où le contrat ſoit réputé valide ſans que la bénédiction des époux y ait été jointe: mais c'eſt depuis que, & parce que les ſouverains ont attaché la nullité à l'inobſervation de cette pratique, à laquelle il eſt été ſéant que des Chrétiens s'aſſujettiſſent ſans qu'on leur en fit une loi.

Quant à prononcer ſi c'eſt aux princes ou aux prêtres qu'il appartient d'étendre ou de reſtraindre la liberté des mariages, de créer des empêchemens ou d'en abroger: qu'ils vuident eux-mêmes ce différend, c'eſt leur affaire. Je ſais bien au fond de l'ame ce qu'en penſent les Juriſconſultes éclairés: mais je ne veux décider ni contre mes lumieres ni contre mes paſteurs.

§. 3. *Em-*

§. 3. *Empêchemens pour raiſon de parenté.*

Je n'aurois rien à dire ſur ce chef ſi tous mes critiqués étoient inſtruits des vrais principes ſur cette matiere, s'ils étoient tous de bons légiſtes. Mais ſi l'on voyoit de près, comme je les ai vus, tous nos littérateurs modernes, ceux ſurtout qui paſſent leur temps à épiloguer les vrais travailleurs, on ſeroit étonné de leur extrême ignorance. C'eſt une ſuperficie ſi mince, qu'on voit le fond ſans ſe donner la peine de ſonder.

Je venois de parler de ces amours déſordonnés qu'on déſigne par le terme de débauche, & je diſois (*kk*), par forme de tranſition, pour en venir à l'adultere; Quel„ que inexcuſable que ſoit ce honteux liber„ tinage, ce n'eſt encore qu'un léger égare„ ment ſi on le met en parallele avec l'adulte„ re, le plus affreux de tous les crimes en ma„ tiere de chaſteté. Je dis le plus affreux; car „ l'inceſte même le ſeul qui ſembleroit lui pou„ voir

(*kk*) Seconde partie, chapitre IV. article. 1.

„ voir disputer le pas, n'est rien en comparai-
„ son." Mais qu'on ne croye pas pour cela que
je fisse de l'inceste en général une peccadille.
Il m'importe d'être entendu là-dessus. J'ajou-
tois donc tout de suite: „ Attenter à la pudi-
„ cité de sa sœur, de sa mere, ou de sa fille,
„ ou se prêter aux emportemens lascifs d'un
„ fils, d'un pere ou d'un frere: voilà les seuls
„ véritables inceſtes, la nature n'en connoît
„ point d'autres; & le commerce charnel entre
„ des parens plus éloignés n'est inceſtueux
„ que de nom. Mais je ne mets point en
„ comparaison avec l'adultere les vrais ince-
„ tes dont les exemples sont trop rares, &
„ l'idée trop révoltante pour qu'ils puissent
„ entrer ici en considération. Je parle de
„ ceux que les hommes eux-mêmes ont
„ créés, en bornant, comme il leur a plu,
„ pour raison d'alliance ou de parenté, la li-
„ berté des mariages. Or y a-t-il quelque
„ proportion entre ces crimes factices, qui
„ ne doivent leur origine qu'à des réglemens
„ arbitraires, & les contraventions formel-

„ les

„ les au pur inſtinct de la nature, qu'entral-
„ ne avec ſoi l'adultere ?"

Peu de perſonnes ont repris la doctrine de ce morceau ſur l'inceſte. Et en effet ce que j'y dis que la nature ne connoît point d'autre inceſte qu'entre pere & fille, ou mere & fils, ou frere & ſœur; cela eſt ſi exact que l'Egliſe chrétienne ſe comporte en conſéquence, & accorde des diſpenſes en certains cas à tous parens en degrés ultérieurs: or l'Egliſe ne prétend pas diſpenſer du droit naturel. Les unions par mariage entre parens ne ſont donc pas contraires au droit naturel dès que la parenté ſort des degrés dont j'ai parlé.

On s'eſt plus formaliſé de ce que j'avois traité de ſimples *loix humaines*, de *réglemens arbitraires*, les prohibitions de mariage pour raiſon de parenté: mais il ne falloit pas non-plus ſe formaliſer de cela; puiſque mon argument, tiré des diſpenſes que l'Egliſe accorde, pour prouver que les prohibitions ne ſont pas de droit naturel, ſert de même à

prou-

prouver qu'elles ne ſont pas de droit divin : car l'Egliſe ne diſpenſe pas plus du droit divin que du droit naturel ; elles ne ſont donc que de police humaine. Or, ceci adopté, j'ai pu auſſi les appeller des reglemens arbitraires, puiſqu'il n'y a pas de police humaine qui ne le ſoit. Auſſi, combien ont varié dans l'Egliſe les empêchemens de mariage pour raiſon de parenté !

ARTICLE V.

Culte public de l'Egliſe chrétienne.

Il y a une diſtinction à faire ſur ce point, qui n'eſt pas une ſubtilité : c'eſt celle par laquelle on diſcerne les pratiques qui appartiennent eſſentiellement à ce culte, & qu'adopte l'Egliſe entiere en connoiſſance de cauſe, d'avec celles qui ſont quelquefois intruſes dans l'Egliſe, ſans ſon aveu & ſon approbation. J'ai pu m'émanciper quelquefois au ſujet de celles-ci, mais j'ai reſpecté celles-là

en vrai enfant de l'Egliſe; & s'il m'eſt échapé quelques propos badins qui ſemblent y avoir rapport, ç'a été de ces plaiſanteries innocentes qui ne tirent à aucune conſéquence.

Je n'imagine pas, par exemple, qu'on doive me faire un grand crime d'avoir dit (*ll*) „ Qu'on canoniſe à Rome, des Papes, des „ anachoretes, des fondateurs d'ordres, & „ des ſqueletes anonymes quand on ne trouve rien de mieux; mais qu'on n'y canoniſe guerès des peres de famille vertueux s'ils „ n'ont été Rois ou du moins ancêtres de „ Rois." Les canoniſations ne ſont pas des objets de foi. Cette phraſe ne ſeroit donc tout au plus qu'une plaiſanterie irrévérencieuſe, & ne vaut pas la peine d'être révoquée en forme. Il faut garder ces ſacrifices pour les endroits qui pourroient être ſuſpects de contrariété avec les dogmes & la croyance de l'Egliſe.

Plus

(*ll*) Premiere partie, chap. I. vers la fin.

Plus loin (*mm*), à l'endroit où je propo-
sois de considérer Dieu comme une mere,
afin de montrer qu'il a plus fait pour nous,
sous ce rapport, que celles mêmes qui nous
ont conçus & portés dans leur sein, je tra-
çois ce tableau d'une mere. „ Sylvie est nu-
„ bile: il se présente un époux, riche, ga-
„ lant, jeune & bien fait. Sylvie rougit
„ & le convoite. Sa pudeur enfantine la
„ fait hésiter quelques instans: mais tant
„ de perfections l'ébranlent à la fin: & son
„ tempérament la décide. Trois mots la-
„ tins la rendent femme; bientôt son é-
„ poux la rend mere. Qu'a-t-elle fait jus-
„ ques-là pour l'enfant qui naît d'elle?
„ C'est Dieu qui a tout fait. Lorsqu'il
„ posoit la terre & les cieux sur leurs fon-
„ demens, il avoit dès-lors cet enfant en
„ vue; & disposoit déjà la longue chaîne
„ d'événemens qui devoit se terminer à sa
„ naissance. Il faisoit plus: il le créoit en
„ paî-

(*mm*) *Ibidem*, chap. II. au commencement.

„ paîtriſſant le limon dont il forma ſon pre-
„ mier pere. L'inſtant eſt venu de faire é-
„ clorre ce germe: c'eſt dans le ſein de Syl-
„ vie qu'il lui a plu de le placer. Lui-
„ même a pris ſoin de le fomenter & de
„ le développer." Voilà mon but rempli. J'ai fait voir pour combien Dieu eſt intervenu dans la procréation du fils de Sylvie. Il me ſemble que la fin de ce tableau étoit belle & honnête. Cependant n'a-t-on pas été me chicaner ſur les *trois mots latins*, qui ſont les paroles du rituel *Ego vos conjungo*. Et où eſt donc, à parler ſérieuſement, l'irrévérence? Qu'importe à l'honneur de l'Egliſe que ces mots ſoient Latins, Allemands ou François? Cette expreſſion eſt aſſortie au tableau rapide & léger du mariage de Sylvie pour qui cette cérémonie auguſte n'eſt que du Latin, à quoi elle n'entend rien, ni ne veut entendre; & qui ne cherchant point à entrer dans les vues de la Providence ſur les enfans qui naîtront d'elle, ſonge ſeulement en ſe ma-

riant,

fiant, au plaiſir qu'elle aura d'être mariée. Voyez comme j'aurois gâté cet endroit en diſant bien gravement: *Les paroles ſacramentelles lui donnent le titre d'Epouſe.* L'image étoit manquée par-là. Voilà ce que ne ſentiront pas des Lecteurs ſans goût; & ils ne verront dans mes *trois mots latins* qu'une expreſſion cavaliere, quoique tout ce paragraphe ſoit le plus religieux du monde.

On s'eſt encore fâché tout de bon de ce que dans l'article ſur la Patience, après avoir dit (*nn*), qu'il importe peu pour les mœurs qu'un enfant au berceau, ſoit patient ou non, j'ajoutois: „ St. Auguſtin „ n'eſt pas le ſeul qui ait battu ſa nour„ rice; mais il eſt peut-être le ſeul qui ſe „ ſoit reproché ſérieuſement de l'avoir fait. „ Ce pieux docteur avoit aſſurément la con„ ſcience bien timorée." J'aurois ſans doute mieux fait de laiſſer Saint Auguſtin en paix.

(*nn*) Seconde partie, chap. II. article 2, §. 1.

des reliques; on le voit bien; cette matiere étoit à cent lieues de mon ſujet: j'en voulois ſimplement à ces petits trafics bas qu'en font des moines avides, & ſuperſtitieux par avidité. Je ne vois pas que le Clergé ſoit intéreſſé à leur défenſe, puiſqu'ils le deshonorent. Ces prôneurs d'agnus & de ſcapulaires tiennent leur coin dans ce grand & auguſte corps; je le ſais bien: mais qu'on me permette l'expreſſion, ils en ſont la partie honteuſe.

Dans le Chapitre ſuivant (qq), voulant montrer par un tableau les ſuites funeſtes & immédiates que les excès entraînent avec eux: „ Voyez, diſois-je, l'illuſtre Diogenete, ce prélat diſtingué par ſon rang & „ par ſa naiſſance, énervé, débile & perclus, „ qui ne ſauroit, tant ſa foibleſſe eſt extrême, tracer dans l'air avec deux doigts, ces „ hiéroglyphes ſacrés, que le peuple dévot „ appelle bénédictions, &c." C'eſt encore là une de ces alluſions que je ne crois pas bien

(qq) Même partie, chapitre. IV. article 11.

bien criminelles : car elle ne touche point aux parties nobles de la religion, à laquelle il eſt aſſez indifférent que les Evêques donnent ou ne donnent point des bénédictions. On a fait grace au lutrin de Boileau, on peut [illegible]

Enfin dans un autre tableau (rr), ou je peignois la déſunion de Liſandre & de Daphné immédiatement après un mariage bruſqué en dépit de l'honneur, des regles & de la bienſéance: „ Jamais, diſois-je, amour „ ne parut plus ardent, mille obſtacles le „ traverſoient; leur courage en a triomphé. „ Des verroux, des grilles, des murs, te„ noient la belle étroitement empriſonnée; „ trois ou quatre prudes geolieres, d'un ton „ naſillard & dévot, l'exhortoient à la con„ tinence, en ſe propoſant pour exemple, „ & l'exhortant à ne ſoupirer, comme el„ les, que pour l'Epoux du Cantique: u„ ne échelle la délivra de la clôture & des „ ſer-

(rr) Troiſieme partie, chap. I. article II.

» sermons. » Cet *Epouse du Cantique* a paru à quelques-uns une tournure dérisoire: mais qu'eſt-ce qui ne voit pas que c'eſt une expreſſion myſtique choiſie exprès pour contraſter avec les diſpoſitions profanes & mondaines pour rien là-dedans; car ce n'eſt pas à moi qu'il s'agit de choiſir un époux.

ARTICLE VI.

Miniſtres de l'Egliſe.

Cet article-ci contient quelques paſſages où l'on a trouvé des traits au déſavantage des miniſtres de l'Egliſe. Mais les miniſtres de l'Egliſe n'en ſont que plus répréhenſibles quand ils ne ſe conduiſent pas d'une maniere qui réponde à la ſainteté de leur caractere; & les peindre avec leurs défauts n'a rien qui deshonore leur état; comme ce n'eſt pas flétrir la magiſtrature que de dénoncer des magiſtrats ignorans, inappliqués ou corrompus, qui la deshonorent. D'ailleurs les ſatyres vagues ne doivent jamais offenſer perſonne que les coupables.

Par

Par exemple, après avoir déclamé avec force contre la fureur des duels; afin de mieux convaincre mes lecteurs que les lumières de la droite raiſon ſe joignent aux préceptes évangéliques pour réprimer cette manie féroce, je leur diſois: (*ss*) Tant que vos „ Prêtres, dans des chaires, déclament ſeuls „ contre cet excès, vous les laiſſez morali- „ ſer, ſans tenir compte de leurs moralités. „ Vous les avez entendus traiter d'abus cri- „ minels tant d'actions qui vous *ſemblent* „ innocentes, & dont *peut-être* quelques „ unes le ſont en effet, qu'ils vous ſont „ ſuſpects lorſqu'ils condamnent celle-ci. „ Mais moi, qui n'exige de vous que ce „ qu'il eſt ſûr que Dieu ordonne, & qui „ ne vous interdis que ce qu'il eſt ſûr „ qu'il défend, m'en croirez-vous? ce n'eſt „ point la molleſſe ou la lâcheté qui me ſug- „ gere ces conſeils: c'eſt la douceur & l'hu- „ manité dont je fais gloire." On a cru voir

(ss) Deuxieme partie, chapitre XI. article 21. §. 8. tout à la fin.

voir dans ce morceau des expreſſions irrévérentieuſes pour nos miniſtres: mais premiérement on n'y a rien vu qui jette du doute ſur leur miſſion ou qui aviliſſe leur caractere: or c'étoit le point eſſentiel. En ſecond lieu je ne puis pas même convenir de cette irrévérence prétendue. Il faut voir ce morceau dans le point de vue où il a été fait. Je parle à des hommes entêtés de la fureur des duels, gens par conſéquent indévots, qui n'ont pas pour les miniſtres de la parole divine toute la déférence qu'ils devroient avoir, & je leur dis: „ Vous autres gens du monde, les prêtres vous ſont ſuſpects, préciſément parce qu'ils ſont prêtres. Bien des actions qu'ils blâment dans votre conduite, vous *ſemblent* innocentes, (car je n'ai pas dit qu'elles le fuſſent). *Peut-être* y en a-t-il même d'excuſables, (remarquez ce *peut-être*) qu'ils critiquent par un excès de ſcrupule & de ſévérité, (car enfin il peut y avoir des prédicateurs rigoriſtes). Mais moi qui ſuis homme du monde comme vous; moi qui ne

vous

vous propoſe que la ſimple morale qu'enſeigne la droite raiſon, ſans vous dire un mot des préceptes évangeliques, qui vous paroîtroient peut-être trop auſteres; vous ne me ſoupçonnerez pas apparemment de rigoriſme. Eh bien, tout homme du monde que je ſois, je vais, ſans m'aider de l'Evangile, vous trouver dans la ſeule raiſon des argumens qui condamnent vos principes féroces en matiere de point d'honneur. Quel prétexte aurez-vous de ne me pas croire? C'eſt comme ſi un enfant de famille diſoit à un autre, pour appuyer les remontrances que lui font ſes parens ſur ſa conduite: „ Mon cher ami, tu ne tiens point compte de ce que te dit ton pere ſur tes airs évaporés, ta frivolité, ton inconſidération, parce que tu t'imagines en général que les peres ſont des diſeurs éternels, qui voudroient que leurs enfans fuſſent auſſi ſages qu'eux, ſans ſe ſouvenir qu'à vingt ans ils ne l'étoient pas eux-mêmes davantage. Eh bien moi, je ne ſuis pas un pere, ni un homme mûri par les années, je

Tout ce que je puis faire c'eſt d'en reſtraindre l'application, & de convenir qu'il y a des hommes bienfaiſans dans l'Egliſe comme dans les autres claſſes d'hommes: mais cela devoit s'entendre de ſoi-même. J'ai connu entre autres beaucoup de curés charitables. Ils voyent la miſere de près, & ſont par conſéquent plus à portée que les autres eccléſiaſtiques de ſe laiſſer attendrir. C'eſt un bel état que celui de curé, pour le grand nombre d'occaſions qu'il fournit de faire du bien; & il y en a qui ſavent les ſaiſir.

Autre trait de ſatyre plus vif encore, mais qui n'eſt malheureuſement que trop fondé ſur quelques exemples connus. Après avoir fait le tableau d'un jeune homme ſéduit par une femme ſurannée, que j'ai baptiſée Béliſe, je faiſois celui d'une jeune perſonne ſéduite par un directeur ſacrilége. „ Encolpe, diſois-je (**) eſt l'émule de Bé„ liſe; & tend aux mêmes fins, quoique „ par

(**) Troiſieme partie, chapitre 3, article 1.

„ par des routes bien différentes. Son
„ long manteau, le caractere vénérable
„ dont il eſt revêtu, les rides multipliées
„ de ſon front, ſon maintien hypocrite &
„ bigot, inſpirent une confiance ſans me-
„ ſure. De jeunes beautés vont à ſes piés
„ rougir de leurs ſecretes inclinations ; lui
„ apprendre l'empire que prend ſur elles la
„ force de leur tempérament ; gémir de l'aſ-
„ cendant de leur concupiſcence, & lui en
„ demander le remede. *Héloïſe* lui a décla-
„ ré le penchant invincible qu'elle a pour la
„ tendreſſe, & les écarts où cette paſſion l'a
„ jettée : il veut, avant de procéder à la
„ cure, approfondir l'état de la maladie ;
„ il queſtionne, il interroge, il tourne &
„ retourne la malade. Dans la crainte qu'el-
„ le n'ait omis des circonſtances intéreſſan-
„ tes, il l'entretient de mille détails obſce-
„ nes, bien plus capables de ſalir ſon ima-
„ gination, que d'affermir ſa chaſteté. Plus
„ elle eſt véridique & ſincere, mieux le
„ fourbe ſaura la ſéduire & en triompher. Il

„ a

lui-là. C'étoit un rigoriſte de bonne foi, mais dans des principes outrés, qui, ſous prétexte que l'amour des créatures détourne de Dieu, faiſoit un crime à un mari de ſon attachement pour ſa femme. „ *Mon fre-* „ *re*, lui diſoit-il, *je gémis pour vous de* „ *l'aveuglement où je vous vois. Vous ſou-* „ *pirez, & c'eſt pour un autre objet que le* „ *Seigneur. Ignorez-vous qu'il eſt écrit que* „ *qui ne hait pas pour Dieu, ſon pere ;* „ *ſa mere, ſon épouſe & ſes freres n'eſt* „ *pas digne de Dieu ? Avant la chûte du* „ *premier homme, votre attachement au-* „ *roit peut-être été ſans crime ; mais* „ *l'homme coupable ne doit manger que du* „ *pain trempé dans les larmes. Votre é-* „ *pouſe eſt fille d'Eve, cette mere cruelle* „ *qui nous a tous perdus : & vous l'aimez !* „ *Craignez le ſort de votre premier pere :* „ *ce fut auſſi l'amour qui le perdit. Vous* „ *lui ſavez gré de ſa tendreſſe & de ſes* „ *complaiſances : c'eſt par là-même que vous* „ *la devez craindre ; puiſque c'eſt par-là* „ *qu'el-*

» *qu'elle vous gagne, & qu'elle ravit à*
» *Dieu un cœur qui n'étoit fait que pour lui.*
» *Songez y bien, l'enfer eſt ouvert ſous vos*
» *piés.* Ce mot d'enfer fit frémir le ſimple
» Euriſthene: ſon imagination troublée ne
» vit plus que démons, que feux, que ſou-
» fre, & que braſiers ardens. Un zele fa-
» natique s'empara de ſon ame; il regarda
» ſon épouſe en ennemie; prit ſes careſſes
» pour des piéges, & ſes remontrances pour
» des ſéductions. Si quelque reſte d'affec-
» tion ſollicite encore pour elle dans ſon
» cœur; il jeûne, prie & ſe macere pour par-
» venir à l'étouffer". Le fait eſt vrai, je nommerois bien les perſonnages: mais il ſuffit qu'il ſoit poſſible. Les gens ſurtout engagés dans le mariage, ou liés à la ſociété par quelque autre nœud que ce ſoit, ne fauroient trop fuir ces directeurs de conſciences mal-aviſés, qui, ſous prétexte que Dieu exige pour lui-même un amour de préférence, vont décriant du matin au ſoir, les affections les plus légitimes.

Dès

Dès qu'on outre les principes, on ne peut manquer de se fourvoyer, & d'égarer ceux qu'on dirige. „ Dieu veut un amour de „ préférence". Sans doute il le veut, & il est bien en droit de l'exiger: mais cette proposition même, qu'il veut un amour de préférence fait supposer qu'il en permet un subordonné pour nos semblables, à raison des nœuds ou rapports qui les unissent avec nous. Je n'en dis pas assez: il fait plus que le vouloir, il l'ordonne. C'est Dieu, c'est J. C. lui-même qui dit qu'il faudra que l'homme s'attache à sa femme. C'est l'Apôtre Saint Paul inspiré par l'Esprit-Saint qui recommande aux maris d'aimer leurs femmes. La religion n'est pas venue rompre les liens de la société, mais les serrer & les sanctifier.

Le rigorisme dans les conseils est pour être aussi dangereux que la mollesse. La vérité est comme la vertu, placée entre deux extrêmes: il faut l'y laisser, & ne pas outrer une obligation aux dépens des autres.

Pour le portrait de Théotime, qui est à trois

trois ou quatre pages au-delà du précédent presque tout le monde l'a mal interprété. Je ne voulois rien peindre autre chose qu'un prédicant, & point du tout un homme d'église; cela est visible, puisque je lui donnois une épouse. „ Ce dévot personnage, di-„ sois-je, sensible aux malheurs de l'Eglise, „ & pleurant sa décadence, va chez tous „ ceux qui pensent bien, les exhorter à sou-„ tenir un reste de foi qui chancelle. Tous „ les pasteurs ont trahi la bonne cause; la „ vérité n'a bientôt plus de défenseurs. Il „ croit être un nouvel Atlas fait pour préve-„ nir la ruine des cieux prêts à s'écrouler. „ Quelle douce consolation pour lui, si du „ moins *son épouse* l'aidoit à supporter un „ fardeau si accablant! Mais l'infidele n'est „ point touchée de ses pieux gémissemens: „ elle suit en aveugle la voie large où la con-„ duisent des guides relâchés, & croit son „ salut attaché à suivre bonnement les loix „ de Rome & les avis de son curé. Théoti-„ me a fait de son mieux pour lui commu-

„ ni-

„ niquer ſes lumieres: mais ne gagnant rien „ ſur elle, il éclate à la fin; on s'injurie, on „ ſe dit anathême, & les deux époux ſe dé„ teſtent." Tous les autres portraits, je les abandonne aux interprétations arbitraires qu'on en voudra faire. Pour celui-ci je ſerois fâché qu'on en étendît l'application au-de-là de mon intention. Les Lecteurs qui ſe piquent de pénétration, ont cru m'entendre à ces mots de *bonne cauſe*, de gens qui *penſent bien*: & ſans attendre la fin du portrait, ont pris les devans pour l'appliquer vîte à une claſſe nombreuſe d'hommes que la calomnie n'a que trop dénigrés. Je ſerois honteux d'augmenter le nombre des calomniateurs. Ceci n'eſt point une rétractation, mais une déclaration très-ſincere de la diſpoſition où j'étois même en écrivant. Ce n'eſt point à cete claſſe d'hommes en général que j'en voulois: je les reſpecte, ils ont été mes premiers maîtres; mais à quelques laïcs dogmatiſans, ſans lumieres & ſans principes, ſots, im-

pru-

prudens & enthouſiaſtes, qui loin d'accréditer la cauſe, dont ils ſe diſent partiſans, la défendent avec des armes qui décréditeroient, s'il étoit poſſible, l'Evangile même.

L'original du préſent portrait étoit un particulier à portée duquel je vivois, qui a eu de point en point avec ſon épouſe les procédés que je donne à Théotime, & même de plus odieux: mais cet original étoit une mauvaiſe tête & un homme violent.

Le dernier trait que j'ai à excuſer eſt une petite plaiſanterie innocente dont il ne doit pas être poſſible que perſonne ſe fâche. Trimalcion donne un précepteur à ſon fils; & de peur que le précepteur n'abuſe de ſa place pour rendre l'enfant plus habile que ſon pere, celui-ci a ſoin de lui faire ſa leçon. „ De „ la douceur (zz), Monſieur l'abbé, de la „ douceur, lui dit-il en le lui confiant. Je ne „ veux point que mon fils ſe tue. Qu'il ſa„ che un peu de Latin, j'y conſens; point „ de

(zz) Troiſieme partie, chap. I. art. 3.

„ de Grec, le Grec eſt mortel à la vue. Je „ n'entends pas en faire un docteur: je le „ deſtine à être un Préſident comme moi; „ & duſſé-je en faire un Evêque, croyez- „ moi, Monſieur l'abbé, vos Evêques ne „ ſont pas des ſorciers." Ce ſeroit ſe mocquer que de me faire une querelle ſérieuſe de ce trait. Je ſais que les parties intéreſſées ont entendu raillerie : ils en ont ſoûri les premiers. Ils ont ſenti que c'eſt pour rendre mon Trimalcion plus ridicule que je lui mets cette impertinence dans la bouche.

CHAPITRE CINQUIEME.

Propoſitions purement morales.

ME voici dans ce Chapitre, plus à mon aiſe que dans les précédens: je n'aurai à m'expliquer que ſur un petit nombre de paſſages, qu'il me ſera facile de juſtifier. Car quand on ôtera de mon livre, les prétendues alluſions à la religion, ſa partie purement morale

morale doit avoir peu de critiques à eſſuyer, il eſt bien famé de ce côté-là.

Pour mettre plus d'ordre dans les matieres, je partagerai ce Chapitre en cinq articles dont les objets ſeront le licite & le prohibé, les devoirs, les vertus, les exemples, les propoſitions accuſées d'Epicuriſme.

ARTICLE I.

Du licite & du prohibé.

Tout cet article roulera ſur les paſſions tant conſidérées collectivement, que priſes individuellement.

§. 1. *Des paſſions en général.*

Je ne finirois pas ſi je m'amuſois à diſcuter l'une après l'autre toutes les mauvaiſes querelles qu'on m'a faites ſur ce que je dis des paſſions; qui eſt peut-être ce qu'il y a de plus ſoigné, de plus précis & de plus correct dans tout mon ouvrage. J'aurai bien plutôt fait d'expoſer nettement ce que j'ai voulu dire, de prouver enſuite que ce que j'ai voulu dire,

je l'ai dit effectivement; & que ce n'eſt que par des interprétations fauſſes & malignes qu'on peut me ſuppoſer ſur ce point des ſentimens repréhenſibles.

Il a ſemblé aux trois quarts des critiques, que j'aye proféré deux blaſphèmes, ou répété deux fois le même, en diſant par rapport aux déſordres qu'on impute communément aux paſſions, que „ Ce ſont nos paſſions qui „ ſont innocentes, & notre raiſon qui eſt „ coupable; " & plus bas: „ Qu'on ſe „ recrie beaucoup contre la paſſion, & que „ c'eſt la raiſon qui eſt en défaut ".

Or tout le différend entre mes critiques & moi roule ſur le double ſens du mot *paſſion:* mais ce ſont mes critiques qui font l'ambiguité, & qui feignent à deſſein de ne pas m'entendre, ou qui par préoccupation ne m'entendent effectivement pas; car pour moi, j'avois eu ſoin d'écarter l'équivoque, en définiſſant ce que j'entendois par paſſion.

Je ſais que dans l'uſage, on donne à ce mot deux acceptions différentes; l'une ſimple

& littérale, qui eſt ſa véritable, l'autre complexe & ſurchargée d'une idée acceſſoire de dépravation ou d'excès, qu'il ne comporte que dans une acception impropre & ſecondaire.

Suivant la premiere acception, qui eſt conforme à l'étymologie de ce mot, la paſſion eſt un mouvement de l'inſtinct, qui naît en nous, ſans provocation ni concours de la part de notre raiſon, de notre intelligence ou de notre volonté; & on ne l'appelle même paſſion qu'à cauſe de cela; pour faire entendre que nous ne l'excitons pas en nous; mais que nous en recevons ſimplement l'impreſſion. Cette impreſſion portée à l'ame, la raiſon l'examine ou ne l'examine pas; l'approuve ou la déſapprouve; y acquieſce ou la rejette; la modere, on s'y abandonne; l'applique à des objets licites ou à d'illicites. Si la raiſon a mal fait ſon devoir, la paſſion gagne le deſſus; & c'eſt alors qu'elle eſt déterminément vicieuſe ou par corruption, ou par excès, ou par l'un & l'autre. C'eſt dans cet état de dépravation que quelques uns lui ad-

aptent le nom de *paſſion*, qui lui convient moins alors qu'à ſa naiſſance, puiſque du concours de l'inſtinct avec la raiſon a réſulté un ſentiment réfléchi qui fait que l'ame n'eſt plus purement paſſive, mais auſſi co-agiſſante. Ce n'eſt plus alors une ſimple paſſion, c'eſt un vice.

Cependant, comme les divers moraliſtes ont employé le mot de *paſſion*, les uns dans la premiere acception, les autres dans la ſeconde, il étoit bon de s'expliquer, & de fixer par une définition de nom dans quel ſens j'allois le prendre: or je l'ai fait avec la plus exacte préciſion; je les ai appellées, „ des „ ſentimens indélibérés que l'homme n'eſt „ pas maître d'étouffer."

J'ai fait plus encore. Comme on pouvoit perdre de vue cette définition, placée au commencement; pour plus de clarté j'ai dit en propres termes, vers la fin du même paragraphe (*a*): „ Si par paſſions on veut en„ tendre les affections vicieuſes & immodé-

„ rées,

(*a*) Premiere partie, chapitre II. §. 4. vers la fin.

„ rées, je paſſe condamnation contre elles; „ qu'on travaille à les mortifier & à les éteindre, j'y conſens, on ne ſauroit mieux faire: mais ſi on les prend *dans leur principe*, où elles ne ſont que les ſaillies innocentes d'un inſtinct né avec nous, c'eſt „ l'ouvrage de Dieu, qu'il faut reſpecter; c'eſt „ un attentat contre ſa Providence que de „ ſonger à les détruire, il ne faut qu'en régler l'uſage.

Il eſt donc clair comme le jour & par ce dernier trait & par une douzaine d'autres épars dans ce même paragraphe, qu'au lieu de prendre ici les paſſions dans leur acception ſecondaire, comme font improprement quelques-uns, pour les vices qui réſultent de l'abus qu'on en a fait, je les conſidérois dans leur acception ſimple & littérale comme „ les premiers mouvemens de „ l'inſtinct, qui nous porte ſans attendre „ notre conſentement, à fuir le mal & à „ chercher le bien." C'eſt des paſſions regardées ſous ce point de vue, que j'ai

dit qu'elles ſont innocentes; & voilà comme je le prouvois: „ Le ſentiment, diſois-„ je, (*b*), eſt l'ame des paſſions: or le ſen-„ timent n'eſt point libre, ce n'eſt point „ parce qu'on le veut, qu'on aime ou qu'on „ hait; il ne peut donc être criminel. Nos „ paſſions ne ſont point notre ouvrage: nous „ les éprouvons dès la plus tendre enfance, „ nous ſentons avant de penſer. Ce ſont „ donc des préſens de la nature, ou pour „ mieux dire, des dons de Dieu, car le Phi-„ loſophe n'entend autre choſe par la nature, „ que la main bienfaitrice du Tout-puiſſant.

J'ai dit ailleurs (*c*) en raiſonnant toujours d'après les mêmes principes ſur le ſentiment, qui eſt le germe des paſſions: „ Le ſenti-„ ment n'eſt pas plus libre que la penſée: il „ naît pour l'ordinaire ſans que la volonté y „ ait part. La prudence la plus circonſpec-„ te ne peut en couper la racine. D'ailleurs „ vainement s'y engageroit-elle; puiſque n'é-„ tant

(*b*) *Ibidem ſuprà.*
(*c*) Seconde partie, chapitre I. article. 1.

„ tant pas volontaire il n'eſt jamais crimi-
„ nel." Et une page plus loin: „ Les paſ-
„ ſions elles-mêmes (qui conſiſtent dans les
„ retours fréquens des mêmes ſentimens)
„ quand elles tendroient à des fins illicites,
„ ne ſeroient pas pour cela criminelles ſans
„ le conſentement de la volonté, puiſque
„ les deſirs réitérés qui les conſtituent ne le
„ ſont pas, quand le cœur qui les a formés
„ les déſavoue à l'inſtant." Eſt-ce là faire l'a-
pologie des paſſions d'une maniere ſuſpecte & qui tende à excuſer leur dépravation ou leur excès, comme on m'en a ſi injuſtement accuſé? Je diſculpe le premier mouvement, même des paſſions criminelles. Il le faut bien. Jamais caſuiſte a-t-il prétendu qu'une tentation fût un péché? Or le premier mouvement d'une paſſion criminelle n'eſt qu'une tentation. Mais j'ai eu ſoin d'appuyer ſur le danger des retours fréquens même de ces mouvemens. „ Il eſt à craindre, diſois-je,
„ qu'elles (les paſſions) n'ébranlent l'ame
„ par une action continue qui, l'affoiblif-

„ ſant par degrés, l'amene enfin au point „ d'être entiérement ſubjuguée."

J'ajoute pour completer mon apologie ſur ce que j'ai dit en faveur des paſſions, que ce ſont des impulſions qui nous viennent de la partie ſenſitive, laquelle n'eſt point intellectuelle; elles ne peuvent donc pas être ſuſceptibles de rectitude ou de perverſité morale juſqu'à ce que la raiſon par ſon acquieſcement les ait adoptées & rendues ſiennes. Et pourquoi n'admettrons-nous ni mérite ni démérite dans les actions des petits enfans & des fous? C'eſt qu'elles ſont toutes dirigées par l'inſtinct ſeul, ſans qu'il y ait dans ces ſujets-là une raiſon préſente pour les ratifier & en répondre.

Si l'inſtinct eſt aveugle, les paſſions qui ſont ſon ouvrage le ſont donc auſſi: mais afin que l'homme differe de la bête, Dieu a mis en lui la raiſon pour commander aux paſſions, les régler & les modérer. Si elle ne remplit pas ſa miſſion, c'eſt elle qui eſt la coupable. Je l'ai dit, & j'ai dû le dire. Il

y a bien là de quoi ſe ſcandaliſer! Si ma jument eſt allée manger le blé du voiſin, ce n'eſt pas elle qu'on met à l'amende.

Mais les faux raiſonneurs & les méchans, qui en empoiſonnant mes ſentimens, ſe gardoient bien de mettre mon texte entier ſous les yeux du lecteur, ont été bien aiſes de laiſſer ſubſiſter l'équivoque du mot *paſſions*, & de faire croire, en les préſentant avec la nuance rebutante de leur dépravation, (qu'elles n'ont pas à leur naiſſance & par elles-mêmes) que j'en faiſois pourtant l'éloge, toutes hideuſes qu'elles fuſſent. Les paſſions ſont des eſpeces d'animaux ſauvages, qu'il faut dreſſer la verge à la main, pour en tirer parti: je conſeillois à mes lecteurs de le faire; & l'on a ſuppoſé malignement que je leur propoſois de careſſer des monſtres.

Voilà pour le commun des lecteurs qui a pu être trompé par l'équivoque du mot *paſſion*, quoique j'y euſſe ſuffiſamment obvié: mais outre qu'on n'eſt pas toujours attentif à

ce qu'on lit, quelquefois même on n'eſt pas fâché de ſaiſir par deſſus ce qui juſtifie un auteur, pour avoir le plaiſir de le cenſurer. On croit avoir gagné ſur lui le pas, quand on l'a pris en défaut: on le querelle, on le régente; on lui fait voir qu'on a bien plus de pénétration que lui; & le petit amour-propre du cenſeur eſt flaté de ce rôle.

Il me reſte encore à répondre au ſcrupule de quelques théologiens alarmés; car il ne faut rien diſſimuler; je ſens quelle a pu être leur délicateſſe ſur cet endroit. Ils ont dit: Eſt-ce que la concupiſcence, qui eſt l'aſſemblage de toutes les paſſions exprimées collectivement par un ſeul mot, n'eſt pas une ſuite & une punition du péché originel? Et voilà un homme qui vient nous en faire l'apologie, & nous les donner comme un préſent de Dieu.

Je leur réponds à ces Théologiens, que je loue leur zele pour la pureté du dogme, lorſqu'il eſt effectivement attaqué; mais qu'il ne faut pas ſous ce prétexte blâmer précipitamment un bon moraliſte qui

eſt

eſt ſage & qui ne leur dit mot; qu'ils ont pris mal à propos l'alarme pour avoir donné comme les autres dans l'équivoque du mot *paſſions*; car c'eſt ce qu'ils font préciſément lorſqu'ils confondent la concupiſcence avec les *paſſions*, entendues dans l'acception ſimple où je les ai priſes. Par la concupiſcence on entend les paſſions dépravées; & le mot *paſſion*, dans ſon acception ſimple ne porte pas l'idée de dépravation.

Mais comment eſt-il arrivé qu'il y eût dans le cœur de l'homme des paſſions dépravées? Ce n'eſt pas ſans doute que Dieu les y ait miſes avec leur dépravation. Il les a miſes pures & innocentes; car on ne ſuppoſera pas que Dieu ait ſouillé lui-même ſa créature d'un poiſon: mais elles ont acquis cette dépravation par l'affoibliſſement du libre arbitre, qui depuis la chûte de l'homme ne s'eſt plus trouvé aſſez fort pour régler & modérer les paſſions. Ainſi on expliquera la conduite de Dieu par rapport à l'homme déchu, comme ſaint Auguſtin ex-

plique l'endurciſſement de Pharaon & en général celui de tous les pécheurs impénitens, que Dieu a opéré & opere, dit-il, *non infundendo malitiam, ſed denegando gratiam.* De même auſſi ce qui a fait dégénérer les paſſions en concupiſcence, ce n'eſt pas que Dieu en ait augmenté dans le cœur de l'homme pécheur, la force & l'énergie, ni moins encore qu'il y ait ajouté la perverſité: mais c'eſt que ne ſoutenant plus le libre arbitre par ſa grace, qui faiſoit au moins équilibre avec les paſſions, celles-ci devenues plus entreprenantes, ont bouleverſé tout (qu'on me pardonne la comparaiſon quoique tirée d'un Poëte profane) comme les vents ſortis de la caverne d'Eole ſouleverent les flots contre Enée. Qu'il plaiſe donc à Dieu de remonter par une grace plus forte le libre arbitre à ſon ton originaire; qu'il donne de la force & de la réſolution à la raiſon: voilà les paſſions qui ne nuiront plus.

Ainſi tout le grand fracas qu'on a fait au ſujet de ma doctrine ſur les paſſions, ſe ré-

duit

duit à une queſtion puérile & qui ne roule plus que ſur des mots. Dans le combat de David contre Goliath, David a-t-il été le plus fort ou Goliath le plus foible? Le danger des paſſions vient-il de leur excès de force ſur le libre arbitre, ou de l'affoibliſſement du libre arbitre même? Je crois ce dernier avec ſaint Auguſtin & avec toute l'Egliſe. Je ne demande pas à Dieu qu'il m'ôte les paſſions qu'avoit l'homme innocent; & il avoit ſans doute, à la dépravation près, toutes celles que nous avons; mais je le prie de fortifier aſſez ma raiſon par ſa grace, pour qu'elle les modere, & les faſſe tourner à ſa gloire & à mon ſalut: car rien n'empêche qu'elles n'y contribuent ſuivant le bon ou le mauvais uſage que j'en ferai. Auſſi, après avoir dit & prouvé, que les paſſions dans l'acception où je les prends, ne ſont point mauvaiſes en elles-mêmes, j'ajoutois qu'elles ſont même bonnes, utiles & néceſſaires. Et pourquoi ne l'ajouterois-je pas? C'eſt une ſuite de ma doctrine, que je ne déſavoue point.

Otez à un homme toutes ſes paſſions; le voilà devenu un pur automate, & même un automate ſans jeu: car ce ſont les paſſions qui mettent en action non-ſeulement la partie animale, mais ſouvent même auſſi la partie ſpirituelle. A meſure donc que vous lui ôterez une de ſes paſſions, vous l'approcherez d'un degré, de l'inertie: mais réglez les ou les modérez toutes; & voilà auſſi-tôt ſes facultés tant ſenſitives que ſpirituelles, qui agiſſent de concert; & tous ſes talens & toutes ſes vertus qui ſe développent & s'étalent.

Mr. D. S. n'en convient pas. „ Inutile„ment, dit-il, travailleroit-on à en régler „ l'uſage, il faut les détruire." (Mais bien plus inutilement travailleroit-on à les détruire: cela n'eſt ni raiſonnable ni poſſible:) „ parce que, ajoute-t-il, tout mouvement qui „ eſt *vicieux* dans ſon principe ne peut pro„ duire des effets légitimes." Mais c'eſt que préciſément les paſſions dans l'acception où je les ai priſes, ne ſont point *vicieuſes*: el-

les

les ſont tout au plus dangereuſes, comme je le dis après la phraſe dont il s'agit.

Je ſais bien que Mr. D. S. pour avoir raiſon, a commencé par dire que „ quand on „ parle des paſſions on doit les imaginer „ comme des mouvemens qui d'eux-mêmes „ tendent au mal". Il avoit dit plus haut que „ le mot paſſion ſe prend rarement pour „ une affection de l'ame juſte & modérée; „ qu'il y a toujours quelque choſe de vicieux „ attaché à l'idée que l'on s'en forme ordi„ nairement.

Quand Mr. D. S. écrira lui-même un traité de morale, il définira comme il voudra le mot *paſſion*: mais c'eſt moi qui ai écrit, & déterminé ce que j'entendois par ce mot. Une paſſion de la maniere que je l'ai définie, eſt-elle déterminément un vice, eſt-elle néceſſairement criminelle? Voilà ce qu'il s'agit de diſcuter. C'eſt ſe moquer que de vouloir appliquer aux paſſions, priſes comme ſimples impulſions de l'inſtinct, les invectives qu'elles ne méritent que quand elles ont dégé-

généré en vices, par la connivence & la molleſſe de la raiſon. Si l'on s'accoutume à aſſouvir immodérément ſa faim ou ſa ſoif, elles dégénéreront en gourmandiſe qui eſt un vice: mais eſt-ce que la faim ou la ſoif ſont-elles-mêmes des vices pour cela?

Quelle étrange aſſertion, qu'il ne s'agit pas de régler l'uſage des paſſions, qu'il faut les détruire! Ce gros livre qu'a fait le Pere Senaut ſur l'uſage des paſſions eſt donc un livre bien inutile. Il a pourtant été univerſellement applaudi. Encore un coup, quelle étrange aſſertion! Je ſerois fâché qu'on en eût une auſſi abſurde à me reprocher.

J'avois pourtant tout prévenu. A la queſtion „ Si l'on eſt toujours en état de régler „ l'uſage de ſes paſſions & de les modérer; „ ſi la raiſon étourdie elle-même par leur „ tumulte n'eſt pas quelquefois incapable de „ leur tenir la bride; & ſi alors il ne faudra „ pas avouer que l'ame eſt dans un état „ d'imperfection, qu'on peut ſans injuſtice „ imputer à Dieu, qui certainement auroit

„ pu

„ pu lui donner plus d'empire ſur ſes paſ-
„ ſions ;" je répondois (*d*) : „ Oui ſans
„ doute, je ne conteſte ni l'un ni l'autre.
„ Sur le premier chef, je conviens que l'ame
„ eſt dans un état d'imperfection : mais il ne
„ ceſſe pas pour cela d'être vrai que les paſ-
„ ſions ne nous ſont préjudiciables qu'autant
„ que nous le voulons, & que l'empire
„ qu'elles prennent ſur nous, c'eſt notre rai-
„ ſon qui le leur a laiſſé prendre". Par rap-
port au ſecond chef, „ Si l'on peut avec
„ quelque fondement imputer à Dieu cet é-
„ tat d'imperfection", j'éludois la réponſe
en diſant : „ Sans chercher ce qui fait que
„ nos paſſions, louables dans leur principe,
„ dégénerent en imperfections, voyons ſi
„ ces imperfections elles-mêmes ſont ſi fort
„ incompatibles qu'on le veut faire croire,
„ avec la bonté d'un Dieu qui nous aime".
Ce n'étoit pas que je ne l'euſſe toute prête
cer-

(*d*) Retournez à la Premiere partie, chap. II. vers la fin du §. 4.

cette raiſon. Je ſçavois bien que l'ame n'a pas toujours été dans cette imperfection ; que cet empire que les paſſions ont pris ſur elle, elle l'avoit elle-même ſur les paſſions ; que c'eſt Dieu ſans doute qui l'a miſe dans cet état d'abjection, mais en punition de ſa déſobéiſſance. Je le ſavois & l'aurois pu dire dans le texte même : mais je ne voulois pas m'y aider des notions théologiques. Il ſuffit que je ne les aye pas contredites. D'ailleurs, quand j'aurois dit expreſſément que l'empire des paſſions eſt la ſuite d'une punition divine, qu'eſt-ce que cela faiſoit à la queſtion dont il s'agit ici ? Eſt-ce qu'il en étoit moins vrai que les paſſions ne ſont pas vicieuſes par elles-mêmes, & ne dégénerent en vices qu'autant que la raiſon ne s'y oppoſe pas ? Je ſais bien qu'on me répondra qu'auſſi ne s'y oppoſera-t-elle pas efficacement ſans l'aſſiſtance formelle de Dieu. Eh bien à la bonne heure ; j'en conviens ſans me faire preſſer, car je le crois comme mes adverſaires. Tout ce que cela ſignifie, c'eſt

que

que ſans l'aſſiſtance divine les paſſions dégénéreront en vices, & alors elles ſeront criminelles. Il ſera donc vrai dans toutes les hypotheſes faiſables, que les paſſions ne ſont criminelles que quand elles ſont devenues vices.

Mais auſſi, au lieu de dégénérer en vices, elles peuvent ſe tourner en vertus. Car, même en parlant théologiquement (ce que je n'ai pas entendu faire dans les *Mœurs*) quoique l'empire des paſſions ſur l'ame ſoit reconnu pour l'effet d'une punition divine, rien n'empêche que Dieu n'en puiſſe tirer parti pour notre avantage; & c'eſt en effet l'œconomie de ſa conduite ſur nous. Auſſi ai-je dit dans le même paragraphe: „ Nous avons obſervé ailleurs, en par- „ lant des beſoins du corps, qu'ils ſont „ la ſource de tous ſes plaiſirs. N'en ſe- „ roit-il pas de même des paſſions par „ rapport à l'ame? Oui ſans doute pour „ l'homme de bien qui travaille à déraci- „ ner ſes vices. Un Géomètre s'applaudit lorſ-

„ lorſqu'il a pu réſoudre un problême abſtrait „ & profond: mais quelle plus douce ſatis- „ faction pour le cœur du ſage, que de pou- „ voir après de généreux combats, victo- „ rieux d'une paſſion opiniâtre, ſe dire enfin „ à lui-même: me voilà devenu meilleur, „ je ſuis plus agréable aux yeux de mon „ Dieu, je lui reſſemble davantage!

C'eſt pour cela qu'à une queſtion que je me faiſois propoſer, „ Si l'homme étant „ exempt de ces combats, il n'auroit pas au „ ciel une obligation de plus"; je répondois: „ Je n'en ſais rien, & ne dois pas m'en in- „ quiéter; en tout cas il auroit un mérite de „ moins". J'ai dit que je ne devois pas m'en inquiéter pour éviter d'entrer dans la queſtion de l'état de pure nature, qu'on agite dans les Ecoles. Des théologiens ont avancé que Dieu pouvoit créer l'homme ſujet à toutes les miſeres & les foibleſſes auxquelles il ne l'a dans le fait abandonné qu'en punition de ſon péché. Mais outre que ces problêmes ſur ce que Dieu peut ou ne peut pas, ſont

des

des queſtions téméraires & indiſcretes ; la raiſon même s'accommode mieux de trouver dans la juſtice divine, une cauſe de la dépravation du cœur humain, que de ſuppoſer que ſa perverſité ſoit l'ouvrage même de la création.

Quant à une inſtance ridicule qui m'a été faite, ſi je ne convenois pas au moins que les paſſions ſont dangereuſes & pour le ſalut & même pour les mœurs, je demande à qui me l'a faite, s'il ne conviendra pas que *dangereux* n'eſt pas ſynonime à *criminel.* Puis pour réponſe à ſa queſtion j'ai dix textes à lui citer où j'ai parlé du danger des paſſions ; celui entre autres que j'ai déja cité, que „ quelque innocentes qu'elles puiſſent être à leur „ naiſſance, il eſt à craindre qu'elles n'ébranlent l'ame par une action continue „ qui, l'affoibliſſant par degrés, l'amene enfin au point d'être entiérement ſubjuguée, „ & de donner les mains à ſa défaite". Je crois que c'eſt là avoir énoncé en termes précis le danger des paſſions. Je me tiens à ce tex-

texte unique pour finir ce paragraphe, qui n'eſt peut-être déja que trop long.

§. 2. *De l'Amour.*

Je n'ai qu'un mot à dire ici ſur cette matiere, parce que j'en parlerai plus au long dans l'article cinquieme de ce Chapitre, qui roulera ſur le prétendu Epicuriſme des *Mœurs.* Ce mot eſt au ſujet de la phraſe ſuivante qui ne pouvoit guere être repriſe que par quelqu'un qui ait fait divorce avec les ſentimens purs délicats & honnêtes: (*e*) „ L'union de deux amans ſans mœurs n'eſt „ point de l'amour: c'eſt une aſſociation o„ dieuſe qui les fait entrer en commerce de „ vices, & établit entre eux une complicité „ réciproque". Mr. de Prémontval ſe recrie à propos de cette phraſe: „ Maxime très„ fauſſe & auſſi miſérable que ce que dit „ Quintilien & ſes échos, qu'il n'y a point „ d'éloquence ſans probité". Et moyennant cette

(*e*) Toujours même paragraphe & même chapitre.

cette exclamation, voilà Mr. de Prémontval qui croit avoir fait la critique de la phraſe: mais la ſeconde partie de la propoſition, dont il ne dit mot, indique ſi bien le ſens de ma penſée, que je ne crois pas lui devoir un éclairciſſement plus développé que ſa critique. En tout cas les deux portraits qui ſuivent l'éclairciront encore.

„ *Agathon* a pris du goût pour Céphiſe. „ Agathon eſt un petit noble précieux & „ maniéré, qui marche la tête haute & ſur „ la pointe du pié. S'il lui faut porter ſes „ regards ſur un objet qu'il n'ait point en face, ſa tête mal-emboîtée ſur ſon pivot, ſe „ détourne avec peine pour le chercher, & „ ne fait que la moitié du chemin; ſa prunelle qui roule languiſſamment, fait le reſte, & le fait à regret. Fier de ſa nobleſſe „ & de ſon équipage, il dédaigne les talens, „ & ne pardonne d'en acquérir qu'à ces hommes placés au deſſous de ſa ſphere, qui „ n'ont que cette reſſource pour ſe tirer du „ néant. L'idée de Dieu l'importune, parce

„ qu'elle lui rappelle un être ſupérieur à lui. „ Les vertus ſociales lui répugnent, parce „ qu'elles l'aſſujettiroient à des déférences. „ L'équité même n'eſt pas faite pour lui, „ parce qu'elle borneroit ſes prétenſions. „ Auſſi eſt-il impie, dur & intéreſſé; faux „ dans ſes promeſſes, perfide dans ſes enga- „ gemens; incapable de tendreſſe, de com- „ miſération & de reconnoiſſance. Ce „ n'eſt point un méchant entraîné au mal „ par la force d'un tempérament fougueux. „ C'eſt un fat qui croit valoir aſſez ſans „ ſe donner la peine d'être vertueux.

„ *Céphiſe* eſt vaine & impérieuſe, trente „ amans ſont à ſes piés, & elle les y ſouf- „ fre, comme autant de trophées érigés à „ ſes charmes. Un ſeul ſera couronné: „ mais tous l'auront adorée. Elle comman- „ de en ſouveraine; ils lui obéiſſent en eſ- „ claves: & pour mieux établir ſon rigou- „ reux diſpotiſme, elle a grand ſoin de ne „ dicter que des ordres capricieux & bi- „ ſarres. Les plus rampans de ſa cour

s'ar-

» s'attendent à remporter la palme: ils se
» trompent. Elle veut des respects sans bor-
» nes, & méprise ceux qui les lui rendent.
» Ignorant les caracteres du vrai mérite;
» ne jugeant des talens que par la suffisan-
» ce; de la noblesse que par les titres; du
» génie que par les pointes; de l'amour que
» par les fleurettes; sans religion, sans mora-
» le, sans goût déterminé: que de confor-
» mité avec Agathon! Aussi est-ce sur lui
» qu'elle fixe son choix. Quel peut être le
» nœud d'un pareil assortiment? L'amour?
» Non: c'est l'assurance qu'ils ont que le mé-
» rite de l'un ne fera pas honte à l'autre.

§. 3. *De la Haine.*

Ecoutez les critiques sans me lire; il vous semblera que j'aye conseillé la haine: mais lisez-moi, & vous verrez que je la blâme. » La haine, ai-je dit (*f*), n'est point crimi-
» nelle

(*f*) Toujours Premiere partie, Chapitre II. §. 1.

„ nelle en elle-même : il eſt *des objets* odieux : „ mais ne haïſſez que ceux-là, & que vo- „ tre haine ne s'étende pas juſqu'à la ven- „ geance ".

„ La haine, dit doctoralement Mr. D S, „ ſur quelque objet qu'elle s'arrête, eſt un „ défaut réel."

Eh pourquoi donc Salomon inſpiré par l'Eſprit Saint, nous dit-il en vingt endroits, qu'il y a trois choſes qu'il hait, & une quatrieme qu'il déteſte. Voilà donc déja la haine, qui peut tomber légitimement ſur des objets odieux.

Dira-t-on qu'il ne faut pas qu'elle tombe jamais ſur les perſonnes ? Je le veux bien auſſi. Cependant il s'éleve quelquefois en nous un premier mouvement d'averſion, de dépit ou d'indignation à l'égard des malfaiteurs, des fourbes ou des lâches, ſans que nous ſoyons les maîtres de le prévenir ; & par conſéquent, ſans qu'il puiſſe être réputé criminel. Or qu'eſt-ce que l'averſion, le dépit ou l'indignation, ſi ce n'eſt des germes de haine ?

ne? Tout ce qu'on peut dire de ces premiers mouvemens, c'eſt qu'il ne les faut pas fomenter; qu'il ne faut pas que l'ame s'y arrête ou s'y complaiſe. C'eſt à elle de trouver des motifs pour empêcher que ces ſaillies momentanées ne tournent en habitudes réfléchies: & ces motifs contre la haine habituelle je les ai fournis moi-même ailleurs fort au long, dans les *Mœurs* mêmes. „ Un „ homme véritablement humain, ai-je dit „ (*g*), ne peut que n'être pas l'ami d'un autre homme: mais il n'eſt jamais ſon enne„ mi.". Et un peu plus loin; „ Lorſque la „ paſſion vous porte à quelque violence con„ tre un autre homme, jettez vîte les yeux „ ſur lui, pour y voir l'empreinte de la main „ divine, & votre propre reſſemblance: ce „ ſera de quoi ralentir votre emportement. „ Ne dites point à Dieu ce que Caïn lui dit: „ *M'avez-vous donné mon frere en garde?* „ Oui

(*g*) Troiſieme partie, chapitre III. art. 1, à la fin du No. 1.

„ Oui ſans doute, il vous l'a donné en gar-
„ de; & non ſeulement il vous défend de lui
„ faire aucun mauvais traitement : mais il
„ vous ordonne même de le ſervir de tout
„ votre pouvoir." On voit par-là que je ne ſuis pas plus partiſan de la haine que mes critiques. Si pourtant il y avoit quelqu'un que je fuſſe tenté de haïr, ce ſeroit eux, lorſqu'ils me noirciſſent avec mauvaiſe foi par des imputations viſiblement calomnieuſes; encore réſiſté-je à la tentation. Il y en a tel, me dis-je pour les excuſer, que je crois méchant, qui peut-être n'eſt que ſot.

§. 4. *De la Colere.*

Je n'ai pas plus été l'apologiſte de la colere portée juſqu'à l'emportement, que de la haine. Car dire que „ C'eſt une émotion
„ de l'ame, qui la rend capable d'efforts
„ violens, quelquefois néceſſaires, qu'elle
„ n'eût point faits ſans être tirée de ſon aſ-
„ ſiette; qu'elle eſt utile à un bon pere, à un
„ maî-

„ maître patient, à un ſupérieur indulgent, „ qui ſans ſon ſecours pardonneroient bien „ des fautes qu'il eſt à propos de punir;" c'eſt excuſer un degré modéré d'émotion, mais non pas l'*emportement*.

Il eſt bien heureux pour moi que le Prophete Roi ait dit dans un Pſeaume: *Iraſcimini & nolite peccare*; bien étrange que Mr. D. S. n'ait pas ſongé à ce paſſage; & bien plus étrange encore, s'il y a ſongé, qu'il m'ait chicané à propos de ce que je dis ſur la colere. Toutes les loix divines & humaines s'accordent pour excuſer le premier mouvement, quelles qu'en ayent été les ſuites. A plus forte raiſon eſt-il gratiable ſi la perſonne qui l'éprouve ne ſe laiſſe pas emporter à des excès de vivacité que la raiſon condamne.

Mais quel manque de bonne foi ou de juſteſſe de la part de ce même critique, que de clorre ſa réflexion par ces mots: „ Le ſang-„ froid, qui accompagne les opérations de „ la raiſon, peut-il être mis en comparaiſon „ avec les pernicieuſes boutades de la cole-

„ re?" Comme ſi je les y avois miſes moi, tandis qu'il a ſous les yeux ces paroles de mon texte qui ſuivent immédiatement: Lorſ- „ qu'on s'y livre ſans ſujet (à la colere) c'eſt „ boutade; lorſqu'on la pouſſe trop loin c'eſt „ fureur." Et puis croyez en les critiques ſur leur parole.

§. 5. *De la Médiſance.*

Pour la médiſance, c'eſt une abſurdité que d'avoir été m'en faire le Panégyriſte; & une plus grande abſurdité encore d'avoir choiſi pour appuyer l'imputation, des textes où je la réprouve formellement. „ Je puis, di- „ ſois-je (*b*), avoir appris, ſans que ma con- „ ſcience en ſouffre, les galanteries de Phœ- „ dime; mais *je ſuis coupable ſi je viens à* „ *les publier.*" Je crois que c'eſt-là ſe déclarer bien rondement contre la médiſance. Cependant Mr. D. S. qui cherchoit noiſe n'a

(*b*) Seconde partie, chapitre I, article 22.

n'a pas laiſſé de m'épiloguer. Sur ces mots, *Sans que ma conſcience en ſouffre*, il me prend à partie. „ Quand on écoute, dit-il, „ patiemment de telles anecdotes, on eſt „ ſuppoſé les entendre avec un certain plaiſir, &c.

Mais qui eſt-ce qui parle à Mr. D. S. de médiſances écoutées? Je ne lui dis pas que j'en aye écouté, ni que je n'en aye point écouté, parce que ce n'eſt pas là de quoi il s'agit. J'ai à établir que ſi je ſais du mal de quelqu'un, par quelque voie que je l'aye appris, je ne dois pas le divulguer. Et lui, laiſſant de côté la theſe principale, perd le temps à ſoutenir que je n'ai pas pu innocemment apprendre les galanteries de Phœdime; & il ſuppoſe que c'eſt ma faute ſi je les ſais; & part de-là pour faire un froid ſermon ſur le mal qu'il y a à écouter les médiſans. Je ſuis bien fâché que ce que j'ai à lui répondre ſoit déſobligeant; mais il me ſemble que c'eſt là préciſément ce qui s'appelle ne ſavoir ce qu'on dit.

Je crois bien qu'il s'eſt apperçu après coup, que ce texte-là n'étoit pas favorable à l'envie qu'il avoit de me trouver fauteur de la médiſance. Il en a donc cherché d'autres; & n'en trouvant point il en a fait un. Je diſois trente lignes plus loin, que „ Donner atteinte à la réputation de quelqu'un, „ ou en révélant une faute qu'il a commiſe, „ ou en déclarant ſes vices ſecrets, eſt „ une action de ſoi-même *indifférente*." Et Mr. D. S. me fait dire que c'eſt une action de ſoi-même *néceſſaire*; ce qui eſt une impertinence à faire jetter au feu un livre où elle ſe trouveroit. Mr. D. S. avouera, s'il lui plaît, qu'une pareille altération eſt un peu forte. Je voudrois bien pouvoir croire que c'eſt une faute typographique: mais outre que les critiques un peu acharnés ſont ſujets à ces ſortes d'infidélités, ſes réflexions ſur cet endroit ſont conſéquentes à ſon interpolation; ou il faudroit qu'il eût le don de déraiſonner au ſuprême degré. Toujours eſt-il vrai que ſous prétex-

prétexte de me réfuter, il ſe perd dans des réflexions ſur le danger de la médiſance aſſurément bien déplacées, puiſque tout le paragraphe, dont la phraſe qu'il critique fait partie, eſt une déclamation contre les médiſans, & que conformément aux principes les plus exacts ſur cette matiere, interdiſant la médiſance ſans reſtriction, je permettois ſeulement (j'aurois pu même les conſeiller) les rapports charitables & officieux, qu'on auroit grand tort de mettre au rang des médiſances. Qu'on liſe le morceau, il ſe juſtifie de lui-même; ou pour mieux dire, il n'a pas beſoin de juſtification. „ Donner „ atteinte à la réputation de quelqu'un, „ ou en révélant une faute qu'il a commiſe, „ ou en découvrant ſes vices ſecrets, eſt u„ ne action de ſoi-même indifférente (c'eſt„ à-dire qui n'eſt ou criminelle ou innocente „ que ſuivant les circonſtances). Elle eſt „ permiſe, & quelquefois même néceſſaire „ s'il en réſulte un bien pour la perſonne „ qu'on accuſe, ou pour celles devant qui

» on la dévoile. On fait bien d'informer » un pere, des déportemens d'un fils liber- » tin; un abbé ou prieur claustral des déré- » glemens d'un moine vagabond; l'Etat ou » le Prince des projets téméraires d'un sujet » factieux; le public même des noirceurs » que cache au grand jour un hypocrite dan- » gereux; surtout après qu'on a vainement » essayé de corriger les coupables, par de » charitables remontrances. Ce n'est pas là » précisément médire. On entend commu- » nément par médisance une satyre maligne » lâchée contre un absent dans la seule vue » de le décrier & de l'avilir. On peut éten- » dre ce terme aux libelles diffamatoires, » médisances d'autant plus criminelles, » qu'elles font une impression plus forte & » plus durable: aussi chez tous les peuples » policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on » y punit sévérement.

§. 6. Sur

§. 6. *Sur le Menſonge.*

Sur le menſonge on m'a trouvé plus qu'exact: on m'a même trouvé rigoriſte. Je ne crois pourtant pas qu'on puiſſe l'être ſur cette matiere. „ Si nos ames, ai-je dit (*i*), étoient de purs eſprits, dégagés des liens „ du corps; l'une liroit au fond de l'autre: „ les penſées ſeroient viſibles, on ſe les communiqueroit, ſans le ſecours de la parole; „ & il ne ſeroit pas néceſſaire alors de faire „ un précepte de la ſincérité. C'eſt pour „ ſuppléer autant qu'il en eſt beſoin à ce „ commerce de penſées dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des ſons articulés. „ La langue eſt un truchement par le moyen „ duquel les ames s'entretiennent enſemble: „ elle eſt coupable ſi elle les ſert infidélement; ainſi que le ſeroit une interprete „ impoſteur qui trahiroit ſon miniſtere. Loin „ de nous ces rafinemens de duplicité, ces „ équi-

(*i*) Même partie, chapitre III. article 1. §. 1.

„ équivoques, ces ſubterfuges ces réſerva-
„ tions mentales plus propres à multiplier
„ les menſonges qu'à les faire éviter. On
„ ment toutes les fois qu'on donne lieu vo-
„ lontairement à autrui de croire vrai ce
„ qu'on ſait être faux, ou de croire faux ce
„ qu'on ſait être vrai."

Ces principes ſur la véracité ſont ſi exacts, que je ne tiens compte de répondre à ceux qui les ont critiqués: mais l'application que j'en faiſois à Abraham dans l'*a-linea* ſuivant, a plus beſoin d'apologie. „ Abraham, di-
„ ſois-je, mentit, lorſque par une prudence
„ mal-entendue il fit paſſer ſa femme pour
„ ſa ſœur, chez Abimelech & chez Pha-
„ raon. Qu'elle fût, ſi l'on veut, ſa paren-
„ te, ſa ſincérité n'étoit point à couvert par
„ là. Dire qu'elle étoit ſa ſœur, c'étoit don-
„ ner lieu de croire qu'elle n'étoit pas ſon é-
„ pouſe; & c'étoit-là en effet ce qu'Abraham
„ vouloit qu'ils cruſſent, &c."

Dans ce morceau, dont quelques perſonnes de piété ont été ſcandaliſées, il y a deux cho-

choſes à diſtinguer, le ton dont il eſt écrit, & la doctrine qu'il contient. Pour le ton, il eſt mondain, profane & ſatyrique, il va à donner des impreſſions déſavantageuſes d'un Patriarche reſpecté de la nation Juive, comme le modele & le Pere des croyans. Il n'y a donc pas à le défendre de ce côté-là. Et pour preuve que je déſavoue ce que j'ai dit d'irrévérentieux à ſon ſujet, je m'abſtiens de le répéter ici.

Quant à la doctrine, voyons premierement, abſtraction faite d'Abraham, ſi dans les principes ordinaires de la morale, un homme qui feroit paſſer ſa femme pour ſa ſœur, fût-elle effectivement ſa ſœur ou ſa parente, & la laiſſeroit enlever ſans la réclamer comme épouſe, ne ſeroit pas cenſé, tant par ſa réticence que par ſon inaction, avoir voulu faire croire qu'elle ne lui étoit effectivement que ſœur; & ſi cette intention une fois ſuppoſée, on ne ſeroit pas en droit de regarder ſa conduite comme contraire à la ſincérité. Le fait

d'A-

d'Abraham mis à part, il n'y a qu'une voix là-dessus, même parmi ses apologistes. Tout l'univers, excepté l'*Appréciateur*, qui ricane de ma doctrine sur le mensonge en homme qui a intérêt qu'on le tolere, tout l'univers, dis-je, adopte ma maxime: „ Qu'on ment „ toutes les fois qu'on donne lieu volontaire„ ment à autrui, de croire vrai ce qu'on sait „ être faux, ou de croire faux ce qu'on sait „ être vrai." Mais quand ce vient à en faire l'application à Abraham pour le cas dont il est question; à Isaac, dans un cas pareil; à Jacob se faisant bénir par son pere sous le nom d'Esaü, les interpretes se partagent.

Les uns suppose'nt que les Patriarches étoient dirigés par des inspirations célestes, qu'il ne nous est pas permis d'approfondir. En ce cas la question, déjà résolue pour le commun des hommes, n'a plus d'application aux Patriarches.

D'autres forçant la valeur des termes pour trouver le vrai dans des énonciations illusoires, sauvent le mensonge aux dépens de la bonne foi. D'au-

D'autres enfin appellent faux ce qui eſt faux, & ſe contentent de dire que l'hiſtoire ſainte, ainſi que toute autre, en rapportant des faits, ne les canoniſe pas ; que l'inceſte de Judas avec Thamar veuve de ſon fils n'eſt pas préſenté comme une œuvre pie, que les actions des Patriarches racontées dans les livres ſaints, ſont toutes inconteſtables, mais ne ſont pas inconteſtablement ſaintes.

J'avoue que j'inclinerois volontiers pour ce ſentiment, dans lequel, ſans bleſſer le reſpect dû aux livres ſaints, on reſpecte auſſi la pureté de la morale, qui principalement ſur le point de la ſincérité eſt moins ſuſceptible que ſur tout autre, d'exceptions & de diſpenſes. Ces vues ſupérieures & ces voyes extraordinaires ſont au moins ſuſpectes & dangereuſes à préſenter : le fanatiſme peut en abuſer.

Quoi qu'il en ſoit, je ſuis prêt d'adopter à ce ſujet le ſentiment qu'on me démontrera être préféré excluſivement par l'Egliſe en général : mais je veux des démonſtrations avant de me rélâcher ſur la morale.

ARTICLE II.

Des devoirs.

Comme cet article n'eſt pas un traité ſur les devoirs, je n'entends pas ici les paſſer tous en revue, mais remettre ſous les yeux du lecteur, avec des explications congruantes trois ou quatre textes des *Mœurs*, qu'on a relevés, tant ſur les devoirs en général, qu'en particulier ſur l'amour conjugal & l'amour filial.

§. 1. *Des devoirs en général.*

Sur les devoirs en général, j'ai dit entre autres choſes (*k*) „ Qu'ils ſont écrits dans „ nos cœurs en caracteres ineffaçables; que „ quiconque ne les y lit point, ce n'eſt pas „ qu'il ait la vue trop foible pour les diſcerner; c'eſt qu'il n'y regarde point; ou que „ s'il

(*k*) Diſcours préliminaire, vers le milieu.

„ s'il eſt des inſtans où ils paroiſſent effa-
„ cés, ces inſtans ne ſont que paſſagers." A force de tourner & retourner cette phraſe qui ne préſentoit rien de repréhenſible, on eſt venu à bout d'y trouver qu'apparemment je ne reconnoiſſois pas l'ignorance de nos devoirs pour une des ſuites du péché originel. Le malheur eſt que cette induction n'eſt point du tout une conſéquence de mon texte. J'ai voulu dire tout ſimplement, (& c'étoit une fort bonne choſe à dire) que l'homme n'eſt jamais en droit d'alléguer l'ignorance pour s'excuſer d'avoir manqué à ſes devoirs moraux, & je ne vois pas ce que la morale gagneroit à la ſuppoſition contraire.

J'ai dit deux pages plus loin, que „ Quand
„ tous les hommes ſeroient méchans, je
„ n'en demeurerois pas moins perſuadé
„ qu'ils connoiſſent la vertu, pourvu qu'il
„ y eût parmi eux des hypocrites; car,
„ ajoutois-je, les Tartuffes, quoique mé-
„ chans eux-mêmes, rendent témoignage à

„ la

„ la loi divine qu'ils tranſgreſſent en fei-
„ gnant de s'y conformer." Monſieur Rouſſeau de Geneve n'a pas cru cette penſée juſte, parce qu'il imagine des gens qui pourroient bien être hypocrites en morale ſans y croire. L'en voilà ſans doute bien plus perſuadé depuis qu'il a trouvé dans ſon chemin de ces gens-là, qui ſous prétexte de venger la morale qu'ils ne connoiſſent pas, l'ont outragé ſcandaleuſement lui qui la connoît ſi bien, & en parle avec tant de force: mais ce ſont des Phénomenes rares, qui ne tirent pas à conſéquence, & qui doivent leur apparition à des intérêts particuliers. Il n'en eſt pas moins vrai que pour l'ordinaire les hommes injuſtes, violens, durs & ſenſuels ne laiſſent pas d'avoir une ſecrete vénération pour les hommes integres, modérés, doux & tempérans, & voudroient bien faire croire qu'ils le ſont eux-mêmes. C'eſt tout ce que j'ai voulu dire. Quand je n'aurai à m'expliquer qu'avec des hommes de la fran-

franchiſe de Monſieur Rouſſeau, duſſé-je abandonner mon opinion, je ſerai bien-tôt d'accord avec eux.

§. 2. *Amour conjugal.*

Il me ſemble encore à préſent, que je me relis avec ſang-froid & impartialité, qu'il n'y avoit rien à redire au paſſage qui ſuit (*l*) : „ L'amour & ſur-tout l'amour „ conjugal ſe nourrit d'amour. Pour un „ amant qui ſonde un cœur, la ſeule eſ- „ pérance peut entretenir ſa flamme : mais „ quand ce cœur eſt devenu ſa conquê- „ te, il a droit d'attendre du retour & „ de la reconnoiſſance. Le nœud ſacré du „ mariage l'y autoriſe encore plus ; & fait „ entre les deux époux du devoir de s'ai- „ mer, un devoir de religion : ſous la „ clauſe cependant que l'amour ſera réci- „ proque ; car la religion elle-même ne „ com-

(*l*) Troiſieme partie, chapitre I. article ij.

» commande rien d'impoſſible. " Cependant on a voulu y trouver que je diſpenſois les époux de s'aimer réciproquement. Mais je ne ſais pas pourquoi on n'a pas voulu comprendre que l'amour dont je diſpenſe l'époux qui n'eſt pas aimé n'eſt que cet amour par lequel on eſt amoureux, mais non pas l'amour de charité, ce lien général d'affection & de bienveillance que chacun doit à ſes ſemblables, même à ceux dont on auroit à ſe plaindre; puiſque rien ne diſpenſe de ce dernier. Cette même clé, ſi l'on vouloit bien s'en ſervir, donneroit le vrai ſens de ce que j'ai dit ſur l'amour filial, dont on s'eſt formaliſé: mais ce point eſt aſſez important pour mériter une diſcuſſion particuliere.

§. 3. *Amour filial.*

On ne peut guere, j'oſe le dire, pouſſer plus loin que moi dans la théorie & dans la pratique, la tendreſſe des affections na-

naturelles, d'époux, de pere & de fils. Mon livre qui a eſſuyé d'ailleurs ſur d'autres chefs quelques critiques fondées ne reſpire qu'amour, affection & tendreſſe. Auſſi ai-je été véritablement auſſi affligé qu'indigné de voir que la mauvaiſe foi des critiques ait voulu jetter des nuages ſur mes ſentimens au ſujet de l'amour filial. Si j'ai dit quelque choſe d'inexact ſur ce point, tant d'autres paſſages y ſervoient de correctifs, que c'eſt une malignité pure que d'en avoir voulu tirer avantage, pour m'imputer de travailler à éteindre l'amour filial dans les cœurs.

Le premier paſſage dont on a abuſé eſt préciſément celui où pour exciter à l'amour de Dieu, je propoſois de le conſidérer comme un Pere. Ce n'étoit déjà pas là mettre en ſuppoſition qu'un fils pût être diſpenſé d'aimer ſon pere: mais pour fixer le point de la comparaiſon, & ne pas faire entrer Dieu en parallele avec les peres qui ne le ſont que le moins qu'ils

ont

ont pu l'être, je commençois par dire (*m*): „ Laiſſons de côté la part qu'a un pere à „ la naiſſance de ſon fils: car je ne vois „ pas qu'il lui ſoit dû aucune reconnoiſ- „ ſance à ce titre, &c." J'ajoutois quelques lignes plus bas: „ Il n'y peut pré- „ tendre qu'autant qu'il remplit les devoirs „ que la nature attache à la qualité de „ pere." Ainſi l'on a dû comprendre, & l'on a même compris, que je voulois dire ſimplement qu'un fils ne doit rien à un pere qui n'a fait pour lui que lui donner l'exiſtence, & non pas en général, comme l'expoſe frauduleuſement l'auteur de la Comédie des *Philoſophes*, dans ſa petite préface fugitive „ Qu'un fils ne doit à „ ſon pere aucune reconnoiſſance de lui a- „ voir donné le jour: " car ce don même en mérite une infinie, ſi les ſoins poſtérieurs du pere ont rendu au fils ſon exiſtence chere & précieuſe. Ces ſoins ont un effet rétroactif ſur le bienfait de la procréation

(*m*) Premiere partie, chap. II. §. 2.

tion pour y donner du prix & de la valeur. Ainſi *l'anti-philoſophe*, en paroiſſant rapporter à peu près mes termes, n'en eſt pas moins un faux délateur. Je ne prendrois pas au reſte la peine de juſtifier ce morceau ſi je n'avois à en répondre qu'à cet homme-là. Je me fais gloire de l'avoir pour adverſaire, & je regarde comme flétris ceux qui le voyent & ceux qu'il aime. Mais d'autres, en ſe tenant à mon ſens même, qui ſaute aux yeux, n'ont pas laiſſé de ſe formaliſer; & j'entrevois bien pourquoi. Les expreſſions y ſont un peu au déſavantage des méchans peres. Une partie de mes lecteurs, dont les trois quarts peut-être ſont peres, ont crié *Tolle*. Les plus modérés, à l'avis deſquels je défere, ont cru que la réticence ſur une vérité dure eût été plus ſage. Mr. D. S. même, qui a juré de n'être jamais de mon avis, même lorſqu'il en eſt, trouve ſeulement „ qu'il „ eſt *dangereux* de produire des raiſons qui „ tendent à rendre moins *reſpectables* aux „ hommes ceux auxquels après Dieu *ils doivent tout.*"

Mais 1°. ne confondons point les termes: il ne s'agit pas ici de *respects*, je parle de *reconnoissance*. Je respecte fort le Prince de N... mais je n'ai aucune reconnoissance pour lui, parce qu'il n'a rien fait pour moi.

2°. Il ne s'agit pas non plus ici de peres à qui *on doive tout*, mais au contraire de peres à qui on ne doit rien, si ce n'est la seule existence, bienfait qu'ils n'ont pas conféré volontairement, ni en vue du sujet qui devoit en jouir; & que peut-être même ils auroient bien voulu ne pas conférer. Et j'ai paru douter que pour ce bienfait équivoque il fût dû de la reconnoissance. Voilà mon crime: est-il bien grand? Y a-t-il un seul de mes contradicteurs qui osât mettre en thèse la proposition contraire? Aussi personne n'a-t-il affirmé que la mienne fût fausse; on l'a trouvée seulement inconsidérée.

A ce reproche je réponds qu'il est difficile de pourvoir à tout; & que je ne pouvois guere dire en termes formels, que ceux qui n'ont fait pour leurs enfans que les procréer, sont

ſont bien peu peres, ſans qu'il s'enſuivît que leurs enfans leur ſont auſſi bien peu redevables. Je ſuis fâché de la conſéquence: mais la vérité de ma propoſition, ſi on veut me la paſſer, la rend au moins gratiable.

Je me ſerois bien gardé d'appuyer ſur une pareille expreſſion, en parlant *ex profeſſo* du devoir des enfans. C'étoit au contraire du devoir des peres que j'avois à parler directement en cet endroit. C'étoit aux peres que j'adreſſois la leçon: je ne ſuppoſois pas que les fils l'entendiſſent. Nos moraliſtes les plus religieux ſont pleins de ces choſes-là. S'ils ont à reprocher aux peres de ne pas remplir les devoirs de la paternité, ils ne manquent pas de leur repréſenter qu'ils courent riſque d'avoir en revanche des fils ſans affection. Mais une autre fois vient le tour des enfans. Et comme le cas que je ſuppoſe où un fils n'auroit reçu préciſément de ſon pere, d'autre bienfait que l'exiſtence, eſt infiniment rare, on n'a pas de peine à leur trouver en général, de bonnes & juſtes raiſons pour exciter leur re-

connoiſſance envers leurs parens.

Mais au reſte, étoit-ce moi qu'on devoit ſoupçonner de vouloir donner atteinte au devoir de l'amour filial, moi qui dans cet ouvrage-ci même, quelques lignes plus bas, fais une digreſſion d'une page entiere pour encenſer aux manes de mon pere; moi qui le propoſe pour modele aux autres peres; moi qui m'abaiſſe & m'anéantis à la face de l'univers, pour exalter d'autant plus ſes bienfaits. Bien loin de vouloir affoiblir l'amour filial dans les cœurs, je l'ai prêché de parole & d'exemple; & j'oſe aſſurer que depuis j'ai prêché auſſi de ces deux manieres, l'amour paternel.

Je l'ai déjà dit: dans un ouvrage écrit avec quelque chaleur, il y auroit de l'équité à ne pas toûjours peſer les expreſſions au poids du ſanctuaire. C'eſt par les vues d'un auteur & par l'enſemble de ſa doctrine, qu'il faut juger de ſes ſentimens, & non pas par quelques expreſſions iſolées, ou quelques mots échappés dans le feu de la compoſition.

L'autre paſſage traitoit plus expreſſément de l'amour filial: c'eſt le titre même de

l'ar-

l'article (*n*), & j'en parlois là *ex profeſſo*. On va voir ſi mon objet étoit d'éteindre ce premier ſentiment de la nature. „ Les peres & „ les meres, diſois-je, dont les ſentimens ré„ pondent au vœu de la nature, ſont des maî„ tres tendres & bienfaiſans, à qui par con„ ſéquent leurs enfans doivent une obéiſſan„ ce fondée ſur un amour reſpectueux. Leur „ ſoumiſſion n'eſt point celle d'un eſclave „ pour un maître impérieux. Elle eſt auſſi „ indiſpenſable : mais elle doit être volon„ taire & partir du cœur. Un fils bien né „ eſt docile par la raiſon qu'il aime ſon pe„ re, & ſait qu'il en eſt aimé. Dans les „ premiers ſiecles du monde, comme on ne „ connoiſſoit point de peres qui abuſaſſent „ de leur autorité, & qu'on ne ſoupçonnoit „ pas que jamais aucuns le fiſſent, on ne l'a„ voit point bornée. Un pere avoit dans ſa „ famille tous les droits d'un ſouverain. Que„ riſquoit-on d'abandonner les enfans à la

„ diſ-

(*n*) Troiſieme partie, chapitre I. article IV.

„ discrétion d'un juge dont la sévérité étoit „ tempérée par la tendresse:" J'ajoutois pour faire un contraste: „ Mais il naît „ quelquefois des monstres (c'étoit une sim- „ ple exception qui sortoit de la regle gé- „ nérale): on vit des peres sans amour; „ & par une suite nécessaire on en vit de „ cruels; on en vit qui trempoient leurs „ mains barbares dans le sang de leurs „ propres enfans. On restreignit donc leur „ puissance; on leur permit de se passer ac- „ cusateurs: mais on ne voulut plus qu'ils „ fussent juges & bourreaux. La nature leur „ interdisoit aussi la dureté, les emportemens, „ les violences: mais la police n'alla pas „ jusques-là; elle n'étend point son pouvoir „ jusqu'à régler l'intérieur des maisons. Li- „ bres sur ce point, de la contrainte de la loi, „ les méchans peres s'érigerent en tyrans, ré- „ girent leurs enfans avec des sceptres de „ fer, & leur rendant insupportable la vie „ qu'ils leur avoient donnée, leur appri- „ rent à les haïr." „ Ce n'est pas, disois-

„ je,

» je, aux enfans de tels peres que je recom-
» mande l'amour," (l'amour filial ſans doute, car c'eſt de celui-là qu'il eſt queſtion, cet amour que j'ai défini plus bas *un attachement tendre & affectueux*) : » je m'en
» tiens par rapport à eux, aux termes de
» la loi que Moïſe impoſa autrefois aux
» deſcendans de Jacob : *Honorez*, porte cet-
» te loi, *vos peres & vos meres*; elle ne
» dit pas, aimez-les;" & plus bas, adreſ-ſant la parole aux enfans mêmes d'un de ces peres durs, à qui j'ai ſuppoſé toute la férocité qu'il falloit pour autoriſer ma diſ-penſe ſur l'amour *tendre & affectueux* : » Quels ſentimens, ajoutois-je, devez-vous
» avoir pour lui ? Je vous l'ai déjà dit,
» *honorez votre pere*, il n'eſt aucun cas
» dans la vie où des enfans puiſſent en
» être diſpenſés. Soyez lui ſoûmis, puiſ-
» qu'il eſt votre maître, même aux dé-
» pens de vos propres intérêts, mais ja-
» mais aux dépens de l'honneur. Rendez-
» lui tous les bons offices dont vous pou-

„ vez être capables: vous le devez même
„ à l'égard de vos plus cruels ennemis:
„ or votre pere a du moins l'avantage ſur
„ tous ceux qui vous haïſſent, d'être ce-
„ lui qui vous touche de plus près. Sa
„ dureté n'excuſeroit pas la vôtre. Quant
„ à l'amour *filial*, il eſt foible dans votre
„ cœur, je le ſens bien, & ne crois pas de-
„ voir vous en faire un reproche; mais il eſt
„ une ſorte d'amour que vous devez à tous
„ les hommes. Or cet amour, votre pere
„ puiſqu'il eſt homme, n'a pas moins droit
„ qu'un autre d'y prétendre; & toutes cho-
„ ſes égales d'ailleurs, vous lui devez la pré-
„ férence." Ceci n'eſt point équivoque. Voilà au moins, outre le reſpect & la ſoumiſſion, dont je ne diſpenſe en aucun cas, une ſorte d'amour que j'exige, même à l'égard des plus méchans peres, non pas peut-être auſſi *tendre* & auſſi *affectueux* que pour un bon pere, parce que cette égalité n'eſt ni poſſible ni même juſte: mais c'eſt toujours de l'amour, & en un degré ſupérieur à celui qu'on

qu'on auroit non-ſeulement pour tout autre ennemi, mais même pour tout autre homme dont on n'auroit point à ſe plaindre.

J'ajoutois, (& c'eſt ce qui a le plus révolté ceux qui n'ont voulu rien voir de tout ce que j'avois ſemé devant & après pour adoucir & interpréter cette phraſe): „ Mais pour „ l'amour filial, attachement beaucoup plus „ affectueux, il n'eſt pas d'une obligation ſi „ générale qu'il ne puiſſe être ſuſceptible de „ diſpenſe." Sur cette phraſe l'*anti-philoſophe* a encore fait une falſification, qui d'une propoſition au moins excuſable, en fait une très-révoltante. „ L'amour filial, m'a-t-il „ fait dire, eſt *très*-ſuſceptible de diſpenſe." Il ſemble à l'entendre que j'aye voulu faire de cette phraſe une maxime de pratique journaliere; au lieu qu'au contraire je faiſois de l'amour filial une obligation générale, dont je n'accordois la diſpenſe aux enfans, que dans des cas fort rares, à l'égard de peres entiérement dénaturés. Et encore de quoi eſt-ce que je les diſpenſois? De *l'amour tendre &*

affectueux : mais je leur enjoignois le respect, la soûmission, & encore un degré *d'amour plus fort* pour leur pere, que pour tout autre homme. Voilà donc la fourberie du sycophante bien démontrée. Il est vrai-qu'en me travestissant ainsi, il fait presque mon apologie; car c'est avoüer tacitement l'exactitude de mon texte, que d'en venir à l'altérer pour le rendre odieux : mais comme son intention n'étoit pas de me servir, je ne crois pas lui en devoir des remercimens. Il a cru, par des libelles, que le gouvernement avoit la foiblesse de souffrir, pouvoir impunément calomnier un anonyme qui n'auroit jamais la liberté de répliquer. C'est un lâche qui égorge un homme atterré. Cependant comme ce n'est pas mon texte qu'il a rapporté, mais une horreur de sa façon, ce n'est pas vis à vis de lui que j'ai à justifier ma phrase. Je m'en explique en faveur de ceux qui, la lisant telle qu'elle est, l'ont encore trouvée répréhensible; & voici ce que j'ai à leur dire.

Loin d'avoir sur l'amour filial des idées fauf-

fausses ou incompletes, je l'ai au contraire conçu en beau, & rendu de même. Le supposant excité dans le cœur d'un fils sensible par les bontés journalieres d'un pere bienfaisant, je l'ai défini comme on voit ici, un attachement *tendre & affectueux*; & c'est là précisément ce qui a donné lieu à cette malheureuse dispense qu'on m'a reprochée comme un crime, peut-être un peu trop légérement. Car, parlant ici de l'amour tendre & affectueux d'un fils chéri de son pere, il falloit que j'en exemptasse celui qui est haï & vexé du sien; sauf à lui en enjoindre un autre plus assorti à sa position, comme je l'ai fait. Si écrivant plus sechement, j'avois simplement défini l'amour filial l'attachement que tout enfant doit à son pere, j'en aurois fait & pu faire un précepte absolument général, sans dispense ni exception, & personne n'auroit dit mot. J'ai été bien mal avisé de vouloir que l'amour fût plus chaud & plus véhément, plus tendre & plus affectueux dans le cœur d'un fils chéri par son pere, que dans celui

d'un infortuné que l'auteur de ſes jours s'attache à perſécuter ſans rélâche.

Mais il faut faire ma confeſſion juſqu'au bout. J'ajoutois encore: „ On ne peut aimer, qu'autant qu'il eſt néceſſaire d'aimer „ ſes ennemis même, un pere dont on n'éprouve que des témoignages de haine. „ Toute la diſtinction qu'on lui doit, c'eſt „ de le traiter en ennemi reſpectable."

Sur ce paſſage & les précédens, qui ont paru durs, on s'eſt, je crois, trop attaché aux termes, qui ſaiſis dans toute la rigueur de la lettre auront donné quelque priſe. Paſſons donc condamnation ſur les termes, & juſtifions l'intention.

Il s'agiſſoit de *méchans peres, qui s'érigeant en tyrans de leurs enfans, les régiſſent avec un ſceptre de fer, & leur rendent inſupportable la vie qu'ils leur ont donnée*, (car il faut ſe mettre dans mon hypotheſe); c'eſt aux enfans de ces peres que je n'oſois recommander l'amour, l'amour filial ſans doute (car c'étoit de celui-là qu'il s'agiſſoit);

cet

cet amour que j'ai défini un attachement tendre & affectueux; cet amour qui réſulte dans le fils de l'amour reſpectif du pere, & qui faute de réciprocité laiſſe la place à un amour de pur inſtinct.

Mais je voudrois bien ſavoir de ceux qui ont crié le plus haut ſur cet endroit, comment ils feroient eux-mêmes pour aimer *affectueuſement & tendrement* des peres qui ſeroient leurs ennemis déclarés; car encore un coup, voilà les peres dont je parlois. Les aimer de cet amour général qu'on doit à tous ſes ſemblables, & encore d'un degré par deſſus, à cauſe de leur qualité de peres; point de difficulté, je l'ai même expreſſément exigé. „ Un tel pere, ai-je dit, puiſqu'il eſt hom„ me, a droit de prétendre *à votre amour*; „ & toutes choſes égales d'ailleurs, vous lui „ devez *la préférence*;" & c'eſt ce que mes détracteurs ſe ſont bien gardés d'obſerver: mais les aimer *affectueuſement & tendrement*, c'eſt-à-dire, ſentir pour eux cette pointe, cette fleur, ce velouté de l'amour,

qu'on caractériſe ſpécialement par le mot de tendreſſe, comme je ne le conçois pas poſſible, je ne l'imaginois pas exigible.

Quoi! les deux fils de Médée, que la féroce, après les avoir égorgés de ſes mains, jette par morceaux ſur ſes pas, s'ils euſſent pu ſurvivre à cette barbare exécution, devoient ſentir pour elle ces élans *tendres & affectueux* qu'inſpirent les bontés d'une mere bienfaitrice? Quoi! on les exigera ces ſentimens tendres d'un fils expoſé par ſon pere, ou livré aux horreurs de la ſervitude? Quoi! Cyrus devoit chérir bien tendrement ſon ayeul Aſtyages; & Romulus, Rhea ſa mere? Quoi! ces infortunés negres, dont nous abuſons ſi indignement, tout chrétiens que nous ſommes, contre le droit de la nature, doivent ſentir leurs entrailles émues d'*affection* pour les peres avares qui les ont vendus à nos fureurs? Qui ne voit que c'eſt-là renverſer, ſous prétexte de zele pour les peres, toutes les notions du bon ſens & de la raiſon, avec leſquels pourtant il faut toujours que la morale ſe concilie?

Si

Si le pere, en tant que pere, mérite déjà par cette seule qualité, comme je l'ai dit formellement un degré spécial d'amour, il en méritera plus encore s'il y ajoute celle de bienfaiteur : mais si au contraire, au lieu de la rehausser par des bienfaits, il la dégrade par des méchancetés, comme l'amour des enfans devoit augmenter dans le premier cas, il faudra bien par une conséquence nécessaire qu'il diminue dans le cas opposé. N'est-ce donc rien faire en faveur du titre de pere, que d'exiger même pour un méchant, *plus d'amour* qu'on n'en doit à tout autre de ses semblables de qui l'on n'a reçu aucun tort; & par dessus cela *des soumissions* & des *respects sans bornes?*

La morale chrétienne, loin d'excepter nos ennemis de la classe générale du genre humain, dont nous devons aimer tous les individus, les y comprend nommément. Si donc quelqu'un étoit si malheureux que d'avoir son pere pour ennemi, il ne laissera pas de lui devoir de l'amour, & de lui en de-

voir

voir plus qu'à un autre; car c'eſt au moins, comme je l'ai dit, un *ennemi reſpectable* pour lui, un ennemi dont le ſang lui coule dans les veines, & qui par conſéquent lui eſt uni par les liens les plus étroits. Mais ces chaînes forgées par le ſort & par la néceſſité ne produiront le plus ſouvent qu'un amour de reſpect & de ſoûmiſſion; il faut quelque choſe de plus pour exciter & nourrir la tendreſſe. C'eſt cet *amour tendre*, ſeul capable, à ce qu'il me ſembloit, de remplir l'idée de l'amour filial, que je n'oſois recommander aux fils des peres dénaturés: mais ſi l'on ſe contente pour amour filial, à l'égard de ces peres indignes, d'un ſentiment moins affectueux, je ſuis en regle, je l'ai exigé non-ſeulement tel qu'on le doit avoir pour chacun de ſes ſemblables, mais même *plus fort*.

Quand j'ai fait ce morceau, j'avois ſous les yeux pluſieurs de ces peres durs, qui n'ont retenu de la paternité que le deſpotiſme, & n'uſent de leur autorité que pour ve-

xer:

xer : c'eſt ce qui m'a fait appuyer ſur ces images dont j'étois affecté pour l'inſtant ; & donner peut-être un peu trop courte, ou du moins trop juſte, la meſure d'amour filial qui eſt dû à de tels peres. J'ai reconnu depuis qu'il ne faut pas mettre ſur ce point, les enfans trop à leur aiſe ; & que ſous prétexte qu'un pere dénaturé mérite moins d'amour qu'un pere tendre, ils pourroient bien, par haine pour la dépendance, trouver dans de bons peres, des rigueurs qui n'y ſeroient pas ; & s'en autoriſer pour lui refuſer leur tendreſſe. Encourageons donc les enfans à l'amour, au lieu de calculer juſqu'à quel point on peut les en diſpenſer. Saint Auguſtin, ſur la queſtion, Combien on doit aimer Dieu, dit que la meſure ſur ce point n'eſt autre que de l'aimer ſans meſure. Il en faudroit preſque dire autant de l'amour filial. Quand il pourroit avoir des bornes déterminées, il ſeroit bien moins dangereux de les excéder, que de reſter en deçà.

ARTICLE III.

Vertus.

Cet article ſera court, parce que j'ai eſſuyé peu de contradictions ſur ce que j'ai dit des vertus & des vices, ſauf ce qui a pu avoir trait aux vertus chrétiennes, mais dont il a été queſtion dans le Chapitre précédent (article III.) Je n'ai à répondre ici, en tout, qu'à deux petites chicanes que je laiſſerois ſans réponſe, ſi je n'avois entrepris de répondre à tout, pour n'y plus revenir.

J'ai marqué une différence entre la pudeur & la chaſteté. „ Ne confondez pas, ai-je „ dit, (a) la pudeur avec la chaſteté. La „ pudeur eſt, ſi l'on veut, une ſorte de ver„ tu : mais qui, j'oſe le dire, n'eſt pour„ tant que de bienſéance & fondée unique„ ment ſur l'honnêteté publique. J'en appor„ te pour preuve, qu'il eſt des cas où elle „ peut licitement rabattre de ſa rigueur (au „ lieu que la chaſteté ne ſouffre point de dif„ pen-

(a) Seconde partie, chap. I. article III. §. 2.

» penſe : or c'eſt là le caractere de la véritable
» vertu. La ſincérité, par exemple en eſt
» une ; elle eſt toujours indiſpenſable. La
» pudeur & la chaſteté ſont deux choſes ſi
» différentes, que telle femme ne laiſſeroit
» pas voir ſon bras nu, qui au fond du cœur
» brûle d'une flamme adultere. Telles ſont
» ſingulierement les Dames Orientales, qui
» pour la plûpart n'ont pas moins de lu-
» bricité que de pudeur. L'obſcurité, la
» nuit & la ſolitude diſpenſent de la pudeur,
» & ne diſpenſent pas de la chaſteté." *L'appréciateur* qui n'a lu apparemment que la premiere ligne de ce morceau, a trouvé fort ridicule que j'aye marqué une différence entre la pudeur & la chaſteté ; ces termes lui paroiſſoient parfaitement ſynonymes : qu'il relise le morceau entier ; il y trouvera une leçon de langue dont il paroît qu'il a beſoin.

Après cette tracaſſerie, il ne faut pas s'étonner que le même critique ait trouvé de trop la différence que je marquois entre la continence & la chaſteté. Je ne ſais pour-

quoi

quoi cet homme-là s'eſt déclaré l'ennemi des diſtinctions. Il paroît que ce n'eſt pas à moi tout ſeul qu'il en veut: il eſt auſſi l'adverſaire de la langue françoiſe, dont il ſemble qu'il ait pris à tâche de brouiller les termes ſpécifiques & diſtincts. Je n'inſiſterai pas pour juſtifier ma diſtinction, elle ſe juſtifiera d'elle-même par le texte. „ On *ne* „ doit pas confondre, ai-je dit (*p*), la conti- „ nence avec la chaſteté. L'abus des ter- „ mes entraîne avec ſoi la confuſion des i- „ dées. Comme on peut être chaſte ſans „ s'aſtraindre à la continence: tel auſſi s'en „ fait une loi, qui pour cela n'eſt pas chaſ- „ te. La penſée toute ſeule peut ſouiller „ la chaſteté: elle ne ſuffit pas pour enfrain- „ dre la continence. Tous les hommes, „ ſans exception de temps, d'âge, de ſexe & „ de qualité, ſont obligés d'être chaſtes; „ mais aucuns ne ſont obligés d'être conti- „ nens.

(*p*) Même partie chapitre IV. article 1. tout au commencement.

„ nens. La continence consiste à s'abstenir „ des plaisirs de l'amour, la chasteté à ne „ jouir de ces plaisirs qu'autant que la „ loi naturelle le permet, & de la maniere „ qu'elle le permet. La continence, quoi- „ que volontaire n'est point estimable par „ elle-même, & ne le devient qu'au- „ tant qu'elle importe accidentellement à la „ pratique de quelque vertu, ou a l'exécu- „ tion de quelque dessein généreux: hors „ de ces cas, elle mérite souvent plus de „ blâme que d'éloges." Je ne rapporte ici ce texte que pour justifier ma distinction entre la continence & la chasteté. Quant à ce qu'on pourroit y trouver d'inexact par rapport au mérite de la continence, je l'ai discuté ci-dessus, dans le Chapitre précédent, article III. §. 3.

ARTICLE IV.

De l'Exemple.

Je me trompe fort, si tout le monde ne convient pas avec moi, sans hésiter, que

Mr.

Mr. D. S. m'a fait une mauvaise querelle à propos de ce que j'ai dit ſur l'exemple. Or le voici préciſément ce que j'ai dit (q): „ L'exemple eſt une regle dangereuſe & qui „ ne manque guere d'égarer ceux qui s'y „ livrent aveuglément. Il en eſt des exemples comme des conſeils: ſi l'on en veut „ tirer avantage, il faut avoir aſſez de lumieres pour les apprécier. Les mauvais „ exemples nuiſent en ce qu'ils entraînent à „ la pratique du mal: mais les bons nuiſent „ auſſi quelquefois en ce qu'ils bornent dans „ la pratique du bien: car ſi ceux que vous „ vous propoſez d'imiter ne ſont pas des „ modeles en tout genre, (& où en trouverez-vous de tels?) vous ne ſauriez manquer en les imitant, ſouvent même en les „ ſurpaſſant, de reſter dans l'imperfection & „ la médiocrité. Voilà ſans doute pourquoi „ le légiſlateur (*) des chrétiens n'a point dit:

(q) Diſcours préliminaire vers le commencement.

(*) J'ai expliqué ci-deſſus, chap. précédent, au commencement de l'article premier, pourquoi j'ai déſigné ici

„ dit: *Imitez tel apôtre, tel anachorete, tel roi*; mais, *Soyez parfaits comme votre pere céleſte eſt parfait.* On ne va jamais au grand par l'imitation, à moins „ que le modele qu'on ſe propoſe ne ſoit „ inimitable."

Il ne faut pas, dit Mr. D. S. à propos de ce texte, interdire l'exemple aux hommes, ſous prétexte qu'il ne peut pas conduire à la perfection; & d'après cette judicieuſe maxime, il ſe répand en longueurs ſuperflues. Mais où a-t-il lu que je l'interdiſois? Eſt-ce l'interdire que d'obſerver qu'il a ſes inconvéniens & ſes *dangers*; que ceux qui s'y livrent *aveuglément* pourroient s'égarer, qu'en un mot on ne ſauroit tirer avantage des exemples *ſi l'on n'a pas aſſez de lumieres pour les apprécier*? Je ne les interdiſois pas: on le voit ici-même, & on le va voir encore par d'autres textes, mais je conſeillois de ne les ſuivre qu'avec diſcernement.

Par

ici J. C. par le titre de légiſlateur des chrétiens. Et l'on voit bien par la citation que je fais des paroles de ce divin maître, que loin d'extenuer ſon autorité j'avois intérêt de la faire valoir.

„ Par exemple, disois-je, Théophile „ est pieux, il ne soupire que pour Dieu: „ mais le dédain qu'il a pour toutes les choses de la terre, s'étend sur tous les humains qui l'habitent: excepté le petit cercle d'élus qui le visitent & qu'il édifie, „ tous les hommes sont à ses yeux des „ profanes, des mondains, des gens que „ Dieu hait, & qu'il doit par conséquent „ haïr. Vous croiriez être un saint en imitant Théophile: vous seriez un homme „ dur, fier & méprisant, incapable d'affection, d'indulgence & de pitié; mauvais „ mari, & ce qui est pis encore, homme „ incorrigible dans vos défauts, que vous „ estimeriez des vertus." On a voulu, par parenthese trouver des finesses à ce portrait, & lui supposer des applications. On en fera tant qu'on voudra: mais la vérité est que je n'en ai eu aucune en vue. C'est celui qui applique, qui fait la satyre: moi je m'en lave les mains.

Entre autres portraits à la suite de celui de

Théo-

Théophile, par où je continuois d'établir qu'il ne faut ſe livrer aux impreſſions de l'exemple, qu'avec diſcernement, étoit encore celui-ci: „ On vous cite Themire „ comme un merveilleux modele de chaſteté. „ Je n'entends point révoquer ſa ſageſſe en „ doute: il y a aſſurément des femmes chaſ„ tes; Deſpréaux en a compté juſqu'à trois. „ Quand il en faudroit rabattre les deux „ tiers, Themire pourroit être ce phœnix „ unique. Mais ne l'imitez préciſément „ qu'en ce point: elle croit que la chaſteté „ tient lieu de toutes les vertus; & qu'on „ peut bien, quand on fait tant que d'être „ fidele à ſon mari, ſe permettre des hu„ meurs & des criailleries, tyranniſer ſes en„ fans & harceler ſes domeſtiques, railler, „ médire & tromper au jeu." Quelques uns ont murmuré de cette plaiſanterie innocente, ſur la rareté des femmes chaſtes; mais les parties intéreſſées ne réclamant point, je crois que le ſilence eſt le rôle des autres. Paſſons à l'eſſentiel. J'ai dit qu'on alloit voir

par la ſuite que je n'interdiſois pas les exemples.

Il n'y a qu'à lire ce que j'en ai dit (*r*) à propos de la néceſſité du culte extérieur, (qu'on a pourtant ſuppoſé que je traitois de ſuperflu) : on verra par le même texte, que j'appuie avec force ſur la néceſſité du culte & ſur celle des exemples. „ Si la piété, „ ai-je dit, eſt une vertu, il eſt utile qu'elle „ regne dans tous les cœurs. Qu'on me „ paſſe la ſuppoſition pour réalité, la conſé„ quence eſt indubitable. Or il n'eſt rien „ qui contribue plus efficacement au regne „ de la vertu que l'*exemple* ; les leçons y „ feroient beaucoup moins : c'eſt donc un „ bien pour chacun de nous d'avoir ſous „ les yeux des modeles attrayans de piété. „ Or ces modeles ne peuvent être tracés „ que par des actes extérieurs de religion. „ (Voilà je crois la néceſſité d'un culte extérieur aſſez diſertement énoncée.) Inutile-

„ ment

(*r*) Premiere partie, chap. III. vers la fin.

» ment par rapport à moi un de mes conci-
» toyens eſt-il pénétré d'amour, de reſpect &
» de ſoumiſſion pour Dieu, s'il ne le fait pas
» connoître par quelques *démonſtrations ſen-*
» *ſibles* qui m'en avertiſſent."

J'ajoutois à la vérité: „ Mais auſſi je le
» quitte de toutes pratiques réglées & pério-
» diques: elles me ſeroient équivoques; il
» pourroit s'y aſſervir par contrainte ou par
» politique. Qu'il me donne, de quelque
» maniere que ce ſoit, des marques non
» ſuſpectes de ſon goût pour la vérité, de ſa
» réſignation aux ordres de la Providence,
» d'un amour affectueux pour ſon Dieu;
» qu'il l'adore, le loue & le glorifie en pu-
» blic: il a fait alors des actes ſolemnels de
» religion.... Son exemple a opéré ſur
» moi; je me ſens piqué d'une ſainte émula-
» tion, que les plus beaux morceaux de mo-
» rale n'auroient pas été capables de produi-
» re." Dire que *je le quitte de toutes pratiques réglées & périodiques*; ce n'étoit pas dire que je l'en cruſſe diſpenſé, (& ce n'étoit

pas là non plus ce que j'avois à dire en cet endroit): c'étoit dire que je l'en quittois par rapport à moi, qui n'avois pas beſoin qu'il les fît pour juger de ſa religion. Car on juge bien plus ſurement des ſentimens de quelqu'un par les actes ſpontanés que ſon cœur lui fait faire, que par ceux qu'il fait pour obéir à la loi ou à la coutume. J'ai vu des gens aſſiſter à l'office divin, que je ſavois n'être pas pieux: mais je n'en ai point vu ſe proſterner par l'effet d'un premier mouvement, pour adorer Dieu, lui demander ſon ſecours, ou le remercier de ſon aſſiſtance, qui ne le fuſſent. Ce que j'ai voulu dire là n'eſt peut-être pas aſſez clair pour tout le monde: mais il l'eſt pour qui ſait ſaiſir la ſuite d'un raiſonnement.

Mais voici bien plus en faveur des exemples: voici tout un paragraphe qui n'a d'autre objet, que d'en prouver la néceſſité, l'utilité, l'efficacité (*s*). „ La maniere d'aimer

„ nos

(*s*) Seconde partie, chapitre. I. article III. §. I.

„ nos ſemblables, diſois-je, eſt de leur ſou-
„ haiter les biens que nous jugeons les plus
„ propres au bonheur de l'homme, & de
„ les leur procurer, s'il eſt en notre pouvoir
„ de le faire. Rien n'y étant plus propre
„ que la vertu, le premier & le plus impor-
„ tant devoir de la ſociété eſt donc *de la mon-*
„ *trer* dans tout ſon éclat, à ceux qui nous
„ environnent, pour leur en inſpirer l'amour.
„ Or *l'exemple* eſt le moyen le plus efficace
„ pour opérer cet effet; & c'eſt ſouvent
„ le ſeul qu'on ait en main. Tous les
„ hommes ne ſont pas des livres, des ſer-
„ mons: ou des lois; tous n'en ont pas
„ le talent, le loiſir ou l'autorité: & ce
„ ne ſont-là d'ailleurs que des tableaux
„ ſans vie, qui remuent rarement le
„ cœur, & ne préſentent de la vertu que
„ des images imparfaites & tronquées: la
„ plume & la parole même, ainſi que le
„ crayon ou le pinceau, ne peignent que
„ la ſuperficie des ſujets, ne leur donnent
„ qu'une face, qu'une attitude unique, &

» ne ſauroient imprimer le mouvement à
» des portraits. L'*exemple* eſt un tableau
» vivant qui peint la vertu en action, &
» communique l'impreſſion qui le meut à
» tous les cœurs qu'il atteint. Or chacun
» peut donner des *exemples* de vertu,
» puiſqu'il ne faut, pour le faire, qu'agir en
» homme vertueux. Admirons la ſageſſe
» divine qui de tous les moyens capables
» de contribuer à la ſainteté des Mœurs,
» a rendu praticable à tous les hommes
» préciſément celui dont l'effet eſt le plus
» ſûr. Quelques uns à la vérité y contri-
» buent plus que d'autres: mais enfin tous
» peuvent y contribuer plus ou moins.
» Tous les aſtres, ſont radieux: mais tous
» n'ont pas une ſphere également étendue:
» Il en eſt de même des modeles de vertu.
» Chacun d'eux dans le cercle qu'il occupe,
» éclaire & vivifie ce qu'il approche: mais
» un Monarque ou un Prince, s'il eſt ver-
» tueux, répand ſes influences ſalutaires
» beaucoup plus loin qu'un citoyen iſolé qui

» vit

„ vit dans un état obſcur. Ce n'eſt pas que „ l'homme vertueux, placé ſur le throne, „ ſoit un aſtre par lui-même plus lumineux „ que l'homme privé: mais c'eſt que ſes ra- „ yons partent d'un lieu plus élevé." Qu'on me diſe à préſent ſi un critique qui a lu dans un ouvrage des textes auſſi formels ſur l'exemple, a bonne grace de faire à l'auteur cette leçon: „ Il ne faut pas interdire l'exem- „ ple aux hommes."

ARTICLE V.

Propoſitions des Mœurs *taxées mal-à-propos d'Epicuriſme ou de rélâchement.*

Ce prétendu Epicuriſme eſt abſolument une chimere. Ce n'eſt que pour répondre à tout que je réponds à cette derniere ſorte d'imputation; car il n'y a perſonne de ſenſé qui l'ait faite. Les cenſeurs les plus auſteres & les plus pieux ont dit pour la plûpart de l'auteur des *Mœurs*: „ Qu'avoit-il be-

„ ſoin de s'aller enferrer dans les matieres de „ religion? Il avoit ſans cela tant de bonnes „ choſes à dire ſur la morale." Mais perſonne que des *Prémontval*, ou gens de cette eſpece, à qui il convenoit moins qu'à tous autres, de faire les rigoriſtes, ne m'a accuſé de corruption dans les principes. Et effectivement ma morale a pu paroître mondaine par quelques coins (auſſi étoit-elle faite pour le monde): mais en fait de morale mondaine, c'étoit la plus exacte qu'il ſe pût.

Par exemple où eſt l'Epicuriſme dans cet endroit (*t*)? „ L'amour n'eſt un vice que „ dans les cœurs vicieux. Le feu, cette ſub„ ſtance ſi pure, envoye des fumées infectes „ & même dangereuſes s'il s'eſt pris à des ma„ tieres corrompues: de même, ſi l'amour „ eſt nourri par les vices, il ne produit que „ de honteux deſirs, il ne forme que des „ deſſeins criminels, & n'eſt ſuivi que de „ troubles, de ſoucis & de malheurs. Mais

„ qu'il

(*t*) Premiere partie, chapitre. I, au commencement.

„ qu'il ſoit né dans un cœur droit, & allu-
„ mé par un objet auſſi bien pourvu de ver-
„ tus que d'attraits, il eſt à l'abri de toute
„ cenſure ; Dieu, loin de s'en irriter, l'approu-
„ ve. Il n'a fait les objets aimables qu'a-
„ fin qu'ils ſoient aimés." C'eſt dans cette derniere ligne ſurtout qu'on a cru voir de l'Epicuriſme. On a ſuppoſé gratuitement qu'elle ſignifioit qu'il n'y avoit qu'à être amoureux de toutes les belles, & partout où l'on en trouveroit ſe les approprier. Mais pourquoi toujours voir dans des textes ce qui n'y eſt pas ? Eſt-ce qu'il faut être Epicurien pour croire que ce qu'il y a de beau dans la nature, non-ſeulement eſt l'ouvrage de Dieu, mais eſt fait à deſſein ? Or quel peut être le deſſein de celui qui fait du beau, ſi ce n'eſt de faire quelque choſe qui plaiſe ? L'Ecriture Sainte eſt pleine de paſſages qui prouvent que les Patriarches ont été ſenſibles à la beauté. Sara étoit belle ; Rebecca, Rachel, l'étoient auſſi ; & leurs époux aimoient en elles cette beauté. Un chrétien

peut donc être sensible aussi; & préférer pour son épouse une belle femme à une laide. D'ailleurs qu'on relise le texte; & l'on verra combien il est absurde de supposer que je favorise ici l'amour licentieux.

Pour le morceau suivant, on a pu avec justice le censurer, mais non pas comme une leçon d'Epicurisme, car ce n'étoit pas un morceau dogmatique. Après avoir dit tout uniment à quoi le sommeil est bon, „ qu'il „ répare puissamment nos forces épuisées, „ qu'il charme nos inquiétudes, qu'il dis„ sipe nos plus noirs chagrins, & calme „ nos douleurs les plus aiguës," je terminois le morceau par cette apostrophe au sommeil même (*a*): „ Dans quelle voi„ luptueuse situation ne plonges-tu pas les „ amans heureux, &c." On a trouvé avec raison cette prosopopée trop galante & trop licentieuse pour avoir place dans un ouvrage qui roule sur les Mœurs. Voilà ce que fait

(*a*) Même partie chapitre II. §. 4.

fait une imagination de trente ans, qui n'eſt pas tenue en bride: ſemblable à un peintre que ſon feu emporte, elle veut mettre en tableau tout ce qui l'affecte, chaſte ou non. Je reconnois mon égarement, & je ſupprime la phraſe.

Je n'abandonne pas de même la phraſe d'après, à la cenſure arbitraire des critiques: elle eſt au moins très-ſuſceptible d'apologie. J'avois à prouver dans ce paragraphe, que les beſoins du corps, dont quelquefois nous nous plaignons, loin de répandre des doutes ſur la bonté de Dieu pour nous, devoient nous être des marques ſenſibles de ſa bonté paternelle; & pour ſuivre mon plan je diſois: „ Regardera-t-on auſſi comme un beſoin in-„ commode, cette pente inſurmontable qui „ entraîne un ſexe vers l'autre? J'avoue „ qu'il eſt des hommes dont elle fait le ſup-„ plice. Mais pourquoi? Parce qu'ils ſe „ ſont follement perſuadés qu'il eſt beau d'y „ réſiſter, & qu'il eſt honteux de contribuer „ à la propagation de ſon eſpece. Eſt-ce

„ donc à Dieu qu'ils doivent s'en prendre? „ Faut-il qu'ils mettent leur biſarres préju- „ gés ſur ſon compte? Qu'ils redeſcendent „ au niveau des autres hommes; & que, ſans „ aſpirer à une prétendue perfection, qui n'eſt „ qu'une chimere, ils conſentent à ſatisfaire „ ce beſoin qui les preſſe: c'eſt le ſeul mo- „ yen raiſonnable pour s'affranchir de ſon „ importunité."

Troiſieme falſification de *l'anti-philoſophe.* Il n'en a pas fait d'avantage, parce qu'il n'a cité en tout que trois de mes textes. Elle ne conſiſte au reſte qu'en un petit mot. Il a ſubſtitué ſeulement *deſirs* à *beſoins.* Mais cette ſubſtitution met une différence immenſe dans le ſens. „ Le vrai moyen, me fait-il „ dire, de s'affranchir de l'importunité *des* „ *deſirs*, eſt de les ſuivre." C'eſt-à-dire qu'en général, au lieu de combattre ſes deſirs, quels qu'ils ſoient, il n'y a qu'à s'y abandonner ſans ſcrupule; ce qui eſt un excès monſtrueux d'immoralité. Et moi, parlant ſpécialement, non pas des *deſirs*, mais des *beſoins*,

ſoins; & ſinguliérement du beſoin qu'un ſexe a de l'autre, je diſois que ceux que ce *beſoin* incommode, c'eſt-à-dire les célibataires qui n'étoient pas nés pour l'être, n'ont qu'à *conſentir à le ſatisfaire* (en renonçant au célibat); que *c'eſt le ſeul moyen raiſonnable pour s'affranchir de ſon importunité*. Quel horrible impoſture qu'un traveſtiſſement auſſi odieux!

Eſt-ce que cet homme-là ne ſe laſſe point de haſarder des délations dont la fauſſeté avérée le couvre de honte? Ou eſt-ce qu'il ſeroit perſuadé lui-même qu'il ne peut plus rien faire qui accroiſſe contre lui, le mépris & l'indignation du Public?

Rien ne le fait rentrer dans ſon néant. Il fait des actes humilians avec l'orgueil d'un triomphateur. Après avoir calomnié à la face de toute l'Europe dans cette même préface que j'ai citée, MM. Dal... & Did.. & le Chevalier de Jaucourt; dans la piece même (*) où il eſt forcé d'en faire amende hono-

(*) Sa *lettre à l'Obſervateur littéraire*.

rable, l'impudent oſe encore menacer. „ Il „ peut, dit-il, faire une nouvelle édition de „ ſa préface." Qu'on prenne garde; s'il n'a pas été heureux cette fois-là dans ſes calomnies, il le ſera peut-être une autre. Il n'a pas épuiſé le fond intariſſable de ſes noirceurs. Ce boute-feu, ſorti en un jour de l'obſcurité, comme Eroſtrate, & qui ſans doute y ſera replongé ſans qu'il ſoit beſoin de promulguer une loi, pour empêcher qu'on ne prononce ſon nom, prend des tons, & croit faire nombre parmi les hommes, lui que la baſſeſſe connue de ſes ſentimens, de ſes mœurs & de ſa conduite, ravale bien loin au deſſous de l'humanité?

Je n'aime à dire du mal de qui que ce ſoit: cependant en conſéquence de la maxime *Intereſt Reipublicæ cognoſci malos*; il faut bien établir que cet atôme eſt un atôme faux & menteur, afin qu'il ne ſoit plus écouté quand il calomniera; car de réfuter en détail ſes ſouffletés, à meſure qu'il en fait & qu'il en fera, ce ſeroit un travail ſans fin. C'eſt le

Ca-

Gallima de la république littéraire, j'en veux être le *Tullius*.

Mr. D. S. n'a pas exposé plus fidélement ce même texte. „ Quelle morale, dit-il! „ ſuccomber à *ſes paſſions* pour les vaincre! „ N'eſt-ce pas là donner entrée dans le monde à tous les vices? „ Il n'eſt pas plus queſtion ici de *paſſions* que de *deſirs*; il eſt queſtion de *beſoins*, & en particulier du beſoin que le mariage appaiſe; beſoin que je ne propoſois pas d'appaiſer par la débauche, mais par la voie honnête que la nature & la religion permettent & recommandent. Et il n'y avoit pas moyen de s'y méprendre. Car premierement c'étoit les mœurs que je prêchois, & non pas le déréglement. De plus j'ai déclamé ſi ſouvent & ſi vivement contre l'adultere, la fornication & la débauche, qu'on n'avoit pas le plus léger prétexte pour me prêter un autre ſens que celui que je proteſte avoir eu en vue.

Ou il faut entendre dans ce ſens l'endroit dont

dont il s'agit, où il faut me ſuppoſer le plus impudent cynique. Mais quelle apparence? Et de quels Lecteurs aurois-je eſpéré le ſuffrage? Quoi, moi qui ai porté les maximes ſur la chaſteté à un point de ſévérité qui m'a fait taxer de rigoriſme par les gens du monde, on prétendra que j'aye voulu dire ici d'un ton de Diogene: „ Si le beſoin „ d'aimer vous gagne, tournez-vous à droite „ & à gauche, l'eſpece féminine eſt nom„ breuſe & complaiſante; ne vous en faites „ pas faute? " Cette imputation eſt ſi abſurde qu'elle tombe d'elle-même.

Non, j'ai voulu dire une choſe très-ſimple & très-vraie. J'ai voulu dire: Si le célibat vous peſe, ne vous piquez pas d'une perfection qui paſſe vos forces; rentrez dans la voie commune, épouſez. J'ai voulu dire en un mot ce qu'a dit Saint Paul, *Melius eſt nubere quam uri*; „ qu'il vaut „ mieux ſe marier que d'être perpétuelle„ ment brûlé par l'ardeur d'un tempéra„ ment amoureux. "

Mais

Mais que feront les célibataires d'obligation, tels que les religieux & les prêtres? Puiſqu'ils ſe ſont liés volontairement, ils endureront leur état, en appellant le ciel à leur aide. Ils ont dû examiner, avant de s'engager, l'étendue de leur engagement.

Pour ceux qui ne ſe ſont pas liés par des vœux à une continence perpétuelle, loin que le célibat ſoit pour eux un mérite, quand leur tempérament y réſiſte, c'eſt au contraire le plus ſouvent une ſource de déſordres: c'eſt à ceux-là que je dis, comme le leur a dit Saint Paul, de renoncer au célibat; le plutôt ſera le mieux.

Pour cette phraſe-ci, qui ſuit de fort près la précédente: „ Otez de la jouiſſance „ les deſirs & les obſtacles: vous en anéan„ tiſſez tous les charmes,“ elle ne mérite pas, je crois, qu'on s'en fâche, ni que je l'excuſe; la morale en eſt mondaine & ſent l'opera: voilà ce qu'on en peut dire de pis; & je le dis moi-même, pour en épargner la remar-

remarque aux autres. Je ſais bien qu'elle ſeroit trop profane pour des Chartreux: mais je l'ai écrite pour les gens du monde. Il faut ſe mettre en tête que je n'avois pas pour objet de faire un *manuel chrétien*.

Quant à celle-ci, il a ſemblé que ſon procès fût tout fait par la ſimple expoſition: „ Vous avez naturellement le cœur tendre; „ ne travaillez pas à le rendre inſenſible." Ce que c'eſt que d'iſoler une propoſition! Mais redonnez lui tous ſes entours, elle redeviendra inattaquable. „ L'amour, diſois-„ je immédiatement avant, eſt une paſſion ſi „ néceſſaire au genre humain, que ſans elle „ il retomberoit bientôt dans le néant. Le „ goût d'un ſexe pour l'autre ſert à les perfectionner tous les deux; il forme des u-„ nions délicieuſes, des alliances & des ſo-„ ciétés aimables: mais ce n'eſt que lorſqu'u-„ ne raiſon éclairée y préſide & le dirige. „ Guidé par une raiſon dépravée, il peut „ cauſer, & cauſe en effet tous les jours, des „ perfidies, des parjures, des adultères, des

in-

„ inceſtes, des meurtres & des embraſe-
„ mens, & tous les maux dont une fureur
„ aveugle eſt capable. Sa fin n'a rien que
„ de conforme au vœu de la nature: il
„ tend à l'union d'un ſexe avec l'autre; &
„ cette union eſt légitime. Ce n'eſt donc
„ point ce goût qu'il s'agit de réprimer."
(Et en effet dire qu'il faille réprimer ce goût ce ſeroit proſcrire le mariage comme un abus). C'étoit là que j'ajoutois: „ Vous avez
„ naturellement le cœur tendre: ne travaillez
„ point à le rendre inſenſible." On a ſupprimé bien ſoigneuſement ce que j'ajoutois: „ Mais fixez votre tendreſſe ſur des
„ objets qui ne vous détournent point de
„ la vertu, ou plutôt n'aimez que ceux qui
„ vous y portent"; parce que ce correctif auroit démontré que je ne cherchois pas à autoriſer le libertinage, mais ſeulement à accréditer le mariage; or on vouloit déterminément me trouver Epicurien.

Tous ces modificatifs remis ſous les yeux du lecteur, voyons donc en quoi eſt ſi ſcan-

da-

daleuſe cette maxime, *Si votre cœur eſt tendre, ne travaillez pas à le rendre inſenſible?* N'y travaillez pas, premiérement parce qu'il n'y a pas d'apparence que vous en vinſſiez à bout; la ſenſibilité ou l'inſenſibilité dépendant de la partie ſenſitive, que nous ne pouvons pas refondre. De plus je propoſois pour remede à cette ſenſibilité une *union légitime*; j'exhortois les cœurs ſenſibles à fixer leur tendreſſe ſur des objets *qui loin de détourner de la vertu, y portent.* Encore n'adreſſois-je mon exhortation, comme on doit le ſuppoſer, puiſque je propoſois *une union légitime*, qu'à ceux qui ſont maîtres de diſpoſer de leur perſonne; car on devine bien que je n'invitois pas nos prêtres & nos religieux à contracter des mariages, puiſque s'étant voués au célibat, ils n'en peuvent pas contracter de *légitimes.* Moyennant tous ces correctifs, que je ne laiſſois pas à deviner, mais qui ſont énoncés textuellement, ou ſe ſuppoſent naturellement, il y a bien à rabattre du prétendu Epicuriſme de cette maxi-

maxime, „ *Ne travaillez pas à rendre vo-*
„ *tre cœur insensible.*

„ Nous avions pourtant cru, dit Mr. de
„ Prémontval, dans son *Panagiana*, qu'a-
„ voir le cœur tendre & du goût pour le
„ sexe, étoient des dispositions assez dange-
„ reuses".

Eh oui sans doute, elles sont dangereuses, croyez le toujours ; toutes les passions le sont, j'en suis convenu formellement ; & c'est parce qu'elles sont dangereuses que j'ai modifié cette maxime par des préservatifs propres à obvier au danger.

Tandis que nous en sommes au chapitre de l'amour (chapitre sur lequel, par parenthese, on m'a reproché d'être trop fécond) discutons le panégyrique même de l'amour qu'on a aussi tourné à l'Epicurisme. Je voudrois bien que ceux qui en jugent ainsi par austérité de mœurs plutôt que pour aucune proposition licentieuse qui s'y soit glissée, eussent bien pesé les caracteres que je donne à cette sorte d'amour que j'exalte ; leurs senti-

mens

mens & les miens pourroient ſe rapprocher de fort près: car, n'étant moi-même Epicurien ni dans les principes ni dans la conduite, il ne doit pas être arrivé que mon livre le ſoit. „ Qu'on aime véritablement, „ ai-je dit (*x*): & l'amour ne fera jamais „ commettre de fautes qui bleſſent la con„ ſcience ou l'honneur; car quiconque eſt „ capable d'aimer eſt vertueux; j'oſerois „ même dire que quiconque eſt vertueux eſt „ auſſi capable d'aimer. Car toutes les „ vertus ſe tiennent par la main: or la „ tendreſſe du cœur en eſt une." Avant d'aller plus loin je m'arrête pour expliquer ces deux propoſitions inverſes. Pour les entendre, il eſt viſible, par les termes dans leſquels elles ſont énoncées, qu'il ne faut les prendre que comme deux paradoxes, c'eſt-à-dire comme des maximes dont la vérité ne ſe ſaiſit pas au premier abord, mais qui pourtant ſont vraies au fond. Or voici comme

je

(*x*) Troiſieme partie, chapitre I. article 1.

je conçois que quiconque eſt capable d'aimer, eſt vertueux. C'eſt que comme l'amour de ſentiment, le ſeul que j'exalte ici, ſuppoſe de la délicateſſe, de l'honneur, du diſcernement, celui qui aime ainſi a l'ame belle, & eſt par conſéquent vertueux. Et voici comme je conçois l'inverſe, que quiconque eſt vertueux eſt auſſi capable d'aimer: c'eſt que l'homme vertueux ayant moins de dureté dans l'ame, moins d'amour excluſif de ſoi-même, moins de paſſions violentes qui le dominent, il a le cœur plus ouvert à la tendreſſe & à la ſenſibilité; & que cherchant autre choſe dans l'objet qu'il aime, qu'une ſimple ſatisfaction ſenſuelle, qui ne ſoutiendroit pas ſa conſtance; quand il y a trouvé ce qu'il cherchoit, il s'y attache ſincérement & pour toujours.

J'ajoutois: „ Comme ce ſeroit un vice „ de conformation pour le corps, que d'être „ inepte à la génération: c'en eſt un auſſi „ pour l'ame que d'être incapable d'amour. „ je ne crains rien pour les Mœurs, de la

„ part

„ part de l'amour : il ne peut que les „ perfectionner. C'eſt lui qui rend le „ cœur moins farouche, le caractere plus „ liant, l'humeur plus complaiſante. On „ s'eſt accoutumé en aimant, à plier ſa volon- „ té au gré de la perſonne chérie : on con- „ tracte par là l'heureuſe habitude de com- „ mander à ſes deſirs, de les maîtriſer & de „ les réprimer ; de conformer ſon goût & „ ſes inclinations aux lieux, aux temps, aux „ perſonnes. Mais les mœurs ne ſont pas „ également en ſureté quand on eſt in- „ quiété par ces ſaillies charnelles que les „ hommes groſſiers confondent avec l'a- „ mour." Quel eſt donc cet amour que je porte aux nues ? Je m'en ſuis expliqué. Ce ne ſont point ces *ſaillies charnelles*, qui n'ont rien de commun avec l'amour : ce n'eſt pas *cette volupté ſenſuelle, ſi étrangere à l'amour, qu'on peut en jouir ſans aimer, & aimer ſans la goûter jamais.* Ce ſont ces *chaſtes délices* qui naiſſent du ſentiment, où les plaiſirs des ſens ne ſe mêlent qu'accidentelle-

ment

ment; ce ſont ces unions *où l'on aime avec délicateſſe un objet digne d'être aimé*, un objet qui plaît *par les qualités du cœur, par l'amour de la vertu*; c'eſt l'amour *timide, reſpectueux*, l'amour *qui interdit même à la penſée toute idée ſenſuelle dont la délicateſſe de l'objet aimé pourroit être offenſée, s'il étoit poſſible qu'il en fût inſtruit*; enfin c'eſt un amour que je ſuppoſe *chaſte juſque dans ſes ſonges*. Toutes ces expreſſions ſont tirées de mon texte même dans l'article ſur l'amour, qui eſt au commencement de la troiſieme partie des *Mœurs*.

De bonne foi, un Ecrivain dont le langage & les principes ſur l'amour ſont ſi châtiés & ſi épurés, mérite-t-il les épithetes inſultantes de docteur galant, d'apôtre des ſens, de la molleſſe & de la volupté, que des critiques inconſidérés m'ont prodiguées, faute de ſentir eux-mêmes la diſtinction que j'ai ſi énergiquement exprimée entre l'amour ſenſuel & l'amour de ſentiment?

Et pour clorre mon apologie ſur ce panégyri-

gyrique de l'amour tant reproché, ajoutons que l'amour dont je parle eſt celui qui mene à contracter des unions légitimes, dont je le regarde comme la baſe, & la baſe indiſpenſable. Auſſi ne mets-je pas au nombre de mes repentirs d'avoir dit (y), „ Qu'un mariage „ contracté ſans tendreſſe eſt une eſpece de „ rapt; que la perſonne n'appartient, ſuivant l'inſtinct naturel, qu'à celui qui en „ poſſede le cœur; qu'on ne devroit recevoir „ les dons de l'hymen que des mains de l'amour; que les acquérir autrement c'eſt „ proprement les uſurper." La maxime ne me paroît pas dangereuſe; & je ne vois pas qu'il y eût un grand mal que les gens qui s'épouſent, s'aimaſſent.

Voici encore une de ces phraſes qu'on a eu la malignité de traveſtir en Epicuriſme par la précaution frauduleuſe d'en ſéparer les accompagnemens (z). „ Mépriſer, quand on a un

(y) Article deuxieme du même chapitre.
(z) Préambule de la ſeconde partie, tout à la fin.

„ un corps, les ſatisfactions des ſens comme „ inutiles au bonheur, c'eſt affecter ſans „ fondement une fauſſe ſpiritualité." On a eu ſoin de ſupprimer ce que j'ajoutois tout de ſuite: „ Ne rechercher que celles-là, & „ ne compter pour rien les plaiſirs dégagés „ des ſens, c'eſt ramper dans la claſſe des bru„ tes." Ce correctif ajouté au bout, ce n'eſt plus là de l'Epicuriſme, c'eſt du bon ſens tout pur. Les plaiſirs des ſens, lorſque les ſens ſont gouvernés par la raiſon, ſont des ſenſations agréables qui réſultent naturellement & phyſiquement de la ſatisfaction accordée avec modération à quelque beſoin du corps, tel que la faim, la ſoif, la laſſitude; & je ne vois pas pourquoi on mépriſeroit ces plaiſirs qui entrent dans l'œconomie de la Providence, & nous ſervent d'encouragement à ménager ſoigneuſement notre exiſtence. Comme il ne faut pas qu'un homme rougiſſe d'avoir un corps, il ne faut pas qu'il rougiſſe non plus de ce qui contribue à le

conſerver. Bien entendu qu'il ne doit pas pouſſer le goût pour ces plaiſirs juſqu'à ce degré de recherche qu'on appelle *ſenſualité*; mais c'eſt auſſi ce que ne fera pas celui dont les ſens ſeront *ſubordonnés à l'ame, & l'ame à Dieu*, comme je l'exigeois un peu au deſſus de cette phraſe, & encore quelques lignes après.

On a commencé apparemment par ſuppoſer, que je n'avois pu faire cette phraſe que pour contrarier la morale chrétienne, qui prêche la mortification: & d'après cette ſuppoſition auſſi abſurde que méchante, on l'a trouvée Epicurienne. Lue ſans cette miſérable préoccupation, elle étoit parfaitement exacte & innocente.

Autre phraſe ſuppoſée encore épicurienne avec autant de mauvaiſe foi que la précédente. A propos des appetits corporels qu'excitent en nous les beſoins du corps; beſoins que j'avois eu ſoin de ſpécifier, de peur qu'on n'abuſât de mon texte, tels que ceux de man-

manger, de boire, ou de prendre du repos, je diſois tout naturellement (*aa*), qu'après avoir prouvé plus haut qu'ils ſont innocens, j'étois en droit „ d'ajouter par une conſé- „ quence néceſſaire, que loin de les com- „ battre, il eſt juſte de les ſatisfaire." Les faiſeurs de critiques, qui ſaiſiſſent avidement tout ce qui peut donner ouverture à leur malignité, parce qu'ils croyent par là faire preuve de génie, n'ont pas manqué d'abuſer indignement de ce paſſage, pour crier à l'Epicuriſme. Trouver dans un moraliſte que *loin de combattre les deſirs qu'excitent en nous les beſoins du corps, il eſt juſte de les ſatisfaire*; l'heureuſe découverte! le beau champ pour le noircir! On a ſoin de ſupprimer ce qu'il ajoute; „ Mais qu'auſſi *ne* faut- „ il préciſément *que les ſatisfaire*; que tout „ ce qu'on donne au corps au delà de ſon „ beſoin, *eſt un excès* qui le détruit; que reſ- „ ter dans l'inaction quand la fatigue eſt paſ- ſée

(*aa*) Même partie, chap. I. article. 1. §. 2.

„ ſée, c'eſt pareſſe; que ſe gorger d'alimens „ quand la faim eſt appaiſée, c'eſt gourman- „ diſe." On ſe ſert même de ſes reſtric- tions & de ſes correctifs pour le réfuter, ſans avertir qu'on les tire de ſon texte. Moyennant ces petites infidélités, l'auteur, quoiqu'exact, eſt déféré au tribunal du pu- blic comme fauteur de la molleſſe & de la volupté.

Suivant toûjours les mêmes principes ſur les plaiſirs qui réſultent des beſoins ſatis- faits, je diſois une page ou deux plus loin: „ Evitez l'excès, *il eſt funeſte & criminel*: „ mais en *vous renfermant dans les bornes du beſoin*, l'honneur ne vous „ preſcrit pas de renoncer au plaiſir." Et pour ces derniers mots, très-innocens en eux-mêmes, on m'a traité d'apôtre de la volupté. Mais parlons bonnement, & ne nous guindons point l'imagination pour nous faire des devoirs de caprice, que nous laiſſerions de côté après nous les être for- gés: y a-t-il aucun de ceux qui ont vou-

lu

la verſer ſur cette maxime un ſoupçon d'Epicuriſme, qui uſe des plaiſirs permis avec autant de réſerve & de modération que je le recommande? Qui eſt-ce parmi les gens aiſés, qui ſe renferme ſcrupuleuſement *dans les bornes du beſoin?* Il y a bien à ſe ſcandaliſer de ce que je permets aux hommes des plaiſirs honnêtes, comme on accorde dans les Ecoles des quarts d'heure de récréation aux enfans! Ce qui me révolte & m'indigne, c'eſt que ce ſont preſque tous gens ſans mœurs qui m'ont le plus épilogué ſur mes prétendues facilités: les gens ſages m'ont trouvé ſage auſſi.

Ceux-ci n'ont point trouvé à redire non plus à ce que j'ai ajouté que „ le „ plaiſir même eſt une ſorte de néceſſi„ té." Pour ceux qui ne ſeroient pas d'accord avec moi ſur cette demi-phraſe, je n'ai, au lieu de réponſe, qu'une priere à leur faire: c'eſt de ne jamais juger des demi-phraſes. Qu'ils liſent juſqu'au bout du paragraphe, il n'eſt pas long. Je ne ferois

pas mieux mon apologie dans cet éclairciſſement, que je l'ai faite dans le texte même. „ Le plaiſir, diſois-je pour développer cette „ maxime, eſt une eſpece de repos & d'in„ termede, pendant lequel l'homme reſpire, „ & reprend des forces pour ſe remettre à „ ſouffrir. Les ſenſualités ne ſont dangereu„ ſes & n'amolliſſent que quand, par l'ha„ bitude elles ont dégéneré en beſoins. El„ les ne peuvent pas corrompre celui qui ſait „ s'en priver ſans chagrin. Les héros (j'en„ tends les héros en fait de mœurs, car je „ n'accorde pas ce titre aux deſtructeurs du „ genre humain) les héros ne ſont point des „ anachoretes qui ayent abjuré le plaiſir, „ mais des hommes qui ſavent s'en ſevrer „ auſſi-tôt que leur honneur ou le bien de „ la patrie l'exige." Au ſurplus, je n'empêche perſonne d'être plus ſévere que moi dans la pratique. On l'eſt beaucoup plus à la Trappe que je ne recommande de l'être: mais auſſi n'eſt-il pas néceſſaire de vivre dans le monde comme à la Trappe, & c'étoit

pour

pour les gens du monde que j'écrivois.

Or parmi ces gens du monde, c'eſt entre autres une maxime reçue, qu'il eſt contraire aux procédés de décrier une femme dont on auroit éprouvé la complaiſance. Je n'ai donc fait que débiter la morale d'un galant homme en diſant (*bb*) „ qu'il eſt des „ *faveurs* de nature à demeurer toujours ſe„ crettes; qu'autant la reconnoiſſance oblige „ à publier les autres, autant doit-elle ſe „ taire plus ſcrupuleuſement ſur celles-là; „ mais que celles qu'on devroit publier, on „ s'en taît par ingratitude; & que celles „ qu'on devroit taire, on les publie par vani„ té." Cependant Mr. de Prémontval, qui depuis qu'il rode dans le Nord, s'eſt apparemment rouillé ſur ſa langue, me fait un crime du mot *faveurs*, & du conſeil que je donne à ceux qui en auroient reçu, de ne les pas publier. „ Vous êtes, dit-il, un plaiſant „ moraliſte, Monſieur Panage, (car il a le „ tou

(*bb*) Même chapitre article II. §. 3.

„ ton familier) d'appeller *faveurs* des com-
„ plaiſances criminelles." Je ſuis tout ce qu'il vous plaira, Monſieur de Prémonval: mais plaiſant ou non, ce que vous épiloguez là eſt du françois, & vous ne l'entendez pas. En deçà de la Meuſe & du Rhin les complaiſances d'une femme galante s'appellent en termes honnêtes des *faveurs*. Recourez à vos dictionnaires, vous le rapprendrez, & vous ſaurez qu'on n'eſt point réputé l'apologiſte d'une coquette ni de ſes déſordres, pour avoir dit qu'elle eſt libérale de ſes *faveurs*.

Quant à l'amant favoriſé, vous dites qu'il n'y a dans ſon aventure que de quoi pleurer & gémir; & vous dites vrai: mais croyez-vous que ce qu'il peut faire de mieux pour expier ce qui s'eſt paſſé, ſoit de diffamer ſa complice? Ne me faites donc pas de ces mauvaiſes querelles-là: vous me donnez trop d'avantage ſur vous.

Ce même Monſieur de Prémonval, que j'ai cité le moins ſouvent que j'ai pu, parce qu'il eſt d'un lourd aſſommant, m'a chicané

tout

tout auſſi mal-à-propos ſur ce qu'une page plus loin, dans un paragraphe *ſur les diſcours libres*, j'ai déclaré que „ je n'entendois point exclurre des converſations les „ matieres galantes; que je ne voulois qu'indiquer le ton ſur lequel il convient d'en „ parler." Il a employé ſept mortelles pages à gloſer ſur cette petite phraſe, & à faire des exclamations niaiſes telles que celles-ci: „ Eh quelles ſont ces matieres galantes? Eh bien, Monſieur Panage, vous n'entendez „ donc pas exclurre des converſations ces „ matieres-là? &c." Je n'entends point les exclurre, parce que ce ſeroit une tentative inutile, & que du plus au moins elles font toujours partie des converſations dans les cercles les plus honnêtes: mais je veux qu'on ne laiſſe rien échaper de licentieux ſur ces matieres. „ La maxime d'un galant homme, dis-„ je deux pages plus bas, eſt de ne jamais „ haſarder aucun diſcours licentieux dont les „ Dames qui l'entendent puiſſent rougir & „ s'offenſer. Dans le monde poli un cyni-

» que eſt un vrai monſtre." Je ne ſaurois trop le redire, mon objet n'étoit pas de prêcher la réforme à des moines, j'écrivois pour le monde & en homme du monde. Auſſi l'Ecole où j'ai renvoyé mes lecteurs pour apprendre juſqu'à quel point il faut porter la décence ſur les matieres de galanterie, eſt la bonne compagnie, que j'ai définie de maniere que c'eſt effectivement la bonne, dans l'acception la plus exacte. » Retranchez d'abord, ai-je dit, les groſ» ſiers & les impolis, les gens ſans » mœurs, ſans délicateſſe & ſans goût; » écartez auſſi les dévotes & les précieu» ſes, les pédans & les petits-maîtres: » ce qui vous reſtera pourra former la bon» ne compagnie. Ce ſera une ſociété de » gens de bien, d'une humeur facile & lian» te, où la vertu, le bon ordre & les bien» ſéances ſeront toujours reſpectés. On y » fera un fond commun d'enjouement, » d'eſprit, de gaieté, où chacun des mem» bres contribuera pour ſa part. La liberté

„ y aura place, la licence en ſera exclue; on „ y admettra le plaiſir, mais ſans en ban„ nir la ſageſſe.

Mais l'article de ma morale que j'ai le plus à cœur de tirer au clair, c'eſt ce que j'ai dit ſur le concubinage. Comme je me ſuis plaint amerement dans ma préface, de l'injuſtice des imputations qui m'ont été faites ſur ce chef, c'eſt ici le moment de prouver que ces imputations ſont des calomnies; je promets même de le démontrer. Pour baſe de démonſtration, j'ai à oppoſer des textes préeis où j'ai réprouvé le concubinage.

Dans le portrait de la galante Valerie (qui eſt dans les *Mœurs*, vers la fin du Chapitre premier de la premiere partie & que j'ai rapporté ici page 27.) après avoir dit que c'eſt le dépit qui l'a fait d'abord changer de conduite, j'ajoutois: „ Mais qu'importe? ce dépit „ la tire du déſordre.“ Or puiſque j'appelle *déſordre* les écarts d'une femme galante, je ne ſuis donc pas l'apologiſte du concubinage.

Ailleurs, où j'exigeois le conſentement du pere ou des tuteurs pour le mariage d'un mineur, j'ajoutois que „ juſqu'à ce qu'il „ l'ait contracté avec ces autoriſations, la „ continence eſt un devoir pour lui." (*cc*) Il n'eſt donc pas vrai que je regarde comme licites les amours furtifs & clandeſtins.

Plus loin (*dd*), après avoir déduit mes griefs contre l'adultere, je diſois que „ le „ double adultere eſt plus criminel que le „ ſimple, & le ſimple plus criminel auſſi „ que tout autre commerce illicite." Voilà donc d'autres unions que l'adultere, que je reconnoiſſois pour illicites & criminelles; & ces unions-là, il faut bien que ce ſoit des commerces concubinaires.

Plus haut, peignant la débauche d'amour avec des traits hideux, je diſois „ qu'elle eſt „ *encore plus* criminelle que le concubinage." Je reconnoiſſois donc le concubinage pour criminel. Je

(*cc*) Seconde partie, chapitre IV. article 1. tout au commencement.

(*dd*) *Ibidem infrà.*

Je pourrois m'en tenir là: car puiſque j'ai prononcé tant de fois que le concubinage eſt toujours illicite, s'il ſe trouvoit dans quelque coin du livre un mot qui parût l'excuſer, ce ſeroit plutôt une inconſéquence qu'une aſſertion poſitive: encore ne me trouvera-t-on pas une ſeule de ces inconſéquences-là.

Le paſſage d'après lequel on a ſuppoſé que je favoriſois le concubinage eſt celui-ci, où à propos d'un des motifs qui détournent de contracter un engagement ſolemnel, „ C'eſt ſans doute, diſois-je, à cette cauſe „ qu'il faut attribuer ces commerces clan„ deſtins qu'on nomme concubinage." D'abord cette épithete de *commerce clandeſtin*, n'eſt pas l'expreſſion de quelqu'un qui entendroit en faire l'éloge. J'ajoutois le portrait de deux amans vivans enſemble conjugalement, ſans s'être épouſés. „ Depuis dix ans, diſois-je, Her„ mogene & Junie, maîtres de leurs ac„ tions, vivent enſemble ſur le pié d'é„ poux, ſans tenir par d'autres liens que

„ ceux

„ ceux d'un amour conſtant. La poſſibi-
„ lité d'une rupture les allarmant, ils ſont
„ toujours ſur leurs gardes. Il craint de
„ déplaire à Junie; elle, d'offenſer Hermo-
„ gene; & de cette appréhenſion, que l'aſ-
„ ſurance d'être aimé tempere, naiſſent des
„ égards mutuels, des complaiſances & des
„ ſoins..... Libres de ſe ſéparer ils n'en
„ ſont que plus unis, &c." Puis à cette objection que je me ſuppoſois faire par quelqu'un; „ Si c'eſt-là ce qu'on appelle
„ concubinage, ſous quel prétexte oſe-t-on
„ le qualifier de crime? C'eſt une union
„ durable entre deux fideles amans, qui
„ n'ont qu'un cœur, qu'une volonté, qu'une
„ ame. L'inſtinct de la pure nature exige-
„ t-il quelque choſe de plus? Eh, qu'a donc
„ de préférable le dur joug du mariage? Son
„ indiſſolubilité? Une union fondée ſur la
„ tendreſſe, n'eſt-elle pas plus pure plus
„ ſainte & plus eſtimable que celle qui
„ n'eſt affermie que par la néceſſité?" Je répondois: „ J'en conviens ſans conteſter.

„ Le

„ Le commerce d'Hermogene & de Junie „ eſt un lien que *la Nature* approuve; „ ſurtout ſi vous ſuppoſez qu'ils ſoient dans „ l'intention de ne le point rompre. Les „ mariages de nos premiers peres, qu'il „ ne nous ſiéroit par de critiquer, n'a- „ voient rien de plus ſolemnel. Les deux „ amans conſentoient de ſe prendre pour „ époux; ils agiſſoient comme tels; & dès- „ lors ils l'étoient en effet."

Si l'on a cru trouver dans mon livre quelque choſe de favorable au concubinage, il faut abſolument que ce ſoit dans ces derniers textes; car il n'y a rien ailleurs qui concerne le concubinage de près ni de loin.

Seroit-ce le tableau même des amours d'Hermogene & de Junie? Il eſt vrai que j'y ai répandu des couleurs agréables, parce que je ne voulois pas faire grimacer un ſujet galant. Mais en laiſſant peut-être entrevoir quelques agrémens dans cette aſſociation furtive, ai-je dit qu'elle fût licite?

J'ai

J'a dit précisément le contraire. Je l'avois qualifiée d'abord de *commerce clandestin*; ensuite je déclame avec force comme on va voir contre ces phantômes prohibés de mariages sans consistance & sans effets. Si je n'ai pas cité Saint Paul, qui les défend expressément, c'est que Saint Paul n'auroit pas été une autorité pour un Turc ou pour un Indien.

Seroit-ce le morceau suivant, où j'introduis un interlocuteur qui préfere cette union clandestine au mariage même? Mais ce morceau est accollé de guillemets; on est averti que ce n'est pas moi qui parle. Il faudroit de la mauvaise foi la plus insigne, de m'imputer à moi, ce qu'un autre dit, & que je réfute.

Et qu'on ne dise pas que je mets cette apologie du concubinage dans la bouche d'un autre, pour la faire goûter indirectement sans me commettre: Outre que c'est là une de ces suppositions gratuites, qui ne prouvent rien que la méchanceté de celui qui les fait, elle est démentie par la solide réfutation que

j'en

j'en fais immédiatement après.

Mais pourtant, m'ont dit quelques uns, eſt-ce que votre réponſe à cette apologie n'eſt pas une adhéſion complete? „ Je conviens, „ dites-vous, ſans conteſter que le commer- „ ce d'Hermogene & de Junie eſt un lien „ *que la nature approuve*".

Eh bien, oui: voilà de quoi je conviens. Eſt-ce que tous les Théologiens, tous les caſuiſtes du monde, ſi ſéveres qu'ils ſoient, n'en conviennent pas auſſi? Mais les Théologiens & les caſuiſtes ajoûtent que la religion & l'état réprouvent ces unions furtives qu'on s'eſt permiſes ſans leur aveu, & méconnoiſſent les fruits qui en ſont provenus. Et je n'ai pas manqué de le dire auſſi moi-même très nettement.

Tout de ſuite après avoir parlé de la ſimplicité des mariages ſous la loi naturelle, j'ai ajoûté: „ Mais aujourd'hui que la Police de „ preſque toutes les nations pour des conſi- „ dérations d'état, attache à ces mariages „ une note d'infamie, qui flétriſſant les

„ époux,

„ époux, rejaillit jusque sur les enfans ?
„ comment, si vous joignez l'estime à l'a-
„ mour, pourrez-vous proposer à la beauté
„ qui vous l'inspire, une union qui la des-
„ honore ? Comment si vous vous aimez
„ vous-même dans votre postérité, consen-
„ tirez-vous à ne donner à la patrie que des
„ enfans qu'elle méconnoît & désavoue ;
„ tristes rebuts de la société, qu'une injuste
„ prévention rendra éternellement respons-
„ bles de l'incontinence de leur pere" ? Est-
ce donc-là excuser, louer ou encourager ces demi-mariages que les loix réprouvent ?

C'est trop peu que de dire simplement qu'il y a de la fausseté, il y a même de l'impudence à prétendre que j'aye fait l'apologie du concubinage. On a trompé indignement l'Avocat Général qui a donné le réquisitoire pour l'arrêt de suppression des *Mœurs*, en le lui suggérant. Je ne réclame pas contre la suppression : mais je réclame contre deux ou trois fausletés, (celle-ci entre autres) dont on l'a motivée. J'ai été plus jeune & moins scru-

ſcrupuleux que je ne ſuis ; & cependant je n'ai jamais pouſſé la liberté de penſer juſqu'à croire le concubinage permis, ni la licence juſqu'à m'y livrer. Bien des zelés qui ont élevé leurs voix contre moi, ne pourroient pas en dire autant. Je connois les mœurs d'une partie de ces détracteurs des *Mœurs*.

CHAPITRE SIXIEME.

Propoſitions relatives au Gouvernement.

QUoique je parle ici de propoſitions relatives au gouvernement, ce n'eſt pas qu'il y en ait aucune dans les *Mœurs*, dont le Prince ou l'Etat ayent pu ſe tenir offenſés : auſſi l'autorité publique n'a-t-elle fait aucune plainte à ce ſujet. Il n'y a eu que quelques littérateurs mal-intentionnés, qui abuſant de mes textes, ont taché en les préſentant ſous de faux jours, d'y faire découvrir des maximes contraires à l'ordre établi. Tels ſont quatre paſ-

paſſages dont un touche aux rois, l'autre aux ſermens, l'autre aux jugemens, & le quatrieme aux ſupplices.

L'Etat auroit grand tort s'il ne conſidéroit pas l'ordre des gens de lettres comme le moins dangereux de tous. Ce ſont de bons citoyens, fort éloignés de faire ligue, comme le pourroient les autres claſſes d'hommes qui forment des corps. Chacun d'eux eſt pour l'ordinaire bien ſincerement ennemi de ſon confrere. L'un défere l'autre aux tribunaux. Ils n'attendent pas même pour s'accuſer reſpectivement d'irreligion, de vues contraires au bien de la patrie, que des textes bien formels leur en ayent fourni les preuves, il ne leur faut que des préſomptions, des à-peu-près. Et ils ne mettent point de fineſſe à tout cela: ils ſuivent bonnement la rivalité qui les guide, ſans trop en faire myſtere. Comme la Providence a bien fait toutes choſes! Ces gens-là, avec leur eſprit, (quand ils en ont pourtant, car tous les littérateurs n'en ont pas) ces gens-là, dis-je, ſe-

soroient à craindre pour des ministres & des magistrats, s'ils n'avoient pas soin de se diviser & de se combattre; comme ces soldats enfans de la Terre, dont la défunion facilita le triomphe de Cadmus, & dans la suite celui de Jason.

§. 1. *Rois.*

Pour entrer en matiere, à quelle intention par exemple un Mr. D. S. va-t-il relever cette proposition (a) qui ne donne pas la moindre prise: „ Qu'un Roi qui fait son devoir est le „ plus misérable de tous les hommes, & „ que celui qui ne le fait pas est le plus „ odieux"? J'ai été fort surpris quand j'ai vu cette phrase au nombre de celles que la critique honoroit de son attention: mais je l'ai été bien davantage quand j'ai vu comment on la réfutoit.

„ Pourquoi, dit ce Mr. D. S. dire qu'*un* „ *Roi*

(a) Premiere Partie, chapitre II.

„ *Roi qui fait ſon devoir eſt le plus miſéra-*
„ *ble de tous les hommes?* Ses devoirs, je
„ l'avoue, ſont importans. Il eſt chargé de
„ travailler un bonheur de la multitude, ce
„ n'eſt qu'ainſi qu'il peut être heureux.
„ Mais un bon Prince aidé de ſages miniſ-
„ tres en trouve *aiſément* les moyens.....
„ Qui dira que Louis XII. ait été le plus mi-
„ ſérable de tous les hommes, parce qu'il
„ fut le meilleur prince de ſon ſiecle?

Plus Louis XII. a été bon Prince, & plus ſans doute il a été travaillé de ſoins, de peines & de contrariétés; car s'il en coûte à un pere de famille pour conduire & rendre heureux le petit nombre de perſonnes qui dépendent de lui, combien en doit-il plus coûter à un Roi pour faire le bonheur de vingt millions d'ames? Or c'eſt-là viſiblement tout ce que j'ai voulu dire, comme l'a compris avec tout le public, un galant homme que je n'ai pas l'avantage de connoître, l'auteur de la *Contre-critique* dont j'ai parlé dans la préface

ce du préſent éclairciſſement.

„ Le critique, dit-il, s'étonne que l'au-
„ teur ait écrit qu'un Roi qui fait ſon devoir,
„ eſt le plus miſérable de tous les hommes.
„ Sa ſurpriſe ceſſera, s'il fait attention que
„ l'auteur a cru ces rois ſur leur parole. Eux-
„ mêmes s'en ſont expliqués, & je les
„ maintiens très-dignes de foi ſur ce point.
„ Et pour ne parler ici que de Louis XII.
„ l'hiſtoire nous apprend que la haine im-
„ placable de Jules II, les ſcrupules de la
„ reine, ſon humeur chagrine, incommo-
„ de, quoiqu'au reſte la plus honnête, la
„ plus ſage & la meilleure reine de ſon
„ temps; les malheurs de l'Etat, les guerres
„ civiles, qu'il fut obligé de ſoutenir avec
„ différens ſuccès, la mauvaiſe foi du Roi
„ d'Arragon; ſa tendreſſe même pour ſes
„ peuples, dont il ne reſpiroit que le ſou-
„ lagement, lui ont fait paſſer de cruels
„ momens, quoiqu'il fût ſoulagé par le
„ Cardinal d'*Amboiſe* ſon premier mi-
„ niſtre, homme dont la mémoire ſera éter-

„ nellement en bénédiction."

J'ai trouvé auſſi dans un auteur anglois un paſſage qui ſemble fait pour être encadré ici; tant il peint bien les peines de cet état, qu'il plaît à Mr. D. S. de trouver ſi *aiſé* à remplir. „ Suppoſons, dit cet „ écrivain, qu'un payſan vil & groſſier fût „ à portée d'obſerver un Roi pendant l'eſ„ pace de quinze jours. D'abord il ver„ roit bien des choſes qu'il trouveroit de „ ſon goût: mais auſſi il en trouveroit un „ bien plus grand nombre qu'il voudroit „ réformer, ſi on lui offroit d'échanger ſa „ condition avec celle du Monarque; auſſi „ ſeroit-il tout étonné de voir que le Roi „ s'y ſoûmet. Tournons la médaille. Si „ le ſouverain examinoit le payſan, que „ trouveroit-il de rebutant & d'inſupporta„ ble dans l'état de ce dernier? Ce ſeroit „ ſans doute, ſon travail, ſa ſaleté, ſa mal„ propreté, ſa nourriture, ſes amours, ſes „ amuſemens & ſes récréations. Mais „ combien ne ſeroit-il pas enchanté de la

„ trau-

» tranquillité d'eſprit, du calme & de la
» paix de l'ame dont jouit ce bon cam-
» pagnard! Il verroit que dans cette ſitua-
» tion on n'a pas beſoin d'uſer de diſſi-
» mulation avec aucun de ſa famille, ou
» de feindre de l'affection pour ſes plus
» mortels ennemis; qu'on n'a pas à ſe
» défier de femmes gagnées par une na-
» tion étrangere; qu'on n'a point de com-
» plots à découvrir, point de poiſon à
» appréhender; qu'on n'a point de miniſ-
» tre populaire pour qui il faille avoir des
» condeſcendances; qu'on n'a point de cour
» ruſée qu'il faille ménager; qu'on n'a point
» de prétendus défenſeurs de la Patrie à cor-
» rompre; point de favoris inſatiables à ſa-
» tisfaire; point de ſeigneurs intéreſſés dont
» il faille ſuivre les volontés; point de na-
» tions diviſées à qui l'on ſoit obligé de com-
» plaire; point de populace légere, à l'hu-
» meur de laquelle il faille ſe prêter. (*Eſ-*
» *ſai ſur les Ec. de Ch. par l'auteur de la*
» *Fable des Abeilles.*

§. 2. *Sermens.*

A propos de quoi encore s'être aviſé de me faire un reproche grave ſur ce que j'ai dit contre l'abus du ſerment? „ A quoi, diſois-„ je (*b*), peut jamais ſervir un ſerment? Un „ fourbe ne trouve pas plus difficile de ſe „ parjurer que de mentir: & l'homme véri-„ dique, après les plus affreux ſermens, ne „ peut pas dire plus vrai qu'il n'auroit fait en „ affirmant ſimplement. La vérité n'eſt pas „ ſuſceptible de plus ou de moins." Car pourquoi donc tant ſe récrier ſur ce qu'un moraliſte regarde l'exaction du ſerment comme un abus, ſi ce n'eſt peut-être par une ſorte de deſpotiſme & de tyrannie qu'on veut exercer juſques ſur les ſentimens? Comme ſi c'étoit toujours un attentat que de penſer autrement que la multitude. Et qu'importe à la Religion, au Prince ou au Gouvernement, que moi particulier, raiſonnant philoſophi-

que-

(*b*) Seconde partie, chapitre III. article. 1. §. 2.

quement, je croye & écrive que le ſerment n'eſt bon à rien? Eſt-ce que le ſort de l'Etat & de l'Egliſe dépendroit de l'uſage du ſerment? Ou eſt-ce que j'aurois dit une choſe ſi biſarre qu'elle dût révolter par ſa ſingularité? Cependant Jéſus-Chriſt lui-même avoit tenu la même doctrine. „ Ne jurez point, diſoit-„ il, ni par le ciel, ni par la terre: mais „ dites ſeulement, Cela eſt, ou cela n'eſt „ pas."

Dira-t-on que ceci ne regarde que la conduite particuliere, mais qu'il en eſt autrement par rapport aux tribunaux?

Je ne vois pas pourtant que J. C. ait fait cette exception. La pratique du ſerment dans les tribunaux n'eſt qu'un uſage, ſuſceptible d'abolition, quand il plaira au Prince de l'abroger, & qui loin d'être ſacré eſt de ces choſes qu'on peut diſcuter ſans témérité.

J'ai ſu même d'honnêtes gens traduits en juſtice, qui ont refuſé de prêter ſerment, par délicateſſe de conſcience, en promettant ſimplement de dire vérité. Les Quakers en

Angleterre le refuſent; & l'état a eu la complaiſance de s'accommoder à leurs ſcrupules: on leur a fait exprès pour eux une formule d'affirmation, où il n'entre aucune forme de ſerment.

Je ne prétends pas au reſte par ces argumens & par ces exemples, ruiner la pratique du ſerment, ni la réformer. Mes réflexions, purement ſpéculatives, laiſſent agir l'autorité publique. Je ſais bien que le gouvernement autoriſe le ſerment: mais il autoriſe auſſi les ſpectacles, dont quelques-uns ſont très-licentieux; & fait des penſions aux acteurs, que l'Egliſe de ſon côté excommunie. Fait-on pour cela un crime aux directeurs des ames ou même aux prédicateurs de décrier les ſpectacles comme des écoles de corruption? Il faut que la morale & la politique ayent la complaiſance de ſe prêter un peu l'une à l'autre: mais dans les matieres où la conſcience ſeroit eſſentiellement intéreſſée, ce ne ſeroit pas la morale qui devroit céder.

J'a-

J'ajoutois: „ C'eſt outrager gratuitement „ les hommes que d'exiger d'eux des ſer- „ mens." On aura beau murmurer de cette demi-phraſe, j'en appelle au jugement de tout homme qui ſent au fond de ſon ame cette noble fierté qu'inſpire l'honneur bien entendu. Si rapportant un fait dans un cercle, on lui diſoit, Jurez que le fait eſt vrai, manqueroit-il de prendre ce propos pour un outrage?

Qu'on diſe, ſi l'on veut, que le juge ſur ſon tribunal n'eſt pas le maître de diſpenſer qui que ce ſoit du ſerment. Que s'enſuit-il de-là? Que l'exaction du ſerment eſt pour celui qui comparoît un outrage inévitable; mais en eſt-ce moins un outrage?

Le Philoſophe Xénocrate, qui s'étoit acquis à Athenes, autant par ſes mœurs que par ſes leçons, la réputation d'homme ſans reproche, étant traduit devant l'Aréopage, je ne ſais pour quelle affaire, s'approchoit du tribunal pour prêter ſerment, ſuivant l'uſage, ſur les faits qu'il alléguoit. Les juges tous

d'une voix lui crierent qu'ils l'en diſpenſoient. *Val. Max. lib. II. cap. X.*

Quel eſt l'homme d'honneur qui ne préféreroit pas à une couronne une diſtinction auſſi flateuſe? Quel eſt l'homme d'honneur par conſéquent qui ne ſe trouve pas humilié de ce qu'on la lui refuſe?

Auſſi diſois-je pour faire ſentir quelle injure on fait à des gens d'honneur, en exigeant d'eux des ſermens: „ C'eſt les ſuppoſer tout „ à la fois & capables de mentir, & aſſez „ ſuperſtitieux pour mettre de la différence „ entre un menſonge & un parjure." Ce dernier trait me fournit tout naturellement l'occaſion de montrer par un exemple entre mille, la noirceur de ces chetifs cenſeurs obſcurs qui décochent leurs traits perfides dans des brochures anonymes. Dans un chiffon éphemere qui s'eſt produit ſous le titre de *Catéchiſme des Caconacs*, le Proſelyte (Queſtion XIII.) propoſe ce cas de conſcience.

„ J'ai avancé une choſe fauſſe; je n'ai pas „ un grand ſcrupule de ce menſonge: mais on „ veut

„ veut que je l'affirme avec ſerment. J'ai
„ de la peine à m'y réſoudre: que pen-
„ ſez-vous de cette délicateſſe?

Le Catéchiſte répond: „ Je penſe que
„ c'eſt être ſuperſtitieux que de mettre de
„ la différence entre le menſonge & le
„ parjure;" & il cite les *Mœurs*.

Peut-on plus indignement abuſer des textes mêmes d'un auteur pour lui impoſer des ſentimens préciſément contraires à ceux qu'on voit bien qu'il a?

1. Eſt-ce que j'ai dit ici ou ailleurs qu'on peut mentir? L'*Appréciateur* trouve au contraire que je ſuis ſur le menſonge d'une auſtérité ridicule.

2. Quant à cette comparaiſon du parjure avec le menſonge, n'eſt-il pas viſible qu'au lieu d'amoindrir le crime du parjure en le rabattant au niveau du menſonge, c'étoit au contraire le menſonge que je portois au niveau du parjure, ſurtout quand il eſt réfléchi, fait publiquement & en matiere grave. Voyez le morceau & ſes entours dans le texte même des *Mœurs*.

Et le public avale de pareilles impoſtures. On aura trouvé ſans doute cet endroit des *Caconacs* fort plaiſant; & le trait des *Mœurs*, qui y eſt cité, fort impertinent.

Cependant tous ces petits Meſſieurs ont beau faire, ils n'enleveront pas à l'auteur des *Mœurs*, le caractere d'honnête-homme, qu'il a empreint dans toutes les pages de ſon livre; ils ne feront pas diſparoître du livre même, cette pureté, cette auſtérité de morale, du moins ſur les points importans, qui y regnent d'un bout à l'autre. Echos infideles & malins de gens plus reſpectables qu'eux, ils auront beau, pour donner une couleur à leurs clameurs forcenées, ſe prétendre inſpirés du zele de la religion, qu'on leur a dit être outragée par les *Mœurs*: en bonne foi, l'apoſtat *Prémontval*, l'antiphiloſophe *Paliſſot*, l'inſipide *Appréciateur*, & l'auteur obſcur des *Caconacs*, ſont-ils taillés pour en être les vengeurs? Ce n'eſt pas du moins par

des

des Apôtres de leur eſpece qu'elle a été prêchée dans le monde.

Ainſi, quoi qu'en puiſſent dire des gens de cette eſpece, pour qui ſans doute l'affirmation & le ſerment ſont deux choſes différentes, je me tiens à ma maxime, que » le meilleur ſecret pour obvier au parju» re ſeroit de ne point exiget de ſermens; » & voici mes raiſons pour la ſoutenir. J'ai vécu dans des pays où l'on a des ſermens à faire à chaque pas. Faut-il dépoſer d'un fait arrivé dans une place publique, ou révéler des turpitudes cachées, la mauvaiſe conduite d'un mari, les galanteries d'une femme: on fait ſerment. Se charge-t-on d'une tutelle, d'une curatelle, d'une juran-de, d'un rapport, d'un arbitrage: on fait ſerment. Donne-t-on ſon avis comme parent dans une affaire de famille: on fait ſerment. Prend-on qualité dans quelque profeſſion: oh! les ſermens ne finiſſent pas. Enfin on en fait dans tant d'occaſions, qu'en choiſiſſant parmi les plus honnêtes

gens, je doute qu'on en puiſſe trouver un qui n'ait fauſſé vingt fois dans ſa vie pluſieurs de ceux qu'il a faits; & cela d'autant plus que par ces ſermens on s'eſt engagé à beaucoup de choſes que ſouvent le bon ſens, l'honneur ou l'humanité ne permettent pas d'effectuer. Par exemple en France, dans la plûpart des communautés d'artiſans, on jure de dénoncer les chambrelans, pauvres gagne-deniers, en qui l'on n'a rien à reprendre que de n'avoir pas des fonds tout prêts pour acheter le droit d'exercer un métier qu'ils ſavent. Beaucoup de ceux qui l'ont juré ſe croiroient cent fois plus coupables par ces délations odieuſes, que par l'infraction de leur ſerment, à quoi ils ne s'aviſent pas même de ſonger.

En général pour ſe mettre à l'aiſe ſur cette matiere, on a imaginé d'appeller ces ſermens-là de pures formalités; & d'après cela on n'en tient plus compte. C'étoit là l'effet qui devoit ſuivre de cette multi-

tude

tude de ſermens. On a pour ainſi dire forcé les hommes à perdre leurs ſcrupules par rapport au faux, en les liant à trop de choſes par la voie du ſerment: il ne ſert plus qu'à doubler les fautes qu'ils commettent. Voilà les raiſons que j'ai eues de dire que le meilleur ſecret pour obvier au parjure, ſeroit de ne point exiger de ſermens.

§. 3. *Jugemens.*

„ On eſt dans l'uſage, diſois-je (*c*), de „ décider les conteſtations en juſtice, à „ la pluralité des voix. C'eſt, je crois, „ faire beaucoup trop d'honneur à nos ma„ giſtrats: c'eſt ſuppoſer que le plus grand „ nombre d'entre eux eſt ſuffiſamment pour„ vu de droiture & de diſcernement. Je ne „ ſais s'il ne vaudroit pas mieux que ce fût le „ plus petit nombre qui formât l'arrêt. „ N'eſt-il pas plus raiſonnable de ſuppoſer „ qu'il

(*c*) Même chapitre, vers la fin.

„ qu'il y ait cinq conſeillers prudens ſur „ vingt-cinq, que de préſumer qu'il y en ait „ vingt? La prudence n'eſt pas un don ſi „ vulgaire." Pluſieurs critiques ont pris la peine, qu'ils auroient dû ſans doute s'épargner, de relever ſérieuſement ce morceau, qu'il eſt viſible que je ne préſentois pas comme ſérieux. Auſſi pour donner du corps & du prétexte à leur cenſure, ont-ils inſinué fauſſement & contre l'évidence des termes, que c'étoit une vraie réforme, un vrai réglement que je propoſois. Choiſiſſons entre ces meſſieurs celui qui a le plus appuyé ſur cet endroit; c'eſt Mr. de Prémontval. Je demande pardon à mon lecteur, ſi le texte que je vais lui mettre ſous les yeux, n'eſt ni correct ni amuſant. Il s'agit du fond: ſi par haſard il étoit ſolide, il faudroit bien faire grace à la diction.

D'abord Mr. de Prémontval commence par être de mon avis. Il convient „ qu'on „ a dit ſouvent qu'il vaudroit mieux prendre „ les voix à la mineure qu'à la majeure." Il

le

le paſſe même aux autres, & le trouve aſſez raiſonnable: ce n'eſt qu'à moi qu'il ne veut rien paſſer. „Mais, ajoute-t-il, cela n'eſt vrai „ que rélativement au peu de capacité des „ Juges." Eh mais, c'eſt bien auſſi dans cette vue-là que je le dis; & je ne le laiſſe pas ignorer, lorſque j'ajoute: „ N'eſt-il pas „ plus raiſonnable de ſuppoſer qu'il y ait „ cinq conſeillers prudens ſur vingt-cinq, „ que de préſumer qu'il y en ait vingt?" Qui croiroit après nous avoir entendus tous deux, que ce Mr. de Prémontval eſt d'un autre avis que moi? Auſſi ne l'eſt-il pas au fond; & ce n'eſt qu'à force de déraiſonner, qu'en partant des mêmes prémiſſes que moi, il vient à bout de conclurre autrement.

„ Cependant, dit-il, les perſonnes ſen- „ ſées voyent bien que la choſe n'eſt pas fai- „ ſable; & qu'elle entraîneroit au ſouverain „ degré les mêmes inconvéniens qu'on veut „ éviter. Il eſt plus facile de ſéduire deux „ ou trois juges que d'en ſéduire vingt."..... Alte-là, Monſieur le Diſcoureur, il ne s'agit pas

pas entre nous de ſéduction, mais d'incapacité: & pour ce cas vous trouvez mon idée juſte. Voilà encore le texte ſous vos yeux. „ Il y a plutôt cinq conſeillers prudens, que „ vingt, ſur vingt-cinq." Vous y venez même de lire dix lignes plus haut, que „ pour un juge digne du ſiége qu'il occupe, „ il y en a trente qui ne devroient avoir d'au„ tre emploi dans le barreau, que d'impoſer „ ſilence aux cauſeurs." Vous voyez donc bien que c'eſt nous tirer hors de notre hypotheſe, que de nous jetter dans celle de la ſéduction. Ayant profeſſé les mathématiques, vous deviez faire montre de juſteſſe.

Mais je le rappelle en vain: il ne veut rien entendre. Il s'enfonce de plus en plus dans l'écart où il s'eſt détourné, & finit par cette concluſion auſſi fauſſe qu'impolie: S'il fut „ donc extravagance, c'eſt cette idée-ci, „ dès-qu'on en veut faire une réalité plutôt „ qu'un ſouhait."

Ce n'en ſeroit donc pas une, ſi je n'avois voulu en faire qu'un ſouhait, & non pas une

ne réalité ? Eh bien, Mr. de Prémontval, reliſez moi, j'ai fait encore moins qu'un ſouhait, je n'ai fait que propoſer une conjecture en plaiſantant. „ Je ne ſais, ai-je dit, s'il „ ne vaudroit pas mieux, &c." Et comme ſi ce ton de doute pouvoit induire à croire que j'aye voulu faire de cette *idée* une réalité, vous avez le front de dire: „ C'eſt ce „ que fait ſans façon ce grand politique & „ moraliſte Mr. Panage."

Ecoutez, Mr. de Prémontval, on ſait bien qu'un critique a quelquefois beſoin de calomnier ſon auteur: mais il ne faut pas pour ſon honneur, qu'il s'y prenne ſi mal-adroitement que la calomnie ſaute aux yeux; car alors ſes traits retombent ſur lui-même; il fait horreur & pitié.

J'ajoutois pour excuſer cette *idée*, & non pas pour la faire paſſer en objet de légiſlation: „ Malgré l'air de paradoxe que cette „ *idée* ſemble préſenter d'abord, le légiſla„ teur des Juifs l'avoit eue avant moi. Il „ leur recommandoit de *ne pas aſſeoir leurs*

„ *ju-*

„ *jugemens ſur l'avis du plus grand nom-*
„ *bre*" *; & j'ai regret de l'avoir ajouté, puiſque cela me force à ferrailler encore une fois avec ce Mr. de Prémontval, le plus impudent de tous les hommes, qui énonce une fauſſeté que tout le monde voit, avec autant d'aſſurance que s'il diſoit une vérité démontrée.

Après m'avoir fait un reproche de ce que je ſuppoſois que Moyſe avoit eu la même *idée* avant moi: „ Rien de plus faux, dit-„ il, & jamais le ſage légiſlateur des Juifs „ n'a dit une pareille ſotiſe". (Notez que *cette ſotiſe* le Mr. de Prémontval l'adoptoit quelques lignes plus haut) „ C'eſt le Sieur „ Panage qui la lui prête, en *tronquant* ſes „ paroles d'une odieuſe façon.

J'en appelle à tout l'univers. Voici le texte, tel que je l'ai cité dans les *Mœurs*, & tel qu'il eſt dans la Bible: qu'on voye s'il eſt tronqué dans ma traduction. Je l'ai plutôt affoibli au déſavantage de mon *idée* (car je n'ai

* Non, in judicio, plurimorum acquieſces ſententiæ. *Exod.* XXIII. 2.

n'ai appellé cette propoſition qu'une idée & non pas une theſe ni une maxime) que je ne l'ai forcé ou chargé pour le tirer à mon ſens. Et en effet *aſſeoir ſes jugemens ſur l'avis du plus grand nombre*, pouvoit ne ſignifier qu'autoriſer ſes ſentimens ſur le grand nombre: au lieu que le texte a dit plus poſitivement, ſur le tribunal, *in judicio*.

Et ce qui eſt une choſe incroyable, tant elle eſt abſurde & inconſéquente, c'eſt que cet homme qui m'accuſe d'avoir *tronqué* les paroles de Moyſe *d'une odieuſe façon*, & prétend me redreſſer en les traduiſant lui-même, les rend en des termes qui ſeroient plus concluans en ma faveur que ma propre traduction: „ Lorſque tu *prononceras*, tra-„ duit-il, *dans un procès*, tu ne te laiſſeras „ ni détourner ni pervertir par le plus grand „ nombre". Notez encore que la ſeconde partie de la phraſe eſt mal traduite. Cependant telle qu'elle eſt, je ne m'étois pas ſi bien ſervi moi-même. C'eſt un furieux que la paſſion de nuire aveugle: c'eſt un aſſaſſin in-

con-

conſidéré à qui ſa rage même, en lui rendant la main tremblante, fait manquer ſon coup.

Autre impoſture. „ En conſcience, dit-il, „ eſt-il quelqu'un qui puiſſe voir là un regle„ ment politique"?

Mais moi, eſt-ce que j'ai prétendu qu'on y en vît un? Moi qui n'ai préſenté cette imagination de prendre les voix à la mineure, que comme une *idée* qui me paſſoit dans la tête, & étoit pourtant venue auſſi à Moyſe. Quoi, une *idée* eſt un *réglement politique?* Remarquez que je ne dis pas même que Moyſe *commandoit* aux Juifs, mais ſeulement qu'il leur *recommandoit* de ne pas *aſſeoir leurs jugemens ſur l'avis du plus grand nombre. Commander* ſeroit faire un réglement: mais recommander ce n'eſt que donner un conſeil.

Si c'eſt avec cette bonne foi, comme il y a apparence, que Mr. le Profeſſeur a *abjuré*, ſelon ſon expreſſion, notre communion Romaine, pour embraſſer celle des Proteſtans, il ne nous met pas dans le cas de leur envier leur conquête.

§. 4.

§. 4. *Supplices.*

Le dernier chef ſur lequel j'ai à me juſtifier eſt plus grave. „ Une ſorte de gens, „ ai-je dit (*d*), contre leſquels on ne ſe fait „ pas ſcrupule de ſévir, ce ſont les malfaiteurs, terme par où l'on entend communément les voleurs & les meurtriers. Pour „ ces derniers, on ne balance pas à les juger „ dignes de mort, en vertu de la loi du talion, qu'on regarde comme émanée de la „ loi naturelle, je ne ſais ſur quel fondement. „ Car je ne crois pas que cette loi ſainte, „ qui par rapport aux devoirs de la ſociété, „ n'inſpire que la bonté, la douceur & l'indulgence, ſouffre qu'on réprime les méchans par des méchancetés, & qu'on puniſſe les homicides par le meurtre. Je n'ai „ jamais été perſuadé que Dieu ait permis „ aux hommes de ſe détruire les uns les autres. Un citoyen trouble la police de l'E-

„ tat

(*d*) Troiſieme partie, chapitre III. art. 1.

„ tat, empêchez-le de le faire, vous le pou-
„ vez ſans l'attacher à un gibet. Pour les
„ voleurs qui ne tuent point, on ſait bien
„ qu'au fond ils ne méritent pas la mort,
„ même à les juger par cette loi du talion
„ qu'on fait valoir contre les meurtriers; qu'il
„ n'y a aucune proportion entre un effet, quel-
„ quefois très-modique, qu'ils auront déro-
„ bé, & la vie qu'on leur ôte impitoyable-
„ ment: mais on les ſacrifie, dit-on, à la ſu-
„ reté publique. Employez-les comme for-
„ çats à des travaux utiles: la perte de leur
„ liberté les punira encore aſſez rigoureuſe-
„ ment de leur forfait, aſſurera ſuffiſam-
„ ment la tranquillité publique, tournera en
„ même temps au bien de l'Etat, & vous
„ ſauvera le reproche d'une injuſte inhuma-
„ nité".

On a pris ceci au ſérieux comme ſi c'étoit une erreur à bouleverſer tous les Etats. On me fait trop d'honneur, ſi l'on croit qu'une phraſe de mon livre puiſſe apporter quelque altération aux uſages généralement reçus. La lé-

législation eſt faite; elle ira ſon train, je ne ſuis pas venu pour la réformer. En conſidérant les ſupplices par des vues d'humanité, je les trouvois durs: c'eſt mon cœur qui a parlé, je n'égorgerois pas un poulet: mais dès qu'on viendra m'oppoſer les raiſons de politique qui ont déterminé la pratique des ſupplices, à ſavoir entre autres, cette raiſon banale de la ſureté publique, qu'on a cru m'apprendre en me l'objectant, quoique j'en euſſe fait mention dans le morceau même qu'on critique, je me rends; pendez alors, répondrai-je, & rouez tant que vous voudrez. Je ne ferai qu'une petite remontrance bien ſoumiſe & bien modeſte. Eſt-ce qu'il ne ſeroit pas néantmoins poſſible de pourvoir à la ſureté publique par des voies plus douces? Si l'on me démontre que non, je me rends alors ſans répliquer.

Quant à ce que j'ai paru douter que la loi du talion fût émanée de la loi naturelle, j'en doute encore; & ne connois aucune déciſion ſur ce point qui m'interdiſe le doute: mais

mais il ne s'enſuit pas de-là que j'en blâme l'uſage.

La loi du talion a ſervi de meſure pour quelques peines ordonnées par la loi de Moyſe: „ œil pour œil, y eſt-il dit, dent pour „ dent, plaie pour plaie, contuſion pour „ contuſion;" & dès qu'on admettra les ſupplices, c'eſt la meilleure maniere de les régler.

Il faut prendre garde à une choſe par rapport aux loix de police, en quoi elles different eſſentiellement des préceptes moraux. Ceux-ci doivent être exactement conformes à la loi naturelle; au lieu qu'au contraire les loix de police ſont pour l'ordinaire des dérogations au droit naturel. Dès que les hommes ont vécu en ſociété, il a fallu que chaque particulier renonçât à quelque portion de ſa liberté naturelle pour le bien général. Il n'y a pas de loi de police qui ne gêne la liberté naturelle: mais on la peut gêner licitement par des conventions ou des loix. Les défenſes ſur

la contrebande ſont aſſurément bien dérogatoires à la liberté naturelle : mais il étoit pourtant juſte que chaque Etat pourvût à la conſommation de ſes denrées & de ſes marchandiſes, par préférence à celles des Etats voiſins; il a donc fallu des loix pénales qui défendiſſent l'entrée des marchandiſes étrangeres.

Il en ſera de même de la loi du talion : elle eſt belle & bonne, dès qu'on fait tant que d'admettre les ſupplices. Mais la loi naturelle les admettoit-elle ? Il n'importe, ſi la ſureté des hommes vivans en ſociété l'exige. Et la loi du talion admiſe, c'eſt ſans doute contre les meurtriers qu'elle doit avoir ſingulierement ſon application. Mais pourquoi donc ne s'y pas tenir par rapport aux ſimples voleurs ? La ſureté publique me crie-t-on encore. On pourroit répondre que malgré ce grand motif, qui a dû être le même pour tous les temps & pour tous les lieux, bien des nations & bien des ſiecles ont puni le vol moins rigoureuſement. Mais puiſque

j'ai une fois accordé que les Légiſlateurs peuvent déroger au droit naturel, qu'ils y dérogent tant qu'il leur plaira, je n'ai rien à leur conteſter; je n'ai jamais entendu donner ma réflexion ſur les ſupplices comme une maxime d'état.

J'ajoute un mot ſeulement pour prouver que ſi elle n'eſt pas admiſſible, elle n'eſt au moins ni abſurde ni hétéroclite. La ſouveraine d'un très-grand état, actuellement régnante, obſerve inviolablement de n'ôter la vie à aucun de ſes ſujets: il y a pourtant dans cette nation autant de brigands au moins que dans aucune autre. Il y a eu des temps en Europe où tous les crimes ſe rachetoient par des amendes ou par l'aſſerviſſement des coupables. Et pour citer des loix connues & reſpectées de toutes les nations: la loi Moſaïque, qui étoit divine, ne puniſſoit le vol que par la reſtitution du double ou du quadruple, ſuivant les cas; & les loix Romaines ne permettoient de mettre à mort aucun citoyen Romain, pour quelque délit que ce

fût,

fût, ſi ce n'étoit pour crime d'Etat: encore, pour peu que le cas fût gratiable, ſe contentoit-on de la relégation ou de l'exil.

Je ne puis réſiſter à la tentation de clorre & couronner ma réflexion ſur les ſupplices par deux beaux paſſages de ſaint Auguſtin qui viennent de me tomber ſous la main ſans les chercher. Ils ſont partie de deux lettres écrites par ce ſaint docteur à Marcellin & Apringius Magiſtrats Romains, réſidens en Afrique, en faveur d'hérétiques de la Secte des Circoncellions, convaincus d'avoir aſſaſſiné quelques Eccléſiaſtiques, & pour ce condamnés à mort. „ Je vous prie, dit-il dans ſa „ lettre 159, non-obſtant l'énormité des cri„ mes dont ils ſont convaincus, *d'épargner* „ *au moins leur vie.* Je vous le demande „ tant parce que *ma conſcience m'en fait un* „ *devoir*, que pour donner un exemple ſi„ gnalé de la douceur des Catholiques. Leur „ conviction aura du moins fourni cet avan„ tage à l'Egliſe, de lui donner une occaſion „ de montrer ſa clémence pour des ennemis „ ſi cruels, car après la barbarie qu'ils ont

„ exercée, tout ſupplice qui n'ira pas juſ-
„ qu'à la mort, doit paroître une grace.

Et dans la lettre ſuivante (160); „ Nous
„ ne voulons pas *uſer de la loi du talion*,
„ pour venger le meurtre des ſerviteurs de
„ Dieu; non que nous trouvions mauvais
„ qu'on ôte à des méchans la faculté de com-
„ mettre des crimes: mais nous eſtimons
„ qu'*il vaudroit mieux les laiſſer vivre*, &
„ conſerver même tous leurs membres: ſe
„ contentant d'employer la rigueur des loix
„ pour réprimer par une ſalutaire contrainte,
„ l'inquiétude qui les porte au mal; ou les
„ détourner du crime, *en les occupant à des*
„ *travaux utiles*. C'eſt bien là, ſi l'on veut,
„ une ſorte de châtimens; mais à le bien nom-
„ mer, c'eſt plutôt une faveur qu'un ſuppli-
„ ce, puiſqu'en même temps qu'on punit le
„ criminel, on lui donne le moyen d'expier
„ ſes forfaits. Etant chrétien auſſi-bien que
„ juge, faites l'office d'un bon pere: ſongez
„ en puniſſant les crimes, à ne pas bleſſer
„ vous-même l'*humanité*.

FIN.